

MÉMOIRE

Présenté par : **COBERT Cyrille**

Dans le cadre de la **dominante d'approfondissement** :



Stage effectué du (jj/mm/aa) : 21/02/22 au 30/09/22

À :

- Sites & Monuments, 39 avenue de la Motte-Picquet, 75 007 Paris
- Yvelines Environnement, 20 rue Mansart, 78 000 Versailles

Sur le **thème** :

« Conditions et moyens d'une meilleure valorisation des patrimoines historiques, culturels, naturels et agricoles de l'ouest versaillais »

Éventuellement : rapport confidentiel : Date d'expiration de confidentialité : ... /...../.....

Pour l'obtention du :
DIPLÔME D'INGÉNIEUR D'AGROPARISTECH

Enseignant/e-tuteur responsable de stage :

Ambroise DE MONTBEL, UFR Gestion du vivant et stratégies patrimoniales, département SESG (Sciences économiques, sociales et de gestion)

Maîtres de stage :

- Julien LACAZE, président de Sites & Monuments
- Catherine LECOMTE, Professeur agrégée des Facultés de droit, Doyen honoraire de la Faculté de droit et de science politique de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Soutenu le (jj/mm/aa) : 13/10/22

AgroParisTech et les associations Sites & Monuments et Yvelines Environnement n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux thèses et opinions émises dans ce rapport ; celles-ci doivent être considérées comme propres à leur auteur qui est seul responsable de l'intégration des propos recueillis au cours des entretiens des acteurs audités.

J'atteste que ce mémoire est le résultat de mon travail personnel, qu'il cite entre guillemets et référence toutes les sources utilisées et qu'il ne contient pas de passages ayant déjà été utilisés intégralement dans un travail similaire.

Sauf indication contraire, les photographies sont personnelles. Elles ont été prises lors de mes sorties pour aller à la rencontre des acteurs audités.

Remerciements

Je remercie tout d'abord celles et ceux qui m'ont accordé un entretien, m'ont consacré du temps et m'ont exprimé leur passion pour ce riche patrimoine de la Plaine de Versailles. Ma gratitude est tout aussi forte pour :

- Julien Lacaze, président de Sites & Monuments, qui m'a proposé, en recevant ma candidature spontanée, de réaliser cet audit patrimonial sur ce très beau thème. Comme commanditaire et maître de stage, il m'a toujours très amplement prodigué de précieux conseils, tant vis-à-vis des personnes à rencontrer que des articles ou ouvrages à consulter. Nos échanges ont été très constructifs et enrichissants.

- Christine-Françoise Jeanneret, présidente d'Yvelines Environnement. En plus d'être commanditaire, elle a accepté de m'héberger durant une grande partie de mon stage, et nous avons partagé de nombreux repas qui sont autant de bons moments. Elle m'a fait part de ses expériences dans le milieu associatif, m'a dirigé vers des personnalités dont les missions sont incontournables, et m'a permis d'assister à deux commissions des sites, où elle siège. J'en profite pour remercier les membres de la commission des sites qui m'ont réservé un accueil chaleureux, en particulier son président.

- Catherine Lecomte, professeur agrégé des facultés de droit, doyen honoraire de la faculté de droit et de science politique de l'université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines. En tant que maître de stage, elle m'a apporté ses connaissances sur Versailles et sa Plaine, sujets qui la passionnent et sur lesquels elle a beaucoup travaillé. Elle m'a recommandé vivement des acteurs à auditer et des ouvrages à consulter. Tout au long de mon stage, elle m'a soutenu, écouté et apporté des réponses. Sur un plan plus informel, nous avons partagé des repas, au cours desquels nous avons eu des conversations fort agréables.

- Patrick Menon, président de l'APEBN, l'APEPV et vice-président d'honneur d'Yvelines Environnement. Il a partagé avec enthousiasme ses quarante années de travail sur la Plaine de Versailles, m'a remis des ouvrages et autres documents qu'il a soigneusement sélectionnés, m'a fait visiter la Plaine qu'il aime tant en la parcourant et en nous arrêtant dans nombre de villages. Il m'a fait rencontrer à cette occasion Catherine Henriquet, championne

olympique, écuyère de haute école ayant ses manèges à Autouillet, que je remercie pour son accueil et le partage de sa passion.

- Ambroise de Montbel, enseignant à AgroParisTech, rattaché à l’UFR « Gestion du vivant et stratégies patrimoniales ». Après m’avoir enseigné durant mon parcours à AgroParisTech la démarche d’audit patrimonial, que j’ai appliquée à ce sujet, il a toujours répondu présent pendant mon stage. Il m’a soutenu, conseillé du point de vue méthodologique, et a suivi de très près l’évolution de mes prises de rendez-vous ainsi que l’avancée du rapport et du diaporama.

- Le personnel des associations, avec qui j’ai eu l’occasion d’avoir des échanges très intéressants : Florence Fortier Dauchez chez Yvelines Environnement, mais aussi Marie-Hélène Louvard, Marguerite Décard et François Béchade chez Sites & Monuments.

Table des sigles

ABF : architecte des bâtiments de France

ADSC : association de défense du site de Crespières

AIMER : association d'intervention méziénoise pour l'environnement et le recours

ANY : association naturaliste des Yvelines

APEPV : association de protection de l'environnement de la Plaine de Versailles

APPVPA : association patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets

ARB : agence régionale de biodiversité

A.R.P.N-R-B : association renaissance du patrimoine Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Bailly

AVAP : aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

BHP : Beynes histoire et patrimoine

CAUE : conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement

CDPENAF : commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

CDNPS : commission départementale de la nature, des paysages et des sites, souvent dénommée « commission des sites »

CDOA : commission départementale d'orientation agricole

CESER : conseil économique, social et environnemental régional

COBAHMA : comité de bassin hydrographique de la Mauldre et de ses affluents

CSRPN : conseil scientifique régional du patrimoine naturel

CUMA : coopérative d'utilisation de matériels agricoles

DDT : direction départementale des territoires

DRIAAF : direction régionale et interdépartementale de l'agriculture, l'alimentation et la forêt

DRIEAT : direction régionale et interdépartementale de l'équipement, de l'aménagement et des territoires

ENSA-V : école nationale supérieure d'architecture de Versailles

ENSH : école nationale supérieure d'horticulture

ENSP : école nationale supérieure du paysage

EPA : établissement public d'aménagement

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

EPFIF : établissement public foncier d'Île de France

EPI : établissement public interdépartemental

EPV : établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles

ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement

INA-PG : institut national agronomique Paris-Grignon

INRAE : institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

MH : monument historique

MHB : mémoire et histoire de Beynes

MNHN : muséum national d'histoire naturelle

OFB : office français de la biodiversité

OGS : opération Grand Site

OTAN : organisation du traité de l'Atlantique nord

PLU : plan local d'urbanisme (a succédé au POS : plan d'occupation des sols)

PNR : parc naturel régional

PPRI : plan de prévention des risques inondation

PPRT : plan de prévention des risques technologiques

QG : quartier général

SAFER : société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SCoT : schéma de cohérence territoriale

SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SDRIF : schéma directeur régional d'Île de France

SHAPE : Supreme Headquarters Allied Powers Europe (grand quartier général des puissances alliées en Europe)

SIAVB : syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre

SMAGER : syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles

SMSO : syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise

SNCF : société nationale des chemins de fer

SPR : site patrimonial remarquable

SRU (loi) : solidarité et renouvellement urbain

UDAP : unité départementale de l'architecture et du patrimoine

UE : union européenne

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)

UFR : unité de formation et de recherche

ZNE : zone naturelle d'équilibre

ZPNAF : zone de protection naturelle, agricole et forestière

ZPPAUP : zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

Table des matières

<u>Contexte de l’audit patrimonial.....</u>	<u>20</u>
<u>I1-Qualités.....</u>	<u>26</u>
<u>I/ Quelles définitions du patrimoine ?.....</u>	<u>26</u>
<u>II/ Un territoire aux multiples enjeux.....</u>	<u>27</u>
<u>III/ Un territoire agricole aux portes de Paris.....</u>	<u>27</u>
<u>IV/ Un territoire rural en pleine mutation.....</u>	<u>33</u>
<u>V/ Un territoire à la démographie et la sociologie particulières.....</u>	<u>35</u>
<u>VI/ Des qualités naturelles bien présentes.....</u>	<u>41</u>
<u>VII/ L’histoire occupe une place particulièrement importante, d’où un patrimoine riche et abondant.....</u>	<u>48</u>
<u>VIII/ Un territoire auxquels tous, ou presque, sont attachés.....</u>	<u>64</u>
<u>IX/ Différentes protections existent sur la Plaine.....</u>	<u>65</u>
<u>X/ Deux pôles touristiques majeurs : le Château de Versailles et le zoo de Thoiry.....</u>	<u>72</u>
<u>XI/ Grignon occupe bien souvent une place particulière dans le cœur des habitants de la Plaine.....</u>	<u>74</u>
<u>XII/ Un patrimoine immatériel important mais souvent trop discret.....</u>	<u>76</u>
<u>XIII/ Des parallèles établis par les acteurs audités.....</u>	<u>77</u>
<u>I2-Entités.....</u>	<u>79</u>
<u>I/ Toujours mentionnée, la Plaine de Versailles est très souvent qualifiée d’écrin, délimitée par les forêts au nord et au sud, le Château à l’est, d’où émerge une perspective infinie vers l’ouest.....</u>	<u>80</u>
<u>II/ Les cours d’eau sont perçus comme des axes structurants.....</u>	<u>82</u>
<u>III/ Des noyaux locaux existant toujours mais s’estompant.....</u>	<u>82</u>
<u>IV/ La place particulière de Marly.....</u>	<u>83</u>
<u>V/ Le Plateau des Alluets, entité à part ?.....</u>	<u>84</u>
<u>VI/ Le Mantois.....</u>	<u>85</u>
<u>VII/ Le territoire des intercommunalités.....</u>	<u>86</u>
<u>VIII/ L’emprise des communes adhérant à l’APPVPA.....</u>	<u>91</u>

<u>IX/ Quelques entités historiques restent plus ou moins présentes dans les esprits.....</u>	<u>92</u>
<u>X/ Versailles, vous avez dit Versailles ? Ou l'emprise historique du Château de Versailles.....</u>	<u>93</u>
<u>XI/ Les Yvelines ou l'Île de France, pour diverses raisons, peuvent faire sens.....</u>	<u>96</u>
<u>XII/ Une Plaine de Versailles au carrefour de différentes unités géographiques.....</u>	<u>97</u>
<u>I3-Acteurs concernés.....</u>	<u>100</u>
<u>I4- Problèmes de qualité vécus par les acteurs.....</u>	<u>106</u>
<u>I/ Des problèmes conjoncturels touchant le territoire, parfois exacerbés sur celui-ci et ayant des conséquences sur la valorisation des patrimoines.....</u>	<u>106</u>
<u>II/ Des problèmes liés à la proximité d'une métropole de rang mondial dont l'ère d'influence s'étend.....</u>	<u>119</u>
<u>III/ Des problèmes plus sectoriels touchant tout ou partie du territoire.....</u>	<u>131</u>
<u>IV/ Des problèmes plus spécifiques et/ou plus localisés mais tout aussi importants pour les acteurs.....</u>	<u>139</u>
<u>I5- Problème des problèmes (= cœur stratégique du problème).....</u>	<u>145</u>
<u>I/ L'urbanisation.....</u>	<u>145</u>
<u>II/ Un problème de pérennité du monde agricole.....</u>	<u>146</u>
<u>III/ Un gros défaut de valorisation.....</u>	<u>147</u>
<u>IV/ Les politiques d'aménagement du territoire ne répondent pas suffisamment aux enjeux.....</u>	<u>148</u>
<u>V/ Un profond problème de gouvernance.....</u>	<u>148</u>
<u>VI/ Un problème de déconnexion au milieu rural.....</u>	<u>150</u>
<u>D1-Acteurs actifs, leurs actions spécifiques et l'évaluation de ces actions.....</u>	<u>152</u>
<u>I/ Les collectivités locales et intercommunalités.....</u>	<u>152</u>
<u>II/ L'État, ses services déconcentrés et ses établissements publics.....</u>	<u>170</u>
<u>III/ Les organismes supranationaux.....</u>	<u>183</u>
<u>IV/ Les associations.....</u>	<u>184</u>
<u>V/ Le monde agricole.....</u>	<u>218</u>
<u>VI/ Les particuliers/habitants du territoire.....</u>	<u>230</u>
<u>VII/ Les acteurs économiques.....</u>	<u>231</u>
<u>VII/ Les acteurs liés à l'eau.....</u>	<u>237</u>
<u>VIII/ Les acteurs de l'enseignement et de la recherche.....</u>	<u>241</u>

<u>IX/ Les acteurs liés à la biodiversité.....</u>	<u>251</u>
<u>X/ Les acteurs de la mobilité.....</u>	<u>251</u>
<u>XI/ Le comité des JO.....</u>	<u>253</u>
<u>D2- Organisation et fonctionnement du SAA (système des acteurs actifs) et évaluation de leur action ensemble.....</u>	<u>253</u>
<u>I/ Des volontés de reconstituer des liaisons entre différentes parties du territoire, mais cela ne semble pas aller de soi.....</u>	<u>253</u>
<u>II/ Des acteurs fédérateurs à une échelle plus petite que la Plaine.....</u>	<u>259</u>
<u>III/ Malgré la division administrative, certaines problématiques obligent ou incitent les interrelations entre acteurs.....</u>	<u>263</u>
<u>IV/ Pour des actions ponctuelles, les acteurs arrivent parfois à trouver des financements et à mobiliser un système d'acteurs pour la restauration de leur patrimoine, et pour la défense de celui-ci.....</u>	<u>271</u>
<u>V/ Des instances à l'échelle plus large que la Plaine.....</u>	<u>280</u>
<u>D3- Évaluation de la gestion effective de la qualité.....</u>	<u>283</u>
<u>I/ Des relations de confiance parfois fragiles.....</u>	<u>283</u>
<u>II/ Beaucoup d'initiatives isolées qui peinent à se lier entre elles.....</u>	<u>284</u>
<u>III/ Un problème majeur de gouvernance.....</u>	<u>285</u>
<u>IV/ Certains acteurs considérés comme peu présents, et pas nécessairement poussés à s'engager davantage.....</u>	<u>285</u>
<u>P1₁- Horizons temporels.....</u>	<u>287</u>
<u>P1₂- Horizons spatiaux.....</u>	<u>288</u>
<u>I/ De l'échelon très local à la Plaine de Versailles.....</u>	<u>288</u>
<u>II/ Une interconnexion avec les régions frontalières à prendre en compte.....</u>	<u>288</u>
<u>III/ Les échelons départementaux, régionaux et étatiques.....</u>	<u>293</u>
<u>IV/ L'international.....</u>	<u>297</u>
<u>P2₁- Scénario tendanciel.....</u>	<u>297</u>
<u>I/ Un scénario tendanciel ne peut s'affranchir du contexte global et des évolutions... ..</u>	<u>297</u>
<u>II/ Quelle tendance perçue à l'échelle de la Plaine de Versailles ?.....</u>	<u>298</u>
<u>P2₂- Scénario négatif : une Plaine dortoir.....</u>	<u>304</u>
<u>I/ De mauvaises priorités sont choisies et empêchent de trouver un équilibre.....</u>	<u>304</u>

<u>II/ Une urbanisation anarchique fait perdre la cohérence patrimoniale d'ensemble de l'ouest versaillais qui devient une vaste zone dortoir.....</u>	<u>305</u>
<u>III/ La zone devient de plus en plus moribonde en agriculture, ce qui entraîne la mort du territoire.....</u>	<u>306</u>
<u>IV/ Une dégradation du système d'acteurs s'expliquant par un individualisme galopant et des contraintes administratives.....</u>	<u>307</u>
<u>P2₃- Scénario positif : des équilibres territoriaux maintenus ou recréés.....</u>	<u>308</u>
<u>I/ Une reconnexion à la terre.....</u>	<u>308</u>
<u>II/ Un emploi relocalisé sur la Plaine.....</u>	<u>308</u>
<u>III/ Une meilleure gouvernance de la Plaine, un système d'acteurs plus efficient.....</u>	<u>309</u>
<u>P3₁- Enjeux.....</u>	<u>309</u>
<u>I/ Des enjeux écologiques.....</u>	<u>309</u>
<u>II/ Le maintien d'une agriculture plus raisonnée voire biologique, et plus diversifiée.</u>	<u>310</u>
<u>III/ Le maintien ou le retour d'une identité de la Plaine de Versailles.....</u>	<u>310</u>
<u>IV/ De multiples équilibres à trouver.....</u>	<u>310</u>
<u>V/ Trouver des projets fédérateurs.....</u>	<u>312</u>
<u>VI/ L'enjeu de prise de conscience, de connaissance, de reconnaissance de son patrimoine.....</u>	<u>313</u>
<u>P3₂-Menaces.....</u>	<u>313</u>
<u>I/ Des menaces d'ordre global à prendre en compte dans les réflexions.....</u>	<u>313</u>
<u>II/ L'intense pression des promoteurs immobiliers, l'urbanisation.....</u>	<u>314</u>
<u>III/ Un trop fort développement économique de la Plaine autre qu'agricole, au détriment de la ruralité et de l'agriculture.....</u>	<u>315</u>
<u>IV/ La perte d'identité.....</u>	<u>315</u>
<u>V/ Les contraintes administratives.....</u>	<u>316</u>
<u>VI/ Des éléments vus comme des menaces pour les uns, comme des atouts pour les autres.....</u>	<u>316</u>
<u>VII/ Des menaces localisées.....</u>	<u>318</u>
<u>P3₃- Atouts.....</u>	<u>319</u>
<u>I/ Une richesse patrimoniale indéniable.....</u>	<u>319</u>
<u>II/ Un patrimoine culturel remarquable lié à une histoire particulièrement riche : le lien indéfectible avec Versailles.....</u>	<u>319</u>

III/ Un patrimoine rural abondant.....	320
IV/ Un patrimoine naturel encore présent.....	320
V/ Le potentiel agronomique.....	320
VI/ Un attachement au territoire, une identité forte.....	321
VII/ Un état d’esprit, des habitudes et des visions qui évoluent.....	322
A11- Exigences qualité (Philosophie, état d’esprit, prérequis).....	325
I/ Face à un projet considéré comme préjudiciable, toujours avoir une alternative à proposer.....	325
II/ Deux maîtres mots : équilibre et bon sens.....	325
III/ Essayer d’anticiper les problèmes globaux pour mieux y répondre et éviter de les subir.....	326
IV/ Réfléchir les problématiques de manière transversale.....	327
V/ Réfléchir à plusieurs échelles dans lesquelles les acteurs se reconnaissent.....	328
VI/ Profiter des dynamiques déjà existantes.....	329
A12- Objectifs qualité.....	329
I/ Fédérer le système d’acteurs.....	329
II/ Mettre en valeur tout le patrimoine.....	330
III/ Maintenir ou retrouver une identité.....	330
IV/ Réfléchir différemment l’aménagement du territoire.....	331
V/ Assurer un développement touristique harmonieux.....	332
VI/ Mener une réflexion sur les protections.....	333
A13 Actions proposées.....	333
I/ Aider le maintien de l’activité agricole, de transformation et une activité économique raisonnée et cohérente.....	333
II/ Des actions concernant directement la valorisation du patrimoine et de l’environnement.....	337
III/ Des actions concrètes d’aménagement du territoire.....	343
IV/ Organiser une meilleure efficacité énergétique.....	347
A21- Mode d’action ensemble.....	347
I/ Un PNR est souvent vu comme quelque chose d’intéressant, mais certains envisagent les contraintes que cela pourrait engendrer.....	348
II/ L’Opération Grand Site.....	359

<u>III/ Un pays d'art et d'histoire.....</u>	<u>361</u>
<u>IV/ Un élargissement des sites classés, ou la constitution de nouveaux.....</u>	<u>362</u>
<u>V/ La réserve de biosphère.....</u>	<u>362</u>
<u>VI/ Un dispositif semblable à la zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) du Plateau de Saclay.....</u>	<u>363</u>
<u>VII/ Une combinaison des modes d'actions complémentaires.....</u>	<u>365</u>
<u>I/ Un travail immédiat de sensibilisation.....</u>	<u>368</u>
<u>II/ Partir du commun pour réinstaurer les conditions d'un dialogue constructif.....</u>	<u>369</u>
<u>III/ Étudier ce qui se fait ailleurs, en tirer les enseignements avant d'engager les procédures.....</u>	<u>370</u>
<u>A5- Critères personnels d'évaluation de la réussite.....</u>	<u>374</u>
<u>I/ Des résultats tangibles aux actions menées.....</u>	<u>375</u>
<u>II/ Une motivation constante des acteurs à dialoguer, à construire ensemble.....</u>	<u>375</u>
<u>III/ Une conciliation trouvée entre conservation du patrimoine et vie locale.....</u>	<u>375</u>

Résumé

Objet

Ce rapport présente l'intégralité des propos recueillis lors de l'audit patrimonial que j'ai eu le plaisir de mener sur les « conditions et moyens d'une meilleure valorisation des patrimoines historiques, culturels, naturels et agricoles de l'ouest versaillais ». Son plan suit la grille stratégique IDPA¹. Chaque sous-registre est organisé de sorte à répondre à la double exigence d'exhaustivité de la transcription des réflexions recueillies et de cohérence dans l'enchaînement d'idées présenté.

Ce travail est le fruit de six mois de stage, qui se sont déroulés de la manière suivante :

- trois semaines préliminaires de prise de connaissance du sujet, de travail bibliographique, de réunions avec mes commanditaires et maîtres de stage, et de prises de contact pour les premiers audits.

- trois mois d'audit, pendant lesquels j'ai été heureux de rencontrer soixante-six acteurs, tous concernés par ce sujet bien qu'ayant des parcours très divers. J'ai recueilli fidèlement leur propos, que j'ai retranscrits dans les grilles IDPA. Ce fut aussi l'occasion pour moi de parcourir l'ouest versaillais afin d'en saisir l'âme. Il faut ajouter à ces quatre mois une indispensable semaine de prise de recul, pendant laquelle les principales idées de ce rapport ont été dégagées.

- deux mois de rédaction du présent rapport et de préparation du diaporama présenté lors de la restitution orale.

Mettre en avant ce qui est commun sans éclipser les oppositions

L'audit patrimonial a mis en avant les spécificités et les multiples enjeux de ce territoire. Il a permis d'établir qu'au-delà des tensions et des sensibilités différentes, il existe du « commun » entre les différents acteurs, et qu'un champ de dialogue est possible à partir de lui. En fonction de leur parcours, de leur profession, de leurs centres d'intérêt, de leur expertise, les acteurs axent leurs propos sur l'histoire, l'agriculture, la biodiversité, les

1 Cette grille est présentée en introduction.

paysages, mais il apparaît rapidement que ces enjeux ne sont pas irréconciliables, qu'ils sont même bien souvent complémentaires. L'attachement au caractère rural, au patrimoine au sens large de l'ouest versaillais, formulation qui évolue rapidement en « Plaine de Versailles » en audit, est un élément susceptible de rassembler les acteurs. On ressent un relatif consensus quant à l'identification de la situation, des acteurs, des problèmes. A l'exception peut-être d'une différence de perception dans l'avancée des processus, mais qui n'empêche pas de formuler des aspirations similaires. Par exemple, il y a débat sur la question de la ruralité entre l'extrémité de l'actuel domaine de Versailles et la Mauldre : peut-on toujours considérer cette zone comme rurale, ou doit-on admettre qu'elle est dorénavant périurbaine ?

Les acteurs sont également plutôt d'accord sur les scénarios négatifs et positifs, ainsi que sur les enjeux, les menaces, les atouts. L'extension de la métropole parisienne, couplée aux opérations d'intérêt national (Paris-Saclay et Seine-Aval) avoisinantes, ainsi qu'une aspiration de plus en plus fréquente de citadins à « se mettre au vert » sont autant de facteurs qui accroissent les pressions urbanistiques. Déjà en cours, le mitage et les changements de population qu'il génère menacent l'identité rurale, qui repose à la fois sur l'agriculture, le cadre de vie et l'histoire. Ce dernier point est particulièrement prégnant à proximité directe du Château de Versailles, au sein du Grand Parc historique, mais l'est également ailleurs, où le patrimoine rural abonde. En revanche, le scénario tendanciel se scinde en deux courants, l'un pessimiste, l'autre optimiste, révélant l'incertitude quant à la trajectoire d'avenir que pourrait suivre la Plaine. Elle semble actuellement en équilibre instable, tous s'accordent sur ce qui pourrait la faire basculer d'un côté ou de l'autre, mais les anticipations diffèrent.

Les objectifs à atteindre semblent, là encore relativement partagés : conserver l'esprit rural, dynamiser la zone en s'appuyant sur les richesses patrimoniales, de sorte que le territoire ne devienne ni une zone dortoir, ni un espace muséographique.

C'est surtout l'évaluation du système d'acteurs actifs qui diffère. Les désaccords, parfois profondément enracinés, semblent empêcher une gestion optimale de la Plaine de Versailles. Les acteurs associatifs sont très épars, et l'APPVPA, bien que saluée par nombre d'acteurs, ne fait pas l'unanimité. De vives tensions existent entre cette structure et l'APEPV, association de protection de l'environnement de la Plaine de Versailles, préexistant à

l'APPVPA quoique sous un autre nom. A cela s'ajoute une mosaïque administrative, qui efface jusqu'au nom de cette entité, et qui est génératrice de nombreuses difficultés dans sa gouvernance.

Deux approches complémentaires : un rapport complet et un diaporama plus synthétique

Le rapport d'audit patrimonial se veut exhaustif quant aux propos qui ont été recueillis en audit. Il s'efforce de mettre en relief les divers enjeux présentés, en faisant émerger ce qui est commun à l'ensemble des acteurs et en analysant, de la manière la plus objective possible, les oppositions. Le sommaire permet de disposer d'une vision globale, invitant le lecteur à se référer aux paragraphes qui l'intéressent pour davantage de précisions.

La restitution orale devant les personnes auditées qui ont pu et qui ont fait le choix d'y assister est complémentaire. Le diaporama reprend, de façon évidemment plus synthétique, les idées recueillies en audit. Le temps de qualification laissé à l'assistance, suivant la présentation de l'auditeur, a permis d'enrichir l'intégration. Cet événement a aussi pour vocation de faire en sorte que les personnes auditées se rencontrent et puissent dialoguer.

Limites et perspectives d'amélioration

La question de la représentativité est majeure dans un tel travail. Or, en six mois de stage comprenant trois mois d'audit, des choix ont dû être faits concernant les acteurs à contacter.

Bien que l'ouest versaillais soit potentiellement infini, décision a été prise, en accord avec mes commanditaires, de me limiter à la zone naturelle d'équilibre de la Plaine de Versailles, à laquelle la commune de Marly-le-Roi, pour des raisons historiques de liens forts des deux domaines de Versailles et de Marly, a été ajoutée. Pourtant, certains se reconnaissent dans une entité plus restreinte (le Grand Parc, la vallée de la Mauldre ou l'espace compris entre Versailles et cette vallée) ou plus large (les Yvelines, la Seine-et-Oise, l'Île de France).² Il m'a fallu réfléchir à un équilibre entre catégories d'acteurs audités et localisation dans l'ouest versaillais. Toutefois, tous n'ont pas souhaité participer à l'audit patrimonial. La

² La partie « entités » revient très largement sur ces ressentis mais, bien souvent, il y a sentiment d'appartenance à la Plaine de Versailles, quand bien même les acteurs ne mettent pas tous la même réalité sous ce terme.

conclusion de ce rapport apporte un début d'analyse des raisons possibles de ce choix, sans oublier que certains emplois du temps se prêtaient difficilement à l'exercice.

La contrainte temporelle n'est pas à négliger. Durant ces six mois, je me suis pleinement consacré à l'audit patrimonial, à savoir aux prises de rendez-vous, aux entretiens puis à l'intégration des propos, complétés, lorsque cela m'est conseillé par les acteurs audités, par de la bibliographie. L'auditeur espère que ce travail sert de base à une réflexion future mettant autour de la table tous ceux qui sont concernés par cette question des patrimoines de l'ouest versaillais. L'audit gagnerait évidemment à être complété par des études, statistiques, éventuellement d'autres audits patrimoniaux à l'approche différente. Le libellé est majeur car il est présenté lors de la demande d'entretien, et est responsable dans bien des cas de l'acceptation ou du refus de la personne concernée de rencontrer l'auditeur. La notion de « patrimoine », ainsi que le rattachement à Versailles, via la formulation « ouest versaillais », ont pu désengager un certain nombre d'acteurs.

Introduction

Contexte de l'audit patrimonial

Sites & Monuments et Yvelines Environnement sont deux associations reconnues d'utilité publique et agréées pour la protection de l'environnement. Bien qu'agissant à une échelle plus large, elles s'intéressent de longue date au devenir de l'ouest versaillais. Cet espace rural, à la limite du périurbain pour la zone la plus proche de Versailles, est soumis à de nombreuses pressions. Pourtant, il semble primordial, dans le contexte du Grand Paris, de conserver des espaces de respiration pour des populations citadines de plus en plus nombreuses. D'un point de vue patrimonial, ce territoire est stratégique puisqu'il constitue la perspective monumentale du Château de Versailles, dont la renaissance est fragile. Il est alors nécessaire de conserver des espaces ouverts : l'activité agricole le permet. Le maintien d'une agriculture de proximité est particulièrement important, compte-tenu des pressions sur les matières premières de plus en plus forte et de la volonté de raccourcir les filières et de recourir plus souvent à la vente directe. Le caractère rural est une dimension importante de l'identité de l'ouest versaillais, zone intéressante à la fois du point de vue historique, culturel, naturel et agricole.

Les deux associations sont alors parties d'un triple constat.

- La triple protection de la perspective de Versailles (protection loi Malraux dite du « trou de serrure », inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO du domaine de Versailles et de l'allée de Villepreux, site classé de la Plaine de Versailles³) reflète mal la cohérence d'ensemble des emprises versaillaises. Elle n'a pas empêché l'urbanisation récente des terrains de Santos-Dumont, celle des friches de l'ancienne caserne Pion à venir, la construction d'un lotissement à Rennemoulin qui devrait voir sa population doubler ou

3 La partie concernant les différents niveaux de protection, en « qualités », les explique en détail.

presque, l'installation de caravanes de gens du voyage à côté de l'allée de Villepreux, la construction de la station d'épuration Carré de Réunion et la mise en place d'une station de compostage.

- L'ouest versaillais est très morcelé administrativement. Il est tirailé entre plusieurs intercommunalités qui rendent difficile l'émergence d'une vision d'ensemble et l'expression d'une identité. Au début des années 1970, une « zone naturelle d'équilibre de la Plaine de Versailles » a été délimitée, mais cette dernière a progressivement sombré dans l'oubli, malgré les efforts de l'association de protection de l'environnement de la Plaine de Versailles (APEPV) pour la faire revivre. La naissance de l'association patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) en 2004 a permis à des projets communs de se concrétiser, à un grand nombre d'acteurs de dialoguer, mais elle ne fait pas consensus.

- Les tensions entre acteurs sont nombreuses, le dialogue est parfois difficile entre différentes parties prenantes.

Pourtant, les deux associations font le constat d'un besoin de coconstruction et de coaction entre acteurs de cette entité aux multiples enjeux. En 2012, elles ont publié un manifeste, « Versailles, une nature à reconquérir ». Elles évoquent l'idée d'un parc naturel régional (PNR), auquel les communes concernées par le Grand Parc des chasses pourraient librement adhérer, qui contribuerait selon elles à « rendre son unité à cet ensemble historique et naturel aux portes de Paris »⁴.

Fin 2021, après discussions avec le président de Sites & Monuments, qui m'a présenté le territoire et ses multiples enjeux, je lui ai proposé de réaliser un audit patrimonial. Cette démarche me semblait toute désignée pour appréhender un tel sujet complexe et multi-acteurs. Compte-tenu du travail commun entre les deux associations depuis de nombreuses années, Yvelines Environnement a rapidement été associée au projet. Elles seront toutes deux commanditaires de l'audit patrimonial concernant les « conditions et moyens d'une meilleure

4 Sites & Monuments, Yvelines Environnement. Versailles, une nature à reconquérir. https://www.sitesetmonuments.org/IMG/pdf/sppef_sm-et-ye-versailles-une-nature-a-reconquerir.pdf (Dernière consultation le 29/09/2022).

valorisation des patrimoines historiques, culturels, naturels et agricoles de l'ouest versaillais ».

Sur les conseils du président de l'APEPV, qui est également vice-président d'honneur d'Yvelines Environnement, la réflexion a été élargie à la zone naturelle d'équilibre (ZNE) de la Plaine de Versailles. Le livre vert de la Plaine de Versailles la décrit comme une entité paysagère et historique cohérente. De plus, il s'avère que les périmètres de 5 des 6 ZNE qui avaient été définies en Île de France ont été repris, plus ou moins exactement, pour constituer des PNR, dont les chartes sont en vigueur pour quatre d'entre eux et en projet pour le cinquième. Seule la ZNE de la Plaine de Versailles, aux vocations pourtant similaires aux autres ZNE, ne bénéficie pas d'une réflexion quant à un éventuel PNR. Pour mes audits, je me suis alors limité à cette zone, à laquelle Marly-le-Roi a été ajoutée pour des raisons historiques, mais j'ai laissé les différents acteurs audités définir l'entité qui fait sens pour eux.

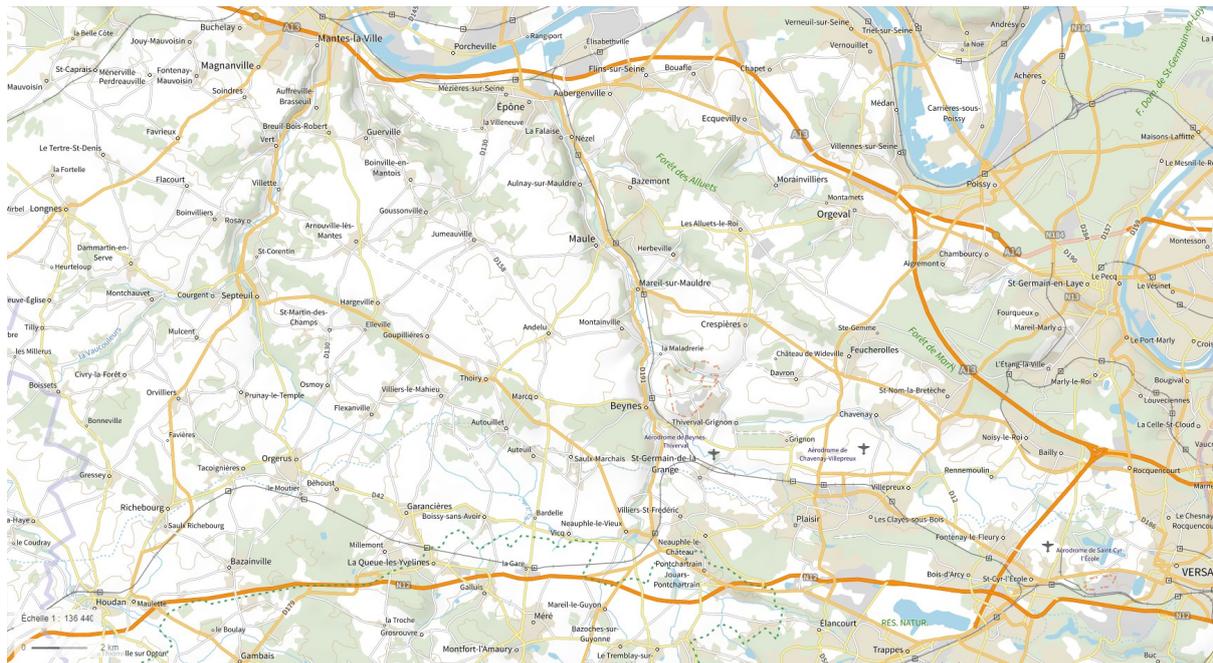


Figure 1 : Carte montrant l'étendue de la zone naturelle d'équilibre de la Plaine de Versailles. Elle est délimitée par la D7 à l'est (juste à l'ouest du Grand Canal du Château de Versailles), la N12 au sud, l'A13 au nord et la D983 à l'ouest, reliant Mantes-la-Ville et Maulette.

Présentation et déroulement de l'audit patrimonial

L'audit patrimonial est une démarche de facilitation stratégique mise au point par Henry Ollagnon, et développée par les enseignants de l'UFR GVSP (unité de formation et de recherche « gestion du vivant et stratégies patrimoniales »). Il est enseigné aux élèves de la dominante d'approfondissement SPES (science politique, écologie et stratégies), mais aussi à des étudiants de première et de deuxième année à AgroParisTech, et l'était déjà à l'INA-PG (institut national agronomique Paris-Grignon).

Un ou des commanditaire(s) se saisissent d'une problématique complexe et multi-acteurs. L'auditeur est responsable de l'établissement d'une liste d'acteurs qui sont considérés comme co-experts du sujet. Il s'efforce d'obtenir une certaine représentativité, qu'il s'agisse de catégories d'acteurs ou de localisation de leur activité. L'enjeu est de mettre en avant ce qui est commun aux personnes auditées, base rendant possible un projet coconstruit, sans minorer les oppositions.

Il les sollicite pour un entretien semi-directif individuel. Chacun est, bien entendu, libre d'accepter de participer ou non. Outre des contraintes d'emploi du temps qui ne sont pas à négliger, le taux de réponse plus ou moins élevé en fonction de leur activité ou de leur localisation peut donner un premier aperçu des acteurs qui se sentent plus ou moins concernés par la problématique de l'audit. Le choix du libellé revêt une importance stratégique.

Une fois le rendez-vous établi, l'auditeur se présente, présente les commanditaires et rappelle le libellé de l'audit. Il revient sur les cinq points de déontologie qu'il se doit de respecter.

- La participation à la démarche est libre et volontaire ;
- Les propos des acteurs audités sont tenus confidentiels ;
- La participation à l'audit patrimonial n'engage personne à l'action, ni les commanditaires, ni les personnes auditées ;
- L'auditeur est responsable de l'intégration des propos. Tout ce qui a été dit au cours de l'entretien doit être présent dans le rapport final ;

- Les documents produits par l’auditeur (le rapport d’audit et le diaporama sur lequel la restitution s’appuie) sont la propriété des commanditaires qui en gèrent leur éventuelle diffusion.

Les audits s’appuient sur une grille stratégique en quatre registres : la grille IDPA. Cette structure est également suivie par le rapport.

- I : Identification de la situation, des acteurs et des problèmes ;
- D : Diagnostic de l’action engagée, et son évaluation par les personnes auditées ;
- P : Prospective ;
- A : Propositions d’actions et élaboration d’un chemin de changement.

Soixante-six audits ont été réalisés. En voici la répartition.

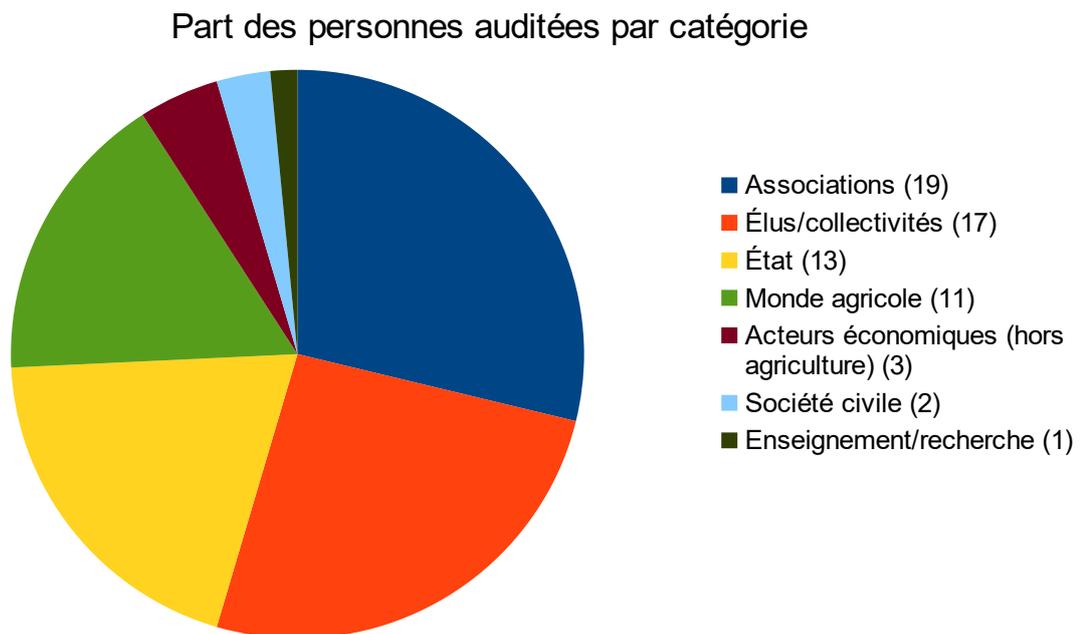


Figure 2 : Diagramme montrant la proportion de personnes auditées par catégorie

La restitution de l'audit patrimonial s'est tenue le lundi 10 octobre 2022, de 17h30 à 20h30, en la chapelle de Rennemoulin. Ce lieu a régulièrement été mentionné en audit. Elle s'est déroulée en trois parties :

- Présentation par l'auditeur des résultats de l'audit patrimonial ;
- Qualification des résultats par les personnes auditées présentes ;
- Un temps d'échange plus informel.

Tous les acteurs audités ont été invités, et vingt étaient présents. Je les remercie bien sincèrement, et espère que cette réunion a été intéressante et utile pour eux. La présentation, ainsi que le temps de qualification qui l'a suivie, ont permis, au-delà des désaccords parfois profondément enracinés qui ont été exprimés, de faire émerger des éléments en commun, en particulier un attachement partagé à cette Plaine dont tous veulent conserver le caractère rural.

IDENTIFICATION de la situation, **des acteurs, des problèmes**

I1-Qualités

I/ Quelles définitions du patrimoine ?⁵

Ce rapport concerne les « conditions et moyens d'une meilleure valorisation des patrimoines historiques, culturels, naturels et agricoles de l'ouest versaillais ». Encore faut-il savoir ce que les acteurs audités entendent par patrimoine. Il est d'usage, dans le langage courant comme dans les réflexions, de parler de patrimoine matériel et immatériel, de patrimoine historique, culturel et naturel, comme s'il s'agissait de réalités diverses. Si ces distinctions sont commodes pour exprimer ses idées, les acteurs s'accordent sur le fait qu'il existe un patrimoine, un et indivisible, auquel les habitants d'un lieu s'attachent, sans hiérarchie. Il n'y a pas de petit patrimoine de leur point de vue, un lavoir, une forêt, une fête de village, un chemin rural ont souvent, à leurs yeux, la même importance que le Château de Versailles : le patrimoine s'étend « de la petite cuillère à la grande cathédrale ». Les services du patrimoine, en général, inventorient à partir du Moyen-Age et s'arrêtent 30 ans avant la date d'inventaire. Il ne s'agit là que du patrimoine culturel, l'ambition du rapport étant d'élargir et de considérer également les arbres, la biodiversité, les paysages, quel que soit leur degré d'artificialisation, la création végétale, les festivités, les attaches familiales... Tout ce qui enracine l'homme sur un territoire qu'il décrira comme étant le sien. L'étendue est si large que la notion d'abus patrimonial a émergé, faisant l'objet d'un colloque, dans un contexte de perte de repères où le patrimoine est plus que jamais d'actualité. L'inclusion ou non d'un

5 En complément des propos des acteurs audités présentés ici, il est possible de se référer aux ouvrages suivants. J.P. Babelon, A. Chastel, *La notion de patrimoine*, Liana Levi, 1995. D. Alland, *Dictionnaire de la culture juridique*, PUF, 2003.

élément dans le patrimoine dépend de chacun, il semble néanmoins exister un consensus quant à la préservation d'un patrimoine sur lequel tous seraient capables de s'accorder, certains le considérant même comme une ressource : « le patrimoine, c'est notre pétrole » me déclarait un acteur audité.

Le parti pris de ce rapport sera donc de considérer les patrimoines du libellé d'audit, comme un patrimoine formant un tout indivisible, dans l'acception la plus large du terme. A ce sujet, je reprends ce qu'un audité me confiait : « Le patrimoine ne correspond pas seulement au bâti, il faut aussi y compter la faune, la flore, le folklore ancien, une recette de cuisine... Il s'agit de ce qu'un milliardaire ne pourrait pas reconstituer ».

II/ Un territoire aux multiples enjeux

Beaucoup soulignent d'emblée le caractère complexe de la problématique qui recouvre de multiples enjeux.

Illustrons avec quelques statistiques concernant le département des Yvelines, dans lequel l'ouest versaillais se situe. Il compte 532 monuments historiques classés ou inscrits, environ 40 000 ha d'espaces protégés représentant 21 % de la superficie départementale, dont 70 sites classés et 94 sites inscrits, 11 sites patrimoniaux remarquables, dont celui de Versailles et de Saint-Germain-en-Laye. Selon la définition donnée par les acteurs de l'ouest versaillais, ce dernier se situe sur une ou plusieurs des unités paysagères définies par l'atlas des paysages des Yvelines.⁶

III/ Un territoire agricole aux portes de Paris

Les acteurs sont unanimes sur ce point : l'ouest versaillais, correspondant le plus souvent à la Plaine de Versailles dans leurs esprit et dans leurs propos, est une terre agricole. Cette composante est constitutive de son identité, et il est significatif de constater qu'il s'agit souvent de la première qualité citée. Les agriculteurs y ont façonné les paysages. Si ces

⁶ A. Mazas, A. Freytet, *Atlas des pays et paysages des Yvelines*, CAUE 78.

derniers ne manquent pas de rappeler que leur fonction première est nourricière, leur importance quant à l'équilibre du territoire et des paysages est unanimement reconnue.



Figure 3 : Entre Mareil-sur-Mauldre et Crespières, un paysage typique de la Plaine de Versailles

Les terres y sont fertiles. Certains parlent d'une « petite Beauce », avec un potentiel agricole comparable à celle qui est communément surnommée le « grenier à blé de la France ». A l'ouest de la vallée de la Mauldre, les agriculteurs exploitent dans leur immense majorité plusieurs centaines d'hectares, beaucoup ayant fait le choix, plus ou moins contraint, de se regrouper ou, au moins, de s'organiser. La plus grande part de la SAU est dédiée à la céréaliculture. Il existe quelques exploitants importants cultivant des pommes de terre. Les systèmes de polyculture-élevage sont devenus extrêmement minoritaires même si, nous le verrons, l'agriculture évolue. Elle répond de plus en plus aux exigences combinées de qualité et de localisme. Elle évolue d'autant plus vite, aux dires du plus grand nombre, à l'est de la vallée de la Mauldre, où beaucoup d'agriculteurs ont fait le choix de la diversification de leurs

cultures, du changement de pratiques (passage à l'agriculture raisonnée voire biologique, ce dernier étant pourtant rare en Île de France), et même de la diversification de leur activité, développant les circuits courts, adjoignant parfois une activité de transformation à la ferme, et/ou proposant une activité d'hébergement touristique. Ces mutations sont favorisées par la proximité de la mégapole parisienne qui fournissent un bassin de consommation potentiel très important. Beaucoup affirment qu'il s'agit souvent de l'un des seuls moyens de s'en sortir financièrement.

L'élevage a quasiment disparu. La tendance récente est à la diminution de l'élevage, la viande étant concurrencée, dans les assiettes et, donc, en agriculture, par des légumineuses ayant des teneurs en protéines comparables et un bilan écologique moins lourd. D'autres facteurs ne doivent pas être minorés. Un acteur m'expliquait qu'un agriculteur de la Plaine, à la tête de l'un des plus gros élevages bovins d'Île de France, a cessé son activité il y a une dizaine d'années à cause de normes trop strictes. La fermeture de l'abattoir de Mantes-la-Jolie est vue par certains comme l'une des causes de cette quasi-disparition, engendrant des coûts de transports supplémentaires devenus insupportables pour des éleveurs qui le seraient restés. Or, l'élevage permettait de maintenir ouvert certains milieux particulièrement fragiles comme les prairies calcicoles, nombreuses dans cet ouest versaillais, avec certaines espèces désormais menacées du fait de la fermeture de ces prairies causée par l'absence de moutons qui y étaient autrefois élevés.

Contrairement aux apparences premières, de nombreuses initiatives agricoles, pas nécessairement céréalières, passées et présentes

Outre les cultures classiquement retrouvées, comme le blé, l'orge ou le colza, les légumineuses, les lentilles notamment, ont le vent en poupe. L'activité de maraîchage est représentée, ainsi que l'arboriculture. Alors qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'ouest versaillais n'a pas échappé à l'intensification de l'agriculture dans un contexte où la France voulait atteindre la souveraineté alimentaire, avec ce que cela implique en terme de drainage, de monocultures céréalières et de remembrement, des initiatives en faveur d'une agriculture raisonnée voire biologique sont prises. La pluralité de ces activités et ces initiatives, souvent

mises en avant et loin de l'image de monoculture céréalière qu'il est possible d'avoir au premier abord, sont en adéquation avec l'histoire agricole unique de cette région.

Bien avant d'être vu comme un territoire aux portes de Paris, l'ouest versaillais est, de longue date, une terre agricole. A l'instar de l'ensemble de l'Île de France qui était la première région viticole de France, on y cultivait la vigne, et des localités comme Guerville ou Marly avaient ainsi la même vocation viticole. A Marly, les abbayes des Vaux de Cernay, de Fontenelle, de Saint-Denis étaient propriétaires des terrains viticoles qui ont gardé leur destination originelle jusqu'à la crise du phylloxéra au milieu du XIXe siècle, marquant la disparition quasi-complète de l'activité, même si les dernières vendanges ont eu lieu en 1953. Le vin, produit en quantité, y était de qualité médiocre : le poète Jean-François Ducis les apprécie très modérément.⁷ Les viticulteurs de Marly se sont mis pour la plupart à l'arboriculture.

Les vergers étaient nombreux dans la Plaine de Versailles, notamment à Fontenay-le-Fleury où une confrérie a existé pendant longtemps, mais aussi et surtout sur le plateau des Alluets et en bord de Seine, à Orgeval, Champbourcy, où une route touristique met à l'honneur ce passé, ainsi que des toponymes, comme un lotissement nommé « Les Vergers » à Orgeval. Alors que le Potager du Roi de La Quintinie ne suffisait pas à approvisionner la table du Roi, la Plaine de Versailles avait une vocation nourricière, tant par la chasse que par les cultures. Des céréales étaient cultivées, mais n'étaient pas forcément majoritaires partout : à Marly par exemple, seule la Plaine du Trou d'Enfer était concernée par la céréaliculture.

L'horticulture arrivera ultérieurement, à Noisy et aux alentours. Cette zone à quelques dizaines de kilomètres de Paris était particulièrement désignée, suffisamment éloignée de Paris dont l'extension urbaine a progressivement éloigné les horticulteurs, mais assez proche tout de même du bassin de consommation, et à côté de l'école horticole Le Nôtre à Villepreux qui fournissait du personnel. Quelques-uns notent que c'est à Versailles que Charles Truffaut a lancé son premier établissement en 1824.

⁷ Catriona Seth. La cave des poètes, poésie des vins et imaginaire de l'ivresse. *Dix-huitième siècle*, n°29. 1997. Pages 269-280. https://www.persee.fr/doc/dhs_0070-6760_1997_num_29_1_2177 (Dernière consultation le 19/07/2022).

Une Plaine du savoir et de la connaissance agricoles et horticoles

Versailles et sa Plaine se sont peu à peu imposées comme un haut lieu de la connaissance et des initiatives agricoles et horticoles. Grignon en est considéré comme l’emblème par un grand nombre d’acteurs. En 1824, Charles X décide d’installer au château de Grignon, en plein cœur de la Plaine de Versailles, l’institut royal agronomique qui, au fil du temps, deviendra l’école nationale supérieure d’agronomie (ENSA) de Grignon puis, après une première fusion avec l’INA de Paris, deviendra l’institut national agronomique Paris-Grignon (INA-PG) puis, en 2007, avec la fusion avec l’École National du Génie Rural des Eaux et des Forêts (ENGREF) et l’École Nationale Supérieure des Industries agricoles et alimentaires (ENSIA), deviendra AgroParisTech, dont Grignon restera l’un des campus jusqu’au déménagement de l’école sur le Plateau de Saclay en 2022. Une majorité d’acteurs évoque Grignon au cours de l’entretien pour diverses raisons, l’une d’elles étant la réputation de cette école, dépassant les frontières. Il s’agit d’un haut lieu de l’agriculture, de l’agronomie, de l’histoire du machinisme agricole. L’INRA, devenu INRAE, dispose de centres de recherche à Grignon et à Versailles.

En plus de l’école nationale supérieure d’horticulture, créée à Versailles en 1874 et qui a déménagé à Angers en 1995, un acteur fait allusion à l’école Le Nôtre de Villepreux. Créée en 1884 sous le nom de l’école d’horticulture des pupilles de la Seine, accueillant des enfants de l’assistance publique. Après s’être installée à Sonchamp en 1960, elle est devenue l’école des métiers du bâtiment, conservant la même vocation.⁸

Certains remarquent enfin que l’arboretum de Chèvreloup est un haut lieu de la recherche botanique. Il est géré par le muséum national d’histoire naturelle.

De multiples liens avec le patrimoine

8 Société d’histoire de Villepreux. L’école Le Nôtre. <http://shvillepreux.canalblog.com/archives/2008/08/24/10328794.html>, et l’école d’horticulture Le Nôtre. <http://shvillepreux.canalblog.com/archives/2008/08/24/10330332.html> (Dernière consultation le 27/07/2022). L’ouvrage suivant y fait également référence. Évelyne Placet. *Le Val de Gally*. Mémoires en images, 2009.

De nombreuses fermes ont un intérêt historique, alors qu’il s’agissait d’anciennes fermes royales : la ferme de Pontaly, la ferme du Trou Moreau, la ferme de Mézu…

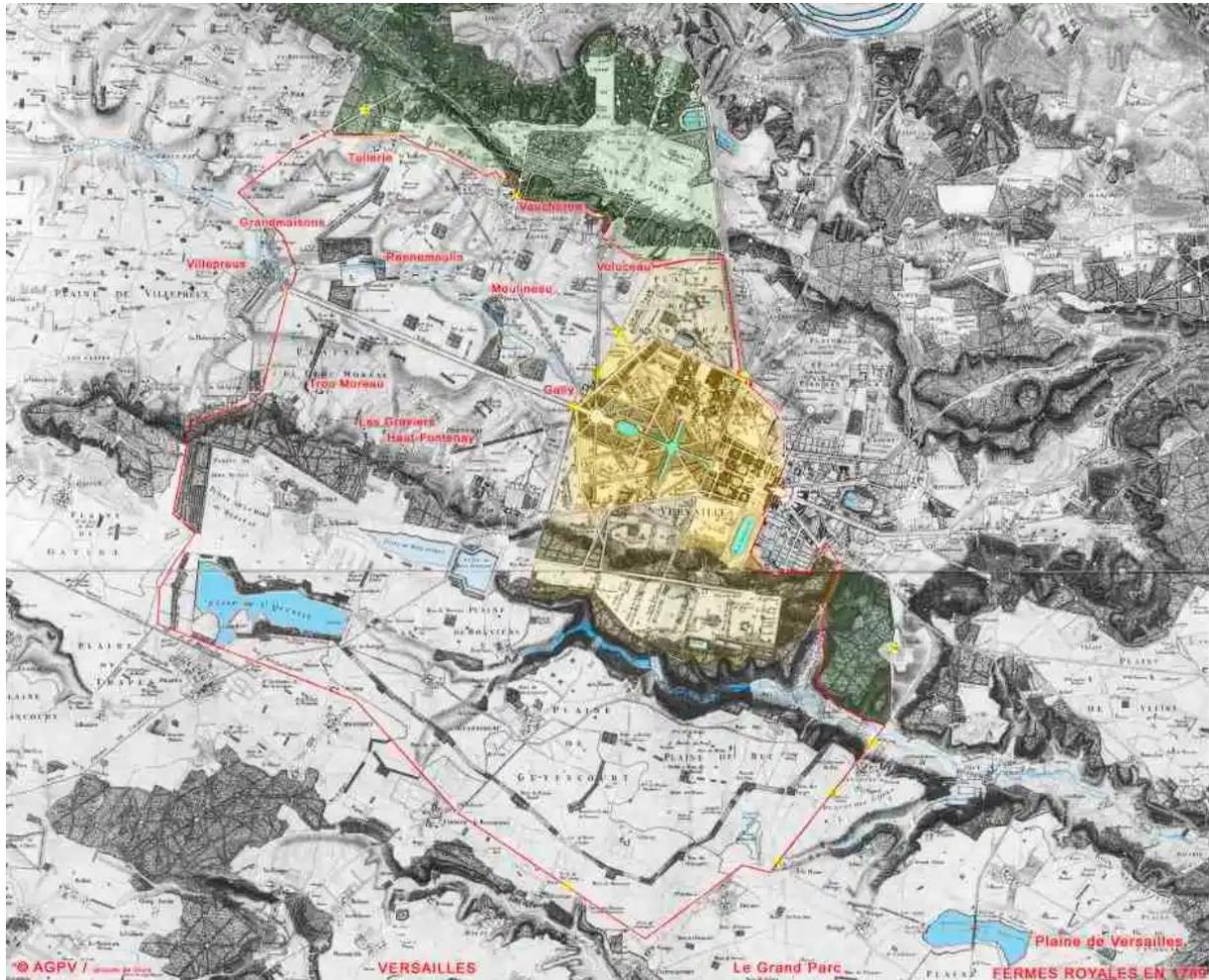


Figure 4 : Carte des fermes royales du Grand Parc⁹

On trouve de beaux corps de ferme typiques de l’Île de France. Les attaches familiales renforcent l’importance patrimoniale, alors que certaines familles sont installées sur la Plaine de Versailles depuis plusieurs générations : il en est ainsi des familles Laureau ou Euvé pour ne citer qu’elles. Un autre lien à établir est que l’agriculture façonne les paysages, maintient des espaces ouverts à quelques dizaines de minutes d’une métropole de 10 millions d’habitants, ce qui est particulièrement apprécié. Cette proximité fait que ce territoire, d’essence rurale, est en pleine mutation.

⁹ Association des Amis du Grand Parc. Cartes. <https://grandparcdeversailles.org/galeries-agpv/cartes/> (Dernière consultation le 14/09/2022).

IV/ Un territoire rural en pleine mutation

Si certains décrivent l'ouest versaillais comme l'un des premiers territoires ruraux depuis Paris, signalons que le qualificatif de « rural » pour l'ouest versaillais ne fait pas consensus, et donne lieu à un débat très intéressant. Prenons l'exemple de la commune de Rennemoulin. Il s'agit de la plus petite commune de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, un village peuplé de 112 habitants, qui compte actuellement 50 logements. Si certains citent Rennemoulin comme démontrant le caractère rural de l'ouest versaillais, d'autres démentent, considérant qu'elle connaît toutes les problématiques du périurbain. Ses habitants, pour l'immense majorité, ne sont pas paysans, ils sont souvent cadres voire cadres supérieurs et se déplacent quotidiennement, hors télétravail, vers leur bureau situé à Paris, à La Défense ou en ville nouvelle, entre autres. De plus, un lotissement en construction, qui devrait avoir pour conséquence une multiplication de la population par 1,5 voire 2, fait débat.



Figure 5 : Rennemoulin et Crespières, deux villages, parmi tant d'autres, au cachet ancien

La vallée de la Mauldre, limite entre périurbain et rural ?

Beaucoup font la distinction entre deux zones – nous y reviendrons plus précisément en entités –, une zone périurbaine à l'est et rurale plus à l'ouest, moins touchée par les pressions urbanistiques, quoique certains craignent une avancée rapide de la grande couronne

parisienne compte-tenu de la démographie de cette métropole, avec des problématiques purement rurales.



Figure 6 : Jumeauville et Montainville, deux villages typiques à l'ouest de la Mauldre

Les mutations sont rapides : certains rappellent qu'à Poissy, historiquement, on trouvait des céréales et des vergers. Malgré ces bouleversements, le patrimoine rural subsiste, et l'attachement à ce dernier se ressent dans les propos de la plupart des personnes auditées. Toutes les communes, ou presque, disposent de leur église paroissiale, parfois de chapelles, comme la célèbre chapelle de Rennemoulin ou la chapelle de la Nativité à Andelu. Les lavoirs occupent bien souvent une place particulière dans le cœur des habitants, chaque commune ou presque en ayant au moins un, liant la Plaine à des communes comme Aigremont ou l'Étang-la-Ville qui en ont également un. Faisant aussi partie du patrimoine, les fontaines ou encore, rarement cité mais tout aussi important, le patrimoine funéraire, dans les cimetières versaillais des Gonards, Saint-Louis ou Notre-Dame mais aussi dans les cimetières paroissiaux de la Plaine. Les maisons forestières sont vues comme faisant partie intégrante du patrimoine rural.

Beaucoup soulignent la typicité des cœurs de villages ou de bourgs, malgré une urbanisation parfois intense en périphérie. Ainsi, Fontenay-le-Fleury ou Villepreux conservent leur centre au cachet ancien, mais l'essentiel des activités commerciales s'est déplacé en un lieu devenu plus central pour les nouveaux habitants. Pour ces deux communes, mais le constat est similaire pour Plaisir, les terres situées entre le bourg ancien et la gare ont été complètement urbanisées. Si tous les centres de gravité n'ont pas bougé, certaines communes s'étant agrandies plutôt en « tache d'huile » et d'autres ayant contenu l'urbanisation, il n'en

reste pas moins que la démographie et la sociologie du territoire ont énormément évolué ces dernières décennies.

VI/ Un territoire à la démographie et la sociologie particulières

A/ D'importantes évolutions démographiques ces dernières décennies

Les acteurs font état d'une explosion démographique de beaucoup de communes de la Plaine ces dernières décennies. La plupart de celles situées en vallée de la Mauldre ou à l'est de celle-ci ont plus que doublé leur population entre 1968 et 2018, comme en témoigne le tableau suivant.

Commune	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018	Coefficient multiplicateur entre 1968 et 2018
Aulnay sur Mauldre	521	585	959	1026	1105	1157	1154	1137	2,18
Bailly	1191	1885	3679	4145	4094	3975	3886	3615	3,04
Bazemont	590	945	1185	1468	1526	1525	1519	1615	2,74
Beynes	1571	5501	7593	7445	7200	7577	7583	7651	4,87
Bois-d'Arcy	6766	10231	11796	12693	12064	13612	14008	15220	2,25
Chavenay	614	1442	1629	1727	1752	1851	1855	1791	2,92
Cresprières	627	1012	1412	1506	1466	1628	1561	1641	2,62
Feucherolles	1047	2052	2178	2699	2806	3029	2792	2951	2,82
Mareil sur	325	425	1648	1804	1760	1737	1741	1685	5,18

Mauldre									
Noisy-le-Roi	2564	5587	5572	8095	7718	7964	7684	7577	2,96
Orgeval	2106	3236	3936	4509	4801	5828	5985	6479	3,08
Plaisir	6869	21259	22593	25877	31045	30773	31342	31013	4,51
Saint-Nom-la-Bretèche	1087	2997	3567	5071	4966	5053	5037	4915	4,52

Figure 7 : Tableau présentant la démographie des communes situées entre la grille du Château de Versailles et la vallée de la Mauldre, dont la population a au moins doublé entre 1968 et 2018 (données INSEE¹⁰).

Ces communes, le plus souvent rurales ou proches de la définition de la ruralité en 1968¹¹, ont connu de profondes évolutions démographiques. Les populations des « villes » se sont elles aussi accrues, mais différemment, comme le montre le graphique suivant.

Figure 8 : Profil démographique des communes de Saint-Cyr-l'École, Fontenay-le-Fleury, Villepreux, Les Clayes sous Bois et Maule.

Du point de vue de beaucoup, les communes à l'ouest de la vallée de la Mauldre semblent moins touchées pour le moment par cette évolution, mais beaucoup anticipent une pression foncière à venir. Pourtant, certaines ont déjà connu une augmentation significative de leur population.

Communes	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018	Coefficient multiplicateur entre 1968 et 2018
Andelu	231	246	272	346	370	484	474	477	2,06

10 Les données chiffrées précises, corroborant les faits présentés en audit, proviennent des dossiers complets des communes établis par l'INSEE et aisément consultables sur leur site Internet.

11 « Jusqu'en 2020, l'Insee définissait le rural comme l'ensemble des communes n'appartenant pas à une unité urbaine qui est caractérisée par le regroupement de plus de 2 000 habitants dans un espace présentant une certaine continuité du bâti, censée caractériser les « villes ». » D'après INSEE. Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030> (Consulté le 3/10/2022).

Arnouville-lès-Mantes	450	508	551	699	742	827	900	941	2,09
Goussonville	232	256	362	466	557	600	613	625	2,69
Jumeauville	346	354	552	532	554	586	597	609	1,76
Montainville	317	396	382	419	507	569	529	501	1,58
Thoiry	502	581	695	835	969	1117	1247	1419	2,83

Figure 9 : Evolution démographique de six communes à l'ouest de la Mauldre.

B/ Des bouleversements sociologiques : de la ruralité à un territoire résidentiel du Grand Paris

Si elle reste agricole, la Plaine de Versailles n'est plus majoritairement une terre paysanne comme elle l'a été historiquement. Le nombre d'agriculteurs ne cesse de décroître face à une population qui augmente considérablement.

« Privilégié » : voilà un terme qui revient très souvent lorsqu'on demande en audit les caractéristiques de leur territoire. Les nouvelles populations sont, en effet, dans leur grande majorité, des cadres voire des cadres supérieurs, travaillant dans l'agglomération parisienne ou à Saint-Quentin-en-Yvelines, au niveau de vie élevé. De nombreuses communes de l'ouest versaillais occupent le haut du classement des revenus médians, et beaucoup d'autres communes de l'ouest versaillais la suivent de près. A ce titre, Saint-Nom-la-Bretèche est souvent citée.

Cette situation privilégiée est beaucoup moins vraie au sud du Ru de Gally. Des communes comme Saint-Cyr, Fontenay-le-Fleury, Bois-d'Arcy, Villepreux, Les Clayes-sous-Bois ou encore Plaisir ont une mixité sociale plus importante. On peut notamment y voir des barres d'immeubles qu'on ne retrouve pas ailleurs sur la Plaine, et ces communes connaissent des problématiques auxquelles n'ont pas à faire face les communes plus au nord ou plus à l'ouest. Ce contraste peut s'expliquer par l'orientation de ces communes vers la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines davantage que vers Paris. Si une liaison ferroviaire existe depuis ces communes jusqu'à la gare Montparnasse à Paris, il est moins facile de rejoindre La Défense ou des communes de l'ouest parisien offrant un grand nombre d'emplois tertiaires

qualifiés depuis le sud de la Plaine que depuis le nord. S'il reste élevé, le coût de l'immobilier y est plus abordable, et certains me parlent de jeunes couples qui, pour des raisons financières, s'installent d'abord en ville nouvelle ou dans l'une de ces communes du sud de la Plaine, avant de pouvoir acheter à Versailles ou ailleurs sur la Plaine. Toutefois, certains notent que la sociologie tend à évoluer, et l'illustrent par le fait que des bastions communistes comme Saint-Cyr ou Fontenay-le-Fleury ont aujourd'hui un maire de droite. En général, beaucoup estiment que la Plaine de Versailles s'est boboïsée.

Faisons ici un point géographique : la Plaine de Versailles se situe dans l'ancien département de la Seine-et-Oise, actuel département des Yvelines, dans l'ouest parisien. Or, historiquement, les populations aisées avaient tendance à s'installer à l'ouest des métropoles compte-tenu de l'orientation que prenaient les fumées d'usine. Cette différence sociologique entre est et ouest des grandes métropoles se retrouve encore aujourd'hui à Paris, avec une ancienne Seine-et-Oise dans l'ensemble plus privilégiée que l'est de l'Île de France, et ce malgré les rééquilibrages qui ont pu être opérés avec la construction des villes nouvelles. La proximité et l'influence de Versailles accentuent cet état de fait. Le cadre de vie verdoyant, agricole, attire des populations en quête de tranquillité.

C/ Sociologiquement, Versailles occupe une place singulière.

Beaucoup mettent en évidence une sociologie versaillaise, caractérisée par une manière de penser souvent distincte du reste de l'Île de France. Quelques-uns parlent de codes, notamment vestimentaires, différents. Certains évoquent le poids de la religion à Versailles. Le catholicisme y est majoritaire, et les cérémonies religieuses sont très suivies. Certains quartiers en périphérie immédiate de Versailles, comme le plateau Saint-Antoine au Chesnay, sont parfois décrits comme très catholiques. Des protestants vivent aussi à Versailles, disposant d'un temple, des juifs ont une synagogue. Alors qu'ils devaient initialement installer leur lieu de culte à Villepreux, les Mormons, face à l'opposition de la municipalité, l'ont finalement construit au Chesnay-Rocquencourt. Sur la Plaine de Versailles, la religion semble moins être un facteur distinctif que la sociologie elle-même et la gentrification.

D/ Une terre de loisirs

La sociologie explique en grande partie la concentration des loisirs, cohérente avec son histoire. Avec l'arrivée de Louis XIV à Versailles, l'activité nourricière a dû cohabiter avec l'activité de loisirs. Toutes les chasses étaient pratiquées dans le Grand Parc de Versailles : chasse à courre à Marly, chasse au tir sur la Plaine et chasse au vol à Satory. La fauconnerie était pratiquée à Montainville. La cohabitation dans le Grand Parc entre les agriculteurs et la Cour n'a pas été aisée¹², si bien que l'agriculture y était subventionnée, compte-tenu du préjudice causé aux cultures par un gibier surabondant. L'art équestre s'est développé à Versailles sous Louis XIV. Perpétué à Vienne alors que la Révolution française sévissait, il est revenu en France, et a perduré jusqu'à nos jours grâce à des personnalités de renommée internationale Michel Henriquet, qui fut notamment conseiller au Cadre Noir de Saumur. Alors qu'il avait une propriété et ses manèges à Bailly, il a monté un projet d'Académie équestre dans les Grandes Écuries de Versailles. Aujourd'hui, Catherine Henriquet, championne olympique, enseigne l'équitation de haute école dans ses manèges à Autouillet.

Beaucoup me font part de l'omniprésence des chevaux dans l'ouest versaillais, qui compte un grand nombre de haras et de centres équestres. On trouve en outre nombre de terrains de golfs, notamment le long de la RD307 entre Le Chesnay-Rocquencourt et Mareil-sur-Mauldre, parfois surnommée la « route des golfs », avec la connotation sociologique que connaît ce sport. Il y a en effet le golf de Noisy-le-Roi, celui de Feucherolles et, entre les deux, le célèbre golf de Saint-Nom-la-Bretèche, accueillant un certain nombre de compétitions internationales. L'activité touristique se développe, pouvant compter à la fois sur le dynamisme culturel de Versailles et sur le caractère agricole, vert, de plus en plus plébiscité par des populations citadines toutes proches.

E/ Face aux pressions démographiques, des communes sont devenues multipolaires.

L'explosion démographique a également provoqué l'urbanisation de terres agricoles inhabitées jusque-là, si bien que plusieurs communes sont devenues multipolaires. A cet égard, Beynes est souvent citée en exemple. Sa population est passée de 1571 habitants en

¹² Nous verrons que la cohabitation avec les loisirs modernes n'est pas simple non plus.

1968 à 5501 en 1975, puis 7618 en 2019. Le Val des Quatre Pignons est un quartier de lotissements pavillonnaires construit *ex nihilo* au début des années 1970 pour faire face à l’explosion de la demande en logements. Il regroupe aujourd’hui à peu près la moitié de la population beynoïse. Le quartier des Chênes a été un autre gros ensemble immobilier de la même période, là encore construit sur des terres inhabitées. D’autres hameaux, comme la Maladrerie, la Couperie ou la Haute et la Basse-Pissotte se sont étendus, ainsi que Beynes aux alentours de son centre-ville. Des identités ont pu émerger, comme au Val des Quatre Pignons, avec des populations arrivées au même moment et ayant des histoires similaires, assez mal relié au centre-ville et disposant de plusieurs services. Si ces communes étaient déjà souvent multipolaires pour des raisons historiques, avec des hameaux établis autour de fermes, ce caractère s’est accru jusqu’à ce que la démographie vienne concurrencer celle des centres-villes.



Figure 10 : Extrait de carte IGN montrant l’importante multipolarité de Beynes (source : Géoportail). Les deux lotissements du Val des Quatre Pignons et des Chênes construits au début des années 1970 s’ajoutent aux hameaux « historiques » de la Maladrerie ou de la Couperie. Il est intéressant d’observer la taille de son centre-ville.

Remarquons toutefois que, dans certains cas, l'histoire seule explique la multipolarité. A Thiverval-Grignon, deux villages, Thiverval et Grignon, se sont développés de manière séparée et ont leur propre histoire.¹³ Guerville compte sept hameaux, certains, comme La Plagne, étant très agricoles, l'un, Senneville, ayant une histoire protestante avec un temple et un cimetière protestants, un autre, Les Castors, s'étant développé en bord de Seine alors que la cimenterie faisait son apparition sur la commune. Le village d'Orgerus s'est développé à un kilomètre de son berceau, aujourd'hui le hameau du Moutier, proche de la gare.¹⁴ C'est pourquoi l'église paroissiale est excentrée. L'évolution de ce village semble atypique, et même inverse à tous ceux qui, le long de la ligne de chemin de fer, ont développé de nouveaux quartiers.

F/ La Plaine attire des populations citadines en quête d'un environnement plus ouvert.

A l'instar de l'Île de France, l'ouest versaillais est, de plus en plus, un lieu où l'on vient habiter, plus qu'un lieu où l'on naît. La seule différence, et pas des moindres, est qu'on vient à l'ouest de Versailles par choix. Bien souvent, ce n'est pas tant l'histoire du lieu qui les attire, bien qu'ils soient très majoritairement conscients de son caractère exceptionnel, que son cadre de vie. Celui-ci est souvent qualifié de « verdoyant », de « rural »¹⁵ voire de « champêtre ». Les nouveaux arrivants apprécient souvent ici les paysages ouverts et agricoles. Nombre de citadins semblent trouver ici, outre une tranquillité manquant en ville, une qualité de vie reposant sur des qualités naturelles, encore bien présentes malgré la proximité de Paris.

VI/ Des qualités naturelles bien présentes

A/ Une mosaïque paysagère

13 A noter que le hameau de Folleville, appartenant à la commune de Thiverval-Grignon, a été construit ex nihilo, et illustre également le point précédent.

14 A ce sujet, il est intéressant de se référer à l'ouvrage de Noëlle Rivière, *Orgerus, mille ans d'histoire*.

15 Même si nous avons vu précédemment que ce terme ne faisait pas consensus.

L'attachement des populations au caractère naturel de cette région tient d'abord à la diversité paysagère, le contraire de l'uniformité selon certains.

Le territoire des communes adhérant à l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) compte 51 % de terres agricoles, 24 % d'espaces naturels et forestiers et 25 % de zones urbanisées. On trouve un grand nombre de forêts, surtout à proximité immédiate de Versailles, des paysages agricoles qui tendent à se diversifier à l'est de la Mauldre, de plus grandes étendues à l'ouest mais un paysage plus vallonné. « Bucolique » est un terme qui revient souvent.

B/ Les forêts participent à l'équilibre du territoire.

Versailles se trouve au cœur d'un écrin forestier qui s'explique par son passé royal et la passion des rois pour la chasse. Ces forêts domaniales, formant un fer à cheval autour de Versailles, sont gérées par l'ONF, qu'il s'agisse, en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre, de la forêt de Marly, de Saint-Germain-en-Laye plus au nord, des Fausses-Reposes, de Meudon, de Versailles puis de Bois-d'Arcy.

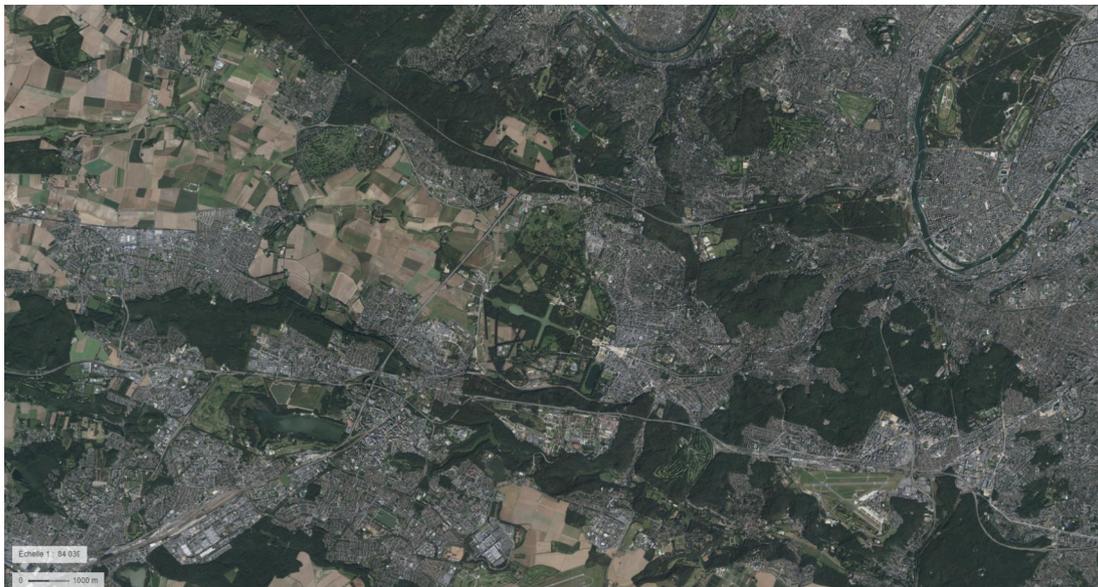


Figure 11 : Vue aérienne montrant l'écrin forestier autour de Versailles (source : Géoportail). Le Grand Canal est aisément identifiable. A l'est, le Château, puis la ville de Versailles. En tournant autour de Versailles dans le sens des aiguilles d'une montre, à partir du nord-ouest : les forêts de Marly, des Fausses-Reposes, de Meudon, de Versailles, de Bois-d'Arcy.

Si celles-ci sont primordiales pour l'équilibre écologique de toute une région, ces forêts, bien qu'exploitées économiquement, ont eu et ont toujours une fonction récréative, jadis de chasse, aujourd'hui davantage de promenade dominicale pour des franciliens demandeurs. Dans ces forêts périurbaines, ou forêts de proximité, on trouve moins de gros animaux qu'en forêt de Rambouillet ou de Dourdan où on peut trouver des cervidés et des sangliers en nombre. Il y a des mustélidés qui sont des prédateurs : belettes, putois et blaireaux.

Une pluralité d'essences, notamment des chênes, sessiles ou pédonculés, des hêtres, des charmes, des châtaigniers, peuple ces forêts. Des forêts plus isolées existent ailleurs à l'ouest de Versailles. Il en est ainsi de la forêt de Sainte-Apolline, à Plaisir, gérée par le département des Yvelines, ou encore de la forêt de Beynes, gérée par l'ONF. Cette dernière est particulièrement réputée pour sa richesse en champignons, concentrant une grande partie de la diversité mycologique recensée dans le département. Sans oublier les bois communaux qui parsèment le territoire. D'une manière générale, la Plaine de Versailles compte une proportion moindre de forêts que le département, dont la superficie se répartit approximativement en trois tiers : un tiers de forêts¹⁶, un tiers de zones agricoles et un tiers de zones urbanisées. Néanmoins, les acteurs n'ont pas tous le sentiment d'une pauvreté en terme de couvert forestier, certains le qualifiant même d'important.

C/ Malgré un relatif isolement des massifs forestiers, des trames vertes semblent opérationnelles.

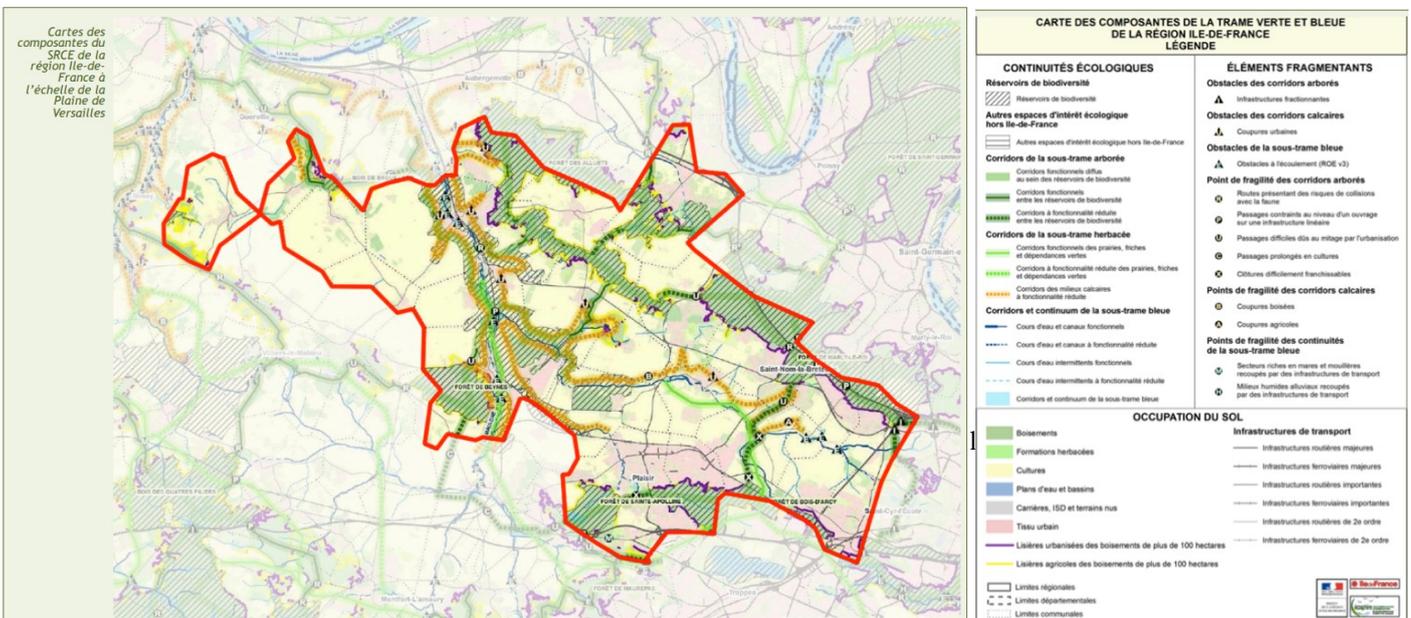


Figure 12 : Aperçu des trames vertes sur le territoire de l'APPVPA¹⁷

Les espaces naturels semblent relativement connectés entre eux. Des naturalistes expliquent que les zones agricoles permettent aussi d'assurer des corridors écologiques, même si une agriculture intensive en intrants peut poser problème. Pour preuve, certains confient voir régulièrement, le matin, des chevreuils brouter les blés en herbe.

D/ Une biodiversité riche ?

La biodiversité est plus ou moins importante en fonction de l'unité paysagère dans laquelle on se trouve : la vallée de la Mauldre ou la plaine de Flexanville m'ont été cités comme zones riches en biodiversité. Des espèces rares et menacées, comme une libellule classée près de Fontenay-le-Fleury ou certaines orchidées, m'ont été signalées. Des chouettes chevêches ont été repérées, il s'agit d'un bon indicateur de zones bocagères. Certaines espèces d'oiseaux, autrefois abondantes, sont devenues rares. Il en est ainsi du bruant jaune ou du bruant proyer. Les cailles des blés sont également de plus en plus rares. Il est possible d'apercevoir ponctuellement des grives litornes, ou des busards pâles, dont l'un a été photographié en 2018 à l'arboretum de Chèvreloup. Certains bosquets abritent une faune composée de chevreuils ou de faisans, sachant que ces derniers ne sont pas une espèce indigène. Les herbivores, lièvres et lapins, semblent assez présents. Certaines espèces, pour

17 APPVPA. Restauration et valorisation pédagogique des trames vertes, des espaces biologiques remarquables et des espaces en friche. Diagnostic. (Diapos 7 et 8). https://www.plainedeversailles.fr/wp-content/uploads/2021/11/DIAGNOSTIC_APPVPA_05102016.pdf (Dernière consultation le 5/09/2022).

des raisons plus ou moins expliquées et semblant indépendantes du contexte local, puisque la tendance se retrouve ailleurs, ont vu leur population s’accroître considérablement ces dernières décennies. Ainsi, les pics noirs, pics verts et pics épeiches ont connu des expansions qualifiées de « curieuses » ces 15 ou 20 dernières années, et la tourterelle turque n’a cessé d’étendre son emprise depuis son arrivée en France à la fin des années 1950. Il n’y a pas convergence de vue concernant le ressenti des acteurs quant à la biodiversité : certains la qualifient de « remarquable », d’« importante », quand d’autres ont le sentiment qu’elle est plutôt « faible » et/ou « banale ».

Certains milieux sont propices à l’émergence d’une biodiversité particulière, comme les prairies calcicoles, souvent citées, et pas uniquement par des naturalistes. Des communes comme Herbeville ou Beynes en comptent un grand nombre. Du fait des sols calcaires, ces milieux sont xériques, pauvres en eau. Y vivent des espèces rares et parfois menacées, telles un papillon et plusieurs orchidées. L’élevage ovin, pourtant important par le passé sur ces prairies, tend à disparaître, ce qui menace ces milieux fragiles.¹⁸

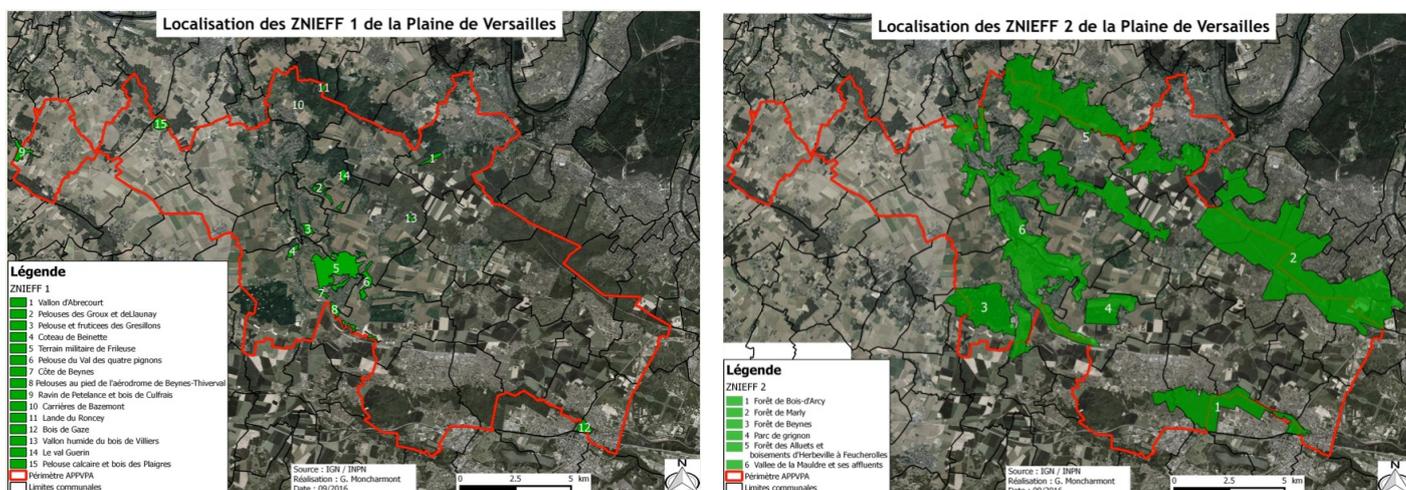


Figure 13 : ZNIEFF (zones naturelles d’intérêt écologique, faunistique et floristique) du territoire de l’APPVPA.¹⁹

E/ Des qualités géologiques parfois exceptionnelles

¹⁸ Nous y reviendrons plus précisément en « problèmes ».

¹⁹ Document de l’APPVPA précédemment cité. Diapos 23 et 26.

Située en plein cœur du Bassin Parisien, l'Île de France est composée de plaines et de plateaux calcaires en grande partie, celui-ci affleurant souvent en vallée, d'où la présence de prairies calcicoles. Les coquillages rappellent le passé marin du bassin sédimentaire. A l'ouest de la Mauldre, les plateaux présentent un sol limono-argileux épais, très favorable aux grandes cultures. Bien que de bonne qualité agronomique, les parcelles à l'est de la Mauldre présentent un peu plus de contraintes, le sol étant moins profond et le calcaire affleurant plus régulièrement. Établi par quelques acteurs, ce constat ne se vérifie plus, selon eux, à l'est de Saint-Nom-la-Bretèche. Sur le Plateau des Alluets, un acteur me fait part de difficultés liées à la présence de cailloux. La symétrie entre les forêts de Marly et de Bois-d'Arcy s'explique par une symétrie géologique : de part et d'autre de la Plaine, on trouve des sables de Fontainebleau et des argiles à meulière. Entre Beynes et Mareil-sur-Mauldre, il m'a été fait état de la présence de sables de Fontainebleau. Celle-ci interroge : une hypothèse serait un reste de l'ancien lit de la Loire.

Quelques personnes évoquent l'anticlinal de Beynes, intéressant à plusieurs titres. Du fait du plissement de terrain, l'anticlinal offre une grande diversité d'affleurements sur un périmètre restreint. Certains sont d'une importance capitale pour les spécialistes. Le site géologique de la Falunière, dans le parc de Grignon, est une référence reconnue à l'international pour définir le Lutécien. Elle doit son nom à la présence de faluns, qui sont des coquillages fossiles. Non loin d'ici, la ferme de l'Orme, à Beynes, est un autre site géologique majeur, présentant également des terrains lutéciens. Si ces deux sites bénéficient du même arrêté de protection, les deux sont accessibles aux chercheurs, mais le second est volontairement laissé dans une végétation non entretenue de sorte à éviter des problèmes de vols de coquillages ou de vandalisme. Une telle diversité géologique explique en grande partie la diversité assez exceptionnelle de champignons en forêt de Beynes. Très sensibles au pH des sols, les champignons poussant sur les terrains argilo-calcaires à calcaires de la forêt de Beynes sont différents de ceux vivant en forêt de Marly aux sols plus acides. Autre point soulevé : cet anticlinal présente des conditions favorables au stockage de gaz, une industrie est alors exploitée à Beynes par Storengy, historiquement par Gaz de France.

Quelques carrières ont existé sur la Plaine de Versailles. Signalons, à l'instar d'une personne auditée, la carrière de Chavenay, d'où on extrayait la pierre de Saint-Nom qui a

servi à la construction de quelques éléments du Château de Versailles. Quelques vestiges sont encore visibles. En lisière de la Plaine mais sur la commune de Guerville, appartenant à la ZNE, on trouve une activité de cimenterie gérée par l'industriel Lafarge©. Si l'exploitation faite des potentialités géologiques est très peu évoquée, les qualités de ce sous-sol, affleurant parfois, et faisant partie intégrante du patrimoine, le sont davantage. Qualités géologiques qui, nous l'avons vu, s'expliquent en partie par l'hydrologie. L'argile a aussi été exploitée au nord de la Plaine : on y trouvait notamment la briqueterie Euvé – Bataille.²⁰

F/ Les cours d'eau, régulièrement mentionnés comme axes structurants de la Plaine

La Mauldre est bien souvent conçue comme une frontière entre deux territoires qui, tout en constituant un tout, se distinguent.²¹ Le Ru de Gally structure la partie est de la ZNE, depuis le Grand Canal dont il est l'exutoire jusqu'à sa confluence avec la Mauldre à Beynes. Un réseau de petits rus draine la zone. Beaucoup sont canalisés au moins en partie, ce qui n'est pas favorable à la biodiversité, même si des reméandrages ont été faits ou sont en cours. Un acteur me parlait du Ru de Gally d'« autoroute d'évacuation des eaux », avec des stations d'épuration tout au long de son cours, dont la station d'épuration Carré de Réunion, en sortie du parc de Versailles. On trouve toutefois, au bord du Ru de Gally, des ragondins, les castors ayant disparu depuis longtemps.²² Si la plaine à proximité immédiate de Versailles est bien connue pour son manque d'eau, Louis XIV exigera des travaux pharaoniques pour l'y amener, il y a quelques zones humides très intéressantes du point de vue de leur biodiversité. Parmi celles qui m'ont été présentées, le pré Pollet à Plaisir, traversé par le Ru Maldroit et jouxtant la forêt et l'étang de Sainte-Apolline, présentant une aulnaie et une diversité mycologique à souligner, des mares en forêt de Marly ou encore les Flambertins entre Crespières et Orgeval, zone humide à laquelle est associée tout un cortège floristique.

20 Des descendants de la famille Euvé sont horticulteurs en ce même lieu.

21 Nous y reviendrons longuement en entités.

22 Ils ont pourtant donné leur nom à la Bièvre, non loin d'ici.

VII/ L'histoire occupe une place particulièrement importante, d'où un patrimoine riche et abondant.

A/ Le Château de Versailles a profondément marqué son territoire.

Dans un sujet concernant le patrimoine de l'ouest versaillais, il est assez naturel que l'un des premiers éléments cité par les personnes auditées soit le Château de Versailles et son emprise. Elles pensent à la perspective s'étendant à perte de vue, et à cette ancienne terre de chasse que constituait le Grand Parc. Une précision s'impose ici. Les réalités désignées par les termes « jardin », « Petit Parc » et « Grand Parc » ne sont plus les mêmes que du temps de Louis XIV. Le « Petit Parc » actuel correspond à ce qui était dénommé « jardin », et le « Grand Parc » actuel est le Petit Parc historique, à savoir les 800 hectares clos gérés par l'Établissement public du Château de Versailles. Le Grand Parc, au sens historique du terme, couvrait 8600 hectares, clos sur ordre de Louis XIV en 1683.

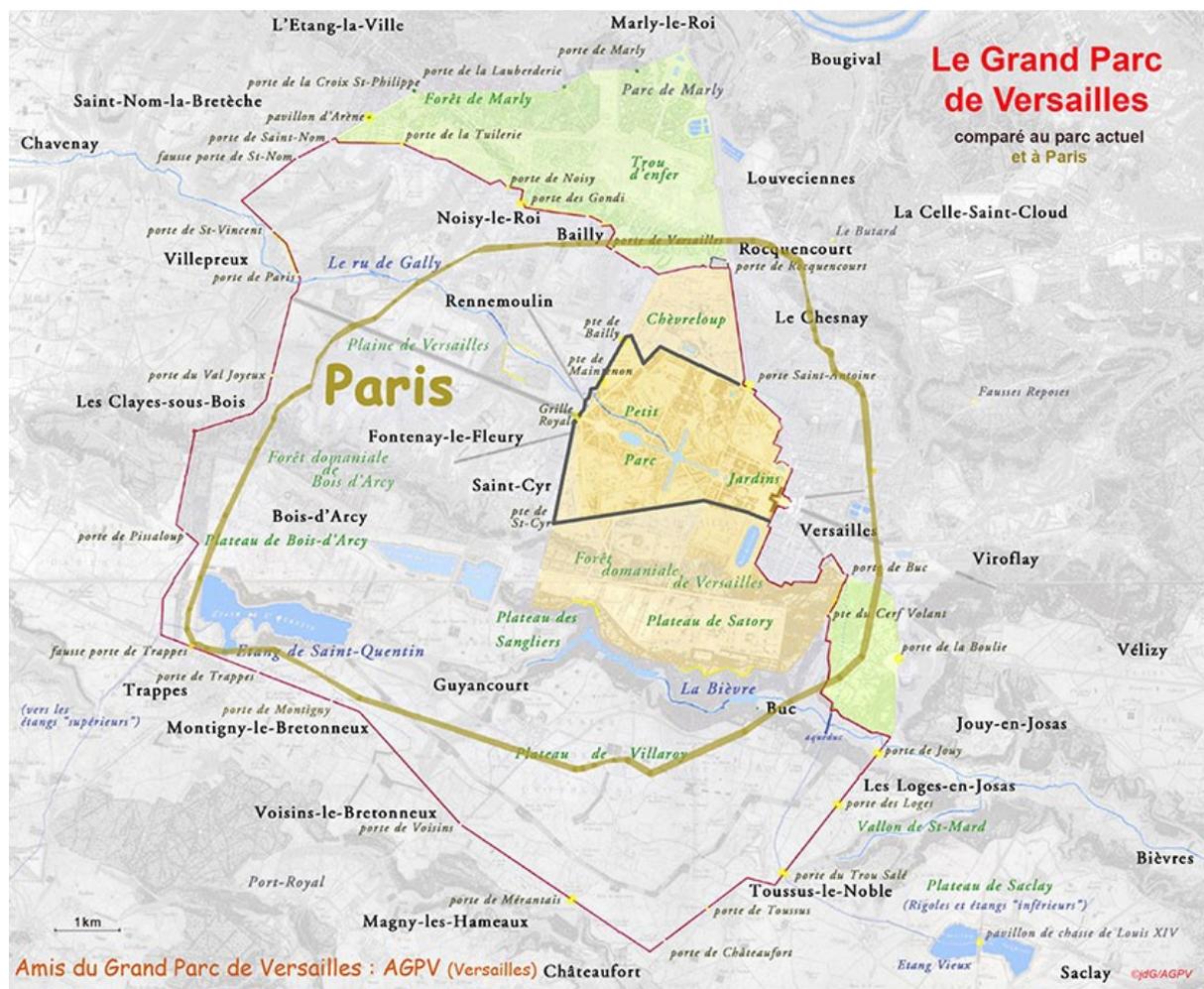


Figure 14 : Délimitation du Grand Parc, sa superficie étant comparée avec celle du Petit Parc et de Paris.²³

De ce Grand Parc, quelques vestiges subsistent : quelques portes et pans de murs, souvent en mauvais état. Il reste également quelques parties des allées royales qui formaient la « main du Roi » et qui marquaient véritablement l’emprise du Roi-Soleil sur son territoire. Des acteurs évoquent la portée symbolique de ces allées, rayonnant depuis l’Étoile Royale, au fond du Petit Parc. L’allée royale de Villepreux est la plus souvent citée. Elle guidait le regard du visiteur du Château vers l’infini à l’ouest grâce à des allées d’arbres. L’allée de Maintenon, reliant les châteaux de Versailles et Marly, revêt une importance stratégique dans la cohérence patrimoniale. Ces allées servaient à la chasse et à la symbolique, mais ne menaient nulle part, aucune porte ne permettant de sortir du Grand Parc en les empruntant. Certaines portes étaient

²³ Association des Amis du Grand Parc. <https://grandparcdeversailles.org/> (Dernière consultation le 14/09/2022).

plus utilisées que d'autres par le Roi, comme la porte de Trappes permettant à Louis XVI d'aller chasser à l'extérieur du domaine. Mais toutes servaient, signalons ici que des villages entiers comme Rennemoulin, Satory ou Trianon ont été inclus dans le Grand Parc. Certains notent qu'un lavoir se situait à la Faisanderie, et que Rennemoulin accueillait des chenils.

Certains mettent également en avant le fait qu'en observant une vue aérienne de Versailles et de son parc, on peut imaginer des rayons de soleil ayant pour origine la Galerie des Glaces et partant à la fois du côté de la ville de Versailles avec les avenues de Saint-Cloud, de Paris et de Sceaux, et du côté du parc, le symétrique de ces trois avenues. L'avenue de Paris, bifurquant pourtant pour éviter la ferme de Porchefontaine²⁴, semble s'étendre à l'infini à l'est, grâce à une allée d'arbres en forêt de Meudon guidant le regard. Symboliquement, le Roi Soleil étend son emprise et sa domination totale du côté de la ville et du côté de la campagne, rayonnant à la fois sur le minéral et les lieux de pouvoir situés à l'est, puis sur le végétal et les lieux de détente, de chasse mais aussi d'agriculture à l'ouest²⁵.

Face à la grandeur et au faste du Château de Versailles, où 6000 courtisans vivaient, il est vite apparu nécessaire à Louis XIV d'ériger un autre château, où il pourrait recevoir un entourage plus restreint en allégeant l'étiquette, où il pourrait davantage être lui-même et être moins dans la représentation obligée par sa fonction que lorsqu'il est à Versailles. Ce château, que beaucoup d'acteurs audités qualifient bien volontiers de « résidence secondaire », sera construit à Marly, à sept kilomètres de Versailles environ, et englobé dans le Grand Parc. Comme à Versailles, il y fera adjoindre des jardins. Étant donné la dénivellation de 70m entre le haut et le bas de la perspective, et la plus grande proximité de l'eau, certains jeux d'eau pouvaient être mis en œuvre plus facilement à Marly. La vie marlicheoise, qui n'a pas commencé avec Louis XIV, est bouleversée par l'arrivée du Roi, qui décale le centre de gravité depuis la Seine, axe commercial et stratégique majeur, vers Versailles et sa Plaine. L'église Saint-Vigor, datant du XIIème siècle, a été reconstruite sur ordre de Louis XIV. Quelques maisons vigneronnes du XVIIème siècle subsistent. Ce bouleversement se retrouve dans les toponymes actuels, majoritairement liés à Versailles et Louis XIV : c'est ainsi qu'à

24 Porchefontaine, autrefois bourg rural, est devenu un quartier de Versailles. Voir Pierre Chaplot, Claude Dutrou. *Versailles, sept siècles de l'histoire du quartier de Porchefontaine*. 1994.

25 Rappelons que l'agriculture représentait l'essentiel de l'économie de l'époque. Il rayonnait à la fois sur le pouvoir politique et sur l'économie.

Marly, il est possible de déambuler sur la rue du Noyer Garenne, le chemin du Fond du Chêne²⁶ ou encore la rue du Franc Sergent²⁷. Sous Louis XIV, le Port de Marly a été déplacé de l'actuelle commune du Pecq, où il se situait historiquement, à ce qui deviendra Le Port-Marly.

Certains estiment que Marly rayonne, tout comme Versailles, à l'international. En effet, les « Chevaux de Marly », sculpture de Guillaume Coustou conservée au musée du Louvre après avoir orné les abreuvoirs de Marly, sont mondialement connus. Au Palais de Peterhof, parfois surnommé le « Versailles russe », un pavillon est dénommé Marly.

Les vestiges, ouvrages d'art ou demeures liées au Château de Versailles ne se limitent pas aux délimitations administratives actuelles du domaine, ni même au Grand Parc.

Il a fallu amener l'eau à Versailles. Pour cela, un impressionnant réseau d'étangs, de rigoles, de canalisations a été mis en place. Des eaux s'écoulaient de manière gravitaire depuis les plateaux de Saint-Quentin et de Saclay. La machine de Marly permettait de faire remonter les eaux de la Seine jusqu'à Versailles. Les aqueducs de Louveciennes et de Buc sont les ouvrages d'art les plus impressionnants rappelant ce réseau complexe. Le chantier du canal de l'Eure a commencé en 1685, mais a été interrompu trois ans plus tard par l'engagement de la France dans la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Il subsiste notamment l'aqueduc de Maintenon, au fond du parc du château éponyme en Eure-et-Loir.

26 « Fond » signifie « fontaine ».

27 Le Franc Sergent désigne un administrateur désigné par le Roi.

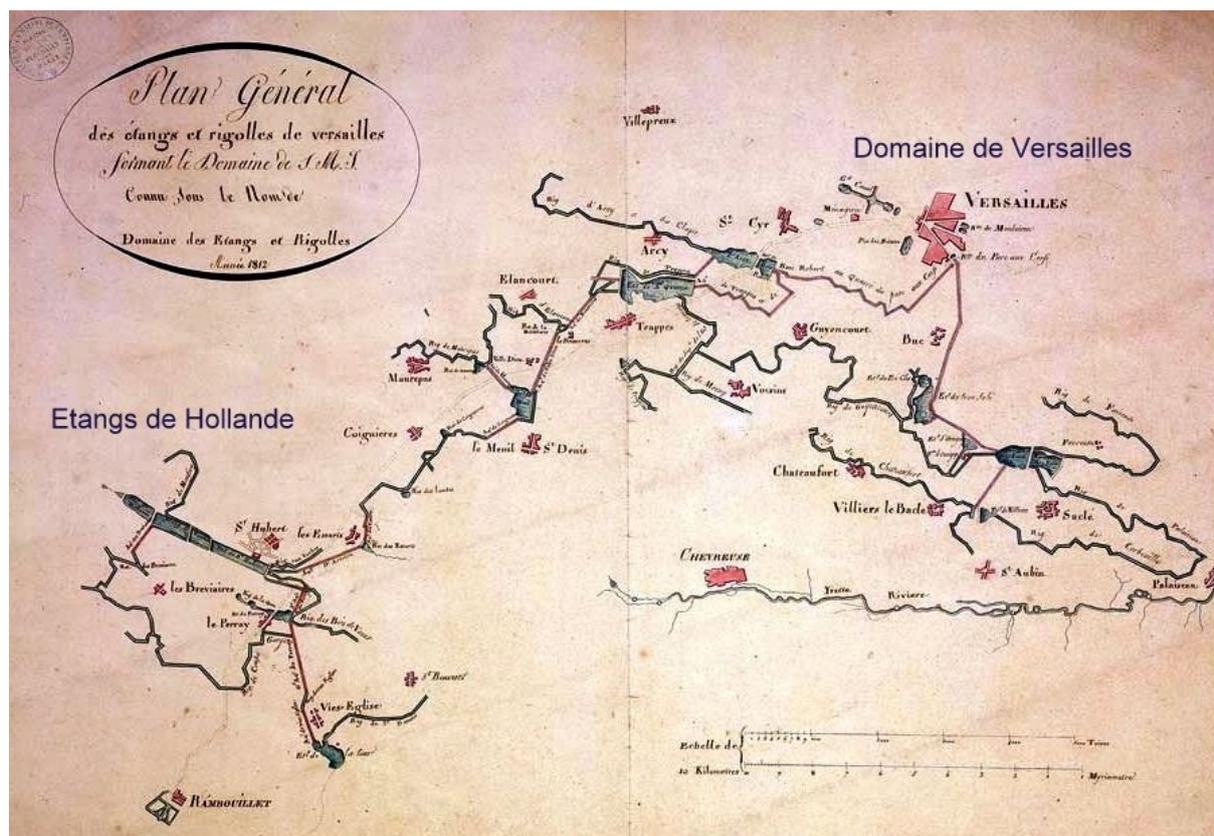


Figure 15 : Plan général d’acheminement des eaux depuis les plateaux de Saint-Quentin et de Saclay²⁸.

De nombreuses bâtisses ont un lien indéfectible avec le Château de Versailles. Outre les fermes royales précédemment mentionnées, beaucoup de châteaux de l’ouest parisien ont appartenu à des hommes d’État. Il en est ainsi des châteaux de Noisy et de Villepreux, où ont résidé les Gondi, ou du château de Pontchartrain, lié à « Paul Phéliepeaux, secrétaire d’État sous Henri IV et Louis XIII, un chancelier sous Louis XIV, plusieurs ministres de la Marine sous Louis XV et un Premier Ministre de Louis XVI ». ²⁹

Quelques acteurs évoquent les arbres. Ceux situés en forêt ont un lien évident avec Versailles, où la Cour était friande de chasse. Un acteur me fait remarquer que certains arbres remarquables ont probablement été sauvés grâce à leur lien historique avec Versailles. Il

²⁸ Association des étangs et rigoles du plateau de Saclay. <http://www.ader-saclayversailles.com/> (Dernière consultation le 14/09/2022).

²⁹ Sites & Monuments. Pétition : de chez nous, debout citoyens : sauvons le château de Pontchartrain. 26 mars 2020. <https://www.sitesetmonuments.org/petition-de-chez-nous-debout-citoyens-sauvons-le-chateau-de-pontchartrain> (Dernière consultation le 14/09/2022).

pense, notamment, au cèdre de la Malmaison ou au châtaignier de la Celle-Saint-Cloud. Si ce dernier est resté aujourd'hui au milieu d'une zone pavillonnaire, l'histoire et le lien avec Versailles n'y est peut-être pas pour rien. Les arbres sont des marqueurs importants du temps.

- La maison d'éducation de Madame de Maintenon

La toponymie révèle l'omniprésence de Madame de Maintenon sur la Plaine. Bien qu'un ouvrage sur le sujet soit paru, peu évoquent le souvenir de cette favorite de Louis XIV, qui a pourtant créé une institution d'une importance fondamentale au XVII^{ème} siècle. Ayant d'abord installé l'institut des Dames à Rueil, elle s'est installée à Noisy, à proximité de Saint-Germain-en-Laye. Son institution grandissant, elle a déménagé à Saint-Cyr, à l'emplacement de l'actuel lycée militaire.

- Une histoire antérieure à Louis XIV déjà liée au pouvoir central

Si l'histoire liée à Versailles et à Louis XIV est soulevée par l'immense majorité des acteurs, beaucoup sont conscients que l'histoire de l'ouest versaillais ne se cantonne pas à cette période. On trouvait déjà, avant le XVII^{ème} siècle, un grand nombre de châteaux, appartenant souvent à des aristocrates qui pouvaient accueillir le Roi en chemin entre deux forêts très prisées pour la chasse, Saint-Germain-en-Laye et Rambouillet. Le pouvoir central n'ignorait pas cette Plaine, alors zone de transit, mais dans laquelle, un jour, Louis XIII décidera d'établir un relais de chasse, alors loin d'imaginer le destin promis à ce lieu et écrit par son fils.

Plusieurs acteurs m'ont parlé de la famille des Gondi, l'un d'eux mettant en avant le fait que l'implantation du père du Roi Soleil n'est pas étrangère à leur présence sur le territoire. Tout cela mérite quelques explications. Les Gondi sont des banquiers florentins arrivés en France par l'intermédiaire de Catherine de Médicis. Ils ont d'abord développé une filiale à Lyon, où une communauté florentine était déjà installée. En 1547, Catherine de Médicis est devenue reine de France³⁰. Grâce à elle, les Gondi sont montés à Paris et ont

30 Son époux, Henri II, n'était pourtant que le deuxième fils de François Ier et de Claude de France. Le dauphin François de France étant décédé en 1536, Henri deviendra roi sous le nom d'Henri II au décès de son père en 1547. Il restera roi jusqu'à son décès accidentel en 1559, le couple ayant eu de nombreux enfants, dont trois

occupé plusieurs fonctions importantes, religieuses et diplomatiques³¹. Les Gondi ont alors acheté deux châteaux sur la Plaine, à Noisy et à Villepreux. L'église paroissiale est d'ailleurs devenue leur chapelle, l'église du village ayant été reconstruite ultérieurement. Restés proches du pouvoir, les Gondi ont accueilli le jeune Louis XIII à Noisy alors que la peste sévissait à Saint-Germain-en-Laye et qu'Henri IV voulait mettre sa progéniture hors de danger. C'est ici que le jeune dauphin a découvert la région de Versailles, où il a commencé à chasser et où, plus tard, il établira un relais de chasse, lassé de devoir dormir sur la paille lorsqu'il allait chasser. Puis Louis XIV l'agrandira, sans jamais démolir l'œuvre de son père. Versailles marquera alors durablement une région qui a déjà une histoire riche, que beaucoup d'acteurs n'oublient pas, et dont ils me font part.

B/ Une histoire antérieure à Louis XIV déjà riche, dont il reste des éléments patrimoniaux

Si l'homme ne semble pas s'être installé dans un premier temps dans les environs immédiats de Versailles qui, rappelons-le, était une zone marécageuse, une histoire préhistorique, antique puis médiévale est mise en évidence, à Marly où des allées couvertes préhistoriques ont été trouvées, mais surtout en vallée de la Mauldre et à proximité immédiate. Quelques personnes me font état de découvertes archéologiques importantes qui y ont été faites. A proximité de la station d'épuration de Beynes, près de La Maladrerie, un ancien site du Néolithique a été découvert, avec des vestiges de cabanes et d'outils pour faire du feu. Au même endroit, des sarcophages ont été mis au jour, une nécropole datant du IIIème siècle, accompagnée de vestiges gallo-romains et mérovingiens. Beaucoup d'entre eux, ainsi que des silex et outils trouvés à Montainville et ailleurs, sont rassemblés au musée de Maule. Toujours au bord de la Mauldre, mais plus en amont, sur la commune de Jouars-Pontchartrain, on trouve le domaine archéologique de la ferme cistercienne d'Ithe. Celle-ci a été construite sur une vaste cité gallo-romaine, Diodurum, l'une des plus importantes d'Île de France, dont il reste quelques vestiges. Une personne auditée fait état de villas romaines à Richebourg, dont il ne reste rien.

accéderont au trône de France : les futurs François II, Charles IX et Henri III.

31 A titre d'exemple, Pierre de Gondi est devenu archevêque de Paris, son souvenir reste au fond de Notre-Dame de Paris.

La vallée de la Mauldre était un lieu d’une importance militaire stratégique au Moyen-Age, d’où la présence de châteaux forts. Si celui de Maule a été détruit, celui de Beynes subsiste et est assez souvent évoqué. Malgré quelques succès militaires, dont l’un immortalisé par un monument appelé « la prise aux Anglais » au hameau de La Couperie à Beynes, rappelant que les beynois ont arrêté les Anglais, la Guerre de Cent Ans a été particulièrement éprouvante pour la région dans son ensemble, dévastant les parcelles agricoles, générant des famines, et obligeant des reconstructions régulières.³²



Figure 16 : vestiges du château de Beynes, avec une vue sur le centre-bourg en arrière-plan

La vallée de la Seine était, bien entendu, un axe majeur au Moyen-Age. Certaines abbayes y détenaient un grand nombre de parcelles, le plus souvent viticoles. L’abbaye d’Abbecourt, ancienne abbaye de l’ordre des Prémontrés, sur l’actuelle commune d’Orgeval,

32 *Versailles, la vie dans le Grand Parc*. Article de Catherine Lecomte.

a été construite près d'une source d'eaux ferrugineuses, ce qui aurait encouragé son développement. Plus à l'est, l'abbaye de Joyenval, en forêt de Marly, sur l'actuelle commune de Champbourcy, a été fondée au XIII^{ème} siècle, mais l'emplacement a une histoire antérieure puisque la Fontaine des Lys aurait vu la conversion au catholicisme de Clovis. On attribue à la tour de guet nommée « La Montjoie » la victoire de Clovis³³ C'est ici que Sainte Geneviève aurait donné la fleur de lys à Clovis. Près de là, actuellement à Feucherolles, on trouve les ruines du château de Retz, et plus généralement, en forêt de Marly, plusieurs vestiges médiévaux et douves. Marly était un pôle important au Moyen-Age, disposant d'un château fort sur la Plaine du Trou d'Enfer. Située à 200 mètres d'altitude, cette dernière occupait une position stratégique, surplombant à la fois les boucles de la Seine et la Plaine de Versailles, à une époque où Versailles comme Saint-Germain-en-Laye étaient quasiment inhabitées. Conscient de l'importance militaire de la place, Louis VI a demandé ces terres aux Montmorency pour pouvoir établir le château fort, dans un contexte où Normands et Anglais écumaient la région. Puis le potentiel de chasse a vite été repéré par les rois, Saint Louis venant chasser à Marly.³⁴ Outre les Montmorency, quelques grandes familles ont marqué Marly et la Plaine de Versailles : les Lévis, les Montfort, les de La Panouse et bien d'autres.

Les environs de Versailles étaient plutôt un lieu de transit, même si l'activité agricole était implantée. Un acteur me parle d'un morceau de la ferme de Gally qui date de 1060. Un autre évoque Versailles comme ayant été, au Moyen-Age, une étape importante pour les bœufs normands acheminés vers Paris. Plus au nord se tenait le marché aux bœufs de Poissy. Des auberges se sont développées, notamment à Villepreux qui en comptait douze. Certaines d'entre elles ont perduré ou d'autres ont pris le relais, toujours est-il que des natifs de la Plaine ou de Versailles me content leurs souvenirs à l'auberge des Trois Maillets, dont il reste l'enseigne dans le vieux village.

33 Certains habitants des alentours de la forêt de Marly s'attribuent alors le fameux « Montjoie Saint-Denis ! ». Réalité ou légende ?

34 On retrouve des silex taillés, ce qui porte à croire qu'à la Préhistoire, les hommes venaient déjà chasser à Marly.



Figure 18 : l'auberge des Trois Maillets à Villepreux

Vient ensuite la Renaissance, et le temps des châteaux de plaisance. Albert de Gondi a fait construire le Château de Noisy, ainsi qu'une grotte, typique de cette période. Le pape, en visite à Noisy, a considéré la grotte de Noisy comme étant le plus beau site d'Île de France. Elle était décorée de coquillages, et on y trouvait un jet d'eau. D'autres ont été construites, à Meudon, non loin d'ici, mais aussi au Château de Wideville, entre Davron et Crespières, lui aussi datant de la Renaissance. Le château de Beynes, ainsi que le domaine de Grignon, ont appartenu à Diane de Poitiers, favorite d'Henri II. Ces deux localités sont approximativement à mi-chemin entre Paris et sa demeure à Anet. Cette dernière a fait construire des logements Renaissance à Beynes, qui constituait une escale, dont il ne reste plus de trace. Si Henri II n'a peut-être pas eu l'occasion de s'y installer, on se fait état d'archives qui font penser que François Ier a pu passer à Beynes au moins une fois. Les châteaux de Thoiry et de Grignon datent également de la Renaissance.



Figure 19 : le château de Grignon

C/ Après Louis XIV, l'histoire continue...

Certains châteaux datent du XVIIIème ou du XIXème siècle, comme ceux de Béhoust ou d'Autouillet qui m'ont été mentionnés une fois. A la fin du XVIIIème ont été créés des grands parcs pour des aristocrates. C'est ainsi qu'ont vu le jour le désert de Retz, en forêt de Marly, à Chambourcy, un jardin aux influences asiatiques, au moment où de tels espaces verts étaient à la mode, ou encore le parc Balbi à Versailles, un jardin physiocrate abandonné à la Révolution et ayant bien souvent souffert d'un défaut d'entretien. C'est également dans la seconde moitié du XVIIIème qu'a commencé l'aventure de la toile de Jouy. Oberkampf s'est d'abord installé avenue de Saint-Cloud à Versailles puis, alors qu'il voulait déménager dans le quartier des Chantiers, le duc de Noailles, alors gouverneur de la ville, a refusé. Il s'est alors durablement implanté à Jouy-en-Josas, dans la vallée de la Bièvre toute proche, où l'accès à l'eau était, en plus, facilité. La période révolutionnaire a bien sûr été difficile pour Versailles et sa région, souffrant de l'absence du Roi qui faisait fonctionner une grande part de l'économie locale. L'Empire n'est pas évoqué, si ce n'est le souvenir de la bataille de Rocquencourt, évoqué une fois, dernière victoire de la Grande Armée alors que Napoléon avait abdicqué quelques jours auparavant.

L'histoire militaire autour de Versailles et sur sa Plaine est souvent soulignée. La présence militaire est toujours très forte aujourd'hui. Sont mentionnés le quartier de Satory à Versailles regroupant plusieurs sections et régiments de l'Armée et du GIGN, ou encore le camp militaire de Frileuse à Beynes, dédié à la gendarmerie nationale. Sans oublier l'école spéciale militaire de Saint-Cyr³⁵ qui, malgré son déménagement à Coëtquidan en Bretagne, conserve son nom et reste présent dans beaucoup d'esprits. Il reste aujourd'hui à Saint-Cyr un lycée militaire, installé dans l'ancienne école de Madame de Maintenon. Après la défaite de Sedan en 1870, la construction d'une chaîne de forts est décidée pour protéger les frontières françaises et Paris. Le système Séré de Rivières, en hommage à l'ingénieur qui l'a conçu, touche directement cette région aux portes de Paris. C'est ainsi que le fort du Trou d'Enfer a été érigé, sur la Plaine où Louis VI avait décidé, quelques siècles auparavant, la construction d'un château fort, en raison d'une vue dégagée sur l'ouest parisien. Ce fort, en relation avec les batteries de Noisy et de Mareil-Marly, croisait le feu avec celles de Bois-d'Arcy. On trouvait d'autres forts, signalons celui de Saint-Cyr en limite de la commune de Montigny-le-Bretonneux. Ces lieux ont pour certains trouvé une nouvelle vocation de conservation d'archives, notamment cinématographiques.

La Seconde Guerre mondiale a sévèrement touché Saint-Cyr, détruite à 98 %, d'abord par un bombardement allemand en 1940, puis allié en 1944. La commune voisine de Fontenay-le-Fleury a été touchée dans une moindre mesure, déplorant un endommagement des vitraux de son église mais ayant pu compter sur les caves semi-enterrées caractéristiques de cette ville dans lesquelles les habitants pouvaient se réfugier en cas d'alerte. Des actes de résistance me sont parfois relatés, jusqu'à la libération en août 1944. Eisenhower s'est alors installé à La Celle-Saint-Cloud, le Général de Gaulle l'a rencontré à Marly, et le territoire ne sera pas délaissé par les militaires puisque, des années 1950 jusqu'à la sortie de la France du commandement intégré de l'OTAN décidée par le Général de Gaulle en 1962, le QG de l'OTAN pour l'Europe était installé au SHAPE, au lieu-dit Villevert, à Louveciennes, à côté de Rocquencourt. Ce terrain vierge appartenait à la République française et était idéalement situé près de Paris et en sortie d'autoroute, voilà ce qui a sans doute motivé, selon certains, l'implantation du SHAPE. Celle-ci a engendré la construction de logements pour le personnel,

35 Fondée par Napoléon Bonaparte en 1802.

à la fois à La Celle-Saint-Cloud, à Saint-Nom-la-Bretèche ou à Rocquencourt, l'ouverture du lycée international de Saint-Germain-en-Laye, mais aussi la mise en place d'infrastructures sportives importantes³⁶. Après le départ du SHAPE pour Bruxelles, l'ambition du Général de Gaulle était de développer l'informatique français. Ce vœu a été en partie exaucé puisque l'INRIA (institut national de recherche en informatique et automatique) a vu le jour en 1967 sur le camp Voluceau à Rocquencourt, aux côtés des bâtiments de la brigade de sapeurs-pompier de Paris. En revanche, les terrains de Villevert ont été laissés à l'abandon, malgré quelques projets. Il m'est signalé que Canal + voulait y installer ses studios à un moment.

- Une page importante de l'histoire de l'aviation s'est jouée sur la Plaine.

En lien les airs, signalons d'abord le premier vol en montgolfière réalisé dans la perspective est du Château de Versailles en 1783, devant Louis XVI.

L'aviation est un pan important de l'histoire de la Plaine, cité par quelques acteurs.. C'est ainsi que les aérodromes de la Plaine, Saint-Cyr et Chavenay-Villepreux, mais aussi, tout près de là, Toussus-le-Noble, ou encore le centre aéronautique de Beynes, où on peut pratiquer le vol à voile, sont parfois cités comme constitutifs du patrimoine. Alberto Santos-Dumont est un brésilien ayant passé une grande partie de sa vie en France, en particulier à l'aérodrome de Saint-Cyr, à expérimenter en matière d'aviation et à permettre des avancées majeures. C'est ici que les premiers vols de Zodiac© ont eu lieu.³⁷ Au sujet de Santos-Dumont, deux anecdotes me sont rapportées. Il aurait été aidé un jour par un membre de la famille Laureau qui avait alors une ferme à Bois-d'Arcy. Un autre jour, alors en panne de carburant, il s'est rendu au Château de Wideville, alors l'un des seuls propriétaires de la région à disposer d'une voiture. L'IAT (Institut Aérotechnique) de Saint-Cyr, créé en 1911, fonctionne toujours aujourd'hui, on y trouve notamment une soufflerie mise en place par Gustave Eiffel.³⁸

- Une histoire également républicaine

36 Comme un gymnase qualifié par un acteur d'unique au monde, mais aussi un terrain de baseball au Trou d'Enfer.

37 A noter que l'entreprise Zodiac Aerospace© a son siège social à Plaisir.

38 Saint-Cyr-l'Ecole. Institut aérotechnique. <https://www.saintcyr78.fr/institut-aerotechnique/> (Dernière consultation le 20/09/2022).

Si Versailles est le plus souvent associé à la monarchie, il ne faudrait pas omettre les liens qu'il entretient avec la République. La III^{ème} République est née à Versailles en 1875.

Devenu premier président de la V^{ème} République, le Général de Gaulle a réhabilité le Grand Trianon et y disposait d'un bureau. Située dans le parc de Versailles, la Lanterne a d'abord été prêtée à André Malraux, puis aux Premiers Ministres et enfin au Président de la République, qui peut toujours y séjourner. Marly, appartenant à l'État depuis son rachat par Napoléon en 1807, et donc devenu domaine présidentiel, servait notamment, à l'instar de Rambouillet, aux chasses présidentielles. En juillet 1995, Jacques Chirac prend la décision de reconverter les domaines de Marly et de Rambouillet. Il lance une commission, au terme de laquelle il est décidé que Rambouillet recevra toujours des chasses, mais non présidentielles, et que Marly aura une finalité éducative. L'école de la campagne y sera alors lancée. Le domaine de Marly reste toutefois présidentiel jusqu'en 2009, date à laquelle Nicolas Sarkozy, lui préférant la Lanterne, le cède à l'Établissement public du Château de Versailles. N'omettons pas non plus que le Parlement est réuni en congrès à Versailles, en particulier lors des réformes constitutionnelles lorsque le choix est fait de ne pas les faire approuver par référendum, et que le Président de la République y reçoit parfois des chefs d'état étrangers. En lien avec le monde politique, Jean Monnet habitait à Bazoches-sur-Guyonne, en lisière de la ZNE. C'est ici, dans sa maison devenue un musée, qu'il a rédigé le texte fondateur de la Communauté Économique du Charbon et de l'Acier, promise à une longue destinée.³⁹

- Une Plaine d'artistes, de notables et de célébrités

On me caractérise parfois la Plaine de Versailles comme une « plaine d'artistes », une terre de peintres ou de sculpteurs. Comment ne pas évoquer le célèbre tableau de Pierre Patel mettant en évidence l'écrin que représente la Plaine de Versailles ? Si le relief est volontairement exagéré, cette œuvre, exposée au Château de Versailles, apparaît pour nombre d'acteurs comme une référence pour décrire l'ouest versaillais.

³⁹ Elle évoluera en Communauté Économique Européenne (CEE) qui, plus tard, deviendra l'Union Européenne (UE).-



Figure 20 : *Vue du Château et des jardins de Versailles*, Pierre Patel, 1668.⁴⁰

Si peu d'écrivains ont parlé directement de la Plaine, mis à part, d'après quelques acteurs, Bois et Mauriceau, beaucoup l'ont fréquentée et, sans nul doute, aimée. Il en est ainsi de Robert de Montesquiou, de Victor Hugo ou de Marcel Proust. Sacha Guitry a vécu à Fontenay-le-Fleury, et s'y est marié en 1939. N'oublions pas Ducis ou Jehan Despert, ayant immortalisé certains lieux, Marly pour le premier, l'ensemble des Yvelines pour le second, dans leurs poèmes.⁴¹ Parmi les peintres, Théodore Géricault ou Jean-Louis Forain sont cités.

Certains versaillais s'intéressent beaucoup à la Plaine. Ce fut notamment le cas d'André Damien, ancien maire de Versailles, et beaucoup me signalent que l'actuel maire, François de Mazières, également président de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, lui porte également un intérêt particulier.

40 Sites & Monuments, Yvelines Environnement. *Versailles, une nature à reconquérir*. 2012.

41 Jehan Despert, *Yvelines à cœur battant*, éditions Gerbert.

S'il est moins représenté, signalons tout de même l'art contemporain, avec l'Épi d'Or, au bord de la N12 : signale-t-il la présence d'une plaine agricole à proximité ?

Les réalisateurs de cinéma sont souvent intéressés par un tel milieu, apparaissant authentique et rural à la caméra, et si proche de Paris. Parmi les tournages qui m'ont été évoqués, on trouve « Le Maître d'École » en partie filmé sur Chavenay et Crespières, « La septième compagnie au Clair de Lune » où la Kommandantur est installée à l'hôtel de ville de Maule.

En plus de les inspirer, beaucoup d'acteurs ou personnalités ont vécu sur la Plaine, pour les mêmes raisons de tranquillité couplée à la proximité de Paris. Il en est ainsi de Bourvil, ayant vécu et étant enterré à Montainville. Si ce fait est assez méconnu sur l'ensemble de la Plaine, son souvenir perdure à Montainville, où un ouvrage retrace sa vie au village, notamment les moments conviviaux passés avec les villageois à l'auberge, restée telle quelle. Louis de Funès a vécu à Maule, Georges Brassens à Crespières, Joe Dassin et Annie Cordy à Feucherolles. Pierre Bellemarre, Catherine Lara ou encore Romy Schneider m'ont été cités comme habitant ou ayant habité la Plaine, sans que leur lieu de résidence précis ne m'ait été communiqué. D'autres célébrités y vivent toujours mais restent souvent discrètes, voulant préserver leur sérénité, loin de l'agitation parisienne autour d'elles. Des joueurs de football habitent le territoire, et cette tendance devrait se renforcer avec la construction du nouveau centre d'entraînement du PSG à Poissy.

D/ L'urbanisation et le développement économique à l'épreuve de l'empreinte de l'histoire

Bien que l'ouest versaillais soit très peu industriel, seules quelques activités de tissage, de papeterie ou autres s'y sont développées, l'époque industrielle a marqué la région avec l'avènement du chemin de fer. Alors que Louis XIV avait bâti son château à Versailles pour être éloigné de Paris et être à la campagne, l'arrivée de trois lignes de chemin de fer reliant Paris et Versailles bouleverse la donne. La banlieue parisienne s'étendra progressivement jusqu'à arriver aux portes de Versailles, le trajet entre cette dernière et Paris traversant à ce

jour un continuum urbain. Des villages comme Marly ont vu de riches parisiens, venant en villégiature, y construire de belles maisons en meulière. La Plaine de Versailles est devenue plus accessible, la ligne Paris – Dreux s'arrêtant en diverses haltes du sud de la Plaine, la ligne de Plaisir – Grignon à Épône – Mézières desservant la vallée de la Mauldre, et une ligne de chemin de fer ayant pour terminus la forêt de Marly, près de Saint-Nom-la-Bretèche, au nord.

Après le temps de la villégiature est venu le temps de l'urbanisation, en particulier autour des gares. Des villages comme Fontenay-le-Fleury, Villepreux ou Plaisir ont connu une explosion démographique, exacerbée par la construction de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines à partir de la fin des années 1960. De grands centres commerciaux ont vu le jour. Beaucoup mentionnent Parly 2, vaste ensemble immobilier et centre commercial, ce dernier ayant ouvert en 1969, sur l'actuelle commune nouvelle du Chesnay-Rocquencourt. D'autres évoquent le centre commercial régional de Plaisir, près de la gare de Plaisir-Les Clayes. Malgré certaines constructions qui font réagir, parfois vivement, des acteurs et sur lesquelles nous reviendrons largement, la perspective du Château de Versailles a été relativement préservée. Quelques-uns notent que l'urbanisation liée à Parly 2 a aussi pris en compte les perspectives, aucun immeuble n'étant visible depuis le parc du Château.

VIII/ Un territoire auxquels tous, ou presque, sont attachés

Les habitants du territoire, natifs ou nouvellement arrivés, s'accordent à dire qu'ils sont attachés au cadre de vie. Beaucoup viennent s'établir ici pour l'environnement agréable, les espaces ouverts, les paysages, parfois qualifiés de « magnifiques », le besoin de nature, les villages ou les villes « à taille humaine », tout cela à quelques dizaines de minutes de Paris, de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la vallée de la Seine où de nombreux habitants travaillent. Les natifs me font part de certains souvenirs d'enfance indélébiles qui les lient au territoire, que ce soit des balades à Rennemoulin, au désert de Retz, du temps passé dans les auberges à Villepreux ou ailleurs. Une personne auditée, amoureuse de la Plaine, me confiait : « la Plaine de Versailles, c'est là où je suis bien ». Cet enracinement s'explique aussi par un attachement à l'histoire, indubitable chez certains passionnés mais moins fort chez la plupart de ceux, majoritaires à ce jour, qui ne sont pas installés sur la Plaine depuis leur enfance, même s'ils

sont souvent conscients de la richesse de leur histoire et de la chance d’avoir le Château de Versailles qui leur offre une perspective monumentale.

Existe-t-il une identité de la Plaine de Versailles ? Beaucoup l’affirment, même s’il n’y a pas nécessairement d’accord sur ses limites. Elle est parfois vue comme liée, mais distincte de l’identité versaillaise qui, elle, est très distincte de celle de Paris et de sa région. Si certains insinuent qu’elle est en train de naître, l’identité de la Plaine de Versailles semble s’estomper à mesure qu’on s’éloigne de Versailles. A l’ouest de la vallée de la Mauldre, les habitants peuvent se sentir liés à l’est par une identité agricole ou paysagère, mais moins souvent culturelle et historique. Le patrimoine fédère les passionnés, de plus en plus les résidents, même s’il semble encore y avoir du travail pour que la Plaine de Versailles existe encore pour tout le monde, pour avoir une visibilité à l’intérieur comme à l’extérieur du territoire. Une personne constatait : « Certains viennent à Ikéa© [à Plaisir, NDLR] et ne savent pas qu’ils se trouvent sur la Plaine. ». Pour répondre à la question initiale, si elle est évidente pour certains, d’autres lui préfèrent des identités plus restreintes, le plus souvent à l’est de la vallée de la Mauldre, voire villageoises, et d’autres encore l’ignorent.

Quoi qu’il en soit, il y a un consensus parmi les personnes auditées selon lequel ce territoire est à protéger, et ce quelles que soient les motivations. Qu’il s’agisse de préserver le cadre de vie, l’agriculture, le patrimoine historique, les logiques patrimoniales, la perspective monumentale du Château de Versailles, l’identité, la ruralité, l’« une des premières campagnes depuis Paris », les entrées de ville encore relativement préservées de zones industrielles et commerciales⁴², les arguments sont nombreux en faveur d’une protection de la Plaine.

IX/ Différentes protections existent sur la Plaine.

42 Si ce constat est vrai pour la ville de Versailles ainsi que pour les communes centrales de la Plaine, il l’est moins pour certaines communes en lisière, comme Plaisir ou Orgeval disposant de centres commerciaux importants. A cet égard, Parly 2 est souvent considéré comme relativement bien intégré à son environnement.

Certaines parties du territoire sont classées, nous verrons que certaines le sont même triplement. Revenons sur les différentes protections, que les acteurs audités mentionnent presque tous, et sur lesquelles ils expriment souvent un avis.

L'arrêté du 31 octobre 1906 porte sur le classement du « Palais de Versailles et de ses dépendances, du petit parc et de ses dépendances, du palais et du parc des deux Trianons et de ses dépendances, du grand parc et de ses dépendances » aux Monuments Historiques.⁴³ A noter qu'il s'agit ici des dénominations actuelles et non historiques. Le décret du 15 octobre 1964 classe « une première zone d'un rayon de 5000 mètres calculé à partir de la Chambre du Roi dans le palais ; une zone complémentaire située au-delà de la première zone de part et d'autre d'une ligne droite fictive de 6000 mètres de longueur, tirée dans le prolongement du grand canal et partant de l'extrémité Ouest du bras principal de ce canal (cette deuxième zone a une largeur de 2000 mètres au Sud de la ligne fictive et de 3500 mètres au Nord de cette ligne) ». Ce second périmètre, souvent appelé le « trou de serrure », soumet toute demande d'autorisation de travaux à un avis conforme de l'architecte des bâtiments de France (ABF). Une grande partie de la ville de Versailles est classée « site patrimonial remarquable », se substituant aux anciens secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).^{44 45}

Au terme d'une lutte sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir, le décret du 7 juillet 2000 classe « l'ensemble formé par la plaine de Versailles, sur le territoire des communes de Bailly, Chavenay, Fontenay-le-Fleury, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'École, Saint-Nom-la-Bretèche, Versailles et Villepreux ». ⁴⁶ Rennemoulin est la seule ayant l'intégralité de son territoire communal en site classé. Il s'agit

43 Ministère de la Culture. POP : Plateforme Ouverte du Patrimoine. Domaine national de Versailles. <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00087673> (Consulté le 22/07/2022).

44 Ministère de la Culture. Protection au titre des « Sites patrimoniaux remarquables ». <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Protection-au-titre-des-Sites-patrimoniaux-remarquables> (Consulté le 22/07/2022).

45 Ville de Versailles. Rubrique urbanisme. PSMV/SPR. <https://www.versailles.fr/mairie/urbanisme/site-patrimonial-remarquable-et-perimetre-de-sauvegarde-et-de-mise-en-valeur/> (Consulté le 22/07/2022).

46 Légifrance. Décrets du 7 juillet 2000 portant classement de sites. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000766326> (Consulté le 22/07/2022).

de la mesure de protection la plus souvent mentionnée par les acteurs car elle est souvent vue comme fortement contraignante pour tous les projets dans son périmètre, chacun d'entre eux passant en commission des sites qui exprime un avis⁴⁷, puis étant soumis à une décision ministérielle. Il ne s'agit pas d'une interdiction d'urbaniser mais, pour l'État, de s'assurer que tout projet soit compatible avec les fonctions et l'esthétique des sites, les enjeux étant mentionnés dans le décret de classement. Si beaucoup se réjouissent de l'existence d'une telle protection forte de l'une des perspectives les plus célèbres au monde, d'autres regrettent qu'elle constitue une lourdeur administrative trop souvent handicapante voire, disent-ils, bloquante.

47 Nous reviendrons ultérieurement sur la composition de la commission des sites.



Figure 21 : Aperçu général des différentes protections autour du Château de Versailles
(« Ligne rouge : ancien Grand Parc de chasse du château de Versailles ; ligne bleue : ancien Petit Parc. Brun : zone classée au titre des Monuments Historiques (modification soumise à autorisation). Forme en « trou de serrure » centrée sur le château : « abords » du domaine classé de Versailles exceptionnellement étendus (modification soumise à autorisation en cas de visibilité depuis le monument ou de covisibilité avec lui). Vert : zone classée au titre des Sites (modification soumise à autorisation). Hachures croisées noires : zones qui sont ou seront attribuées en dotation à l’Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles. Hachures noires : forêt domaniale (domaine public de l’État). »).⁴⁸

Le domaine de Versailles est inscrit au patrimoine mondial de l’UNESCO depuis 1979. Le périmètre comprend le Château, les jardins, le Petit Parc, le Domaine de Trianon inclus, l’Arboretum de Chèvreloup et l’allée de Villepreux. La zone tampon, approuvée en 2007, combine les emprises géographiques du « trou de serrure » et du site classé.

48 Sites & Monuments. La commission supérieure des sites (CSSPP) recommande aux ministres de l’Écologie et de la Culture une protection complémentaire du domaine de Versailles. <https://www.sitesetmonuments.org/La-commission-superieure-des-sites-CSSPP-recommande-aux-ministres-de-l-Ecologie-et-de-la-Culture-une-protection-complementaire-du-domaine-de-Versailles> (Dernière consultation le 21/09/2022).

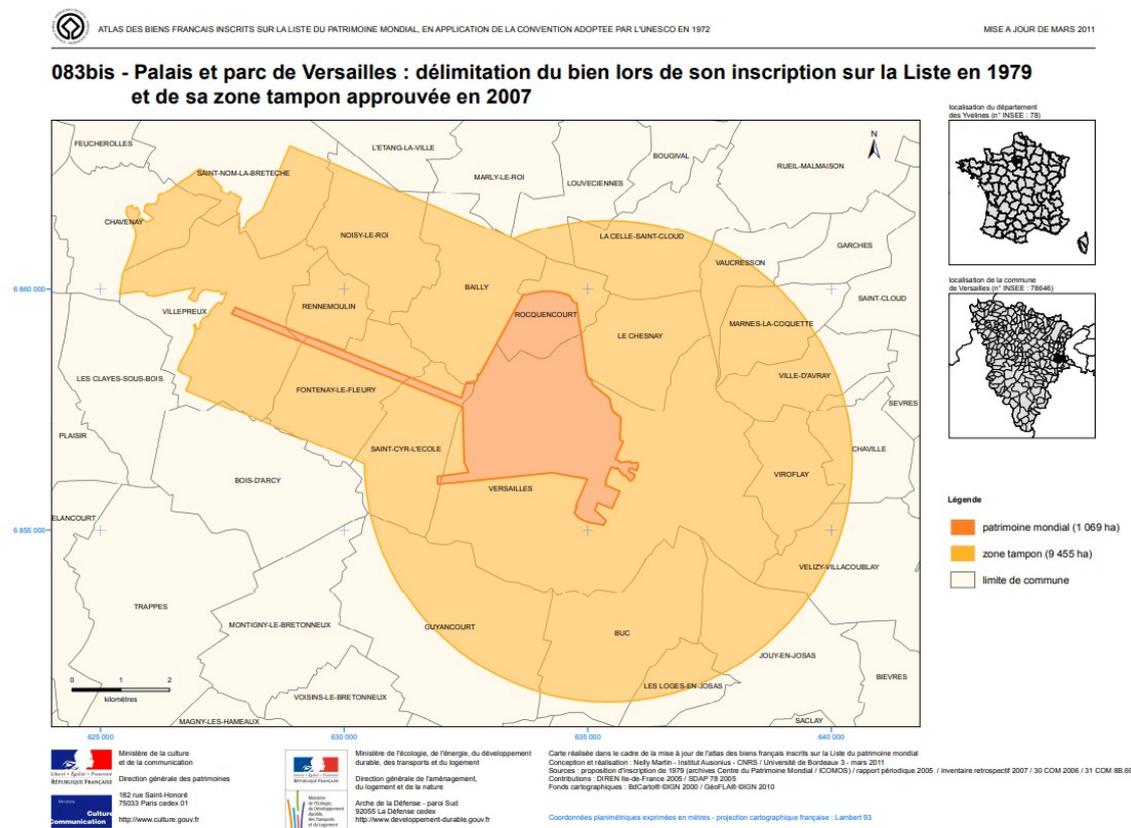


Figure 22 : Périmètre inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (orange foncé), puis zone tampon, combinant le « trou de serrure » (aisément identifiable) et le site classé.⁴⁹

De nombreux monuments sont inscrits ou classés dans l'ouest versaillais, ainsi qu'un certain nombre de sites, eux aussi inscrits ou classés. Il s'agit de protections plus ponctuelles, concernant souvent un monument déterminé et son domaine, par exemple le château de Thoiry ou de Plaisir et leur parc.

49 Document accessible sur le site de l'UNESCO. Palais et parc de Versailles. <https://whc.unesco.org/fr/list/83/documents/> (Consulté le 22/07/2022).



Figure 23 : Perspective du château de Thoiry

Certains acteurs notent que l’inscription ou le classement aux monuments historiques, contrairement aux sites, a une incidence sur les abords : dans un périmètre de 500 mètres, l’architecte des bâtiments de France est amené à se prononcer. Sans bénéficier de protection Natura 2000 ou autres, certaines zones sont reconnues comme zones naturelles d’intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).

Sans constituer non plus une protection en tant que telle, la zone naturelle d’équilibre (ZNE) de la Plaine de Versailles semble oubliée, alors même que son territoire, du point de vue de beaucoup, ne manque pas de cohérence. Adoptées en 1976 par le Conseil Régional d’Île de France, dans le cadre de son Schéma Directeur d’Aménagement et d’Urbanisme, les 5 puis 6 ZNE⁵⁰, formant une marguerite autour de l’agglomération parisienne, avaient pour mission de conserver des zones agricoles et naturels, les réflexions s’élargissant plus tard aux loisirs, à une volonté de promouvoir des espaces de respiration dont les citoyens pourraient

50 Les 5 ZNE sont la Plaine de France, le Plateau de Brie, les Plateaux du sud, le Hurepoix, la Plaine de Versailles, auxquelles une sixième ZNE, les zones naturelles du Vexin, a été ajoutée en 1981.

profiter.^{51 52} La notion d'équilibre est souvent appréciée par des acteurs qui considèrent qu'elle est plus que jamais d'actualité sur ce territoire en périphérie du Grand Paris, ou en faisant partie selon les délimitations qu'on lui donne, où la transition ville/campagne est fondatrice. Au moment de sa construction, le Château de Versailles constituait une interface entre le minéral et le végétal sur lequel l'emprise de l'homme était de moins en moins forte à mesure qu'on s'éloignait du Château, et plus généralement entre la ville et la campagne. Aujourd'hui, cette caractéristique d'être l'une des premières campagnes depuis Paris, nous l'avons vu, est toujours un facteur d'attachement. Et si cet attachement, plus encore que les protections, protégeaient la zone ? C'est ce que certains habitants pensent, et tous, ou presque, s'accordent à dire qu'il faudrait jouer sur ces deux éléments, attachement et protection, pour assurer un avenir favorable à la Plaine.

X/ Deux pôles touristiques majeurs : le Château de Versailles et le zoo de Thoiry

En terme de fréquentation touristique, le Château de Versailles, systématiquement évoqué, est indétrônable, avec plus de 8 millions de visiteurs accueillis en 2018.⁵³ Ce chiffre masque les disparités de fréquentation importantes, que beaucoup soulignent, entre le Château, le Domaine de Trianon où il ne reste que quelques centaines de milliers de touristes, et le fond du parc où il n'y a quasiment plus personne. La plupart l'explique par la logique du tourisme international, qui encourage la découverte d'un maximum de pôles d'intérêts en un minimum de temps. Certains ne disposent ainsi que de quelques heures pour découvrir Versailles, bien insuffisant pour faire le tour du parc. Si le Château de Versailles accueillait en moyenne 80 % de touristes étrangers, la pandémie de Covid-19 impose de revoir la stratégie

51 Jean-Pierre Lozato, Université Paris IV. Les zones naturelles d'équilibre en Île de France : quelle place pour les loisirs ? https://www.persee.fr/doc/noroi_0029-182x_1983_num_120_1_4168 (Consulté le 22/07/2022).

52 Travail et nombreux documents rédigés par Patrick Menon. **Il y avait un chargé de mission par ZNE.**

53 Le Parisien. Île de France : record de fréquentation touristique en 2018. <https://www.leparisien.fr/paris-75/ile-de-france-record-de-frequentation-touristique-en-2018-14-02-2019-8012067.php> (Dernière consultation le 22/07/2022).

touristique.⁵⁴ La réflexion s'oriente davantage sur le tourisme local et régional, et ils sont nombreux à faire remarquer que, dans son contexte, des destinations comme Marly ou la Plaine de Versailles pourraient tirer leur épingle du jeu. Nombre d'acteurs parlent d'une fréquentation des villages et de chemins de la Plaine en constante hausse depuis les confinements successifs, dus dans un premier temps à la réglementation sanitaire en vigueur (les sorties autorisées en un temps et dans un rayon contraint), puis à un réel besoin de nature des citadins qui s'est exprimé dans un contexte difficile. Si, du point de vue de certains acteurs, les parisiens se contentent encore en général des espaces verts parisiens et de proche banlieue, comme les parcs de Saint-Cloud et de Sceaux, d'autres considèrent qu'une partie des habitants de l'ouest parisien et même au-delà, voire des habitants de la Plaine, ont découvert son potentiel et y reviennent aujourd'hui régulièrement. L'allée de Villepreux, d'où la vue sur le Château grossit à mesure de l'avancée, et Rennemoulin, petit village de pierre au bord du Ru de Gally, sont ainsi devenus deux sites très prisés pour les promenades dominicales, ainsi que les forêts. D'autres sites, pourtant souvent vus comme ayant du potentiel, restent assez peu fréquentés, comme l'Arboretum de Chèvreloup ou le Potager du Roi.

Versailles ne doit pas faire oublier qu'il existe d'autres sites d'intérêt sur cette Plaine. Le plus fréquenté d'entre eux, et le plus souvent cité⁵⁵, est le ZooSafari de Thoiry, ayant enregistré 550 000 entrées en 2019.⁵⁶ L'activité d'accueil touristique, notamment de gîtes et de chambres d'hôtes, se développe un peu partout sur la Plaine. Des villages comme Montainville disposent de plusieurs hébergements labellisés « gîtes de France » notamment. Ce dernier, du point de vue de quelques acteurs, dispose de deux atouts principaux : une impression de province à seulement 40 km de Paris⁵⁷, qui attire des parisiens en quête de sérénité, et une proximité avec différents pôles touristiques : Versailles et Thoiry, bien sûr,

54 En 2020, le Château n'a accueilli que 2 millions de visiteurs environ et accusé une perte de 50 millions d'euros. Voir l'article de Géo du 16/12/2020 : « Après une année catastrophique, le Château de Versailles en quête de soutien et de renouveau ». <https://www.geo.fr/histoire/apres-une-annee-catastrophique-le-chateau-de-versailles-en-quete-de-soutien-et-de-renouveau-203169> (Dernière consultation le 22/07/2022).

55 Même s'il l'est nettement moins que Versailles. N'oublions pas que les acteurs sont certainement influencés par la présence de l'adjectif « versaillais » dans le libellé de l'audit.

56 Les Échos. Yvelines : le zoo de Thoiry veut se réinventer après la crise. <https://www.lesechos.fr/pme-regions/ile-de-france/yvelines-le-zoo-de-thoiry-se-reinvente-1328826> (Consulté le 22/07/2022).

57 Une actrice auditée décrit la région autour de Montainville comme le « Périgord de l'Île de France ».

mais aussi Rambouillet, Giverny et la vallée des impressionnistes ou encore La Roche-Guyon. Sans oublier Paris. En effet, certains me font état d'une clientèle fréquentant leur hébergement dans le but de visiter Paris, mais de bénéficier d'un environnement plus serein le soir.

Si certains touristes internationaux ne font que passer rapidement, d'autres s'intéressent vraiment aux logiques patrimoniales, et sont souvent impressionnés par la perspective monumentale de l'ouest versaillais. On me raconte qu'avant le classement au titre des sites en 2000, un australien s'étonnait qu'elle ne fût pas déjà classée. L'importance des axes est parfois vue comme typique du patrimoine français : en effet, Schönbrunn, ou encore Herrenchiemsee, copie du Château de Versailles construite par Louis II de Bavière, ne présentent pas de telles perspectives. Toutefois, le nom « Versailles » reste encore trop souvent associé exclusivement à son Château, la ville de Versailles peinant à bénéficier des retombées économiques du tourisme polarisé sur son emblème, et la Plaine étant encore trop souvent méconnue.

XI/ Grignon occupe bien souvent une place particulière dans le cœur des habitants de la Plaine.

S'il est un lieu qu'un grand nombre d'acteurs mentionne, quelle que soit leur implantation géographique sur la Plaine, c'est Grignon. Le patrimoine de Grignon est souvent qualifié de « riche », de « diversifié », voire d'« exceptionnel » ou d'« emblématique ». Son château du XVII^{ème} et son parc arboré servent d'écrin à une école d'agriculture et d'agronomie de réputation internationale. Jusqu'en 2022, il accueille un des campus d'AgroParisTech, ainsi que plusieurs bâtiments de recherche de l'INRAE. Les 300 hectares clos, en bas du hameau de Grignon, comprennent des champs expérimentaux, sur lesquels des expériences sont parfois menées et suivies depuis plusieurs années voire dizaines d'années⁵⁸, une partie boisée et un site géologique majeur, la Falunière, reconnu par les géologues du monde entier comme marqueur du Lutécien.⁵⁹ Ce cadre permet à la formation des futurs

58 Certaines terres n'ont jamais été traitées, ce qui est très rare de nos jours.

59 Il s'agit d'une période géologique s'étendant de 47,8 à 41,3 millions d'années. MERLE D. (coord.) 2008. Stratotype Lutécien. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris ; Biotopie, Mèze ; BRGM, Orléans, 288 p.,

ingénieurs agronomes un indispensable ancrage sur le terrain. Si l’histoire est souvent mise en avant, Grignon est aussi vu comme un domaine d’innovation agricole, ayant toujours été à la pointe de la connaissance agronomique, du machinisme agricole, des sciences et techniques liées à la production et à l’alimentation, et ayant diffusé cette connaissance à de multiples générations d’étudiants. A cet égard, l’institut national agronomique de Grignon, de Paris-Grignon puis AgroParisTech⁶⁰ sont très souvent perçues comme des références. Les traditions étudiantes sont parfois citées comme faisant partie du patrimoine immatériel.⁶¹ Signalons d’ailleurs que certaines festivités ou manifestations étudiantes s’ouvrent sur l’extérieur, donc au premier chef sur la Plaine : il en est ainsi, par exemple, de la Garden Party.



Figure 24 : Grignon, un savant mariage entre patrimoine historique, naturel, agricole et immatériel

Du point de vue de beaucoup d’acteurs, Grignon occupe une place singulière, et semble être l’un des lieux les plus fédérateurs de cette Plaine. Par exemple, alors que le parc

et J.P. Gély. Le Lutécien, une période charnière dans le Bassin Parisien. https://clubgeologiqueidf.fr/wp-content/uploads/2016/04/Saga_284_Lutetien-une-p%C3%A9riode-charni%C3%A8re-dans-le-BP-JP-G%C3%A9ly.pdf (Dernière consultation le 23/09/2022).

60 Tels sont les noms successifs que l’institution a portés, après des fusions successives. Fondé en 1824 par Charles X, l’institut a été, selon le contexte politique, royal ou national.

61 *Grignon, de l’institution royale à l’INA-PG. Deux siècles d’agronomie*. Editagro.

du Château de Plaisir n'est globalement connu et fréquenté que par les habitants de Plaisir, celui de Grignon, avant la tempête de 1999 où la décision a été prise de le fermer au public, accueillait des résidents de toute la Plaine. Il est souvent vu comme un microcosme de la Plaine, rassemblant en un seul lieu un grand nombre d'éléments de patrimoine et rayonnant sur cette Plaine. Grignon a une vocation agricole, dispose de caractéristiques naturelles intéressantes, à la biodiversité importante, accueillant des espèces devenues rares ailleurs sur la Plaine, et présentant un patrimoine immatériel. Il en résulte un attachement particulier, Grignon est vu comme un endroit auquel tous les acteurs de la Plaine peuvent s'identifier. Cet engouement se traduit concrètement lors des journées portes ouvertes, et à l'occasion des mobilisations qui ont lieu lorsqu'il est menacé.⁶²

XII/ Un patrimoine immatériel important mais souvent trop discret

Nous commençons à l'esquisser avec les festivités de Grignon, mais le patrimoine immatériel, bien qu'assez peu mentionné, n'en reste pas moins d'une très grande richesse. Pourtant, la dynamique culturelle ne se limite pas à Versailles, elle est bien présente sur toute la Plaine. Une actrice auditée déclarait : « La Plaine de Versailles est avant tout un lieu de vie, qu'il convient de faire vivre, au risque que certains ne la voient même pas. ». Cette dernière peut compter sur un tissu associatif important qui organise des fêtes de village : c'est le cas, entre autres, à Jumeauville, à Fontenay-le-Fleury où le traditionnel feu de la Saint-Jean est allumé peu après le solstice d'été, ou encore à Crespières où se déroule tous les ans « la crespéroise ». L'est de la Plaine, entre Versailles et Feucherolles, est souvent perçue comme plus dense culturellement que l'ouest, avec des groupes de théâtre qui s'y produisent assez régulièrement. Le théâtre est aussi vu comme abondant à Bazemont. On peut assister à des concerts de petits groupes. Les festivités restent, néanmoins, le plus souvent isolées, même si des efforts sont relevés pour organiser des événements fédérateurs sur la Plaine. Récemment, une fête de la Plaine a été organisée à Rennemoulin.⁶³

62 Nous y reviendrons en diagnostic.

63 Nous y reviendrons en acteurs actifs.

L'agriculture, les restaurants, les quelques entreprises sont aussi considérées, par ceux qui en parlent, comme relevant du patrimoine immatériel. Une personne auditée me parle de certains savoirs-faire méconnus localement, comme la passion autour des voitures anciennes d'habitants de Maule, ou encore l'expertise autour des clarinettes en lisière de la ZNE, à Mantes-la-Ville. Le patrimoine immatériel passe également par une perpétuation de la mémoire, tant orale, écrite que véhiculée par les toponymes, liés à l'histoire, rappelant la vocation originelle d'un lieu ou encore rappelant le nom d'un habitant. Il en est ainsi du chemin de la Mare à Pie à Fontenay-le-Fleury, évoquant le souvenir de Pic, ayant habité la commune. Un acteur me signale les panneaux d'entrée de commune faisant encore allusion au département de la Seine-et-Oise, encore présents dans un très grand nombre de communes de la Plaine de Versailles. Le patrimoine de cette dernière est décidément très riche, un tel rapport ne pourra jamais être exhaustif à ce sujet.⁶⁴

XIII/ Des parallèles établis par les acteurs audités

Versailles est parfois comparée à Angers. Outre la présence d'un château, d'une cathédrale, d'une cour d'appel⁶⁵, l'école nationale supérieure d'horticulture a été délocalisée en 1995 à Angers, puis a donné naissance à l'institut national d'horticulture et du paysage trois ans plus tard, suite à la fusion des écoles de Versailles et d'Angers.

Beaucoup d'acteurs évoquent la perspective monumentale du Château de Versailles, l'axe constitué par l'avenue de Paris à l'est et l'allée de Villepreux à l'ouest, fondamental d'un point de vue patrimonial. Certains comparent ce dernier à l'axe historique de l'ouest parisien, lui aussi constitué par André Le Nôtre, partant du Louvre et passant par le jardin des Tuileries, la place de la Concorde, l'avenue des Champs-Élysées, la place Charles de Gaulle, l'avenue de la Grande Armée, la porte Maillot, l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine avant d'arriver à La Défense. Arc de Triomphe du Carrousel, Obélisque, Arc de Triomphe et l'Arche de la Défense sont parfaitement alignés.⁶⁶ L'axe part d'un lieu de pouvoir, en l'occurrence le Louvre, et que le regard est guidé par le tracé de l'avenue des

64 Et n'a pas vocation à l'être, présentant et synthétisant les propos des acteurs audités.

65 Celle de Versailles a été créée en 1975.

Champs-Élysées, comme il l'était autrefois à Versailles par l'alignement d'arbres de l'allée de Villepreux. Entre les deux, le jardin des Tuileries est aisément assimilable au Petit Parc. Les deux axes s'orientent vers l'ouest, une des actrices auditées faisant même remarquer qu'ils sont parallèles, n'imaginant pas que cela puisse être une coïncidence. Selon elle, il est très probable que Le Nôtre ait eu une réflexion d'ensemble pour ces deux axes.

Un acteur établit un parallèle entre la Plaine de Versailles et le lac Léman. Selon lui, Versailles peut être comparé à Genève, le Château pouvant être assimilé au jet d'eau, très connu et vers lequel les regards convergent. Le lac Léman servirait d'écrin à ce symbole de la ville suisse. A l'instar de la Plaine, les rives du lac sont urbanisées, alors que ce dernier reste logiquement inoccupé. D'ailleurs, d'autres acteurs n'hésitent pas à considérer la Plaine comme « leur mer », la fréquentant avec plaisir pendant leur temps libre.

Des parallèles sont établis avec des entités géographiques franciliennes. Certains comparent la Plaine au Vexin français⁶⁷, les deux étant des régions agricoles à l'histoire très riche. En plus de la labellisation « parc naturel régional » (PNR), le Vexin français est aussi, depuis 2014, un Pays d'art et d'histoire. Cela montre l'imbrication des enjeux historiques, culturels, naturels et agricoles sur ce territoire, qu'on retrouve largement dans l'ouest versaillais. L'autre parc naturel régional yvelinois, celui de la Haute Vallée de Chevreuse, est encore plus souvent cité, compte-tenu de sa proximité géographique et des liens historiques forts entre la Plaine et ce territoire. D'une très grande richesse historique, la Haute Vallée de Chevreuse dispose d'une très grande abondance en forêts. Elle constituerait, selon certains, le pendant boisé de la Plaine de Versailles. Situés à une distance comparable de Paris, et accessibles en transports en commun, au moins pour certaines parties de leur territoire, les deux sont vus comme indispensables à l'équilibre de la métropole parisienne, et se retrouvent, malgré leur diversité paysagère, dans une destinée comparable.⁶⁸

Enfin, quelques acteurs notent des similitudes entre l'ancienne Seine-et-Oise et la Seine-et-Marne, en dépit de sociologies souvent très distinctes. La proximité à Paris les lie et

66 Remarquons que le Louvre, dont l'aile la plus proche de la Seine est parallèle au fleuve, n'est pas tout à fait aligné, mais cela n'ôte rien à la perspective monumentale.

67 Dans les Yvelines et le Val-d'Oise.

68 Rappelons que ces deux territoires étaient des zones naturelles d'équilibre (ZNE).

les met face à des enjeux similaires, notamment d'extension de la couronne périurbaine parisienne. Dans les deux cas, il y a énormément d'unités paysagères différentes⁶⁹, des zones agricoles et forestières, une histoire très riche, royale avec des demeures comme Fontainebleau, un lien à Versailles avec le Château de Vaux-le-Vicomte ayant séduit Louis XIV mais ayant précipité la chute de son propriétaire, le surintendant des Finances Nicolas Fouquet. Il en résulte une concentration impressionnante de châteaux et bâtisses d'intérêt, et plus généralement de monuments historiques, mais aussi de sites classés. La zone la plus éloignée de Paris conserve, des deux côtés, un caractère rural, dans lequel des territoires se reconnaissent, malgré les disparités identitaires : Pays de France, Vexin français, Plaine de Versailles, Haute Vallée de Chevreuse, Beauce, Gâtinais⁷⁰ d'une part, Pays de Bière, Provinois, Brie et Multien d'autre part.⁷¹

I2-Entités

L'ouest versaillais, voilà une entité laissée volontairement large dans le libellé de l'audit patrimonial, de sorte que les acteurs audités puissent définir eux-mêmes celle qui leur semble cohérente. Cette dernière, nous le verrons, peut aller au-delà de l'ouest versaillais *stricto sensu*, pour des raisons que nous détaillerons le cas échéant. Dans cette partie, dans un souci de cohérence du propos vis-à-vis du sujet traité, nous nous limiterons aux entités géographiques.

69 Pour le département des Yvelines, il est possible de se référer à l'*Atlas des Pays et Paysages des Yvelines* d'Alain Mazas et d'Alain Freytet (CAUE 78).

70 Le Gâtinais est partagé avec la Seine-et-Marne.

71 Cette liste n'est pas exhaustive, et mériterait des études plus approfondies quant au sentiment d'appartenance, à l'identité de leurs habitants.

I/ Toujours mentionnée, la Plaine de Versailles est très souvent qualifiée d’écritin, délimitée par les forêts au nord et au sud, le Château à l’est, d’où émerge une perspective infinie vers l’ouest.

La première remarque à formuler à ce stade est qu’au sujet concernant l’ouest versaillais, tous répondent en parlant de la Plaine de Versailles. Celle-ci est systématiquement considérée comme une entité cohérente, sur laquelle il est pertinent de réfléchir. Beaucoup mentionnent le tableau de Pierre Patel de 1668 qui met parfaitement en lumière l’écritin que constitue la Plaine de Versailles, enserrée entre deux coteaux forestiers et s’étendant à l’infini. Ainsi, les acteurs s’accordent sur les délimitations de la Plaine en trois des quatre points cardinaux. A l’est, la grille du Petit Parc de Versailles, même si celui-ci peut être vu comme partie intégrante du périmètre, marque une limite franche. Les limites nord et sud me sont décrites comme étant, selon les cas, les forêts (Marly au nord, Bois-d’Arcy au sud), les fronts urbains (Bailly, Noisy-le-Roi, Saint-Nom-la-Bretèche au nord, Saint-Cyr, Fontenay-le-Fleury, Villepreux, Plaisir au sud) ou encore les voies de communication (RD307 au niveau de la rocade Bailly-Noisy, voire A13 au nord, N12, D11 ou ligne N du Transilien au sud). Quelles que soient les délimitations décrites, elles coïncident dans l’esprit. Seule l’appartenance des franges urbaines à la Plaine peut être débattue, mais en réfléchissant en terme de limites communales, il semble y avoir un accord. Pour preuve, lorsqu’ils définissent la Plaine par la négative, tous excluent la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines⁷², les territoires situés au sud de la N12 ou ceux au nord de l’A13⁷³.

72 Les limites de la ville nouvelle de 1984, excluant donc Plaisir, Les Clayes-sous-Bois et Villepreux, appartenant aujourd’hui à la Communauté d’Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines mais souvent perçues comme faisant partie intégrante de la Plaine.

73 Exception faite de Marly-le-Roi, dont l’appartenance ou non à l’entité à définir est débattue. Une partie ultérieure sera entièrement consacrée à la place de cette commune.



Figure 25 : Vue aérienne (source : Géoportail) montrant l'écrin dans lequel s'enserme la Plaine de Versailles. On distingue nettement au nord et au sud les massifs forestiers et, entre les deux, les terres agricoles ainsi que des îlots d'urbanisation, de moins en moins importants à mesure qu'on avance vers l'ouest. La perspective depuis le Grand Canal, nettement visible, semble infinie.

En revanche, la limite ouest est plus discutée. Le tableau de Pierre Patel montre une perspective infinie, et c'est ainsi qu'André Le Nôtre l'avait conçue. Historiquement, l'allée de Villepreux ouvrait une perspective infinie, tel un rayon de soleil dominant cette plaine à l'infini et ayant comme source le Château de Versailles. S'il paraît difficile d'établir une limite nette, les acteurs s'accordent le plus souvent pour dire que, bien qu'indivisible, la Plaine de Versailles peut être intellectuellement séparée en deux. A l'est, une zone périurbaine sous l'influence versaillaise voire parisienne, fait face à de nombreuses pressions. Son agriculture s'oriente souvent vers le local et le circuit court. A l'ouest, le territoire est vu comme plus rural, et pour l'heure, moins soumis aux pressions urbaines. Pour reprendre l'expression d'un audité, il s'agirait d'une zone à partir de laquelle « on respire », avec des parcelles agricoles plus étendues et au lien à Versailles moins évident, et même inexistant pour certains. Si ce constat semble relativement partagé, la limite entre ces deux zones ne fait pas toujours consensus.

La Mauldre est souvent perçue comme une limite géographique, et constitue pour certains cette séparation entre est et ouest. Pour d'autres, elle est à chercher à la fin de la continuité urbaine le long de la ligne ferroviaire au sud de la Plaine, à Plaisir voire à Jouars-Pontchartrain, ou à Thoiry. D'autres encore invoquent des arguments historiques d'emprise de Versailles, plaçant alors une limite ouest aux confins du Grand Parc, à Grignon ou encore à Montainville, où la fauconnerie du roi se trouvait.

La frontière à l'ouest de la partie plus rurale semble encore moins évidente. Notons d'abord que tous les acteurs ne la situent pas forcément dans la Plaine de Versailles, même si tous, ou presque, reconnaissent au moins une cohérence paysagère ou fonctionnelle, ayant une vocation agricole. Un certain nombre ne définissent pas de limites, d'autres s'y essaient, mentionnant le plus souvent comme telle la Vaucouleurs voire, pour l'un d'entre eux, l'Eure.

II/ Les cours d'eau sont perçus comme des axes structurants.

Les cours d'eau sont presque toujours vus comme très structurants sur cette Plaine. La Mauldre, souvent perçue comme faisant office de séparation entre une zone périurbaine et une autre plus rurale, semble disposer d'une identité particulière. L'histoire de cette vallée est très riche et très ancienne⁷⁴, constituant un axe important de communication. L'est de la ZNE est régulièrement décrite comme correspondant au bassin versant du Ru de Gally. La vallée de la Vaucouleurs présente également une identité particulière.

III/ Des noyaux locaux existant toujours mais s'estompant

Versailles est parfois vue comme une commune relativement isolée, disposant de tous les services nécessaires et d'une identité particulière, entretenant peu de liens avec les communes périurbaines de l'ouest parisien et avec la Plaine qui porte son nom. De petites

⁷⁴ Voir, en qualités, la partie histoire.

villes comme Maule, Beynes ou, dans une moindre mesure, Noisy-le-Roi, semblent centraliser des services et des commerces drainant la population rurale à l’entour. Un acteur audité parle de Maule comme d’une « petite capitale locale ». Thoiry peut aussi être vue comme telle. Il m’est d’ailleurs signalé par certains, à son sujet, une dynamique démographique, une volonté d’urbanisation la distinguant des communes environnantes, très rurales et qui entendent le rester. Ces noyaux locaux sont souvent de moins en moins visibles, du fait de la proximité de grands centres commerciaux. Le plus souvent cité est Parly 2, au Chesnay-Rocquencourt, attirant beaucoup de versaillais, de chesnaycourtois mais aussi d’habitants du nord de la Plaine, mais de tels centres sont nombreux, à Plaisir, en ville nouvelle, à Orgeval, à Mantes-la-Jolie...

IV/ La place particulière de Marly

Malgré la séparation administrative de Marly-le-Roi vis-à-vis de Versailles et de sa Plaine, située dans une communauté d’agglomération et un arrondissement différents⁷⁵, les liens sont souvent mis en avant en audit. Versailles et Marly ont été, dans un premier temps, dans le même Grand Parc, même si un mur fonctionnel a été construit par la suite entre les deux domaines. Ces deux villes forment une aire géographico-historique au fort contenu patrimonial, résultant de la trace profonde laissée par Louis XIV dans le patrimoine naturel et bâti. Sa compréhension permet d’appréhender une partie importante de l’histoire de France.

Louis XIV naît à Saint-Germain-en-Laye, mais établit un lien particulier entre Versailles et Marly. Versailles est, pour lui, un choix de fidélité parental qu’il transforme profondément : à partir d’un pavillon de chasse, il crée un vaisseau incroyable pour éblouir l’Europe et pour domestiquer la noblesse française. Il ne faut pas oublier que ses jeunes années ont été marquées par la Fronde qui restera son obsession. Cette domestication va indirectement ouvrir la voie à la Révolution française, à cause de la rupture qu’elle engendre du lien entre l’aristocratie terrienne et les anciennes provinces. Versailles devient, en effet, capitale du royaume de France et le Château le centre du pouvoir absolu. Le Roi prend de la

⁷⁵ Marly-le-Roi appartient à la communauté d’agglomération Saint-Germain-Boucles-de-Seine et à l’arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

distance vis-à-vis de ses sujets, malgré l'ouverture du Château de Versailles à la visite. A Versailles, Louis XIV est en représentation constante et souhaite s'extraire, de temps en temps, des servitudes que lui impose sa fonction. C'est pourquoi il bâtit à Marly un domaine qui est le sien, où il peut imposer une étiquette plus modeste. Un acteur audité résume cela en déclarant : « Versailles est le choix de raison de Louis XIV, lorsque Marly est son choix de cœur. ». Il n'en reste pas moins que Marly, encore plus que Versailles, isole le souverain de son peuple, et qu'un peuple qui ignore ce que fait son souverain devient bien souvent suspicieux. L'isolement de Marie-Antoinette à Trianon aura le même effet, il s'agira de l'un des facteurs de déclenchement de la Révolution française.

Cette histoire interdit, selon beaucoup d'acteurs, de concevoir Versailles et Marly indépendamment. Certains rappellent que, si Marly est moins connu par les touristes que Versailles, son nom ne rayonne pas moins à l'international, avec les très célèbres Chevaux de Marly, la Cour de Marly au Louvre ou encore la statuaire au jardin des Tuileries. Le parc du Palais de Peterhof, souvent appelé le « Versailles russe » comprend un pavillon dénommé Marly. Quoiqu'il en soit, beaucoup regrettent qu'un certain nombre de réflexions concernant la Plaine de Versailles exclue Marly. Ceux-ci seraient favorables à une inclusion de Marly à l'entité, seule exception notable aux délimitations définies par les forêts.

V/ Le Plateau des Alluets, entité à part ?

S'il est rarement distingué du reste de la Plaine de Versailles, il est tout de même à noter que l'APPVPA, Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets⁷⁶, juxtapose les deux noms. Certains ont le sentiment que le relief peut créer une identité particulière liant des communes comme Les Alluets-le-Roi, Orgeval, Morainvilliers, et même Poissy. A ce titre, certains acteurs considèrent ce plateau comme davantage lié à la vallée de la Seine qu'à la Plaine, tant historiquement que du point de vue des voies de communication actuelles, faisant remarquer au passage que les communes le composant font partie de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O). D'autres le perçoivent comme constituant une frontière entre vallée de la Seine et Plaine de Versailles, avec

⁷⁶ Nous reviendrons très largement sur cette association en acteurs actifs.

notamment une identité commune ressentie par des habitants d’Orgeval ou de Morainvilliers, qualifiés par un acteur de « villages cousins » avec Feucherolles ou Crespières. D’ailleurs, Orgeval adhère à l’APPVPA, Les Alluets-le-Roi y a aussi adhéré. Les grandes cultures céréalières dominent aujourd’hui sur le Plateau des Alluets, cette vocation agricole le rapprochant, évidemment, de la Plaine.

VI/ Le Mantois

Recoupant une partie du nord-ouest de la zone naturelle d’équilibre, le Mantois m’est quelquefois cité. Il peut être défini de manière restrictive comme correspondant à l’ancien district urbain de Mantes⁷⁷, ou plus largement comme l’ère d’influence de Mantes-la-Jolie, définie par une actrice auditée comme un ensemble patrimonial, culturel, industriel allant de Rosny-sur-Seine à Houdan en passant par Les Mureaux, autrement dit une zone allant des confins du Vexin à ceux de l’Eure-et-Loir. Elle me décrit le Mantois comme étant en situation de carrefour entre Versailles, le Vexin et Giverny, dont il est proche, et à mi-distance entre Paris et Rouen, la Normandie étant souvent plus aisément accessible que Paris pour des raisons de circulation. Guerville est la seule commune de la ZNE faisant partie de l’ancien district urbain de Mantes. Elle en est vu comme le poumon vert, avec 7 hameaux, 40 km de chemins, des agriculteurs toujours en activité, de l’élevage (vaches et moutons) jusqu’à une période très récente, le tout à seulement cinq minutes de Mantes-la-Jolie.

En revanche, le Mantois dans son acception la plus large peut comprendre des communes comme Jumeauville, Goussonville ou, plus explicitement, Boinville-en-Mantois ou Arnouville-lès-Mantes. Il constitue une part importante de l’espace le plus rural de la Plaine de Versailles. L’*Atlas des régions naturelles* d’Eric Tabuchi et Nelly Monnier définit le Mantois comme allant de Versailles jusqu’à la vallée de l’Eure, enserré entre le pays d’Yveline et la Seine mantoise. Il inclut ainsi l’intégralité – ou presque – de la zone naturelle d’équilibre de la Plaine de Versailles.

⁷⁷ Celui-ci était composé de 8 communes : Buchelay, Guerville, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine. Voir l’ouvrage intitulé *Le district urbain de Mantes*.

VIII/ Le territoire des intercommunalités

Voici un point sur lequel nous reviendrons : la Plaine de Versailles n'a aucune réalité administrative. La zone naturelle d'équilibre est, au contraire, morcelée entre six intercommunalités différentes : Les communautés d'agglomération Versailles Grand Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines, la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, les communautés de communes Gally-Mauldre, Cœur d'Yvelines et du Pays Houdanais. Marly-le-Roi se situe dans la communauté d'agglomération Saint-Germain-Boucles-de-Seine. Ce sont autant d'entités administratives à prendre en compte pour travailler sur l'ensemble, et ces découpages appellent de nombreux commentaires des personnes auditées.

Versailles Grand Parc s'étend sur 18 communes, dont Versailles, Le Chesnay-Rocquencourt et six communes de sa Plaine : Bailly, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Fontenay-le-Fleury, Bois-d'Arcy, Saint-Cyr-l'École. Les dix autres communes jouxtent Versailles ou la forêt de Marly, ou sont situées dans la vallée de la Bièvre. Versailles ayant été conçue à l'interface entre urbain et rural, l'idée de rassembler des communes aux caractéristiques diverses autour de cette ville est souvent saluée, car elle est cohérente historiquement. De plus, son nom fait revivre le Grand Parc, assez méconnu. Une auditée déclarait que Versailles Grand Parc correspond peu ou prou à l'écrin poétique autour de Versailles. L'absence de quelques communes interroge. Il en est ainsi, pour beaucoup, de Marly-le-Roi qui, en toute logique historique, aurait dû appartenir à Versailles Grand Parc, alors que d'autres communes, concernées par le passé royal comme Bougival et Louveciennes, mais souvent vues comme davantage orientées vers Paris et La Défense, en font partie. Villepreux, pourtant incluse autrefois dans le Grand Parc, fait partie de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Beaucoup sont dubitatifs quant à la présence de Villepreux, Les Clayes-sous-Bois et Plaisir à cette intercommunalité, alors que la première n'a jamais été incluse dans le périmètre de la ville nouvelle, et que les deux dernières l'avaient quittée en 1983.

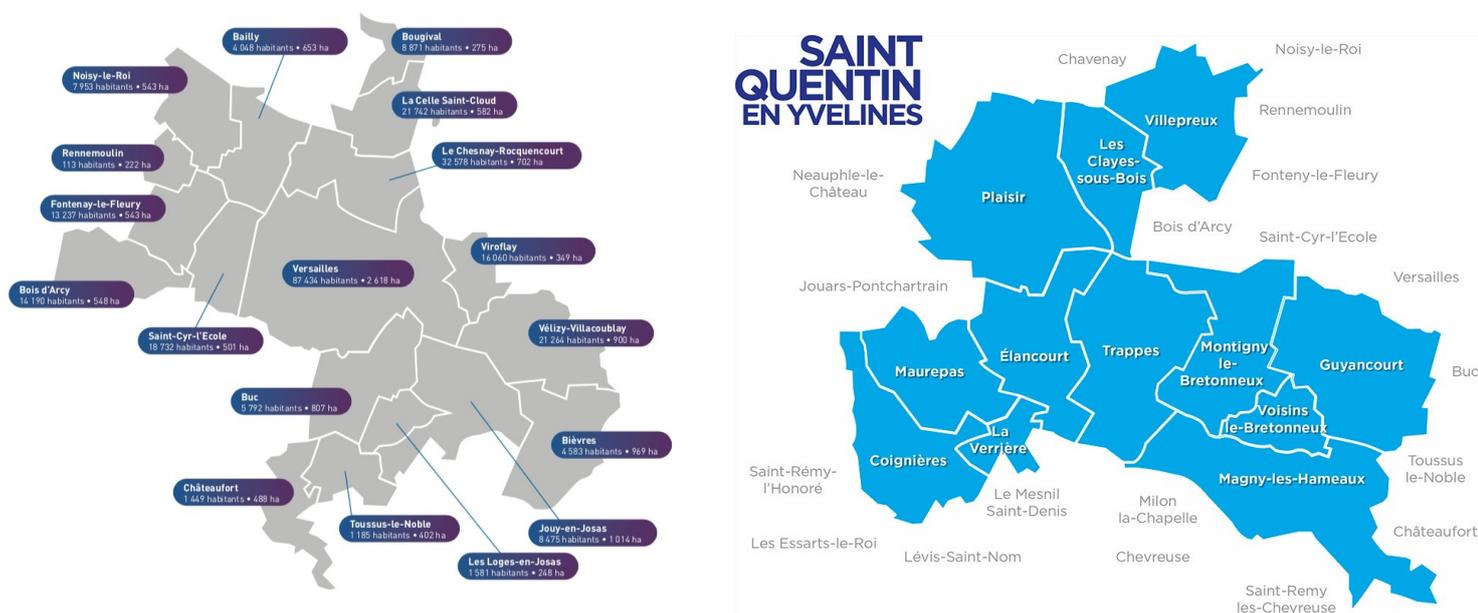


Figure 26 : Communes appartenant aux communautés d'agglomération Versailles Grand Parc (à gauche)⁷⁸ et Saint-Quentin-en-Yvelines (à droite)⁷⁹

La communauté urbaine Grand Paris Seine-et-Oise est composée de 73 communes, dont 17 sont, en tout ou partie, dans la zone naturelle d'équilibre⁸⁰. Tous les acteurs l'ayant évoqué expriment un avis négatif quant à cette intercommunalité, qu'ils jugent comme étant trop étendue, et dont ils ne perçoivent pas la cohérence d'ensemble. Aucune logique historique ne semble émerger, entre des communes de la vallée de Seine, du Vexin et de la Plaine de Versailles, aucune logique fonctionnelle, entre des villes comme Mantes-la-Jolie ou Les Mureaux industrielles et urbanisées, et des villages comme Hargeville ou Boinville-en-Mantois, agricoles et ruraux. Les problématiques sont très différentes et, en définitive, du point de vue des acteurs qui en parlent, aucune commune ne peut se satisfaire d'appartenir à

78 Ville de Noisy-le-Roi. <https://www.noisyleroi.fr/196/mairie/intercommunalite/communaute-d-agglomeration-de-versailles-grand-parc.htm> (Dernière consultation le 25/07/2022).

79 Ville de Voisins-le-Bretonneux. <https://www.voisins78.fr/territoire/l-agglomeration.html> (Dernière consultation le 25/07/2022).

80 Orgeval, Morainvilliers, Les Alluets-le-Roi, Ecquevilly, Bouafle, Flins-sur-Seine, Aubergenville, Nézel, Aulnay-sur-Mauldre, La Falaise, Jumeauville, Goussonville, Hargeville, Boinville-en-Mantois, Guerville, Arnouville-lès-Mantes, Breuil-Bois-Robert.

ce que certains qualifient de « mastodonte administratif ». Certains résumant la situation par cette question rhétorique éloquente : « Qu’est-ce qui lie Les Mureaux et Jumeauville ? ».

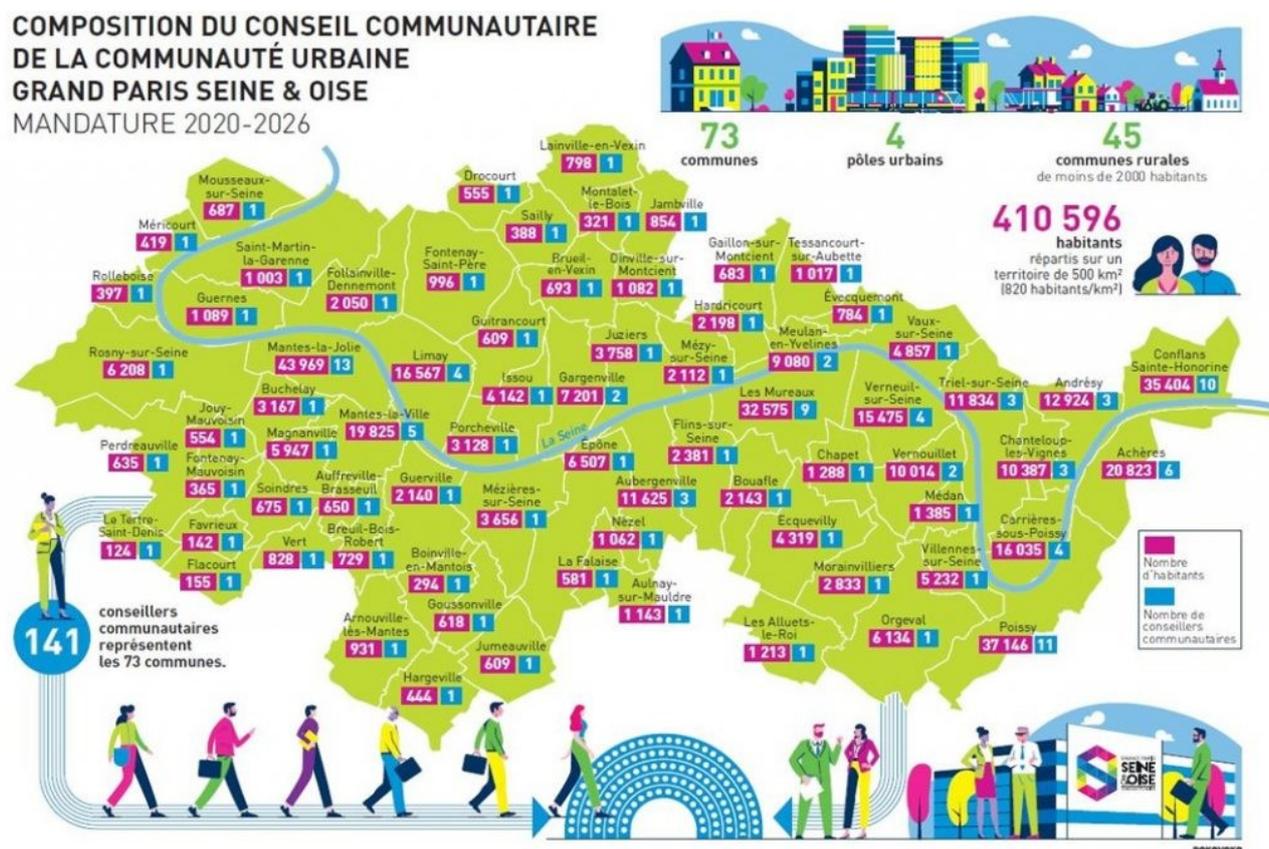


Figure 27 : Carte de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise ⁸¹

Les communautés de communes, quant à elles, sont souvent perçues comme cohérentes, compte-tenu des problématiques similaires que leurs communes connaissent, et de leur taille « humaine ». Elles regroupent des communes rurales autour de pôles ne dépassant jamais les 10 000 habitants. La communauté de communes Gally-Mauldre est perçue positivement, avec ses onze communes rurales et agricoles, toutes situées dans la moitié nord de la Plaine de Versailles, ne totalisant que 22 000 habitants.

81 Commune d'Aulnay-sur-Mauldre. <https://aulnaysurmauldre.com/grand-paris-seine-oise> (Dernière consultation le 25/07/2022).

Plus au sud, la communauté de communes Cœur d'Yvelines compte environ 50 000 habitants, répartis sur 31 communes, dont 23 sur la zone naturelle d'équilibre.⁸² Celle-ci est coupée par la N12, qui est souvent vue comme une frontière entre la Plaine de Versailles au nord, et des zones plus vallonnées et forestières au sud. D'ailleurs, un certain nombre de communes de l'intercommunalité adhère au parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, y compris quelques-unes appartenant à la ZNE de la Plaine de Versailles.⁸³ Malgré cette séparation, l'intercommunalité est assez homogène, présentant une logique historique autour de ses nombreux châteaux. Certains rappellent que ces communes, à l'exception de Thiverval-Grignon et de Gambais, avaient déjà des habitudes de travail ensemble car elles appartenaient à l'ancien canton de Montfort-l'Amaury. Cette communauté de communes, qui affiche une ambition de développement équilibré, maîtrisé et adapté, est organisée autour de plusieurs pôles, des villes moyennes telles que Montfort-l'Amaury, Beynes, Jouars-Pontchartrain ou encore Villiers-Saint-Frédéric. Cette multipolarité la distingue de la communauté de communes du Pays Houdanais qui semble graviter autour de Houdan, les autres communes étant de petits villages. Du point de vue des acteurs qui l'évoquent, elle puise sa cohérence dans sa ruralité et son lien avec ce noyau local. A cheval entre les Yvelines et le département voisin de l'Eure-et-Loir, elle compte cinq communes du sud-ouest de la ZNE.⁸⁴

82 Goupillières, Thoiry, Marcq, Beynes, Thiverval-Grignon, Saint-Germain-de-la-Grange, Neauphle-le-Château, Villiers-Saint-Frédéric, Neauphle-le-Vieux, Mareil-le-Guyon, Méré, Vicq, Saulx-Marchais, Auteuil-le-Roi, Autouillet, Boissy-sans-Avoir, Galluis, La Queue-lez-Yvelines, Garancières, Villiers-le-Mahieu, Flexanville, Béhoust, Millemont.

83 Montfort-l'Amaury, Gambais, Grosrouvre, Les Mesnuls, Saint-Rémy-l'Honoré, Bazoches-sur-Guyonne, Jouars-Pontchartrain et, parmi les communes de la ZNE, Mareil-le-Guyon, Méré et Galluis adhèrent au PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse.

84 Orgerus, Prunay-le-Temple, Osmoy, Saint-Martin-des-Champs, Septeuil.

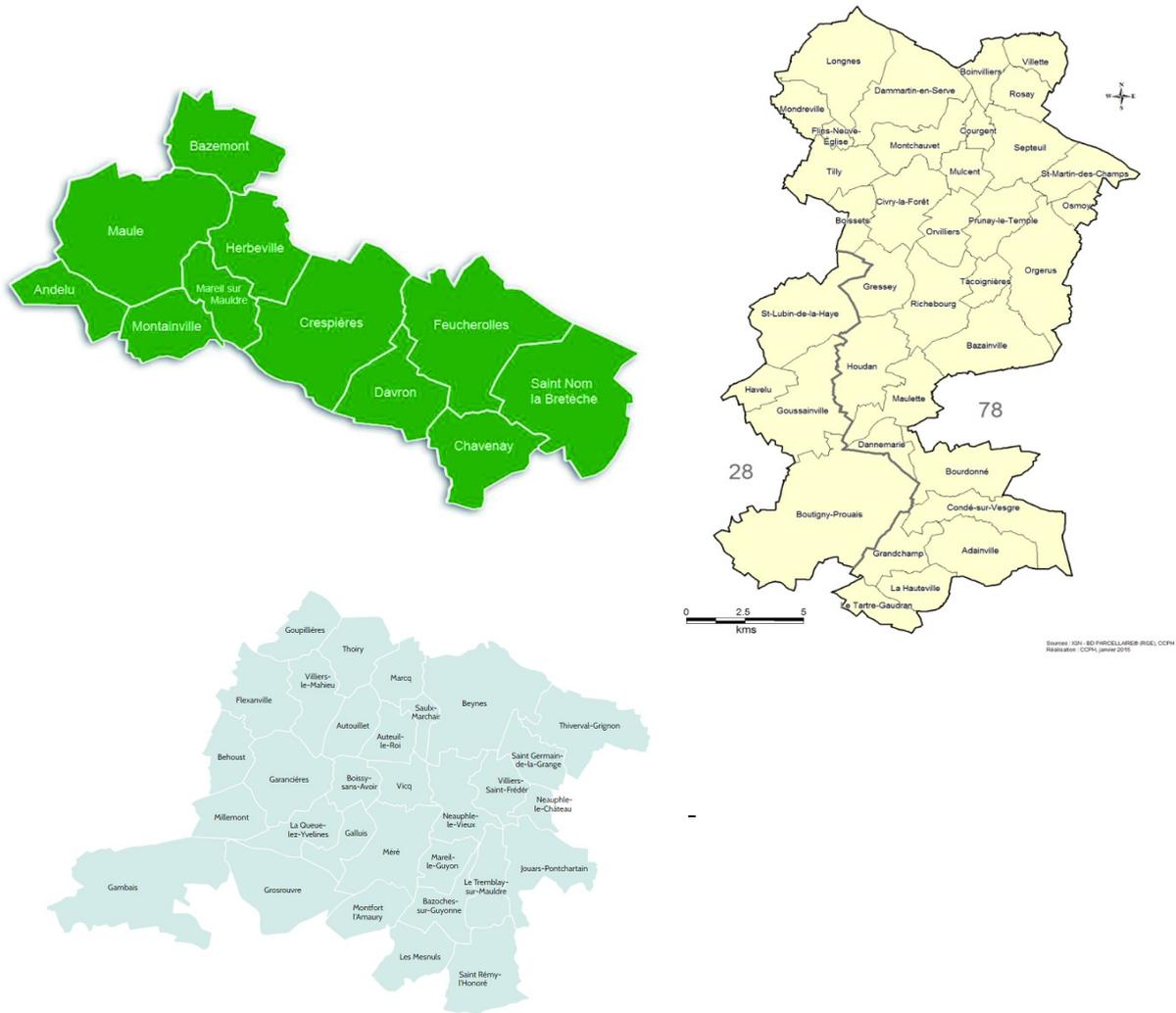


Figure 28 : Cartes des communautés de communes Gally-Mauldre (en haut, à gauche)⁸⁵, Cœur d’Yvelines (en bas à gauche)⁸⁶ et du Pays Houdanais (à droite)⁸⁷

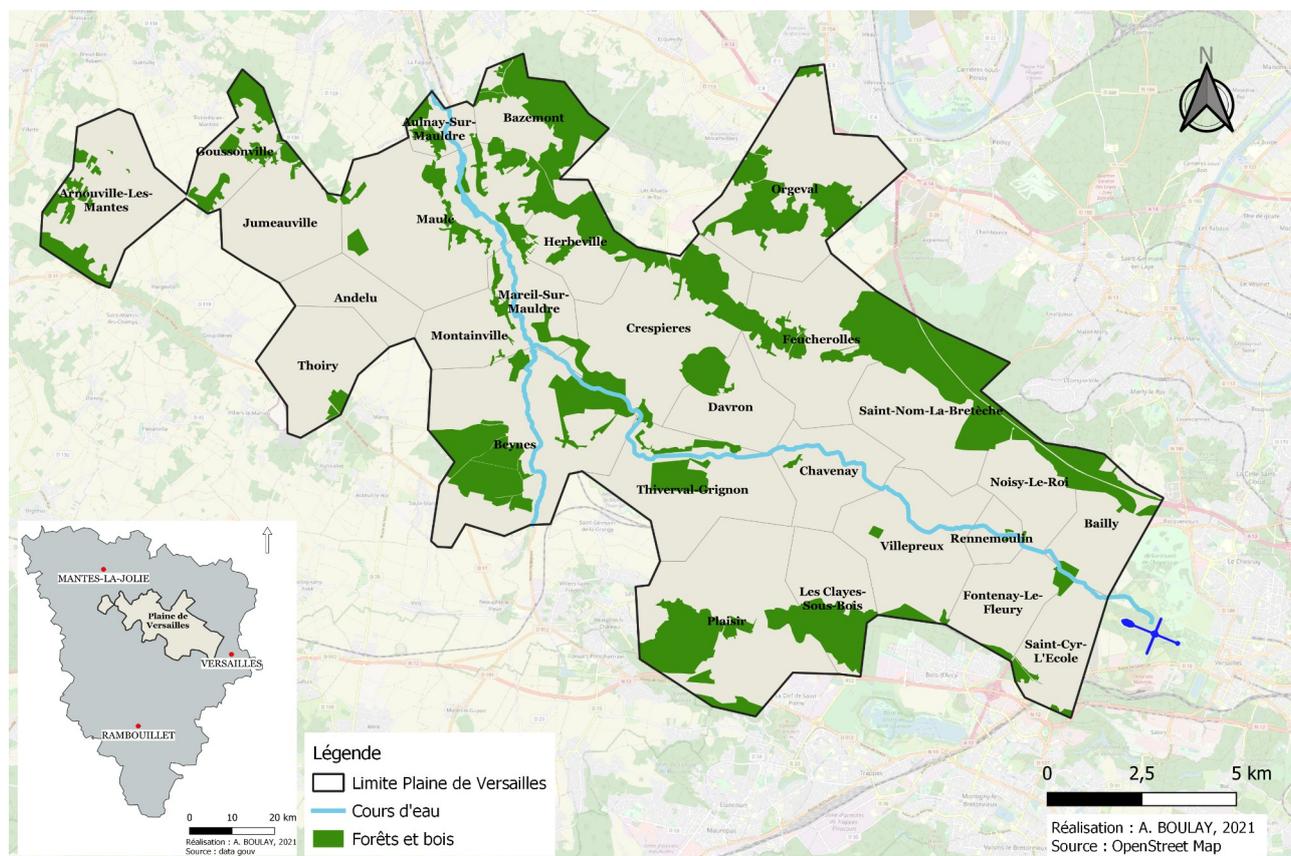
85 Communauté de communes Gally-Mauldre. <http://www.cc-gallymauldre.fr/> (Consulté le 25/07/2022).

86 Communauté de communes Cœur d’Yvelines. <https://www.coeur-yvelines.fr/> (Consulté le 25/07/2022).

87 Communauté de communes du Pays Houdanais. Rubrique « Les communes ». <https://www.cc-payshoudanais.fr/fr/decouvrir-la-ccph/le-territoire/les-communes.html> (Consulté le 25/07/2022).

VIII/ L’emprise des communes adhérant à l’APPVPA

Vingt-sept communes adhèrent à l’association patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA), dont le siège est à Feucherolles. Elles constituent un périmètre qui paraît souvent un peu artificiel pour les acteurs, qui comprennent que celui-ci évolue en fonction des demandes d’adhésion et des retraits. D’un point de vue purement géographique et historique, certains peinent à comprendre la présence d’Orgeval sans Les Alluets-le-Roi ou Morainvilliers, ou l’absence de plusieurs communes du Mantois : Arnouville-lès-Mantes semble, à cet égard, quelque peu isolée. Le fait que Saint-Germain-de-la-Grange n’adhère pas étonne quelques personnes auditées. Si certains craignent une extension trop importante du territoire de l’APPVPA, beaucoup prônent une extension modérée et réfléchie, aux communes précédemment citées mais aussi à quelques communes du sud-ouest de la ZNE. Il serait tout-à-fait logique pour plusieurs acteurs que Garancières ou Orgerus, au sud-ouest, ou Guerville, au nord-est, adhèrent.



Carte du territoire de l'Association de la Plaine de Versailles

Figure 29 : Carte des communes adhérant à l'APPVPA⁸⁸

IX/ Quelques entités historiques restent plus ou moins présentes dans les esprits.

Aux entités naturelles et administratives actuelles peuvent parfois se superposer des découpages historiques, supprimés ou modifiés à la Révolution mais qui peuvent encore parfois faire sens aujourd'hui. Si l'ensemble du département des Yvelines dépend aujourd'hui du diocèse de Versailles, il était autrefois divisé entre les diocèses de Chartres et de Paris, recoupant approximativement l'emprise territoriale des Carnutes et des Parisii pendant l'Antiquité. Ainsi, les territoires du Mantois, du Hurepoix et du Pincerais, qui peuvent encore correspondre à une identité ou servir aux travaux historiques, relevaient du diocèse de

⁸⁸ Mairie de Chavenay. <https://chavenay.fr/la-plaine-de-versailles/> (Consulté le 25/07/2022).

Chartres, la Plaine de Versailles étant, ainsi, coupée en deux. Cela peut éventuellement, selon quelques-uns, expliquer certaines influences architecturales. Du point de vue religieux, des curés s'occupent actuellement de plusieurs paroisses, ces regroupements seraient intéressants à étudier.

Certains évoquent le Pays d'Yveline, autour de la forêt de Rambouillet, mais aussi le Pays de Cruye, autour de la forêt de Marly. Si nous avons vu que les massifs forestiers, dans le cas de la Plaine de Versailles, semblaient servir de frontière, quelques acteurs font état d'une identité partagée autour de la forêt de Marly. Selon eux, elle est à relier à l'histoire médiévale⁸⁹, mais aussi à l'arrivée de Louis XIV et au patrimoine ultérieur. Des liens forts existent toujours, selon ces mêmes acteurs, entre L'Etang-la-Ville et Marly-le-Roi, ou entre le Port-Marly et Marly-le-Roi, en dépit de la séparation de ces deux dernières à la Révolution. Il est à noter que le nom de « forêt de Marly » a été donné par Louis XIV, en remplacement de l'ancienne dénomination, la « forêt de Cruye ».

Alors qu'il était auparavant utilisé pour beaucoup d'études patrimoniales, le canton ne semble plus être une référence identitaire. Il est rarement mentionné. Pourtant, certains découpages étaient intéressants selon quelques acteurs, comme le canton de Marly, qui allait de Rueil-Malmaison à Saint-Nom-la-Bretèche, établissant un lien entre la vallée de la Seine et la Plaine de Versailles, ou encore le canton de Montfort-l'Amaury, regroupant 29 communes, formant toutes aujourd'hui, avec deux autres communes, la communauté de communes Cœur d'Yvelines. Un ancien syndicat agricole agissant sur la Plaine de Versailles et le Plateau de Saclay a été évoqué.

XI/ Versailles, vous avez dit Versailles ? Ou l'emprise historique du Château de Versailles

Si dans l'ensemble, les anciennes régions historiques sont assez peu citées, l'emprise du Château de Versailles l'est bien davantage, ce dernier étant reconnu comme ayant façonné une région. Mais encore faut-il se mettre d'accord sur ce que signifie Versailles. Versailles,

⁸⁹ Se référer à la partie historique en qualités évoquant le souvenir de Clovis, de la « Montjoie »...

c'est un château, une ville, l'est d'une plaine à laquelle ce nom est prêté, mais c'est aussi toute une emprise géographico-historique sur un territoire donné, qui s'étend selon plusieurs logiques.

L'emprise de Versailles s'étend d'abord dans ses environs immédiats, avec ce qui a été inscrit, avec le Château, au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1979. L'Arboretum de Chèvreloup en fait partie. Actuellement géré par le Muséum National d'Histoire Naturelle, il reviendrait à l'établissement public du Château de Versailles s'il n'en avait plus usage. Alors que son emplacement a été acquis par Louis XIV qui s'en est servi de terrain de chasse, celui-ci n'est devenu arboretum qu'en 1927. Bien que faisant partie intégrante du Domaine de Versailles, il est aujourd'hui séparé du Petit Parc par une grille, pour des raisons administratives. Autre lieu intimement lié au Château de Versailles, le Potager du Roi, créé par Jean-Baptiste de La Quintinie, qui servait à l'approvisionnement de la table du Roi.

Outre les délimitations administratives, Versailles est indissociable de son Grand Parc⁹⁰, domaine clos de 8600 hectares dans lequel le Roi et la Cour s'adonnaient à la chasse. Des villages comme Rennemoulin, Bailly ou Noisy étaient inclus dans ce Grand Parc, où le gibier était élevé et surabondant. Les toponymes, tels que « la Faisanderie », rappellent cette époque. L'agriculture y était subventionnée, tant les dégâts sur les cultures y était nombreux. On ne fait également état d'élevages de chiens à Rennemoulin. Si elle est particulièrement forte au sein de ces 8600 hectares, l'emprise liée à la chasse va au-delà, avec une fauconnerie du Roi⁹¹ à Montainville et les nombreuses forêts environnantes. Outre le loisir, une partie de

90 Se référer à ce sujet à la thèse de Vincent Maroteaux, souvent évoquée en audit : *Versailles, le Roi et son Domaine*.

91 L'activité de gîtes et de chambres d'hôtes à Montainville, dénommée La Fauconnerie du Roy, rappelle ce souvenir. Nous y reviendrons en diagnostic.

ce qui était chassé servait à nourrir la Cour. Il existe une vraie logique d’approvisionnement alimentaire autour de Versailles. Le Potager du Roi de la Quintinie, bien que très intéressant à cet égard, ne suffisait pas, et la table du Roi était garnie en grande partie grâce à l’agriculture de la Plaine de Versailles, pour laquelle le Château constituait le débouché principal. Une partie du vin en provenait également, la région Île de France restait la première région viticole de France en quantité.⁹²

Beaucoup mentionnent aussi la logique hydrologique. L’eau n’étant pas présente en quantité suffisante à Versailles, il a fallu l’y amener et, pour cela, un important réseau de rus, de rigoles et d’aqueducs a dû être mis en place. Deux réseaux gravitaires, provenant des plateaux de Saclay et de Saint-Quentin, sont encore perceptibles par endroits. Il reste des étangs, des rigoles mais aussi un ouvrage d’art, l’aqueduc de Buc. Cette quantité d’eau ne suffisait pas, il a fallu s’approvisionner dans la Seine. Or, ce fleuve a une altimétrie plus basse que Versailles, ce qui imposait de faire monter l’eau. Véritable prouesse technique, la Machine de Marly a été construite, permettant la constitution d’un troisième circuit d’approvisionnement, toujours visible sur le territoire puisque l’aqueduc de Louveciennes, contrairement à la Machine, subsiste. Il était même prévu un quatrième réseau, un projet de canal de dérivation de l’Eure, avorté à cause du déclenchement de la guerre, mais dont il reste l’aqueduc de Maintenon, inachevé, dans la ville éponyme, en Eure-et-Loir. Après avoir alimenté les jeux d’eau et le Grand Canal, l’eau s’écoulait dans le Ru de Gally, alors véritable égout à ciel ouvert car il assainissait le Château et toute une région. Puis l’eau du Ru de Gally arrive dans la Mauldre, qui elle-même se jette dans la Seine. Les bassins versants sont souvent considérés comme structurants, et la réflexion en terme de bassin versant souvent vue comme indispensable. La problématique hydraulique lie des acteurs de toute la Plaine. Il y a beaucoup de résurgences naturelles en forêt ou à proximité sur la Plaine, constituant des petits rus se jetant dans le Ru de Gally. Quelques nappes phréatiques sont signalées par des acteurs sur la Plaine. La présence d’eau dans quelques communes comme Fontenay-le-Fleury a favorisé le développement du maraîchage. Certains parlent de l’approvisionnement en eau de Paris et sa région, permis en partie par l’aqueduc de l’Avre traversant la Plaine de Versailles d’ouest en est, parfois visible avec des regards ou des ponts-siphons comme à Beynes, ou encore de

92 Un domaine viticole s’est installé récemment sur la Plaine de Versailles, à Davron, et fait beaucoup parler de lui. Le lien avec Versailles est clairement établi puisqu’il se nomme « La Bouche du Roi ». Nous y reviendrons en entités.

l’approvisionnement de la ville de Versailles, dont certaines canalisations en meulières font l’objet d’une protection au titre des Monuments Historiques.

Enfin, différentes autres logiques historiques sont mises en évidence. L’influence royale s’étend bien au-delà de Versailles, avec des protections de ces sites et, souvent, de leurs alentours. La Plaine de Versailles compte de nombreux châteaux liés à la présence royale. Certains appellent « Arc Royal » un ensemble allant de Versailles au Château de Pontchartrain, voire au Château de Saint-Hubert ou Rambouillet, en passant par Grignon, regroupant nombre de demeures et fermes royales. Quelques-uns remarquent qu’une telle influence territoriale est assez unique, que l’emprise du Château de Fontainebleau n’est pas aussi étendue. Le personnage de Louis XIV génère une logique patrimoniale en lui-même avec, entre autres, les châteaux de Saint-Germain-en-Laye, Versailles, Marly, Sceaux et Meudon. Les toponymes indiquent souvent la direction de Versailles, et l’adjonction de « Le Roi » au nom d’un certain nombre de communes est éloquent.

XI/ Les Yvelines ou l’Île de France, pour diverses raisons, peuvent faire sens.

Si l’identité de la Plaine de Versailles semble plutôt partagée près de Versailles, elle s’estompe lorsqu’on s’en éloigne, même si beaucoup perçoivent la pertinence de définir une telle zone regroupant des agriculteurs ayant des problématiques similaires, saluant en ce sens l’action de l’APPVPA. A l’ouest de la ZNE, les acteurs se décrivent, en général, davantage comme yvelinois. L’identité de la Seine-et-Oise persiste chez certaines personnes, même si elle tend à s’effacer. Il ne semble pas y avoir d’identification à l’Île de France, ni à la Généralité de Paris historique, certains me faisant remarquer que, contrairement à d’autres régions, il est rare d’entendre quiconque déclarer être fier d’être francilien. Il n’en reste pas moins que le département et la région sont intéressants dans des réflexions quant aux circuits courts, certains acteurs misant sur l’approvisionnement ou la consommation à ces échelles. Elles font sens pour un travail sur l’aménagement du territoire. La Plaine de Versailles fait partie de la ceinture verte de Paris, constituant l’une des six zones naturelles d’équilibre

autour de la métropole parisienne, les parcs naturels régionaux franciliens semblant reprendre cette logique.⁹³

XII/ Une Plaine de Versailles au carrefour de différentes unités géographiques

La Plaine de Versailles a toujours été un lieu de passage, de communication pour des commerçants montant à la capitale pour essayer d’y faire affaire, ou allant aux marchés aux bestiaux à Poissy ou à Houdan. Avant la construction du Château, des marchands bretons et normands faisaient étape à Versailles, où on trouvait des auberges. Il faudra attendre Louis XIII pour que Versailles devienne une place commerciale importante, avec le création du marché Notre-Dame, développé sous Louis XIV et qui existe toujours aujourd’hui, demeurant une véritable institution. Hier comme aujourd’hui, les axes de communication sont structurants. Des routes royales sont devenues routes nationales : la N10 et la N12. Ils sont nombreux à parler des axes actuels. L’A12 coupe la Plaine de façon transversale, allant de l’échangeur avec l’A13, souvent dénommé « triangle de Rocquencourt » à l’échangeur avec la N10 à Saint-Cyr-l’École. Des axes secondaires permettent de relier le nord et le sud de la Plaine : les acteurs citent, d’est en ouest, la D161 entre Noisy-le-Roi et Villepreux passant par Rennemoulin, la D98 entre Saint-Nom-la-Bretèche et Villepreux, la D30 entre Feucherolles et Plaisir, la D191, entre Épône et Villiers-Saint-Frédéric, desservant l’aval de la vallée de la Mauldre, et la D983, reliant Mantes-la-Ville à Maulette, près d’Houdan, desservant une grande partie de la vallée de la Vaucoeurs et servant de limite occidentale à la zone naturelle d’équilibre. Les axes principaux ont souvent une direction est-ouest, reliant Paris aux franges franciliennes, puis aux régions avoisinantes. Ils sont souvent signalés comme des frontières identitaires. L’A13, passant en forêt de Marly, reliant Paris à la Normandie, ou encore la D307, reliant La Celle-Saint-Cloud à Mareil-sur-Mauldre, sont souvent vues comme séparant la Plaine de Versailles de la vallée de la Seine, quand la N12, reliant Paris à la Bretagne, en

93 Les quatre PNR franciliens reprennent quatre zones naturelles d’équilibre souvent étendues, le cinquième PNR en constitution, le PNR de Brie et Deux Morins, en reprenant un cinquième. Il n’y a, en revanche, pas de PNR reprenant la ZNE de la Plaine de Versailles.

passant par Dreux, est souvent signalée comme limite entre paysages typiques de la Plaine de Versailles au nord et de la Haute Vallée de Chevreuse au sud.



Figure 30 : Infrastructures routières et autoroutières de la Plaine de Versailles (source : Géoportail). La ZNE de la Plaine de Versailles est délimitée par l’A13 au nord, la D7 (à l’est de l’A12) à l’est, la N12 au sud et la D983 à l’ouest.

Les lignes ferroviaires sont souvent signalées. Outre Versailles et ses trois gares, desservies par le RER C, les lignes L, N et U du Transilien et le nord de la Plaine, les gares de Marly-le-Roi et de Saint-Nom-la-Bretèche étant desservies par la ligne L, la ligne N est régulièrement citée. Elle connaît plusieurs embranchements. La ligne de Paris-Montparnasse à Plaisir-Grignon dessert, après Versailles-Chantiers, les gares de Saint-Cyr, Fontenay-le-Fleury – Bois-d’Arcy, Villepreux - Les Clayes, Plaisir-Les Clayes et Plaisir-Grignon. La liaison de Paris-Montparnasse à Mantes-la-Jolie, en plus des gares précédemment citées, dessert la vallée de la Mauldre, et plus précisément les gares de Beynes, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Nézel-Aulnay, Épône-Mézières, Mantes-Station et Mantes-la-Jolie. Enfin, la ligne de Paris-Montparnasse à Dreux marque l’arrêt en gare de Versailles-Chantiers, Plaisir-Grignon, Villiers-Neauphle-Pontchartrain, Montfort-l’Amaury – Méré, Tacoignières-Richebourg, Orgerus-Béhoust, Tacoignières-Richebourg, Houdan avant d’entrer en Eure-et-Loir. Les acteurs n’oublient pas la toute récente ligne de tramway T13, reliant Saint-Cyr-l’École à

Saint-Germain-en-Laye en passant juste derrière la grille du Petit Parc, desservant le futur quartier de Gally, avec la station « Les Portes de Saint-Cyr », l’allée royale, Bailly, Noisy-le-Roi, la gare de Saint-Nom-la-Bretèche – forêt de Marly, mettant cette ligne en correspondance avec la ligne L du Transilien, avant de se diriger vers le nord. Son tracé reprend une partie de la ligne de grande ceinture de Paris, fermée au trafic voyageur sur ce tronçon en 1939 et, entre Saint-Germain-en-Laye et Noisy-le-Roi, la Grande Ceinture Ouest, partie de la ligne L du Transilien ouverte en 2004 et fermée en 2019 faute de fréquentation suffisante.



Figure 31 : Lignes ferroviaires sur la Plaine de Versailles (source : Géoportail). Les cercles blancs remplis de vert indiquent les gares.

Il en résulte que la Plaine de Versailles est en connexion permanente avec des territoires frontaliers. Certains ont une forte identité, et sont visibles administrativement. Il en est ainsi du Pays Houdanais⁹⁴, de la vallée de la Bièvre, des deux parcs naturels régionaux de la Haute Vallée de Chevreuse et du Vexin français, des deux opérations d’intérêt national Paris-Saclay et Seine-Aval, ainsi que de Saint-Quentin-en-Yvelines. La Plaine est alors en situation de carrefour entre des zones rurales à vocation agricole ou forestière et des zones industrielles au fort développement économique. Au-delà, elle est à proximité de la

⁹⁴ Le Pays Houdanais est souvent considéré comme étant en limite de la Plaine de Versailles, même si 5 communes de la communauté de communes éponyme se situent dans la ZNE.

Normandie, notamment Giverny, et de Paris et Versailles, lieux au fort potentiel touristique. Même si, pour reprendre l'expression d'une personne auditée, Versailles et sa Plaine sont devenues « une destination », la Plaine tendant à le devenir pour d'autres, la situation d'interface entre zones géographiques bien identifiées ne s'est pas pour autant effacé.

I3-Acteurs concernés

Une remarque récurrente est que tous les acteurs du territoire sont concernés, de près ou de loin, par cette problématique. Cette rubrique est destinée à donner un aperçu global des acteurs qui ont été cités comme concernés, leurs actions respectives seront détaillées en « acteurs actifs ».

Les collectivités et EPCI

- les communes
- les intercommunalités de l'ouest versaillais
- le département des Yvelines
- l'Établissement public de coopération Yvelines – Hauts-de-Seine, peu mentionné
- la région Île de France

L'État, ses services déconcentrés et les établissements publics (hors de ceux cités précédemment)

- L'État intervient via la législation, ou en fixant des objectifs comme le zéro artificialisation nette.
- Différents ministères interviennent : la Culture au Château de Versailles, l'Écologie à l'Arboretum de Chèvreloup, l'Agriculture au Potager du Roi et à Grignon, les Armées au niveau des camps militaires.
- La Présidence de la République est directement concernée, puisque la Lanterne est une résidence d'État. Le Président et son épouse viennent régulièrement à la Lanterne et peuvent être amenés à fréquenter la Plaine de Versailles. Jusqu'en 2009, Marly faisait partie du domaine présidentiel.

Services déconcentrés

- La DRIEAT (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports)

Les sites classés, en l'occurrence celui de la Plaine de Versailles au premier chef, impliquent l'intervention de l'Inspection des Sites, relevant de ce service. La commission des sites est présidée par le Secrétaire Général de la Préfecture.

- L'UDAP (Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine)

Les Monuments Historiques et la législation concernant leurs abords amènent les Architectes des Bâtiments de France (ABF) à intervenir fréquemment. Ils dépendent du service de l'(UDAP), représenté en commission des sites.

- La DRIAFA (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt)
- La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

Les établissements publics de l'État

- L'ONF (Office National des Forêts)

L'Agence Île de France Ouest gère les forêts domaniales des Yvelines, du Val-d'Oise, des Hauts-de-Seine et des quatre cinquièmes de l'Essonne. Il gère donc, en particulier, les forêts de l'écrin forestier (Marly, les Fausses-Reposes, Meudon, Bois-d'Arcy) et la forêt de Beynes.

- L'EPV (Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles)

Il gère le domaine de Versailles mais aussi, depuis 2009, celui de Marly.

- L'EPFIF (Établissement public foncier d'Île de France)

Peu y pensent, mais en plus de ses missions classiques concernant l'habitat, notamment l'accroissement du nombre de logements, il peut préempter en faveur du patrimoine.

Les organismes supranationaux

- L'Union Européenne établit des règlements et des directives transposées à l'échelon national, qui ont des conséquences sur le territoire. Les choix politiques, notamment en ce qui concerne la PAC (Politique Agricole Commune) sont cruciaux.

- L'UNESCO dispose d'un site inscrit sur ses listes, Versailles et son domaine, et d'une zone tampon.

L'activité économique

Le monde agricole

- A commencer par les agriculteurs, concernés pour des raisons évidentes, qu'ils soient éréaliens, maraîchers, apiculteurs, safraniers, viticulteurs, pépiniéristes, ...

- Les producteurs/transformateurs

- Les coopératives agricoles

Il en existe quelques-unes sur la Plaine, notamment des CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole).

- La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural)

Elle a un droit de préemption sur le foncier agricole de sorte à le protéger.

- La Chambre d'Agriculture

- Les syndicats agricoles

- Les banques et assurances, comme le Crédit Agricole et Groupama

Les commerçants et restaurateurs

Ils participent à la dynamique des centres-villes, et peuvent s'approvisionner en circuits courts. Les grandes surfaces aux alentours de la Plaine sont également concernées, ayant nécessairement une incidence sur le territoire, et leurs choix pouvant être cruciaux pour l'économie locale.

Les acteurs du tourisme

- A commencer par les touristes eux-mêmes. Il y a deux clientèles touristiques différentes. La clientèle internationale qui, en général, ne visite que le Château de Versailles, et la clientèle locale voire régionale qui peut être intéressée par la Plaine de Versailles, les forêts, Marly et d'autres lieux d'intérêt à proximité.

- Les offices de tourisme. Deux sont directement concernés. Celui de Versailles dépend de la Ville, mais celle-ci transfère actuellement ses compétences à la communauté d'agglomération, de sorte que sa communication s'étendra à tout le territoire de Versailles Grand Parc. L'office

de tourisme Saint-Germain-Boucles-de-Seine est intercommunal, avec une annexe à Marly-le-Roi.

- Les hébergeurs (hôtels à Versailles, gîtes et chambres d'hôtes sur la Plaine)

Les entreprises industrielles

- La principale industrie implantée sur la Plaine est Storengy© à Beynes : l'entreprise a pris la suite de Gaz de France pour stocker une grande quantité de gaz dans le synclinal de Beynes. Elle y injecte du gaz, le stocke et le redistribue.
- Certaines ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) déposent des matériaux liés aux travaux du Grand Paris sur le territoire.
- Des industries peuvent être concernées par des financements d'études...

Les entreprises de promotion immobilière

Les acteurs du transport

- La SNCF
- Île de France Mobilités
- Les collectivités gérant le réseau routier
- Cofiroute©

Les associations

- L'APPVPA (Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets)
Elle est très souvent citée. Incontournable pour beaucoup, elle dispose de trois collèges (élus, agriculteurs, société civile), et sa philosophie est de mener à bien les projets de territoire en les coconstruisant, en associant les acteurs qui adhèrent.
- Les sociétés historiques, savantes, font des recherches approfondies sur l'histoire locale, diffusent les connaissances et mettent en valeur le patrimoine.
- Les associations de défense du patrimoine et de l'environnement
 - A l'échelle de la Plaine de Versailles, l'APEPV (Association de Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles), l'APEBN (Association de Protection de l'Environnement de Bailly et Noisy), l'ADSC (Association de Défense et de Sauvegarde de

Crespières)... Quelques associations écologistes, comme Papier Forêt à Fontenay-le-Fleury et Bois-d'Arcy ou Beynes en transition.

- A l'échelle du département des Yvelines, Yvelines Environnement, fédération d'associations de défense de l'environnement, et FNE (France Nature Environnement) Yvelines, union d'associations.

- A l'échelle nationale, Sites et Monuments est concernée, la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)...

- Les associations naturalistes comme l'ANY (Association Naturaliste des Yvelines)

- Un réseau d'associations lié à Grignon : Grignon 2000, le CFSG, l'Arbre de Fer...

- Les associations de riverains luttant contre un problème spécifique, comme les associations anti-bruit constituées du fait de la présence d'aérodromes

- Les associations en tout genre : sportives, culturelles..., particulièrement nombreuses, participant à la vie du territoire.

- Des associations en dehors de l'ouest versaillais peuvent être intéressées, car elles agissent sur des territoires comparables : Terre et Cité ou Plaine d'Avenir 78 avec la Plaine de Montesson reconnue comme le 12ème territoire agriurbain par la région Île de France.

Les acteurs liés à l'eau

- Hydreaulys s'occupe à la fois de la « collecte, du transport et de l'assainissement des eaux usées et pluviales de l'ouest parisien, et gère l'aménagement, la restauration, l'entretien et la mise en valeur du Ru de Gally »⁹⁵. Il gère les deux stations d'épuration le long du Ru de Gally, la plus en amont, « Carré de Réunion », sur les communes de Saint-Cyr-l'École et de Bailly, responsable d'une grande partie du débit du ru, puis, plus en aval, « Val de Gally » à Villepreux.

- le COBAHMA (Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents), structure à l'initiative du département des Yvelines et composée de ce dernier et des syndicats intercommunaux.⁹⁶ La partie aval de la Mauldre se situant sur la Plaine, la qualité de l'eau sur celle-ci implique tous les acteurs de l'eau autour de ce cours d'eau et de ses affluents.

- l'Agence de l'eau Seine-Normandie

- les acteurs œuvrant pour la reconstitution du réseau hydraulique du Château de Versailles

⁹⁵ Hydreaulys. <https://www.eauxseineouest.fr/hydreaulys/> (Consulté le 26/07/2022).

⁹⁶ COBAHMA. Qu'est-ce qu'un SAGE ? <https://www.cobahma.fr/eptb-mauldre/la-structure/135-qu-est-ce-qu-un-sage> (Dernière consultation le 23/09/2022).

Les acteurs liés à la biodiversité

- L'OFB (Office Français de la Biodiversité)
- L'ARB (Agence Régionale de Biodiversité)

Les acteurs de la recherche et de l'enseignement

- Le Muséum National d'Histoire Naturelle gère l'Arboretum de Chèvreloup et la Ferme de l'Orme, important lieu géologique.
- L'INRA (Institut National de Recherche Agronomique) puis, depuis 2020, l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement), dispose de locaux et de terrains expérimentaux à Versailles et à Grignon. Il
- L'un des centres d'AgroParisTech se trouve à Grignon. Si l'école déménage en 2022, les différents campus s'établissant sur le Plateau de Saclay, la ferme expérimentale reste à la disposition d'AgroParisTech. L'UFR Gestion du Vivant et Stratégies Patrimoniales enseigne les principes de la gestion patrimoniale dont s'inspire l'APPVPA, elle-même créée suite à un audit patrimonial mené par Henry Ollagnon et les équipes de l'UFR.
- L'ENSP (École Nationale Supérieure du Paysage) a ses locaux à Versailles, et entretient le Potager du Roi depuis 1995, année de départ de l'École Nationale Supérieure d'Horticulture à Angers. Le Potager permettait aux étudiants d'effectuer leur formation pratique.
- Secobra Recherches, à Maule : recherches sur la sélection variétale et la production de semences, et d'autres organismes de recherche.
- Indirectement, tous les établissements scolaires et étudiants proposant un service de restauration collective sont concernés, car la tendance est à l'approvisionnement en circuits courts.

Les habitants du territoire

- Ils sont évidemment concernés par toute question au sujet de leur cadre de vie et du patrimoine de leur territoire. Toute action entreprise peut avoir des conséquences pour eux, qu'il convient de prendre en compte. Certains ont à cœur d'agir pour leur environnement et leur patrimoine.
- Ils sont les premiers consommateurs lorsque des produits sont proposés en vente directe ou sur le marché de Versailles.

Les gens du voyage

- Beaucoup sont installés sur le territoire, dans le triangle des infrastructures mais aussi près de Crespières, Villepreux...
- L'installation de caravanes dans le site classé est illégale. Or, ils sont propriétaires de leur terrain. Il est difficile, dans ce contexte, de les déplacer, il faudrait leur trouver un autre emplacement, ce qui n'est pas aisé.

Le comité des Jeux Olympiques 2024

Certaines épreuves vont, en effet, être organisées sur le territoire, en particulier les épreuves hippiques au fond du Petit Parc, derrière le Grand Canal.

I4- Problèmes de qualité vécus par les acteurs

I/ Des problèmes conjoncturels touchant le territoire, parfois exacerbés sur celui-ci et ayant des conséquences sur la valorisation des patrimoines

A/ Des problèmes d'ordre global qu'il faut toujours avoir à l'esprit

Beaucoup d'acteurs soulignent la nécessité, lorsqu'on travaille sur un territoire, d'avoir en tête le contexte global avant même de se focaliser sur les problématiques spécifiques. Le premier problème planétaire cité est le changement climatique. Si la récurrence des sécheresses, d'événements extrêmes comme les canicules ou les orages violents, parfois accompagnés de grêles, préoccupe la plupart des personnes auditées, les agriculteurs sont souvent mentionnés, ou se disent eux-mêmes, comme étant les premiers à en subir les conséquences. Les forêts souffrent énormément de dépérissements, les châtaigniers,

entre autres, sont décimés à cause d'un pathogène.⁹⁷ La réserve en eau diminue, ayant des conséquences sur tout le biotope. Les liens entre ces différents événements sont bien souvent perçus.

La conjoncture sociopolitique est un autre facteur d'inquiétude.⁹⁸ L'invasion de l'Ukraine par les troupes de l'armée russe fait craindre des tensions sur les marchés mondiaux en terme d'énergie, ce qui aurait inmanquablement des conséquences sur l'agriculture, dans un contexte où il faudrait produire davantage pour éviter des famines dans le monde. Cette guerre plonge ce territoire comme tous les autres, tous les secteurs d'activité dans un contexte d'incertitude qui est souvent vu, même si ce point est discuté, comme défavorable aux chantiers écologiques colossaux, et pourtant urgents, à mener.

B/ Un arbitrage souvent délicat entre différents enjeux

Il est toujours difficile de savoir quelle place le patrimoine doit occuper dans les politiques. Du point de vue d'un grand nombre d'acteurs, il existe une tension permanente entre protection du patrimoine et rentabilité économique. Les deux sont souvent vus comme irréconciliables, ce que beaucoup regrettent. La plupart des acteurs mettant en avant cette tension prend comme exemple Grignon. Au terme d'une procédure de vente aujourd'hui suspendue, un promoteur immobilier devait acheter le site et notamment y construire une centaine de logements. Or, aux dires de beaucoup d'acteurs, un tel projet était incompatible avec l'histoire du lieu qui, depuis deux siècles, est une grande école d'agriculture et d'agronomie, avec de nombreux terrains d'expérimentation et un site géologique majeur, en plus d'ouvrir la voie à un démembrement du domaine.⁹⁹

⁹⁷ Les audits ayant été réalisés avant juillet 2022, les incendies de forêts n'ont pas été mentionnés. Or, les Yvelines n'ont pas été épargnées car quatre hectares sont partis en fumée dans la forêt de Rambouillet. Voir : https://actu.fr/ile-de-france/rochefort-en-yvelines_78522/video-incendie-de-rochefort-en-yvelines-un-feu-de-foret-spectaculaire_52587293.html (Dernière consultation le 23/08/2022).

⁹⁸ Une démarche d'audit se fait dans un contexte donné. Ayant audité entre la mi-mars et début juillet, chacun avait en tête l'invasion de l'Ukraine par les troupes de l'armée russe, déclenchée par Vladimir Poutine le 24 février 2022.

⁹⁹ Nous reviendrons sur les mobilisations contre ce projet, et les arguments des différentes parties prenantes en fonctionnement du système d'acteurs actifs.

Un problème majeur soulevé par quelques acteurs peut être résumé par ces deux interrogations : est-on capable de s'entendre sur ce qu'est le patrimoine et sur des actions à mener en sa faveur qui font sens ? Dispose-t-on d'un langage commun pour traiter des questions de patrimoine ? Beaucoup regrettent que la réponse à ces deux questions soit souvent négative. L'opposition philosophique classique entre nature et culture semble s'appliquer au patrimoine, si bien qu'il peut y avoir des incompréhensions, voire des confrontations d'usage. Deux acteurs prennent un exemple similaire pour illustrer ce point. En suivant cette conception, un moulin relève du patrimoine culturel. Or, il peut empêcher les poissons de remonter le cours d'eau pour frayer, celui-ci et sa biodiversité faisant partie du patrimoine naturel. Autre exemple cité : que faire lorsqu'il y a nécessité de restaurer une église, et qu'on y trouve un nid de chauves-souris ? Sans réflexion intégrée entre écologie et culture, une tension émerge. Quelques-uns pointent du doigt le manque d'interdisciplinarité dans certaines formations, les enseignements en école d'architecture parlant encore trop peu de paysage et les écoles de paysage ignorant un peu trop le bâti. Dans ce contexte, assurer l'intégration paysagère de projets bâtis peut être ardu. Une autre tension peut survenir entre patrimoine « ordinaire » et « extraordinaire » : comment avoir une vision du patrimoine qui ne priorise pas certains de ses éléments par rapport à d'autres ?

Un autre point soulevé est la difficulté de concilier les encouragements en terme énergétique avec la préservation du patrimoine. Si les éoliennes sont souvent fustigées pour leur impact sur le paysage¹⁰⁰, la question des panneaux solaires est davantage débattue. Comment concilier la possibilité d'exploiter l'énergie solaire, renouvelable, avec les objectifs d'un site classé, et plus largement avec les enjeux patrimoniaux, qu'ils soient paysagers ou architecturaux ? Un autre pan important de la politique énergétique est une meilleure isolation des habitations. Or, l'isolation par l'extérieur est vue, à certains égards, comme plus efficace, ce qui pose, là encore, le problème de l'intégration. En effet, une actrice me montre des exemples où, lorsqu'elle n'est pas suffisamment réfléchie, elle qualifie une telle isolation de « catastrophe » pour des maisons ayant un cachet historique.

100 Voir à ce sujet le dossier de Julien Lacaze, président de Sites et Monuments.

Beaucoup d'acteurs sentent des tensions entre des mondes environnementaux et agricoles pour qui le dialogue semble rompu. Ce clivage aurait commencé avec les premières pratiques d'agriculture intensive. S'il est à l'œuvre partout, il apparaît exacerbé, selon eux, dans le département des Yvelines, et ce pour deux raisons. L'agriculture y est principalement céréalière et, dans des parcelles de grandes cultures en agriculture conventionnelle¹⁰¹, la biodiversité est faible. La seconde raison est à rechercher dans les mutations démographiques et sociologiques du territoire. Compte-tenu de la proximité de Paris et des bassins d'emploi, beaucoup de citadins viennent s'installer dans l'ouest versaillais, se retrouvant confrontés à l'agriculture et à la ruralité auxquelles peu sont habitués. Malgré une envie de « se mettre au vert », la déconnexion entre « France des villes » et « France des champs » semble difficile à résorber. Or, ruraux et urbains, qui jusqu'alors évoluaient dans deux milieux différents et se fréquentaient très peu, cohabitent de plus en plus souvent, générant des conflits d'usage, particulièrement prégnants sur la Plaine de Versailles.

C/ Un décalage entre « deux France » qui ne se comprennent plus : les ruraux face aux urbains

De plus en plus de citadins, aspirant à une meilleure qualité de vie dans un cadre verdoyant, viennent s'établir sur la Plaine, ou a minima s'y promener. Or, ceux que beaucoup appellent les « néo-ruraux » sont vus, pour certains d'entre eux, comme n'acceptant pas les contraintes du milieu rural. Le chant du coq, le bruit de la tronçonneuse, la présence d'une station d'épuration, sont parfois perçus par ces derniers comme des nuisances inacceptables, auxquelles il faut ajouter les nuisances liées à l'activité agricole. Même si l'élevage est rare sur la Plaine, certains font remarquer qu'il perdurerait probablement difficilement, à cause de plaintes qui adviendraient à coup sûr à cause des odeurs ou du bruit. En limite de la ZNE, à Houdan, pourtant célèbre pour sa race de poules, des plaintes ont été déposées par des riverains d'un poulailler. La céréaliculture est souvent vue d'un mauvais œil à cause des traitements phytosanitaires et de ses impacts sur l'environnement, qu'ils soient réels ou

¹⁰¹ En dépit des efforts de beaucoup d'agriculteurs, qui sont salués, pour amorcer une transition dans leurs pratiques, l'agriculture céréalière conventionnelle est vue comme caractérisant, dans l'ensemble, l'agriculture yvelinoise.

supposés. La présence de serres est parfois décriée à cause de l'impact sur le paysage. Forts de ce constat, des acteurs formulent un paradoxe, ce qu'ils qualifient de schizophrénie : alors que les néoruraux sont demandeurs de circuits courts, de paysages ouverts, donc d'agriculture, que cela motive même bien souvent leur venue, beaucoup se plaignent de ses conséquences. Certains évoquent, en outre, une difficulté d'intégration au monde rural, très différent du monde urbain qu'ils ont quitté. Selon eux, ils n'en maîtrisent pas les codes, ce qui génère des incompréhensions.

Certains soulèvent que celles-ci seraient exacerbées par la sociologie. Il y aurait un décalage beaucoup trop important entre des agriculteurs qui peinent à s'en sortir financièrement et les populations aisées de cadres supérieurs qui viennent résider ici : comment les seconds peuvent-ils comprendre les contraintes des premiers ? Ce décalage s'explique aussi, selon certains, par le manque de lien véritable unissant ces nouvelles populations au territoire, celles-ci ayant souvent une profession sans aucun lien avec lui et en dehors de celui-ci. Quelques acteurs portent un regard plus sévère sur ces « populations privilégiées qui se créent des problèmes », ceux-ci étant tellement plus importants dans d'autres territoires bien plus défavorisés. Alors même qu'un grand nombre d'actions sont menées pour répondre à leurs demandes, comme la mise en place de voies de circulations douces, ces acteurs considèrent qu'ils ne s'en rendent même pas compte et sont souvent dans un état d'esprit négatif. Leur jugement ne s'arrête pas là, ils se sentiraient, selon eux, supérieurs intellectuellement, dans des domaines qui ne relèvent pas de leurs compétences : « Il y a 1 % d'agriculteurs sur la Plaine mais 70 % d'experts de tout. ». Il y a, pourtant, du point de vue de beaucoup, un profond problème de méconnaissance ou d'idées reçues qui, à certains égards, peut expliquer de telles attitudes.

L'agriculture est de plus en plus méconnue. Une explication revenant fréquemment invoque l'évolution de la société. Nos grands-parents ou arrière-grands-parents avaient tous un lien avec l'agriculture, étant eux-mêmes agriculteurs ou ayant de la famille dans ce secteur d'activité. Au début du XX^{ème} siècle, plus de la moitié de la population française était paysanne. Aujourd'hui, beaucoup de citadins ont grandi indépendamment de la ruralité, ne la connaissant plus mais se retrouvant confrontés à elle lorsque, attirés par elle, ils reviennent à leurs racines. Leur connaissance de l'agriculture se limite souvent à ce qu'ils entendent dans

les médias, ceux-ci étant régulièrement vus comme stigmatisant l'agriculture, véhiculant ainsi une image erronée qui nuit au quotidien aux agriculteurs. Tous ou presque font état d'une agressivité, de « regards de travers » voire de menaces, d'insultes lorsqu'ils travaillent dans leurs champs, la situation étant vécue plus durement encore quand ils sortent leur pulvérisateur. Beaucoup ignorent les contraintes de l'activité agricole et s'emportent. Ces derniers temps, le débat médiatique s'est focalisé sur le glyphosate, ignorant les autres phytosanitaires, parfois plus dangereux, et ne contextualisant pas l'agriculture, ce qui est préjudiciable. Quelques acteurs audités soulignent aussi une déconnexion des agriculteurs eux-mêmes à la nature, à cause de la modernisation de leur activité.

Bien que beaucoup reconnaissent que des efforts ont été faits, le déficit culturel en terme d'environnement et de patrimoine est encore vu comme trop important, et s'explique par une formation, une sensibilisation trop faible à ces enjeux. Il en résulte des incompréhensions quant à des outils, qu'ils soient réglementaires comme le site classé ou non, comme le parc naturel régional, ce qui génère parfois des craintes. En terme de patrimoine, outre le fait que certains de ses éléments soient peu connus voire oubliés, des idées reçues peuvent conduire à de mauvaises actions, en dépit des bons sentiments qui les accompagnent. Une actrice auditée prend l'exemple de maisons rurales en moellon enduit. Pour faire plus authentique, certains sont tentés de retirer l'enduit, voire de mettre des linteaux en bois. Or, ceci dénature ces maisons selon elle, l'ajout de ces éléments n'ayant rien d'historique.

D/ Des problèmes inhérents à la ruralité et à l'agriculture

Loin de faire exception à cet égard, malgré sa proximité avec Paris, la Plaine de Versailles connaît des problématiques communes aux milieux ruraux français, et ce d'autant plus qu'on s'éloigne de Versailles. Un nombre non négligeable d'acteurs me fait part d'un manque de médecins. Les rendez-vous chez les spécialistes sont de plus en plus souvent obtenus après des mois d'attente. Certains me parlent de classes qui ferment ou qui menacent de fermer. Le territoire à l'ouest de la Mauldre souffre d'un manque de transports en commun et de possibilités de circuler en véhicules non polluants, qui oblige le plus souvent à se déplacer en voiture. Beaucoup le regrettent, à l'heure du changement climatique et de la

tension sur les énergies fossiles croissante. Plus généralement, on déplore un manque de services publics sur le territoire, qui semble préoccupant entre la Mauldre et la Vaucoleurs. Il en résulte une difficulté à attirer des entreprises qui rend caduque toute politique d'aménagement du territoire ambitieuse, alors que beaucoup prônent un retour du travail au plus près du domicile.¹⁰²

Beaucoup constatent une activité commerciale trop réduite sur la Plaine, malgré un potentiel important en circuits courts. Plusieurs raisons sont invoquées. Si le soutien aux agriculteurs et aux circuits courts pour les produits non transformés est unanimement salué sur la Plaine, certains considèrent que l'activité de transformation n'est pas suffisamment encouragée, alors qu'il s'agirait d'un maillon indispensable à la vente de produits encore plus diversifiés. La cause la plus souvent mentionnée reste l'omniprésence de grands centres commerciaux en périphérie de la Plaine. Qu'ils soient situés à Plaisir, Trappes, Mantes-la-Jolie, Aubergenville, Orgeval, Chambourcy ou encore au Chesnay-Rocquencourt avec Parly 2, ceux-ci captent une part importante de la population de la Plaine, pour qui ils constituent assez souvent la sortie du samedi après-midi. On se fait état d'embouteillages ce jour à la sortie du centre commercial de Plaisir. En plus de l'urbanisation des terres agricoles qu'elle engendre, cette offre commerciale, souvent qualifiée de « bas de gamme », menace les commerces de centres-villes, et par là la vitalité des bourgs et villages, les circuits courts et, en l'état, ne promet pas les producteurs ou transformateurs locaux.

Les agriculteurs me font part de problématiques récurrentes qui ne sont pas propres au territoire mais qui les touchent parfois durement. Si beaucoup d'agriculteurs ont réussi à changer leurs pratiques en diversifiant leur production voire leur activité, d'autres pointent du doigt la difficulté à faire de même, malgré leur bonne volonté. Le manque d'incitation, et surtout de possibilité de projection à long terme, rend une telle transition quasiment impossible pour des agriculteurs déjà très contraints financièrement. Ainsi, certains ont des réticences à planter des haies, à se passer de certains produits phytosanitaires, qu'ils jugent nécessaires à la survie économique de leur exploitation. Quelques-uns mettent en garde contre un dogme selon lequel l'agriculture biologique est nécessairement la meilleure agriculture possible : elle garantit l'arrêt de l'usage de produits chimiques, mais pas l'honnêteté sociale,

¹⁰² L'aménagement du territoire est un sujet qui a très souvent été évoqué pendant cet audit, et qui fera l'objet de plusieurs développements dans ce rapport.

ni un effet automatiquement bénéfique pour l'environnement. D'autres peinent à visualiser ce qu'une agriculture raisonnée signifie. Un débat très constructif quant aux modes d'agriculture émerge de cet audit, au terme duquel il est possible d'affirmer qu'aucun manichéisme, aucun dogmatisme ne devrait exister en terme d'agriculture, alors que cela semble souvent être le cas aujourd'hui.

En dépit des bonnes intentions, la diversification des productions n'est pas forcément encouragée, avec des maraîchers, par exemple, qui peuvent se sentir incompris, car leur activité particulière se conforme mal aux normes édictées. Alors que le maraîchage requiert énormément de travail et un savoir-faire important, elle semble, aux dires de certains, délaissée. Sur ce territoire, les derniers éleveurs ont été dissuadés par des contraintes trop importantes et par la fermeture de l'abattoir de Mantes-la-Jolie en 2005. L'activité agricole elle-même semble décourageante à certains égards. Elle peine à susciter des vocations : trouver une succession pour son exploitation, et même de la main-d'œuvre, est devenu une gageure. Elle est vue comme une activité exigeante, demandant beaucoup de travail, peu rémunérée, et pour laquelle il n'est pas toujours simple de concilier sa vie d'agriculteur avec sa vie privée. Dans l'ensemble, ils doivent faire face à une rupture de confiance vis-à-vis des filières classiques avec lesquelles certains se disent victimes d'un profond manque de reconnaissance. La formation est parfois fustigée, considérée comme n'étant pas à la hauteur des enjeux actuels.

Certains acteurs attribuent à l'agriculture intensive, à son usage de produits phytosanitaires et à sa mécanisation, une part de la perte de biodiversité que connaît la Plaine de Versailles. Ces produits luttent contre les ravageurs des cultures et menacent non seulement ces derniers, mais aussi toute la chaîne alimentaire. Des oiseaux comme le bruant jaune ou le bruant proyer, typiques de la Plaine, se nourrissent en grande partie de graines de céréales, et un lien semble établi entre l'utilisation d'organochlorés en agriculture et leur raréfaction en milieu rural. L'alouette des champs ou le serein ont disparu de la Plaine de Versailles, l'une des hypothèses explicatives étant, là encore, les pratiques agricoles intensives. Certaines espèces peuvent souffrir du passage des machines : par exemple, le réflexe du faon étant de ne pas bouger en cas de perception d'un danger, il peut se faire écraser. D'autres causes sont avancées pour expliquer ce déclin de la biodiversité : la rupture

d'un grand nombre de trames vertes due à des infrastructures de transport et à l'urbanisation, ou les pentes abruptes de cours d'eau comme le Ru de Gally, couplées à leur canalisation, même si cela tend à changer avec les opérations de reméandrage. Les zones humides, pourtant précieuses pour la biodiversité qu'elle abrite, sont en recul. Des parasites et maladies causent des dommages importants en forêt, entraînant une diminution des érables sycomores, des châtaigniers ou encore des frênes. Des phénomènes de rétromigration peuvent, selon certains, poser problème, car des espèces reviennent de manière assez curieuse en automne et subissent la chasse. On évoque également le trafic routier, responsable d'une grande partie de la chute des populations de hérissons et de blaireaux, entre autres. Enfin, le changement d'activité dans le camp militaire de Frileuse a entraîné une chute de la biodiversité qui était pourtant importante à cet endroit.

Des espèces sont considérées comme nuisibles à cause des préjudices qu'elles infligent à l'activité humaine. La plus communément citée est le sanglier. En plus de dégâts sur les terrains de particuliers, notamment en bordure de forêt, il est considéré comme un ravageur de cultures. Un acteur explique leur pullulation par la création de variétés de maïs résistantes au froid laisse de la nourriture aux sangliers tout l'hiver, et que le croisement ayant créé le cochonglier plus productif en lait. Si les sangliers fouissent, les corneilles et corbeaux, de plus en plus nombreux, s'attaquent aux cultures, de manière plus discrète puisqu'ils arrivent à la plantule pour accéder à la graine qui est plus digestible, mais tout aussi préjudiciable. Le renard, dont les populations se maintiennent à un niveau assez eau et qui est assez prolifique, est considéré par un acteur comme assez nuisible. Aujourd'hui, un parasite, l'échinococcose alvéolaire, le décime, l'homme peut également être touché : on recense 1 à 2 morts par an. L'exemple du renard est l'occasion pour lui de rappeler que la chasse n'est pas toujours la solution adéquate pour réguler les populations. En effet, pour lutter contre la rage, on chassait les renards au maximum de sorte à ramener la population à un niveau bas, et à contenir le virus géographiquement. En réalité, cela encourageait sa propagation car, à l'instar de beaucoup d'animaux, les mâles ne tolèrent aucun autre mâle sur leur territoire. Quand, par tir, on élimine le mâle, on laisse la place libre à un autre mâle, donc les renards, potentiellement vecteurs de la rage, se dispersent davantage. Seul le vaccin endiguera l'épidémie. Certains se plaignent des mustélidés, comme les belettes ou les putois, car ils mangent leurs poules. Ces derniers sont parfois accusés à tort, comme les blaireaux qui ont souvent mauvaise presse

auprès des agriculteurs et des chasseurs, faisant alors l'objet de pratiques de chasse qualifiées par un acteur de « cruelles », alors que leur régime alimentaire m'a été décrit comme n'étant pas problématique pour l'activité humaine.

E/ Les actions ne suivent pas toujours la prise de conscience patrimoniale ou environnementale.

Si beaucoup perçoivent des évolutions dans la mentalité des gens, souvent nourries par le contexte écologique, sanitaire, politique ou autre, certains déplorent leur lenteur. De plus, malgré la prise de conscience de l'urgence d'un changement de mode de vie, la population ne semble pas prête, du point de vue de beaucoup, à franchir le pas de l'action. L'un d'eux vilipende le fait que, malgré les « beaux discours » sur les circuits courts et l'environnement, une part très importante de la population aisée de Versailles et de sa Plaine continue d'aller faire ses courses à Parly 2. L'une d'elles décrit la nécessité de redonner la priorité à l'alimentation par rapport aux loisirs, mais ne sent pas une population, avide de vacances, prête à ce sacrifice. Elle ajoute, en guise d'explication, que « les gens ont des droits mais pas de devoirs », signalant par-là que ceux-ci défendent une conception très libérale de la société. Beaucoup déplorent un individualisme grandissant, préjudiciable aux grands défis auxquels il faut répondre. Celui-ci est souvent illustré avec l'omniprésence des pavillons individuels, en constante augmentation, entourés de murs, montrant pour certains une tendance lourde de repli sur soi. Cet habitat individuel est souvent indissociable de l'utilisation de la voiture. Certains voient en cet individualisme une des causes du manque d'implication et de bénévolat dans les associations, dont toutes me font part.

Diverses explications sont avancées. Une audité vilipende un système éducatif qui dysfonctionne avec des manques préjudiciables à la formation des enfants et/ou des étudiants en terme de patrimoine au sens large. Au collège, les questions environnementales sont, certes, de plus en plus présentes, encore trop peu du goût de certains, mais les questions d'énergie restent trop peu abordées. D'autres évoquent l'origine majoritairement urbaine des résidents de la Plaine, habituée à un mode de vie individuel où « on ne connaît pas ses voisins », qui s'intègre mal à la ruralité plus conviviale. Enfin, des acteurs considèrent que la

sociologie exacerbe cet état de fait, avec des phénomènes NIMBY décrits comme « pas chez moi, toujours chez les autres », et l'exigence d'une clientèle pressée, « habituée aux délais Amazon© » plus forts qu'ailleurs. Toujours est-il que, dans ce contexte, la valorisation du patrimoine, de l'environnement semble complexifiée, avec une prise en compte de ces enjeux encore perçue comme trop faible par le champ politique. Un acteur regrette, par exemple, que la protection des arbres ne soit assurée par aucune loi.

F/ Un manque global de volonté politique

D'une manière générale, malgré la bonne volonté souvent louée de beaucoup d'élus de terrain, les acteurs déplorent, pour la plupart, un défaut de volonté politique en terme de patrimoine et d'environnement. Certains fustigent des actions qu'ils apparentent à du « greenwashing », ou déplorent le contraste entre les déclarations d'intention ou les actes. Beaucoup d'habitations, datant des années 1960 notamment, ne sont toujours pas isolées de manière satisfaisante. Certains regrettent des politiques du numérique pas suffisamment développées, à l'heure où celles-ci pourraient, pour eux, être très puissantes pour la valorisation du patrimoine. D'autres remarquent que les circuits courts sont d'actualité en agriculture, mais qu'on y pense moins en terme de bois ou de fleurissement communal.

La volonté politique, pourtant parfois réellement présente, se heurte, pour beaucoup, à une durée des mandats trop courts pour faire face à ces enjeux de long terme. Qu'il s'agisse de mandats électifs à l'échelle nationale ou plus locale, ou du mandat de la présidence de l'Établissement public du Château de Versailles, aucun ne permet autre chose que des politiques de court terme, d'autant plus que la volonté de beaucoup de politiques, selon les acteurs qui évoquent ce problème, est de se faire réélire et, pour cela, de mener des politiques dont les résultats sont perceptibles avant la fin du mandat. Celles-ci peuvent être contre-productives, une actrice prend un exemple pour illustrer ce point. La construction d'un supermarché créant 10 emplois se voit, contrairement aux 20 emplois détruits en commerce de centre-ville qu'il a pu engendrer.

G/ Des acteurs soumis à des contraintes d'ordre administratif, économique et législatif

En premier lieu, les lourdeurs administratives sont soulevées par plus de la moitié des acteurs. Agriculteurs, associations, élus sont frappés par celles-ci qu'ils jugent décourageantes, voire bloquantes. Beaucoup de dossiers traînent selon eux, empêchant une action rapide, et pouvant même engendrer une appréhension chez certains. Vrai à l'échelle nationale, dû à la fois à l'inertie et à la stratification administratives, ce problème semble démultiplié sur l'est de la Plaine de Versailles où les niveaux de protection sont rigoureux. La procédure d'autorisation en site classé est souvent vue comme très longue, fastidieuse, voire disproportionnée par rapport à l'extérieur du site où les acteurs constatent une urbanisation parfois intense. Cela pose une vraie question d'acceptabilité, si bien que certains ne voient plus que les contraintes d'un tel classement.

Il semble y avoir un manque généralisé de moyens humains. On me rapporte souvent que les mairies, les services déconcentrés de l'État manquent de personnel, alors que les enjeux à traiter sont nombreux. Pour ne citer qu'eux, les architectes des bâtiments de France doivent traiter 16 000 dossiers par an sur le département des Yvelines, avec une équipe très réduite. Certains regrettent que les communes mutualisent encore trop peu leurs moyens. Les associations manquent de bénévoles et de moyens, l'APPVPA, par exemple, ne dispose que d'une chargée de mission à temps plein. Un tel manque empêche souvent un travail en profondeur et entre services, malgré la bonne volonté du personnel. Ce manque de moyens humains traduit, entre autres, un manque de moyens financiers. Les communes doivent souvent se démener pour trouver des financements leur permettant de mettre en valeur leur patrimoine.

Beaucoup d'acteurs me signalent qu'il existe des lois nationales qui ne permettent pas de tenir compte des spécificités locales. Il en est ainsi de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain, dite loi SRU. Abondamment mentionné, l'article 55 de cette loi impose aux « communes de plus de 3 500 habitants – et de 1 500 habitants dans l'agglomération parisienne – appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus

de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants [de disposer de 25 % de logement social, en regard des résidences principales, d'ici 2025 ». ¹⁰³ Ce qui est appelé « agglomération parisienne » ici correspond à l'unité urbaine, dénommé ci-dessous « pôle urbain » de Paris, à savoir toutes les communes présentant une continuité du bâti depuis Paris. A ce titre, toutes les communes de l'ouest versaillais ne sont pas soumises à la loi SRU : elle concerne toutes les communes le long de la voie ferrée de Versailles à Jouars-Pontchartrain, ainsi que celles du nord de la Plaine ayant plus de 1500 habitants, comme Bailly, Noisy-le-Roi et Saint-Nom-la-Bretèche. Des communes comme Beynes ou Maule, n'appartenant pas à l'agglomération parisienne ainsi défini, et leurs intercommunalités respectives ne comportant pas de communes de plus de 15 000 habitants, ne sont pas soumises à cette législation. Si personne ne se déclare à l'encontre de l'habitat social vu comme essentiel, beaucoup déplorent que la rigidité de cette loi nationale ait intensifié l'urbanisation d'une manière malheureuse, rompant les équilibres, menaçant le caractère rural, et certaines logiques patrimoniales. Souvent décriée, la construction du quartier de Gally, à l'emplacement de l'ancienne caserne Pion, pourtant bien de retour et, par conséquent, faisant partie du domaine de Versailles, est souvent vue comme imputable à l'exigence de respect de la loi SRU, sachant que la ville de Versailles est très contrainte dans son urbanisme, compte-tenu de la présence du Château, de nombreux monuments historiques inscrits ou classés et du site patrimonial remarquable. ¹⁰⁴

103 Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires. L'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbain, mode d'emploi. <https://www.ecologie.gouv.fr/l'article-55-loi-solidarite-et-renouvellement-urbain-sru-mode-demploi#:~:text=Le%20dispositif%20SRU%20en%20pratique,-Les%20services%20de&text=Nombre%20de%20communes%20ont%20d%C3%A9j%C3%A0,55%20de%20la%20loi%20SRU> (Consulté le 28/07/2022).

104 A noter toutefois qu'une nouvelle disposition législative de la nouvelle loi de décentralisation dite « loi 3DS » (différenciation, décentralisation, déconcentration et mesures de simplifications) du 22 février 2022, les logements militaires peuvent être décomptés du nombre de logements total d'une commune. Ainsi, Versailles peut décompter les logements militaires de Satory et gagne ainsi près de 2 points pour les logements sociaux, passant de 20 à 22 %. Voir Les Échos, Versailles augmente son taux de logements sociaux grâce à la loi 3DS. <https://www.lesechos.fr/pme-regions/ile-de-france/versailles-augmente-son-taux-de-logements-sociaux-grace-a-la-loi-3ds-1389973> (Consulté le 28/07/2022).

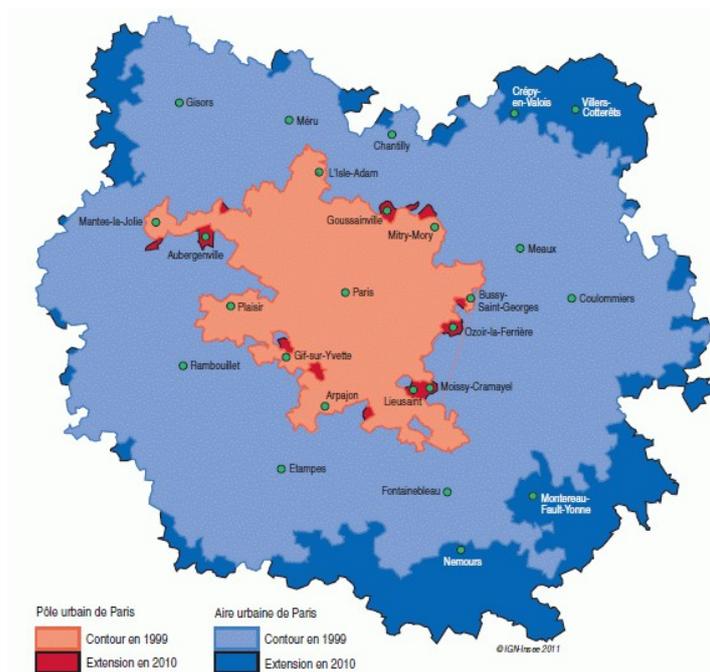


Figure 32 : Unité et aire urbaines de Paris¹⁰⁵ La Plaine de Versailles fait intégralement partie de l'aire urbaine, certaines communes étant même incluses dans l'unité urbaine de Paris.

II/ Des problèmes liés à la proximité d'une métropole de rang mondial dont l'ère d'influence s'étend

A/ Des pressions de construction, une urbanisation intense

Rares sont les acteurs qui ne parlent pas de l'urbanisation, qu'elle ait déjà eu lieu ou qu'ils la craignent.¹⁰⁶ La Plaine de Versailles est très attractive aux portes de Paris et, dans ce contexte, il est difficile d'échapper à la pression foncière intense touchant l'ensemble du

¹⁰⁵ Carte tirée de La Gazette du Montfortois. Intercommunalité Cœur d'Yvelines – Montfort et Paris Métropole, Communes sacrifiées pour un pouvoir centralisé. <https://gazette-montfortois.fr/?p=12842> (Consulté le 28/07/2022).

¹⁰⁶ L'urbanisation crainte et les différents projets seront développés en menaces.

territoire, d'autant plus que la proximité et l'accessibilité à Paris et à Versailles sont grandes. Ainsi, Saint-Cyr-l'École, Fontenay-le-Fleury, Bailly ou Noisy-le-Roi, entre autres, se sont considérablement développées. De nombreuses terres agricoles, pourtant fertiles, sont sacrifiées, grignotées par une urbanisation souvent qualifiée de « galopante ». Ils sont nombreux à avoir le sentiment qu'elle grignote là où ce n'est pas interdit, en particulier dans les zones non incluses dans le site classé, que des lotissements sont construits un peu partout sur la Plaine, de manière anarchique. On me cite souvent Crespières qui s'est beaucoup étendue, mais aucune commune à l'est de la Mauldre ne semble échapper complètement à cette tendance. Même Rennemoulin, pourtant en plein cœur du site classé, n'est pas épargnée. Disposant jusqu'alors de 50 habitats, 14 logements sont en cours de construction, et font énormément parler d'eux. Si certains notent une volonté d'intégration à la typicité du village, d'autres sont très critiques, fustigeant une défiguration de cette perle de la Plaine qui va voir sa population considérablement augmenter puisqu'elle va quasiment doubler. Jusque-là moins touchés, exception faite de Thoiry souvent vue comme ayant une réelle volonté de développement démographique depuis assez longtemps, certains villages de l'ouest de la Mauldre voient leur nombre de logements augmenter. Cela illustre pour certains le déplacement progressif de l'aire d'influence parisienne vers l'ouest.

L'urbanisation constitue en elle-même une menace pour le patrimoine, naturel et agricole, bien sûr, mais aussi culturel, à cause des covisibilités et de la rupture de certaines logiques patrimoniales. Le Grand Parc de Versailles ainsi que les allées constituant la « main du Roi », à l'exception de l'allée de Villepreux, s'effacent progressivement à mesure que le territoire s'urbanise. Les ventes à la découpe de monuments concernent le territoire. La ferme du Fort, à Montainville, a subi ce sort, l'ensemble patrimonial appartenant aujourd'hui à plusieurs propriétaires privés. Quelques acteurs s'offusquent du sort du Château de Pontchartrain, vendu à un promoteur immobilier qui l'a divisé en un peu moins d'une centaine de logements et qui, pour ce faire, a bénéficié d'une fiscalité avantageuse.¹⁰⁷ Si le projet porté par le promoteur immobilier Altarea Cogedim© avait abouti, beaucoup craignaient que le domaine de Grignon, souvent vu comme l'un des symboles de la Plaine de Versailles, eût subi le même sort.

107 Julien Lacaze. La Tribune de l'Art. Château de Pontchartrain : une fiscalité avantageuse pour le démantèlement d'un monument. <https://www.latribunedelart.com/chateau-de-pontchartrain-une-fiscalite-avantageuse-pour-le-demantelement-d-un-monument-1> (Consulté le 28/07/2022).



Figure 33 : Trois images montrant la progression de l'urbanisation : en haut, à gauche, le long de la D307 à Bailly ; ci-contre, à Saint-Cyr-l'École ; ci-dessus, à Crespières.

B/ Un coût du foncier souvent considéré comme exorbitant, creusant les inégalités

Beaucoup d'acteurs constatent un coût du foncier très élevé sur la Plaine de Versailles, et qui tend à augmenter avec l'accroissement de la demande en logements. Cette situation est, la plupart du temps, perçue comme problématique, pour différentes raisons. Elle engendre bien souvent un éloignement entre le domicile et le lieu de travail, exacerbant les problèmes liés aux migrations pendulaires.¹⁰⁸ Elle rend difficile l'implantation d'activités économiques, et même la continuation de celles déjà existantes, l'agriculture au premier chef.¹⁰⁹ Et lorsque l'agriculture peine à s'étendre, les entreprises de transformation désireuses de s'inscrire dans une démarche de circuits courts ne peuvent continuer à se développer. Elle empêche également l'installation de beaucoup de jeunes sur la Plaine, causant une rupture générationnelle et un vieillissement de la population. Certains me font part d'une tendance de

108 Cf infra

109 Voir point suivant.

jeunes ménages à s'installer d'abord en ville nouvelle ou au sud de la Plaine, avant d'aller habiter sur la Plaine ou à Versailles lorsque leurs moyens le permettent.

Beaucoup constatent des inégalités entre le nord et le sud de la Plaine, les villes le long de la voie ferrée comme Saint-Cyr, Fontenay-le-Fleury, Villepreux, Bois-d'Arcy ou Plaisir étant davantage confrontées à la pauvreté, et parfois à la délinquance. Les villes du nord de la Plaine connaissent, elles, une mixité sociale très réduite, le coût du foncier ne permettant, de l'avis de beaucoup, qu'aux cadres supérieurs aux revenus confortables de s'y installer. Ces inégalités peuvent parfois générer des incompréhensions, voire des tensions, surtout lorsque des communes plus pauvres sont regroupées, au sein des intercommunalités, avec des communes aisées, comme cela peut se produire au sein de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc, entre autres. Quelques audités me font aussi part de tensions qui peuvent être d'autant plus aiguës que l'immobilier coûte cher, entre des agriculteurs et des riverains mécontents des nuisances, comme le bruit, l'odeur ou les serres qui, pour certains, provoquent un vis-à-vis. Les inégalités sont vues comme très importantes entre les populations aisées majoritaires et les agriculteurs qui peinent souvent à atteindre un certain niveau de rentabilité, ce qui peut exacerber des tensions qui seraient refoulées si, comme en beaucoup d'autres endroits, ces deux populations ne cohabitaient pas.

C/ Une agriculture persistante, mais faisant face à de grandes difficultés

Comme partout, et certains le rappellent, l'agriculture doit faire face au changement climatique, notamment aux inondations et aux sécheresses qui menacent, et au contexte sociopolitique et économique mondial qui s'avère incertain. Si tous reconnaissent que la Plaine de Versailles est toujours agricole, beaucoup s'inquiètent de la diminution du nombre d'exploitations agricoles et d'agriculteurs, et parfois d'une perte de vocation agricole. A ce sujet, certains évoquent, sur la commune de Poissy, au nord de la Plaine, le projet de reconversion de la ferme du Poult en un complexe mêlant hôtellerie, haras et agriculture.¹¹⁰

¹¹⁰ Pour plus d'informations, voir l'article suivant. 78 Actu. Ferme du Poult : un important complexe hôtelier, sportif et agricole prévu en 2023. https://actu.fr/ile-de-france/poissy_78498/ferme-du-poult-a-poissy-un-

Beaucoup évoquent également Grignon, et la menace que font peser les promoteurs immobiliers sur ce haut lieu de l'agriculture et de l'agronomie en plein cœur de la Plaine.

Différentes causes sont avancées pour expliquer les difficultés agricoles. D'abord, l'urbanisation grignote les terres et morcelle les parcelles. Des communes comme Fontenay-le-Fleury ou Noisy-le-Roi, autrefois à dominante agricole, sont aujourd'hui des villes. Il devient excessivement ardu pour les agriculteurs de trouver de la main-d'œuvre, non seulement à cause de salaires peu attractifs qu'ils ne peuvent augmenter, faute de moyens suffisants, mais aussi et surtout à cause d'une quasi-impossibilité pour elle à se loger sur place. Si les exploitants agricoles ne peuvent mettre à disposition un logement, le coût très élevé du foncier empêche de trouver une solution d'hébergement. Dans ce contexte, les successions agricoles peuvent être craintes, les enfants d'agriculteurs n'ayant plus nécessairement la volonté de reprendre une exploitation familiale à l'avenir parfois vu comme incertain. Et s'installer en agriculture, pour un nouvel arrivant n'héritant pas, est souvent perçu comme une gageure. Certains mettent en évidence une difficulté de conservation du patrimoine agricole ancien, celui-ci n'étant plus en adéquation avec l'agriculture mécanisée qui requiert de grands hangars, et les exploitants agricoles n'ayant pas les moyens de l'entretenir. Nous avons vu que de plus en plus d'agriculteurs, en particulier ici, développaient les circuits courts, aidés par une forte demande liée à la dynamique démographique et à la sociologie. Or, les maraîchers, par exemple, peuvent se retrouver face à une complexité à écouler leurs produits au mois d'août, quand beaucoup sont partis en vacances. En définitive, bien que tous s'accordent à dire qu'elle est indispensable à l'équilibre du territoire, l'agriculture devra, pour survivre, surmonter toutes ces difficultés. Si certains sont convaincus qu'elle aura la capacité de résilience nécessaire, d'autres, plus pessimistes, craignent une diminution de cette activité, rendant possible l'urbanisation et la perte de l'identité.

D/ Un patrimoine naturel menacé

[ambitieux-complexe-hotelier-sportif-et-agricole-prevu-en-2023_47369204.html](#) (Dernière consultation le 19/08/2022).

Alors que beaucoup considèrent que la Plaine de Versailles est une zone présentant encore une certaine richesse en terme de biodiversité, aidée par la diversité des milieux – agricoles, forestiers, humides –, d'autres vont jusqu'à décrire le territoire comme un « désert vert ». Ces derniers fustigent des monocultures agricoles qui, certes, donnent l'illusion d'un cadre verdoyant mais qui, en réalité, ont détruit une grande partie de la biodiversité. Pourtant, beaucoup rappellent qu'un grand nombre d'agriculteurs a changé ses pratiques, la prenant davantage en compte. En tout cas, tous s'accordent à dire, quel que soit le degré, que le patrimoine naturel peut être ou est menacé. L'urbanisation revient souvent comme en étant l'une des causes, pour des raisons évidentes, avant l'agriculture. Des milieux fragiles reviennent souvent comme devant faire l'objet d'une attention particulière : les zones humides et les prairies calcicoles, présentant une diversité spécifique intéressante.

Les deux ont pour point commun de présenter un faible potentiel agricole, ce qui en fait des cibles privilégiées pour l'urbanisation. Outre cette menace, les prairies calcicoles, régulièrement évoquées, souffrent d'une diminution de l'élevage.¹¹¹ En effet, on y élevait souvent des moutons, et ceux-ci, en broutant, gardaient le milieu ouvert. Face à la réduction de l'élevage ovin, ces milieux se referment, menaçant des espèces typiques de ce milieu, y compris certaines espèces de papillons ou d'orchidées particulièrement rares. Les zones humides, qui tendent à diminuer, ont pourtant des fonctionnalités importantes pour le territoire, en particulier en terme d'inondations.

Si la gestion de l'ONF est souvent saluée, et que des progrès sont souvent notés, une minorité est plus critique, imputant la difficulté d'une bonne gestion au caractère périurbain des forêts. Un acteur considère que la présence de l'homme est telle dans ces forêts que la richesse spécifique ne peut qu'être moyenne. Il compare les forêts formant l'écrin autour de Versailles à celles de Rambouillet ou de Fontainebleau qui sont, de son point de vue, plus riches. Les nombreuses perturbations humaines de joggeurs, de cyclistes ou de motards

¹¹¹ Celle-ci, nous l'avons évoqué, s'explique de plusieurs manières. D'abord, une tendance globale à la réduction de l'élevage car la consommation de viande diminue. Ensuite, de nombreuses contraintes ont dissuadé des éleveurs qui se sont reconvertis en grandes cultures : il en est ainsi de normes, de nécessités de clôturer les terrains, de vols... Enfin, l'abattoir de Mantes-la-Jolie, le dernier de l'ouest parisien, ayant fermé en 2005, les éleveurs auraient dû subir les frais de plusieurs dizaines de kilomètres supplémentaires pour transporter leur bétail à l'abattoir, ce qui en a encouragé beaucoup à changer d'activité.

dérangent une partie de la faune. Il regrette toutefois que les forêts, autrefois gérées en taillis sous futaie, soient aujourd’hui souvent gérées en futaies pures. Il explique en effet que les taillis sous futaie pouvaient accueillir de la petite faune, comme le pouillot siffleur qui niche au sol. Or, lorsque le sol est nu, il se retrouve menacé par les sangliers et les promeneurs. En tout cas, la surfréquentation menace directement ces milieux forestiers, tant du point de vue de leur charme que de leur biodiversité et donc, de leurs fonctionnalités écologiques.

E/ Une surfréquentation de certains milieux

Le problème est particulièrement prégnant à mesure qu’on s’approche de Versailles, et a été exacerbé avec le Covid et le changement d’habitudes qu’il a engendré. Alors qu’il y a quelques décennies, nous avions tous dans notre entourage proche, voire nous étions, agriculteurs, il n’en est plus de même aujourd’hui, alors que la plus forte proportion de la population française est citadine. Il en résulte une déconnexion à la terre, une déconnexion au monde agricole qui fait oublier ses pratiques, ses usages et, par conséquent, des incompréhensions entre deux mondes qui, lorsqu’ils se rencontrent, peut déboucher sur des conflits. Deux mondes qui, quelques années auparavant, coexistaient sans se voir, mais qui commencent à s’interpénétrer du fait de la volonté de plus en plus forte des citoyens de se mettre au vert. Certains d’entre eux sont venus y habiter, modifiant profondément la démographie et la sociologie de communes qui, de rurales et paysannes, sont devenues périurbaines et gentrifiées. Ils ont souvent pris le pouvoir dans les conseils municipaux, dont les priorités ont souvent été revues, et celles-ci ne gravitaient plus autour de l’agriculture.

Si la création de l’APPVPA a pu répondre, du point de vue de certains acteurs, en partie à cela, un autre phénomène s’ajoute à cela, et notamment depuis le Covid, moment à partir duquel il a été démultiplié : la surfréquentation des chemins ruraux, notamment le week-end. Il en est ainsi, notamment, de l’allée de Villepreux ou du village de Rennemoulin, certains faisant des parallèles avec la surfréquentation que connaissent des sites comme les Vaux de Cernay en vallée de Chevreuse, voire Giverny. Celle-ci amène son lot d’incivilités, le plus souvent involontaires car liées à l’inconscience des conséquences de leurs actes, elle-même causée par la méconnaissance et cette déconnexion à la terre des populations urbaines

qui les fréquentent en majorité. Certains piétinent les terres agricoles, ou permettent à leurs chiens, non tenus en laisse, d'en faire de même, sans comprendre que l'agriculture est une activité économique qui souffre de tels comportements, contrairement aux parcs urbains qu'ils peuvent fréquenter et qui n'ont d'autres usages que l'usage récréatif. En outre, certains regards traduisent une vision négative de l'agriculture, ce qui n'encourage pas les agriculteurs de cet espace périurbain qui, le week-end, peuvent difficilement se consacrer à leur activité première car ils doivent rappeler les règles, « faire la police », ce qui n'améliore malheureusement pas leur image et engendre un cercle vicieux. Cela pourrait aller jusqu'à un découragement de certains qui pourraient partir exercer ailleurs.

Les forêts sont également de plus en plus fréquentées, pour les mêmes raisons d'accroissement démographique et de besoin de plus en plus affirmé de nature. Si certains notent l'abondance des forêts qui, selon eux, rend la densité de visiteurs soutenable, d'autres s'émeuvent au contraire de leur surfréquentation, si bien que quelques uns comparent, de ce point de vue, la forêt de Marly au bois de Boulogne.

F/ La circulation, ses infrastructures et les migrations pendulaires sont problématiques pour la vie du territoire et la valorisation de ses différents patrimoines.

Le déficit d'activités économiques, la sociologie du territoire et ses motivations pour s'installer ici, font que la plupart de ses habitants travaille en dehors de la Plaine, à La Défense, à Paris, à Saint-Quentin-en-Yvelines ou encore en vallée de la Seine. Ces derniers se retrouvent dans les embouteillages matin et soir, ou dans les transports. Certaines localités deviennent, ainsi, aux dires de beaucoup d'acteurs, des villages dortoirs, ce qui n'est évidemment pas favorable à leur valorisation. L'éloignement géographique quotidien lié à l'emploi, associé à la perte de temps liée aux déplacements quotidiens, n'encouragent pas, voire empêchent, l'engagement dans la valorisation des patrimoines, via le milieu associatif ou autre.

Les embouteillages sont fréquents sur certains axes aux heures de pointe. Il en est ainsi de la N12, de l'A13 et de la D307, cette dernière constituant, selon certains, une vraie « autoroute bis » dans le sens Mantes-la-Jolie – Paris le matin et dans l'autre sens le soir. Si ces axes est-ouest sont particulièrement congestionnés, il en est parfois de même des axes nord-sud qui, à l'exception de l'A12, ne sont pas autoroutiers et traversent des localités dont les habitants sont parfois excédés par les nuisances. La D161, entre Villepreux et Noisy-le-Roi, traverse Rennemoulin et est particulièrement empruntée. En plus de l'altération de la qualité de vie du village, il peut y avoir des conflits d'usage entre agriculteurs amenés à circuler sur cette départementale en tracteur et les automobilistes, voire les transporteurs routiers, qui continuent à l'emprunter malgré l'interdiction pour les plus de 3,5 tonnes. Plus à l'ouest, la liaison routière entre Mantes-la-Jolie et Rambouillet est vue comme un véritable enjeu. En l'absence de voie rapide entre les deux villes, les usagers empruntent la D191 le long de la Mauldre, traversant ainsi Epône, Nézel, Aulnay-sur-Mauldre, Maule, Mareil-sur-Mauldre, Beynes et Mareil-le-Guyon, ou prennent les départementales de campagne jusqu'à Thoiry, Méré et Montfort-l'Amaury, avant de traverser Les Mesnuls et Le Perray-en-Yvelines. Toutes ces communes subissent ainsi les conséquences d'une circulation dense, parfois dans leurs centres-bourgs, ce qui nuit à leur attractivité et leur vitalité.

Ces nombreuses infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires ont porté atteinte à des milieux naturels et aux trames vertes. Le cas le plus emblématique et le plus cité est l'A13, coupant la forêt de Marly en deux. La D307, en deux fois deux voies au niveau du contournement de Bailly et de Noisy-le-Roi, ou encore la D98, doublant la D11 entre Villepreux et Plaisir, sont souvent décriées car, en plus de nuisances plus importantes, elles engendrent une urbanisation plus massive. C'est souvent pour cette raison que certains craignent les conséquences d'axes trop importants qui couperaient la Plaine du nord au sud. Il en existe déjà, comme l'A12, ou la ligne ferroviaire nouvellement rouverte entre Saint-Cyr-l'École et Saint-Germain-en-Laye qui pourrait, selon certains, provoquer des îlots d'urbanisation au niveau des gares.

Pour beaucoup d'acteurs évoquant ce problème, il n'est que le symptôme de problèmes plus profonds qu'il conviendrait de traiter. Il révèle pour quelques-uns un problème de mobilité à l'échelle de la Plaine, les bus étant trop rares, les cadences des trains sur la ligne

N trop faibles¹¹², sans compter les dysfonctionnements et nombreux arrêts de cette ligne liés à la maintenance. Si tous s'accordent à dire que cet état de fait est vrai dans l'ouest de la Plaine, les avis sont plus partagés pour l'est, au moins pour les communes les plus peuplées. Les communes le long de la ligne N sont le mieux desservies, avec des lignes de bus régulières et davantage de trains marquant l'arrêt dans leur gare.¹¹³ Bailly et Noisy-le-Roi semblent dans une situation intermédiaire¹¹⁴, alors qu'il reste assez difficile de rejoindre Crespières, Davron, Thiverval-Grignon, Chavenay ou encore Rennemoulin en transports en commun. La voiture reste privilégiée, souvent par nécessité, mais certains notent qu'elle l'est même lorsque l'offre de transports en commun apparaît suffisante. Pour eux, l'attachement à la voiture et l'autonomie qu'elle permet ne sont pas des facteurs négligeables. Beaucoup font remarquer enfin que, s'il y a nécessité de se déplacer et que ces problèmes de mobilité se posent, c'est qu'il existe un autre problème encore plus profond, celui de l'aménagement du territoire : les populations ne travaillent pas, ne consomment pas et/ou ne se distraient pas là où elles résident.¹¹⁵ Cela ne facilite pas l'enracinement sur ce territoire, et par là, l'expression de son identité.

G/ Une identité ayant du mal à s'exprimer

Si l'identité de la Plaine de Versailles, du point de vue de nombre d'acteurs, existe belle et bien, au moins sur la partie est de celle-ci, donc la plus proche de Versailles, beaucoup remarquent qu'elle peine à s'exprimer pleinement. Les acteurs avancent, selon les cas, un ou plusieurs facteurs explicatifs, qui peuvent être liés entre eux.

112 Entre Villiers-Neauphle-Pontchartrain et Dreux, et entre Beynes et Mantes-la-Jolie, il n'y a qu'un train toutes les heures dans les deux sens, cadence augmentée à un train toutes les demi-heures aux heures de pointe.

113 Un train toutes les demi-heures, dans les deux sens, en gare de Fontenay-le-Fleury/Bois-d'Arcy, Villepreux/Les Clayes et Plaisir/Les Clayes, trois trains par heure à Plaisir-Grignon, et des trains très réguliers reliant Saint-Cyr ou Versailles-Chantiers à Paris ou La Défense.

114 Rappelons que depuis juillet 2022, les trains de la ligne reliant Saint-Cyr à Saint-Germain-en-Laye s'arrêtent en gares de Bailly et de Noisy-le-Roi.

115 Il sera largement question de ce problème de fond dans la suite du rapport.

La majorité des acteurs évoquant ce problème pense que la proximité avec Paris rend difficile une quelconque identification. La localisation en région Île de France, l'image de « banlieue » collant à la peau de tous les territoires franciliens ou presque en dehors de Paris ne la favorisent pas en général, même si ce constat tend à changer, puisque nombre de franciliens découvre les zones plus rurales de leur région qui leur permettent de se ressourcer. Le mode de vie, souvent qualifié de stressant, impose des migrations pendulaires, et les habitants qui, en définitive, passent peu de temps sur leur lieu de résidence, n'ont pas le temps de s'y attacher.

Il est vrai que Versailles a toujours occupé une place à part dans cet ensemble. Cette ville n'a jamais été considérée comme « banlieusarde », on a toujours reconnu son identité, bien distincte de l'identité parisienne. Toutefois, alors qu'elle était vue comme isolée, la cohérence formée par Versailles et sa Plaine tend à s'affirmer, mais ce processus reste trop lent pour beaucoup. Les habitants de la Plaine de Versailles ont en général conscience d'habiter un lieu privilégié, mais ils illustrent le plus souvent cela par le cadre de vie, rarement par l'identité et l'histoire. D'ailleurs, certains ignorent qu'ils habitent sur la Plaine de Versailles. Alors qu'elle est entourée de territoires ayant une identité forte et clairement visible, elle souffre d'un morcellement administratif, que l'existence de l'APPVPA et du site classé ne compense apparemment pas suffisamment. Le territoire de la zone naturelle d'équilibre est à cheval sur six intercommunalités, sur les quatre arrondissements yvelinois et cinq circonscriptions législatives¹¹⁶. Autour d'elle, des acteurs constatent que la vallée de la Bièvre, voire le Rambolitain ont une identité propre, que ces territoires sont connus, et qu'il en est de même pour le Vexin Français et la Haute-Vallée de Chevreuse, encore plus visibles grâce à l'existence de PNR.

¹¹⁶Pour les six intercommunalités, voir la partie consacrée aux entités administratives. Les quatre arrondissements sont ceux de Versailles, Mantes-la-Jolie, Rambouillet et Saint-Germain-en-Laye. Les cinq circonscriptions concernées sont la première, la troisième, la neuvième, la onzième et la douzième des Yvelines. Si Marly-le-Roi est ajoutée à l'entité, cette commune se situe dans la communauté d'agglomération Saint-Germain-Boucles-de-Seine et dans la quatrième circonscription des Yvelines. Ces découpages créent de profonds problèmes de gouvernance, très régulièrement mentionnés, et qui feront l'objet d'un développement spécifique en évaluation du système d'acteurs.

Autre facteur, les natifs de la Plaine de Versailles sont devenus minoritaires face à ceux qui s’y installent. La mémoire des lieux tend donc à s’effacer, et il n’y a pas de réel enracinement. Beaucoup d’habitants passent peu de temps sur la Plaine et, s’ils apprécient le cadre de vie qu’elle offre, ils n’ont pas le temps, et souvent pas l’envie, de s’impliquer. Dans ce contexte, il semble plus difficile qu’ailleurs de faire renaître une identité, d’autant plus que ses principales caractéristiques s’estompent. Nous l’avons vu, le terme de « rural » ne fait plus l’unanimité pour décrire la Plaine, au moins sa partie est. Certaines communes ont, en effet, connu une explosion démographique. Par exemple, Noisy-le-Roi a plus que doublé sa population en sept ans, entre 1968 et 1975, et plus que triplé en un peu plus de vingt ans.¹¹⁷ Plus encore que l’évolution démographique en valeur absolue, c’est l’ampleur du développement de certaines communes qui en inquiètent beaucoup, avec des projets jugés par ceux-ci trop gros par rapport à la taille originelle des communes. C’est ainsi que l’urbanisation massive à Saint-Cyr-l’École, les projets immobiliers actuels à Chavenay ou à Thoiry, ou encore les constructions à Rennemoulin, à cause desquelles sa population pourrait doubler, sont souvent décriés. Il en est de même de l’éclatement de certaines communes comme Beynes ou Thiverval-Grignon, à cause de la construction de nouveaux quartiers sans lien avec le centre-bourg, comme cela devrait se produire avec l’urbanisation prochaine du site de Villevert, sur la commune de Louveciennes mais éloigné de son centre. Tout cela remet profondément en cause l’identité rurale, et nuit à l’attachement que l’on pouvait ressentir.

Certains considèrent que la vie de village est encore satisfaisante, mais des habitants de longue date trouvent qu’elle a périclité. D’autres évoquent avec nostalgie leurs souvenirs d’enfance dans les auberges de Villepreux, comme l’auberge des Trois Maillets. Enfin, certains constatent que les néo-arrivants n’aspirent pas toujours à une vie en adéquation avec la ruralité, qu’ils ont des exigences très élevées en terme d’infrastructures et de services. Les maires sont souvent obligés de répondre à cette demande, d’autant plus qu’ils font de plus en plus souvent partie eux-mêmes de ces nouvelles populations. Un acteur audité résume ainsi la situation : « Lorsqu’on se lève à six heures du matin pour aller au boulot, la préoccupation est d’avoir des écoles pour les enfants, des infrastructures et moyens de transports, pas trop de bouchons, elle n’est pas d’ordre historique ou identitaire. ». Quelques audités évoquent en

117 2564 habitants en 1968, 5587 en 1975, 8095 en 1990, 7635 en 2019. Données INSEE. A ce sujet, voir la partie consacrée à la démographie en qualités.

outre une forte demande en terrains de golf, liée à la sociologie. Ceux-ci sont, en effet, omniprésents, et ne correspondent pas à l'idée qu'on se fait communément du milieu rural. Les maires se sont parfois réjouis de l'installation de golfs sur leur commune pour des raisons écologiques. Dans l'ouvrage consacré au District Urbain de Mantes, paru en 1986 à l'occasion de ses vingt ans, Jean-Paul David, qui a créé le district, déclare : « le golf se démocratise et va dans le sens de l'écologie ».¹¹⁸ Aujourd'hui, les acteurs s'accordent généralement à dire que le golf n'a rien d'intéressant d'un point de vue environnemental, si ce n'est éviter l'urbanisation. Au moins pour un temps, car une crainte souvent citée est que certains golfs non rentables deviennent, à terme, des terrains à bâtir.

L'urbanisation elle-même banalise les territoires, qu'il s'agisse d'immeubles ou d'autres habitations, ou encore de centres commerciaux comme à Plaisir – Les Clayes ou Orgeval. De plus, elle rompt certaines logiques patrimoniales. Nous l'avons vu, Versailles ne se limite pas à ses limites administratives. Or, le tracé des murs d'enceinte du Grand Parc du Château, le tracé des allées royales, de la « main du Roi », aussi bien que les réseaux hydrauliques, sont mis à mal par l'urbanisation qui s'intensifie. La construction du quartier de Gally, à la place des friches de l'ancienne caserne Pion, est souvent vue comme incohérente du point de vue patrimonial. Il en serait de même, pour beaucoup, de la construction de logements à Grignon. Beaucoup voient d'ailleurs la suspension du projet d'Altarea Cogedim© comme une preuve de l'importance de l'attachement pour la préservation du patrimoine. En effet, certains analysent le succès de l'opération du promoteur immobilier au Château de Pontchartrain comme un déficit d'appropriation des lieux, contrairement à Grignon qui a bénéficié de l'attachement conjoint des populations locales et des étudiants. Enfin, le changement de toponymie est parfois vu comme préjudiciable car il a pour effet d'effacer une partie de la mémoire.

III/ Des problèmes plus sectoriels touchant tout ou partie du territoire

¹¹⁸ *District urbain de Mantes*. Entretien avec Jean-Paul David. Page 12.

A/ Des problèmes liés à l'eau

La première crainte évoquée est celle de l'inondation, avec une crue de la Mauldre en 2016 qui reste dans de nombreuses mémoires. A cette occasion, le vieux-bourg de Beynes était sous 20 à 30 cm d'eau et les douves de son château étaient remplies d'eau, entraînant l'effondrement d'un pan de mur. Dès lors, le château a été fermé à la visite. Les habitants de Rennemoulin craignent, eux aussi, la submersion de leur village, malgré les travaux de reméandrage du Ru de Gally menés à terme. La prévention du risque inondation est souvent perçue comme insuffisante, celle-ci présentant même parfois des incohérences. Une actrice auditée vilipende des PPRI (plans de prévention des risques inondation) ne prenant pas toujours en compte les plus petits rus alors que ceux-ci peuvent aussi être générateurs d'inondations.

Ceux qui développent ce point, pour la majorité, l'expliquent en grande partie par un problème de gestion des eaux usées. Les rus et cours d'eau doivent souvent une grosse partie de leur débit aux rejets des stations d'épuration. Il en est ainsi du Ru de Gally et des différents rus provenant de Saint-Quentin-en-Yvelines, et se jetant dans la Mauldre. Or, l'urbanisation, toujours plus importante, entraîne une augmentation des eaux usées, qui sont recrachées dans les cours d'eau, d'où une problématique d'inondation en aval lors d'intenses épisodes pluvieux, exacerbée par la faible niveau de méandrage. Quelques acteurs ajoutent que la qualité de l'eau est médiocre, malgré les lourds investissements réalisés par les stations d'épuration. Ceux-ci l'expliquent par la pollution agricole des cours d'eau, rendant, selon eux, de fait, inutiles le respect de normes strictes par les stations d'épuration situées en amont.

Un autre problème lié à l'eau n'est que très occasionnellement cité, celui de l'âge des canalisations et de leur entretien. A Versailles, certains réseaux, en meulières, datent de la construction du Château, et menacent de céder. Du fait de leur classement au titre des Monuments Historiques, le travail de réhabilitation est allongé. Une actrice auditée rappelle qu'il ne faut pas réfléchir qu'en âge absolu, mais que différents paramètres peuvent accélérer la dégradation du réseau. Il en est ainsi, par exemple, des matériaux utilisés ou encore du nombre de poids-lourds passant au-dessus.

B/ L'ouest versaillais est trop souvent vu comme une décharge à ciel ouvert.

En plus de nombreux dépôts sauvages de particuliers ou de professionnels dont beaucoup d'acteurs, en particulier les agriculteurs, se plaignent, les dépôts de chantier des infrastructures de la métropole parisienne se retrouvent très souvent sur la Plaine de Versailles. Cela provoque l'ire de nombreux habitants, qui ont le sentiment que la Plaine est devenue une « décharge à ciel ouvert ». A Thiverval-Grignon, plusieurs millions de mètres cube de déblais de travaux du Grand Paris ont été déposés sur les terrains agricoles, rendant impossible l'agriculture et modifiant profondément le paysage. Un golf va ouvrir sur ces terres, où la plantation d'arbres, qui pourrait améliorer quelque peu la perception, se heurte au refus des aviateurs qui décollent et se posent sur un terrain avoisinant. On trouve également de tels dépôts à Thoiry, où ils serviront de terrains pour les chevaux de Prevalski et les bisons du parc animalier.¹¹⁹

Si la majorité de ceux qui évoquent ce problème s'arrête au constat, certains voient dans le déficit d'identité du territoire un facteur explicatif. Il serait plus difficile, selon eux, de dégrader à un tel niveau un lieu où l'attachement s'avérerait plus fort, ne serait-ce que la Haute-Vallée de Chevreuse ou le Vexin voisins. L'ouest parisien apparaît comme un « vide », une « béance » au milieu de ces zones bien identifiées, favorisant le rôle de « décharge à ciel ouvert ». Certains lieux en particulier apparaissent très délaissés. Il en est ainsi du triangle des infrastructures, entre la grille ouest du Petit Parc de Versailles et l'autoroute A12, parfois qualifié de « repoussant », concentrant un grand nombre de problématiques.¹²⁰ Certains voient un réel paradoxe entre la notoriété internationale de Versailles et une telle indifférence du territoire qui, pourtant, constitue sa perspective monumentale.

119 Concernant les dépôts sauvages sur la Plaine de Versailles, il est utile de se référer au site de l'APEPV. APEPV. Dépôts de terre et déchets en Plaine de Versailles. <https://www.aepv.org/depotsterreplaineversailles.php> (Consulté le 31/08/2022).

120 Nous y revenons dans une partie qui lui est spécifiquement dédiée plus bas.

C/ La présence des caravanes des gens du voyage à plusieurs endroits du territoire

Cette installation fait énormément parler d'elle et est vue par les acteurs comme problématique. Leur présence au niveau de l'allée royale de Villepreux est celle qui fait le plus réagir. En effet, l'implantation de caravanes, normalement interdite en site classé, nuit au paysage et à la perspective monumentale du Château de Versailles. Certains craignent pour la qualité des eaux du Ru de Gally, dans lequel des eaux de vidange peuvent être rejetées sans aucun contrôle. Les gens du voyage sont, au moins pour certains, propriétaires de leurs terrains, qu'ils ont acheté alors qu'il s'agissait de jardins potagers, puis bétonné en dépit du site classé, et sur lequel ils ont développé une activité hôtelière. Malgré l'expulsion prononcée et l'astreinte à laquelle ils sont soumis, mais qu'aucun préfet ne met en œuvre, ils semblent durablement installés. Si certains voient cela comme du laxisme, pointant aussi du doigt la mise à disposition d'eau et d'électricité, même si elle est une obligation légale, d'autres considèrent que seule une solution coconstruite ne peut être envisagée. Néanmoins, à ce jour, aucune d'entre elles ne semble fonctionner. La commune de Saint-Cyr-l'École leur a pourtant proposé un autre terrain. Or, des acteurs mettent en avant le fait que celui-ci est contigu à la station d'épuration, avec toutes les nuisances que cela suppose, expliquant leurs réticences au déménagement.

Les gens du voyage installent leurs caravanes à d'autres endroits du territoire. A Orgeval, Orgerus, Beynes, Feucherolles ou ailleurs, ils occupent illégalement des terres agricoles, et arrivent parfois à en devenir propriétaires. Certains déplorent les refus systématiques d'urbanisation, y compris sur des terrains délaissés, par exemple en bordure de zones industrielles, qui peut en encourager l'implantation. Un acteur note enfin la rareté des aires d'accueil sur la Plaine. Il en existe une à Beynes¹²¹ et une autre à Plaisir.¹²²

121 Communauté de communes Cœur d'Yvelines. Gens du voyage, aire d'accueil. <https://www.coeur-yvelines.fr/aire-d-accueil/> (Dernière consultation le 22/08/2022).

122 William Acker. « L'accueil des gens du voyage » dans les Yvelines (78). <https://visionscarto.net/aires-d-accueil-dans-les-yvelines-78> (Dernière consultation le 22/08/2022). L'article, rédigé par un juriste issu de la communauté des gens du voyage, présente un point de vue complémentaire, et souvent adverse, des acteurs que j'ai pu auditer.

D/ Une insuffisante valorisation du territoire

Le territoire d'étude connaît une promotion touristique très différenciée. Alors que le Château de Versailles est très connu et qu'énormément de moyens de communication sont mis à son sujet, il n'en est pas de même pour ses alentours. Beaucoup d'acteurs me font part du sentiment selon lequel le Château « tire la couverture à lui », sans bénéfice réel pour les territoires à l'entour, et que cela peut même avoir des effets néfastes sur lui. Quelques-uns considèrent que trop de communication est faite autour du Château de Versailles qui, pour eux, privilégient les chiffres de la fréquentation touristique à la qualité des visites et leur cohérence historique. L'un d'eux en veut pour preuve les affiches placardées dans le domaine qui, selon lui, l'enlaidissent, pour indiquer des événements comme les feux d'artifice¹²³, ou l'ajout de certains éléments n'ayant rien d'historique, comme le jet d'eau sur le bassin de Neptune. Il évoque également les guérites, les pancartes indiquant les directions, les bus, les voitures, autant d'éléments anachroniques dans le parc. S'ils sont, pour lui, souvent indispensables à la tenue des visites, l'intégration paysagère n'est pas toujours suffisamment réfléchie, et de mauvais messages peuvent être envoyés. En plus de la difficulté à s'extraire du monde contemporain et s'immerger pleinement dans l'ambiance du Château et de son Parc, le petit train, indispensable pour les personnes à mobilité réduite, décourage la marche à pied. Une actrice auditée regrette que les produits de la boutique du Château ne soient pas locaux et que certains d'entre eux, pourtant labellisés « Château de Versailles », viennent en réalité du sud-ouest de la France. Autant de pratiques qu'elle assimile à de la « tromperie », même si l'obtention de la licence est tout-à-fait légale, d'autant plus qu'elle avance que certains produits, fabriqués en Chine et emballés en France, étaient indiqués « made in France » jusqu'à la parution d'un article de journal.¹²⁴

123 Un acteur rappelle par ailleurs les nuisances des feux d'artifice vis-à-vis de l'environnement et de la biodiversité.

124 Le Parisien. <https://www.leparisien.fr/yvelines-78/l-ancien-maire-de-montainville-a-lance-une-gamme-de-senteurs-liees-a-l-histoire-du-chateau-de-versailles-09-11-2012-2304607.php> (Dernière consultation le 22/08/2022).

Les chiffres de fréquentation montrent que la présence du Château de Versailles ne bénéficie pas aux sites voisins. Si celui-ci attire 8 millions de visiteurs par an, ceux-ci sont beaucoup moins nombreux à Trianon, et encore plus rares dans la ville de Versailles.¹²⁵ Aux alentours du Château, l'arboretum de Chèvreloup n'en attire que 20 000 environ, et le Potager du Roi peine à dépasser les 40 000 alors que, de l'avis de beaucoup, ces sites disposent d'un potentiel majeur.¹²⁶ Les acteurs invoquent plusieurs causes. La division administrative génère une division de fait, par des grilles, entre ces sites pourtant contigus. Passer d'un site à l'autre supposerait donc d'effectuer d'importants détours. Ensuite, la majorité des visiteurs du Château de Versailles est étrangère et a un séjour contraint par le temps : il leur faut visiter Paris et Versailles rapidement, et donc se concentrer sur le plus important à leurs yeux. Enfin, le manque de promotion touristique de ces deux sites s'accompagne, du point de vue de nombre d'entre eux, d'un défaut de valorisation, voire d'entretien. Pour beaucoup, le Potager du Roi n'est pas exploité à la hauteur de son potentiel, alors que pour certains, l'Arboretum de Chèvreloup tend à perdre de son charme. Ce dernier ne semble pas davantage attirer de visiteurs locaux, alors que son entrée est en face de celle du centre commercial Parly 2 qui, lui, attire des millions de personnes. Le domaine de Marly, pourtant très lié à Versailles, souffre de ce même défaut de valorisation et de fréquentation touristique.

Il semble acté que l'influence de Versailles du point de vue culturel n'est plus à démontrer. Il s'y déroule de nombreuses conférences et autres manifestations culturelles qui, en général, sont saluées. Toutefois, certains regrettent un manque de diversité et, s'ils reconnaissent volontiers que, compte-tenu de son histoire, elle occupe une place particulière dans la culture, ils apprécieraient quelques innovations en terme de culture.

125 A titre d'exemple, le musée Lambinet attire environ 13 000 visiteurs par an. Voir *Le Journal des Arts*. Versailles n'oublie pas son musée. <https://www.lejournaldesarts.fr/patrimoine/versailles-noublie-pas-son-musee-152219> (Dernière consultation le 22/08/2022).

126 Ces chiffres m'ont été donnés approximativement par les acteurs audités, mais corroborent avec les chiffres donnés par la littérature. Pour l'arboretum de Chèvreloup, voir l'article du journal *La Vie* : « L'arboretum de Chèvreloup, joyau de biodiversité ». <https://www.lavie.fr/ma-vie/loisirs/larboretum-de-chevreloup-joyau-de-biodiversite-5402.php> (Dernière consultation le 22/08/2022). Pour le Potager du Roi, voir l'article du *Parisien* : « Versailles, le Potager du Roi « à l'abandon » ? L'École du Paysage défend son action. ». <https://www.leparisien.fr/yvelines-78/versailles-sous-le-feu-des-critiques-le-potager-du-roi-defend-son-action-16-10-2019-8174484.php> (Dernière consultation le 22/08/2022).

Si elle est, pour certains acteurs, surfréquentée le week-end par les promeneurs, la Plaine de Versailles et ses curiosités restent tout de même largement méconnue. Son patrimoine reste assez peu valorisé, alors qu'il est extrêmement diversifié. Le tourisme, dans l'état actuel, y reste globalement assez mal vu car certains le conçoivent comme générateur de nuisances sans avantage. La surfréquentation et les incivilités l'emportent largement dans les esprits, non seulement pour ceux qui le subissent, au premier chef les agriculteurs, mais aussi pour certains élus car, faute de pouvoir consommer sur place, il se promène sans dépenser sur le territoire. Il y a peu de possibilités de restauration, peu de bistrot, peu d'hébergements¹²⁷, et en général peu d'activités économiques liés au tourisme.

Élément primordial du patrimoine, la vie culturelle semble sous-estimée voire menacée sur la Plaine, malgré le riche tissu associatif. Certains constatent que les activités proposées peinent à intéresser une partie de la nouvelle population, qui n'a pas toujours le temps, pas toujours la volonté non plus, de s'intégrer, et qui leur préfèrent les activités parisiennes ou aux alentours. Quelques-uns évoquent le fait que toutes les associations prévoient leurs manifestations culturelles sur une courte fenêtre de deux mois, nécessairement les week-ends, entre le 15 avril et le 15 juin, alors que la météo le permet et que les habitants ne sont pas partis en vacances. Cette vie culturelle se trouve aussi menacée par des membres d'associations vieillissants et qui peinent à trouver la relève : toutes les associations mentionnent ce problème. Si, en général, le patrimoine bâti fait l'objet d'une attention particulière de la part des habitants, associations et élus, des acteurs citent quelques lieux peuvent être menacés, soit par un manque de moyens générant un défaut d'entretien, comme à la ferme du Trou Moreau, soit par des projets vus comme incohérents compte-tenu du patrimoine qu'ils représentent, comme à Grignon.

Certains expliquent ce défaut de valorisation par des états d'esprit. Chez quelques personnes peut s'exprimer une peur d'abîmer le patrimoine, de mal faire. D'autres, au contraire, croyant bien faire, restaurent à outrance de l'habitat rural et, en réalité, exagèrent le caractère rural en dépit de l'histoire du lieu. Selon quelques acteurs, les subventions sont à l'origine d'un état d'esprit délétère pour la valorisation du patrimoine. L'état d'esprit est le suivant : le patrimoine et l'entreprise sont incompatibles. En conséquence, le patrimoine doit

127 Même si, nous le verrons, cette activité se développe.

être aidé, donc subventionné pour parvenir à l'équilibre budgétaire. Or, ce raisonnement est nécessairement court-termiste. Selon ces mêmes acteurs, une majorité d'individus a peur de reconnaître que l'on est dans l'industrie du tourisme, et attend, de ce fait, les subventions pour faire, au lieu d'exploiter le potentiel touristique.

E/ Des niveaux de protection parfois vus comme trop abondants, se recoupant mal, ne rendant pas bien compte des logiques historiques ou fonctionnelles, voire se contredisant entre eux

Les acteurs sont unanimes sur la nécessité de protéger le patrimoine exceptionnel de la Plaine de Versailles. Certains regrettent toutefois que les protections aient souvent pour effet de figer les choses et de faire fi des nécessaires dynamiques de territoire, comme les mutations agricoles. Ces acteurs s'interrogent notamment sur la façon dont il est possible de concilier ces protections avec le passage à l'agriculture biologique, avec le maraîchage qui requiert des serres, ou avec la production d'énergie renouvelable via, par exemple, les panneaux photovoltaïques. Deux acteurs s'expriment en ces termes : « Le problème de la protection, c'est la différence entre la photo et le film. ». Ils pensent au site classé, qui est la protection qui fait le plus réagir. D'autres pensent au contraire que le classement au titre des sites ne protège pas suffisamment, et illustrent ce point par le triangle des infrastructures, dans lequel on retrouve, entre autres, les caravanes des gens du voyage, la station d'épuration Carré de Réunion et une plateforme de compostage en plein site classé, ou encore par la construction de nouvelles habitations à Rennemoulin, pourtant intégralement en site classé. Des acteurs expliquent ce paradoxe par le fait que le ministère rendant la décision n'est pas tenu de suivre l'avis de la commission des sites. En tout cas, beaucoup se plaignent de la longueur des procédures requises en site classé, tenu pour responsable de blocages.

Les acteurs parlent d'une abondance de niveaux de protection, paysagers et architecturaux, dont aucun ne reflète la cohérence d'ensemble.¹²⁸ Le site classé est parfois vu comme réducteur par rapport au trou de serrure, alors que les deux protègent différemment deux emprises différentes. Le trou de serrure requiert un avis conforme de l'Architecte des

128 Voir, à ce sujet, la partie consacrée aux différentes protections en qualités.

Bâtiments de France, alors que tout projet entrepris en site classé doit passer en commission des sites, puis requiert une autorisation ministérielle. Beaucoup d'acteurs audités déplorent qu'aucune protection ne permette d'officialiser une Plaine de Versailles sur laquelle tous pourraient se mettre d'accord, qu'il s'agisse de la zone naturelle d'équilibre ou d'une autre délimitation, et qui aurait, pourtant, une vraie cohérence historique, paysagère, naturelle. Enfin, les recoupements peuvent conduire à des situations contradictoires, voire ubuesques. S'il y avait, par exemple, un moulin à restaurer, il se pourrait que le Ministère de la Culture se prononce pour et le Ministère de l'Écologie contre. Des protections simples amènent parfois des situations qualifiées d'absurdes, comme une interdiction d'éclairer la Place d'Armes à Versailles, même les soirs de grandes eaux musicales, sous prétexte qu'elle n'était pas éclairée du temps de Louis XIV. Ce à quoi l'actrice auditée soulevant ce point répond qu'il n'y avait pas non plus de voitures...

IV/ Des problèmes plus spécifiques et/ou plus localisés mais tout aussi importants pour les acteurs

A/ Un triangle des infrastructures concentrant un grand nombre de problématiques

Ce triangle des infrastructures, délimité par l'autoroute A12 à l'ouest, la D7 puis la ligne ferroviaire à l'est, la D10 puis D11 au sud, concentre un très grand nombre de problématiques. L'ensemble du triangle est inclus dans le trou de serrure, mais certaines parties ne sont pas en site classé. Parmi elles, le sud du triangle, où l'urbanisation de Saint-Cyr-l'École se poursuit. A l'est, entre la D7 et les grilles actuelles du Petit Parc du Château de Versailles, le quartier de Gally va être construit à l'emplacement des friches de la caserne Pion. Certains rappellent qu'il s'agit pourtant d'un bien de retour, cette particularité juridique consacrant bien le lien évident de ce terrain avec le domaine de Versailles. Le quartier Santos-Dumont fait beaucoup réagir, puisqu'il est construit dans la perspective du Château sur un

terrain exclus du site classé.¹²⁹ De même, le moulin de Saint-Cyr, datant de 1932, est juste à l'ouest de l'Étoile Royale et m'a été qualifié de « verrue ». Alors qu'il devrait être détruit, certains évoquent la question des antennes, située sur ce moulin et apparemment pas résolue. Toujours en dehors du site classé, la réouverture en juillet 2022 de la ligne de grande ceinture entre Saint-Cyr-l'École et Saint-Germain-en-Laye, via le tramway T13, divise. Quand certains saluent l'augmentation de l'offre en transports en commun dans ce contexte environnemental qui l'impose, d'autres craignent des nuisances injustifiées puisqu'ils anticipent un échec de cette ligne qui pourrait provoquer sa fermeture pour des raisons économiques, comme cela a été le cas avec la fermeture de la ligne de grande ceinture, puis la fermeture en 2019 du tronçon Saint-Germain-en-Laye – Noisy-le-Roi rouvert en 2004. Quelques-uns déplorent la construction d'un viaduc devant la ferme de Gally supportant les rails du tramway. N'oublions pas non plus que les épreuves hippiques des Jeux Olympiques de Paris 2024 auront lieu au niveau de l'Étoile Royale, certains redoutent les conséquences potentielles sur ce triangle.

Les problématiques ne se cantonnent pas à l'extérieur du site classé. Au sein de ce dernier, on trouve – fait rare –, l'aérodrome de Saint-Cyr, qui fait débat. Si certains déplorent les nuisances sonores qu'il génère ainsi que les rejets de dioxyde de carbone à l'heure du changement climatique, d'autres rappellent qu'il a été le théâtre d'avancées majeures en terme d'aviation, qu'il a été fréquenté par Santos-Dumont et qu'il a, de ce fait, une valeur historique qui le fait entrer dans le patrimoine. D'autres encore estiment que sa présence est un rempart contre l'urbanisation de ce terrain. En face de la ferme de Gally, on trouve la station d'épuration Carré de Réunion, dont la présence en pleine perspective du Château de Versailles fait, là encore, beaucoup réagir. Il en est de même pour la station de compostage des déchets verts, plus au nord, gérée par Bio Yvelines Services. Enfin, beaucoup évoquent la présence illégale de caravanes de gens du voyage le long de l'allée de Villepreux, rompant la perspective. La concentration de ces problèmes en cet endroit fait qu'un grand nombre d'acteurs ont le sentiment d'une zone complètement délaissée, ce qui est d'autant plus incompréhensible pour eux qu'elle se situe juste derrière la grille ouest du Château de Versailles, dans sa perspective.

¹²⁹ En diagnostic des actions engagées, nous reviendrons sur l'historique du classement, et des négociations que celui-ci a engendré.



Figure 34 : Visualisation des éléments et problématiques du triangle des infrastructures

La question est légitime, et est souvent posée par les acteurs eux-mêmes : pourquoi une telle situation ? Comment en est-on arrivé là ? Des éléments de réponse sont parfois apportés en audit. En 1950, l'autoroute A12 était mise en service. Celle-ci, reliant le triangle de Rocquencourt qui constitue un échangeur avec l'A13 et la N12 puis N10 à Saint-Cyr-l'École, coupe la Plaine du nord au sud, ce que beaucoup vilipendent, la qualifiant souvent de véritable saignée. Elle isolait du reste de la Plaine celui que nombre d'acteurs ont coutume d'appeler le « triangle des infrastructures ». Beaucoup de ceux qui tentent d'apporter des éclairages considèrent que, dans les années 1960 à 1980, on n'avait pas forcément conscience de l'intérêt patrimonial de la Plaine de Versailles, « on a fait n'importe quoi » du point de vue d'une actrice auditée. Cette période coïncide avec l'intensification de l'urbanisation, l'ouverture de centres équestres, l'arrivée de nouvelles populations et un besoin d'infrastructures croissant, le triangle isolé par l'autoroute en ayant, le premier, fait les frais. La Plaine semblait, selon eux, en proie à la banalisation, quand une prise de conscience du caractère particulier, voire exceptionnel de ce lieu unique allait émerger. La datation est disparate, certains me parlant du début des années 1990, d'autres plutôt de 2005-2010, d'autres encore regrettant qu'elle n'ait pas encore eu lieu, ou pas suffisamment.

En tout cas, tous les acteurs que j'ai pu auditer m'ont déclaré leur attachement à cette Plaine qu'ils trouvent au moins belle, mais les superlatifs ne manquent pas dans les propos recueillis. Aujourd'hui, si pour beaucoup, l'essentiel a été sauvé, mis à part ce triangle, pour d'autres, tout aussi nombreux, il est urgent d'agir pour sauver ce qui peut encore l'être. En ce qui concerne le triangle, beaucoup reviennent sur les nombreuses études qui ont été menées à son sujet, mais regrettent le manque de résultats. Un acteur me déclare : « Je vous reçois par correction, mais je ne compte plus les étudiants ou autres qui, comme vous, sont venus me voir. ». Lassé de dossiers, il veut, à présent, du concret.

B/ De nombreux projets en inadéquation avec la valorisation des patrimoines

Outre le quartier de Gally, que tout le monde évoque, au bout du parc de Versailles qui a déjà subi la construction des locaux de l'INRA, du moulin et la mise en place d'un stand de tir sur le terrain des Mortemets, que quelques-uns déplorent, les alentours immédiats de Versailles, et sa Plaine, connaissent des projets qui sont souvent présentés comme étant incompatibles avec la valorisation des patrimoines. Quelques-uns parlent de l'aménagement du quartier militaire de Satory, qui va, selon eux, constituer un surcroît d'urbanisation.¹³⁰ Ils sont plus nombreux à s'inquiéter de l'avenir du Trou d'Enfer, lien physique entre les domaines de Versailles et de Marly, à côté duquel le quartier de Villevert sur la commune de Louveciennes va être construit. L'avenir de ce site, qui appartenait autrefois au domaine présidentiel et qui est actuellement fermé au public, semble flou. Des acteurs me font part, non sans appréhension, d'un potentiel projet de spa au fort du Trou d'Enfer. A la Faisanderie, certains se soucient plutôt d'une potentielle absence de projet¹³¹. Située au bord de l'A12, traversé par le Ru de Gally, la faisanderie royale de Louis XIV avait été achetée par le roi

130 Établissement public d'aménagement Paris-Saclay. <https://epa-paris-saclay.fr/le-territoire/versailles-satory/> (Dernière consultation le 23/08/2022).

131 Malgré son récent rachat par la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc, comme nous le verrons en acteurs actifs. Voir Versailles Grand Parc, communauté d'agglomération. Acquisition du domaine de la Faisanderie. <https://www.versaillesgrandparc.fr/au-quotidien/un-cadre-de-vie-preserve/des-projets-damenagement-structurants/acquisition-du-domaine-de-la-faisanderie> (Consulté le 23/08/2022).

Fahd à la fin des années 1980, a finalement rapidement été délaissée par le souverain.¹³² Récemment, la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc a racheté le site, mais celui-ci, abandonné, est devenu entre temps, selon quelques acteurs, un lieu de braconnage, « une zone de non-droit » de l'avis de l'un d'eux.

Plus loin sur la Plaine, le futur de Grignon, souvent évoqué, inquiète énormément. Déjà, en 2016, le projet d'y construire le nouveau centre d'entraînement du Paris Saint-Germain avait mobilisé étudiants et habitants qui s'étaient indignés du sort promis à ce haut lieu de l'agronomie. En 2021, la promesse de vente au promoteur immobilier Altarea Cogedim© avait suscité la même réaction, avant que l'État ne décide de suspendre le processus de vente, lequel devrait reprendre au second semestre 2022. Comme souvent, deux scénarios sont craints : que le caractère historique et la vocation agricole du site soient pervertis par un projet qui les mettrait en cause voire les effacerait, ou que le site soit laissé à l'abandon. A la ferme du Pault, sur la commune de Poissy, le projet de complexe hôtelier, hippique et agricole semble plus avancé et, bien qu'il soit prévu pour 2023, les quelques acteurs qui l'évoquent y sont opposés. Enfin, certains s'inquiètent de la réindustrialisation ou du développement de villes voisines, comme Poissy, et anticipent les conséquences problématiques pour la Plaine.

C/ Des communes multipolaires parfois difficiles à gérer

Si beaucoup s'arrêtent au constat ou considèrent que cela ne présente aucun problème particulier, d'autres pointent du doigt la difficulté à gérer des communes multipolaires. Il peut être difficile, selon eux, de placer le curseur entre conservation de l'identité des différents pôles et intégration communale, par exemple lorsque la commune a la volonté d'organiser un événement. A Guerville, les hameaux ont toujours eu leur propre identité, donc il semble y avoir une certaine habitude dans la gestion, mais lorsque les pôles sont récents, comme à Beynes, l'intégration peut poser problème. Par exemple, le Val des

132 Médiapart. La Faisanderie du Roi FAHD, préfiguration du GRIGNON de l'Emir AL THANI ? <https://blogs.mediapart.fr/collectif-pour-le-futur-du-site-de-grignon/blog/220616/la-faisanderie-du-roi-fahd-prefiguration-du-grignon-de-l-emir-al-tha> (Consulté le 23/08/2022). Cet article établit un parallèle entre deux projets, comme quelques acteurs ont pu le faire dans leurs propos entre ceux-ci ou d'autres.

Quatre Pignons, à Beynes, est un gros pôle, concurrençant largement le centre-bourg en terme de nombre d'habitants, mal relié à celui-ci et vu comme davantage tourné vers Plaisir et son centre commercial.

D/ Le déménagement de certaines institutions peut porter atteinte à l'identité.

Certains voient dans le déménagement de l'école d'horticulture de Versailles à Angers, ou d'AgroParisTech de Grignon à Saclay la perte d'une vocation d'enseignement horticole et agricole, et donc une menace pour une part de l'identité de Versailles et de sa Plaine. Concernant AgroParisTech, les acteurs qui en parlent craignent bien souvent une déconnexion du terrain, un éloignement de la formation de la terre, alors que les futurs ingénieurs agronomes passent d'un campus entouré de terres agricoles et de forêts à un milieu bien plus urbanisé, avec peu de surface agricole aux alentours.

E/ Des risques industriels, notamment liés à Storengy©

Un acteur me fait part des risques liés au stockage de gaz de l'entreprise Storengy©, sur lequel les beynois, pourtant hautement concernés, ne sont que très peu informés. Mis à part une plaquette sortie en début d'année 2022 concernant les conseils à suivre en cas de danger, peu de communication est effectuée à ce sujet, et peu d'exercices sont menés. Un autre porte à ma connaissance le fait que le pipeline d'Île de France traverse certaines communes de la Plaine de Versailles, et qu'une fuite a eu lieu en 2019 aux alentours d'Auteuil et d'Autouillet, touchant des champs mais aussi des cours d'eau se déversant dans la Mauldre.¹³³ Bien que peu industrielle et que peu en parlent, la région, au moins en partie, n'est pas complètement épargnée par ces risques.

133 A ce sujet, voir un article du *Parisien* du 25 février 2019. Yvelines : fuite sur le pipeline d'Île de France, du pétrole dans les champs. <https://www.leparisien.fr/societe/yvelines-fuite-sur-le-pipeline-d-ile-de-france-du-petrole-dans-des-champs-25-02-2019-8020056.php> (Consulté le 23/08/2022).

I5- Problème des problèmes (= cœur stratégique du problème)

Le plus souvent, les acteurs reprennent un des problèmes déjà développé précédemment.

I/ L'urbanisation

Quasiment tous les acteurs audités ont évoqué ce problème¹³⁴, et un peu plus de la moitié d'entre eux ont considéré qu'il s'agissait du cœur stratégique du problème. Pour un sujet centré sur la valorisation des patrimoines, cette évocation majoritaire est révélatrice de l'ampleur du problème, et de la menace qui pèse¹³⁵. Il va de soi, pour eux, qu'une urbanisation anarchique et trop abondante va à l'encontre d'une meilleure valorisation des patrimoines. Elle met à mal le caractère rural, banalisant peu à peu la Plaine, et rompt des logiques patrimoniales, notamment celles de Versailles dont l'emprise s'étend fortement sur son territoire. Ils ajoutent que plus on se rapproche de Versailles, donc de Paris, plus cette menace pèse. Quand bien même un audité rappelle que le temps des villes nouvelles et des grands ensembles immobiliers est révolu, des lotissements ou immeubles pouvant accueillir plusieurs milliers de personnes sont toujours construits. Nombreux sont ceux qui estiment que toutes les conditions semblent réunies pour qu'une telle urbanisation se poursuive. Il y a, en effet, une volonté croissante de ceux qui habitent dans la métropole parisienne d'*a minima* s'aérer le week-end et donc de fréquenter les espaces ouverts ou boisés franciliens, mais de plus en plus souvent d'y résider. La Plaine de Versailles, proche de Paris et disposant d'infrastructures routières voire, au moins à l'est de celle-ci, de transports en commun, permet à ses habitants d'aller travailler dans la métropole parisienne. Certains rappellent qu'il faut ajouter à cela l'essor du télétravail, qui fait que la distance entre le bureau et son habitation peut être un

134 Pour davantage d'informations à ce sujet, voir la partie consacrée à l'urbanisation, intitulée « des pressions de construction, une urbanisation intense » en problèmes.

135 L'urbanisation est également citée en menaces, donc il est possible de se référer à la partie consacrée à l'urbanisation en menaces (rubrique prospective).

critère moins important qu'avant au moment de choisir son lieu de résidence, quand bien même il ne faut pas trop s'éloigner non plus, car il est fréquent que l'employeur impose au moins une journée ou deux en présentiel. Dans cet équilibre précaire, la Plaine de Versailles semble toute désignée pour accueillir de nouveaux habitants.

Si l'urbanisation revient majoritairement en problème de fond, c'est qu'elle est à l'origine de bien d'autres maux selon eux. Elle entraîne un besoin croissant d'infrastructures générant un surcroît d'urbanisation, fait augmenter les migrations pendulaires préjudiciables pour la quiétude de certains villages, pour leur environnement et pour le temps à consacrer à autre chose, par exemple aux découvertes de la Plaine et, en conséquence, à la connaissance et à l'attachement à celui-ci. Ils sont assez nombreux à rappeler qu'il est également difficile, dans ces conditions, de faire vivre des commerces de proximité, notamment des bistrots, pourtant si importants pour la vie des villages. Malgré un progrès des circuits courts que beaucoup notent, les habitants consomment encore souvent à l'extérieur du territoire et/ou dans les grands centres commerciaux. Certains poursuivent le raisonnement en déclarant que, sans commerces suffisants, les promeneurs et touristes ne consomment pas non plus sur la Plaine, ce qui n'encourage pas les élus à promouvoir le tourisme puisqu'ils peuvent n'y voir que les méfaits liés à une surfréquentation. Dans ce contexte, le patrimoine, de quelque nature qu'il soit, peine à être valorisé à sa juste valeur. Le patrimoine agricole sous toutes ses formes en souffre particulièrement, avec des parcelles sans cesse grignotées.

II/ Un problème de pérennité du monde agricole

Si l'avenir de l'agriculture est souvent vu comme incertain, quelques acteurs, souvent des agriculteurs, citent la crainte du lendemain en agriculture sur la Plaine comme problème des problèmes. L'urbanisation fait craindre la perte de vocation agricole du territoire qui, compte tenu de sa sociologie et de sa dynamique démographique, n'est déjà plus considérée comme rurale, au moins pour la partie est, par une partie des acteurs qui préfère la qualifier de périurbaine. A la diminution de leur parcellaire s'ajoute un problème d'attrait : beaucoup ont le sentiment que l'agriculture n'attire plus. Les conditions de travail difficiles, les lourdeurs administratives, la difficulté à trouver de la main-d'œuvre sont autant de facteurs

décourageants pour ceux qui exercent la profession. Un agriculteur cite le coût du foncier agricole en cœur du problème¹³⁶, celui-ci bloquant presque systématiquement tout nouvel arrivant qui voudrait s'installer en agriculture, sans hériter.

III/ Un gros défaut de valorisation

Alors que le sujet de l'audit concerne les « conditions et moyens d'une meilleure valorisation des patrimoines historiques, culturels, naturels et agricoles de l'ouest versaillais », un acteur audité déclare : « On est au Néolithique de la valorisation. ». Le cœur stratégique du problème s'avère être, pour certains, le défaut de valorisation lui-même, sans que celui-ci soit subi. Pour deux d'entre eux, l'état d'esprit des gestionnaires est en cause. Pour eux, le Potager du Roi ou l'arboretum de Chèvreloup ne sont, à l'évidence, pas suffisamment valorisés et, pourtant, le potentiel est bien présent. L'un d'eux s'interroge : « Il y a des serres, une collection de fuchsias à l'arboretum de Chèvreloup, mais qui le sait ? ». Même la valorisation du Château de Versailles est insuffisante à ses yeux, celui-ci ne misant que sur les images de Louis XIV et de Marie-Antoinette, cette stratégie ne pouvant fonctionner, selon lui, que pour la première visite. Ces deux acteurs regrettent que l'état d'esprit soit trop souvent à l'attente de subventions, ce qui ne représente qu'une stratégie à court terme, alors que l'industrie du tourisme, expression qu'ils utilisent tous deux à de nombreuses reprises, dans laquelle nous sommes, imposerait une vraie réflexion autour de la valorisation. D'autres regrettent une polarisation autour du Château de Versailles, masquant quelque peu les richesses de la Plaine, matérielles ou immatérielles. Un acteur cite en problème des problèmes l'insuffisante valorisation des savoirs-faire locaux : qui sait, demande-t-il, qu'il existe un important savoir-faire lié aux voitures anciennes à Maule ou aux clarinettes à Mantes-la-Ville ?

136 Mais celui-ci revient très souvent en problèmes. Voir la partie qui lui est consacré.

IV/ Les politiques d'aménagement du territoire ne répondent pas suffisamment aux enjeux.

Beaucoup d'acteurs évoquent l'aménagement du territoire, et y reviennent souvent plusieurs fois au cours de l'entretien. Certains le mentionnent en problème de fond, regrettant que cet aménagement ne prenne pas suffisamment en compte des enjeux aussi importants que la biodiversité, la possibilité de travailler à proximité de son domicile ou encore la mobilité. Les problèmes de circulation sont régulièrement évoqués, sur les grands axes est-ouest mais aussi sur les axes nord-sud traversant souvent des villes et villages. Un acteur évoque le paradoxe de ces zones « à l'environnement campagnard », qui éprouve des difficultés à établir des liaisons douces en raison de la structure des routes et de la circulation abondante. Pour les communes à l'habitat dispersé ou présentant plusieurs pôles, les liaisons entre hameaux en transports non polluants sont, ainsi, difficiles à mettre en œuvre. Un autre acteur souligne ce paradoxe, mettant en avant l'image des « bouchons en pleine campagne ». Cette problématique d'aménagement du territoire occupe les esprits, mais ils sont encore plus nombreux à citer un problème encore plus profond mais l'expliquant, selon eux, en grande partie : le problème de gouvernance.

V/ Un profond problème de gouvernance¹³⁷

Quantitativement, il s'agit sans conteste du deuxième problème des problèmes mentionnés, même si les acteurs l'abordent sous trois angles différents.

Le plus souvent, ils déplorent l'éparpillement des acteurs dû au morcellement administratif ne recouvrant pas les entités logiques. Aucune structure administrative ne semble refléter une définition logique de la Plaine de Versailles, ce qui empêche l'émergence d'un projet commun.¹³⁸ En plus de la division, ils sont nombreux à évoquer un mille-feuille

137 Nous y reviendrons également dans la rubrique diagnostic, en évaluation du système d'acteurs actifs.

138 Pourtant, beaucoup d'acteurs reconnaissent les efforts de l'APPVPA à cette fin, mais nous verrons en acteurs actifs que beaucoup regrettent son manque de moyens, et d'autres sont critiques vis-à-vis de ses

administratif qui n'est, certes, pas forcément une spécificité de ce territoire, ce problème étant souvent conçu comme français, mais qui peut s'avérer bloquant. En effet, il en résulte une situation dans laquelle énormément d'acteurs ont un avis à donner. Personne n'est responsable de la Plaine, et il semble bien difficile de trouver un acteur qui ait la légitimité de décider et qui fasse l'unanimité. En résumé, aux dires d'un acteur audité : « Il n'y a pas de patron sur la Plaine ». Donc pas de schéma directeur de l'ensemble de la Plaine qui fasse autorité.

Acteur pourtant très important, l'État n'a pas toujours la place souhaitée par les acteurs dans la gouvernance. Mais on note une opposition de points de vue, notamment entre élus. D'une part, l'un d'eux regrette que l'État, depuis les lois de décentralisation, n'ait plus les moyens ni les compétences en terme d'aménagement du territoire. Alors que la DATAR menait, selon lui, une vraie politique d'aménagement, tout en consultant les élus locaux, la décentralisation a multiplié le nombre de décisionnaires. Le résultat est, pour lui, que plus personne n'a réellement le pouvoir et que beaucoup s'opposent sans être constructifs. D'autre part, un élu évoque, au contraire, la recentralisation du pouvoir via, par exemple, la suppression de la taxe d'habitation, comme hautement problématique car celle-ci retire aux collectivités une grande partie de leurs moyens d'action. Pourtant, celles-ci connaissent le terrain et, en matière d'aménagement du territoire, elles sont, pour lui, mieux placées pour prendre les bonnes décisions. Au-delà de cette divergence – profonde – de vues, beaucoup s'accordent sur le fait que l'État ne joue pas pleinement son rôle. Ils déplorent souvent son manque de vision sur les chantiers politiques à mener, sur les projets à mener sur certains domaines qu'il gère, comme à Grignon qui est, pour beaucoup, l'illustration de ce dernier point. Ou encore son manque d'anticipation en ce qui concerne les mesures environnementales, la mobilité, les énergies renouvelables ou encore la gestion des eaux.

Le troisième angle est celui de l'individualisme. Tendance lourde de notre société pour bon nombre d'acteurs audités, celui-ci s'illustre concrètement, pour beaucoup, par l'habitat individuel avec de hautes clôtures les isolant du voisinage et des bruits de la rue. Il est accentué ici, aux dires de certains, par l'origine souvent citadine de populations qui sont venues s'installer ici, ne sont pas habituées à la convivialité, au mode de vie rural. Il peut en résulter un moindre attachement qui décourage l'action. Du point de vue de ces acteurs, cette

statuts et de la manière dont elle s'est constituée.

tendance a des conséquences sur le mode de gouvernance : les mentalités individuelles font que, bien qu'en charge de la gouvernance d'une partie de la Plaine, certains éprouvent des difficultés à se parler. Et les mentalités, souvent profondément ancrées, sont difficiles à changer. L'une d'elles évoque, en réponse à cette question du problème de fond, le fait que les gens soient consommateurs¹³⁹, que ce qu'elle appelle le « tout voiture » et résultant selon elle, avant la nécessité pour certains, d'un attachement à sa liberté individuelle de voyager.

VI/ Un problème de déconnexion au milieu rural

Une autre conséquence souvent évoquée du changement de sociologie est la déconnexion vis-à-vis d'un milieu agricole qu'ils ne connaissent pas mais que, selon certains, ils croient connaître, notamment grâce aux relais médiatiques. Les clichés semblent alors nombreux, et résumés comme tels par ceux qui les entendent : « Le bio, c'est bien, le « pas bio », ce n'est pas bien. », ou encore : « Tous les cancers sont dus aux agriculteurs. ». En réalité, il en résulte trop souvent une peur exagérée des pratiques agricoles requérant des produits phytosanitaires, et plus généralement une mauvaise image de l'agriculture, dont les principaux intéressés souffrent¹⁴⁰. Cela se traduit aussi parfois par des exigences contradictoires, par exemple celles de circuits courts mais d'une absence de serres, autrement dit d'agriculture sans aucune nuisance. La surfréquentation de certains chemins agricoles par des citoyens ne connaissant pas toujours l'agriculture conduit à des incivilités, souvent vues comme involontaires, mais dont une partie – une actrice auditée le rappelle – résulte d'une inadéquation entre les valeurs morales et les actes. Concrètement, pour elle, « on sait que ce n'est pas bien de jeter ses déchets par terre, mais on le fait quand même ». Enfin, une autre y voit la conséquence d'un manque d'information global, à l'école comme par la sensibilisation, notamment quant aux grands défis actuels que représentent les enjeux climatiques, de biodiversité, d'énergie, d'agriculture et, donc, d'alimentation. Une autre constate que

139 Une phrase assez fréquemment entendue en audit peut se résumer fidèlement par ces propos : « Les citoyens sont devenus des consommateurs. », ou encore : « On ne forme plus des citoyens mais des consommateurs. ».

140 Pourtant, nous le verrons en acteurs actifs, les agriculteurs, dans leur grande majorité, se disent conscients des enjeux sanitaires liés aux produits phytosanitaires, ainsi que des enjeux de biodiversité et, pour beaucoup, lorsque c'est possible pour eux, adaptent voire changent leurs pratiques.

l'instinct naturel des jeunes enfants à aller vers les animaux est complètement perverti en ville avec des enfants qui, malheureusement selon elle, « ont peur de tout ». En résumé, beaucoup d'acteurs regrettent qu'il soit souvent si difficile de sortir de sa « bulle » citadine...

DIAGNOSTIC de l'action engagée

D1-Acteurs actifs, leurs actions spécifiques et l'évaluation de ces actions

L'ordre de présentation choisi ne présage ni de l'importance des acteurs, ni de la fréquence à laquelle ils ont été cités.

I/ Les collectivités locales et intercommunalités

A/ Les communes

La commune a été quasiment citée par tous les acteurs audités.

1/ PLU : une priorité donnée à l'urbanisation ou à la limitation de celle-ci ?

La première compétence mentionnée est celle de l'urbanisme. Les communes sont responsables de leur plan local d'urbanisme (PLU), ce sont les municipalités qui acceptent ou non les permis de construire ou de modification. Certains rappellent que, face à l'urbanisation, elles peuvent avoir deux attitudes : lutter contre elle le plus possible et, ainsi, selon eux, marquer leur volonté de préservation du patrimoine et du cadre de vie avant tout, ou l'encourager, et donc, toujours d'après leurs dires, affirmer la priorité économique. Beaucoup rappellent néanmoins que « les communes [...] de l'agglomération parisienne de plus de 1500 habitants appartenant des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants » n'ont pas

totallement les mains libres, du fait de l'injonction de la loi SRU à disposer, pour ces communes, de « 25 % de logement social, en regard des résidences principales, d'ici 2025 ».¹⁴¹ Cette disposition législative est souvent fustigée, par les maires audités et d'autres, car elle ne permet pas de respecter les équilibres territoriaux car elle impose souvent une urbanisation intense, et l'un d'eux estime qu'elle ne remplit pas l'un de ses objectifs d'intégration sociale puisque, selon lui, les logements sociaux sont fréquemment relégués à l'extérieur de la ville. Certains considèrent que cette loi n'est pas nécessaire, et en veulent pour preuve la politique de communes comme Houdan qui, bien que non soumise aux dispositions SRU, développe tout de même le logement social, sur une base volontaire et en adéquation avec la population communale.

Soumis ou non à la loi SRU, qui peut, d'après les acteurs, être invoquée comme une vraie raison ou un prétexte, selon les cas, beaucoup de communes urbanisent. La commune de Versailles porte le projet du quartier de Gally, dont nous avons déjà beaucoup parlé car il fait beaucoup parler. Les acteurs sont parfois très critiques à son sujet, la parcelle étant située en limite du Petit Parc de Versailles, d'autres y voient, avant tout, la contrainte de la loi SRU. Les communes, déjà urbaines, de Villepreux, Plaisir, Bailly et, encore plus citée, Saint-Cyr-l'École, qui, entre autres projets, envisage de reconverter la caserne Renard, continuent leur accroissement. Si certains y voient une nécessité liée à l'étalement de la métropole parisienne, d'autres déplorent une urbanisation parfois qualifiée d'anarchique. Quelques-uns défendent ces projets : à Plaisir, la politique en terme d'urbanisation est, pour certains, davantage de boucher les dents creuses que de s'étaler sur les terres agricoles. Ils sont moins nombreux en revanche à défendre la politique de Saint-Cyr-l'École en la matière qui, pour un assez grand nombre d'acteurs, tend à gagner sur la Plaine, et dont certains immeubles sont visibles depuis le Château de Versailles. La ville de Noisy-le-Roi porte le projet Chaponval à l'emplacement des anciens établissements Moreux, laissés en dehors du site classé. Beaucoup de logements y sont prévus, alors même qu'un acteur m'explique qu'il s'agit du seul repère au sol pour les

141 Pour plus de détails concernant la loi SRU, abondamment citée, se référer à la partie « des acteurs soumis à des contraintes de plusieurs ordres » en problèmes.

pilotes.¹⁴² Des communes comme Beynes ou, près de la ZNE, Montfort-l'Amaury ou Houdan, non soumises à la loi SRU, sont vues comme limitant davantage l'urbanisation.

Les politiques en terme d'urbanisation de communes plus rurales font également réagir. Il en est ainsi de Crespières, fréquemment mentionnée. Parmi les lotissements déjà construits, certains dénoncent le domaine des Trois Tilleuls, construit sur l'un des points les plus hauts de Crespières, donc très visible, notamment depuis la D307 et la route d'Herbeville, alors que les maisons n'ont pas de cachet rural.¹⁴³ Ces mêmes acteurs évoquent, en étant moins critiques, les 106 maisons construites à Croix-Marie, alors que le PLU actuel permettrait d'en construire, selon eux, 800. Les projets sur la commune ne manquent pas même si, selon un acteur, les nouvelles dispositions fiscales, incluant la suppression de la taxe d'habitation, pourraient freiner l'urbanisation. On me parle d'un autre projet en cours à l'ouest de Crespières, au niveau du domaine des Mathurins¹⁴⁴, ainsi que d'une réhabilitation du château de Sautour, dans lequel il devrait y avoir douze logements haut de gamme et une maison de retraite. Si les projets portés par la commune de Crespières ne font pas toujours l'unanimité, il en est de même de celui porté par celle de Rennemoulin, et bientôt achevé : l'écrin de Gally¹⁴⁵, douze nouveaux logements au centre du village, qui s'ajouteront aux cinquante déjà existants, et qui pourraient provoquer, à terme, jusqu'au doublement de sa population. Alors que certains notent les efforts d'intégration du projet au style du village, et l'attention portée par la municipalité à cette fin, d'autres se montrent très critiques, allant jusqu'à dénoncer une défiguration de Rennemoulin. Un acteur évoque un gros projet

142 Pour plus d'informations sur ce projet évoqué par quelques acteurs audités, et parfois dénoncé, voir : Ville de Noisy-le-Roi. Chaponval. <https://www.noisyleroi.fr/186/mairie/grands-projets/chaponval.htm> (Dernière consultation le 25/08/2022).

143 ADI Promotion. Domaine des Trois Tilleuls. <https://www.adipromotion.fr/detail-reference/45/> (Dernière consultation le 25/08/2022).

144 ADSC (Association de Défense et de Sauvegarde de Crespières). Les Mathurins et commercialisation Bouygues : Quand les Crespiérois auront-ils une présentation du projet ? <https://adscrespieres.wordpress.com/2020/06/25/les-mathurins-et-commercialisation-bouygues-quand-les-crespierois-aurent-ils-une-presentations-du-projet/> (Dernière consultation le 25/08/2022). L'article montre bien l'opposition que peut susciter ce projet à Crespières. L'ADSC est mentionné par certains comme acteurs actifs, et sera donc mentionnée plus bas.

145 Vianova. Rennemoulin/l'Écrin de Gally. <https://vianova-groupe.fr/programmes-neufs/logements-neufs-ile-de-france/yvelines/rennemoulin-78590/rennemoulin-lecrin-de-gally> (Dernière consultation le 25/08/2022).

immobilier à Chavenay, déjà entamé, sans donner davantage de précisions, si ce n'est qu'il lui paraît bien trop gros par rapport à la taille originelle du village.¹⁴⁶ Si, aux dires des acteurs audités, les villages à l'ouest de la Mauldre restent davantage épargnés, certains érigent la commune de Thoiry en exception, celle-ci étant souvent vue, et le plus fréquemment à regret, comme ayant une volonté d'expansion démographique. Mais d'autres sont parfois citées, même si leur grossissement serait plus modéré : Garancières, Andelu ou encore Montainville. Dans cette dernière, une actrice auditée regrette la division de la ferme du Fort en plusieurs logements individuels.¹⁴⁷

2/ Les priorités des équipes municipales sont parfois vues comme fluctuantes ou n'étant pas les bonnes.

Certains dénoncent des priorités de court terme, destinées à satisfaire les demandes immédiates des populations, en terme de cantine, de propreté, d'infrastructures et équipements, qui oublieraient la vision de ville nécessaire à une gestion dans la durée. D'autres voient positivement les équilibres sur les court, moyen et long termes. Par exemple, la politique municipale de Beynes est plutôt saluée de ce point de vue, celle-ci se montrant capable à la fois de concevoir un parc multisports si important pour l'animation et presque toujours plein, et de s'occuper de son patrimoine historique.

3/ Restauration de leur patrimoine et mise en valeur de celui-ci

Autre prérogative communale abondamment citée, la restauration du patrimoine et sa mise en valeur semblent occuper les esprits des équipes municipales, dont les actions à cette fin sont, le plus souvent, louées. Elles semblent attachées à leur église, leur chapelle, leur lavoir. Beaucoup ont entrepris des travaux de restauration de tout ce qui constitue leur

146 Bouygues Immobilier. A Chavenay, le projet Les Arches de Bouygues Immobilier accueillera une ferme permacole. <https://www.bouygues-immobilier-corporate.com/fr/communique-de-presse/chavenay-le-projet-les-arches-de-bouygues-immobilier-accueillera-une-ferme> (Dernière consultation le 25/08/2022).

147 OpenEdition Journals. Montainville (Yvelines). Ferme du Fort. <https://journals.openedition.org/archeomed/16629> (Dernière consultation le 25/08/2022).

patrimoine rural. Les acteurs ne peuvent être exhaustifs, mais la chapelle de Rennemoulin a été remise en état, des expositions y sont aujourd’hui régulièrement organisées, le lavoir et le presbytère de Crespières ont été restaurés, Beynes va sécuriser son château, Houdan a restauré son donjon, Chavenay réhabilite des granges... Les communes de Versailles et de Marly-le-Roi sont, elles aussi, naturellement attachées à leur patrimoine historique, cette dernière ayant œuvré pour la restauration de l’abreuvoir, celle de l’église Saint-Vigor, de l’hôtel particulier à côté du jardin Maillol, et s’apprête à restaurer l’hôtel Couvet.

Des publications sur le site Internet des communes, de livrets, comme « Guerville et ses lavoirs », ou de documents ensuite distribués dans les boîtes aux lettres, comme à Beynes, permettent aux communes de valoriser ce patrimoine. Si ces actions de communication sont bien perçues, certains regrettent que les volets patrimoine des communes se bornent encore trop souvent au château, à l’église et au lavoir. Des réflexions sont en cours, autour du patrimoine d’antan à Fontenay-le-Fleury, des audits sont lancés, comme à Villepreux, pour parfaire la connaissance. La sensibilisation à l’histoire et au patrimoine passe aussi, à Marly-le-Roi par exemple, par le conseil municipal des jeunes. Des initiatives originales sont parfois prises. Par exemple, on me fait état, à Guerville, d’une maison communale du patrimoine, avec une reconstitution d’une pièce de vie telle qu’on pouvait en connaître à Guerville en début de ce siècle, avec des objets récurrents, des vêtements, des photos de mariage, de baptême, de communion. Les discussions autour de ces photos permettent de faire vivre la mémoire communale. Une actrice évoque aussi des initiatives de participation aux villes et villages fleuris, ou encore la tentative de labelliser Montainville « plus beau village de France ».

4/ Engagements en terme de cadre de vie

Qu’elles soient urbaines ou rurales, beaucoup d’acteurs font état d’actions municipales en vue d’améliorer le cadre de vie. Des villes comme Fontenay-le-Fleury, Plaisir ou encore Versailles s’attachent à renaturer, à créer des espaces verts. Des personnes auditées évoquent notamment, dans le cadre de l’opération de réaménagement du quartier des Chantiers mené par la Ville de Versailles, l’ouverture du jardin des Étangs Gobert à l’emplacement d’anciens

réservoirs destinés à alimenter les fontaines du Château. Elles essaient de réhabiliter ou de requalifier certains quartiers. Deux d'entre eux citent le quartier autour du marché de Fontenay-le-Fleury qui, bien qu'encore très bétonné, bénéficie de politiques écologiques, comme la mise en place de panneaux photovoltaïques ou d'isolation thermique. Plusieurs communes mènent un projet de requalification de leur centre-ville, avec des avancées différentes. Alors que Beynes en est au stade de la réflexion, notamment avec le projet « petites villes de demain »¹⁴⁸, essayant de créer du lien, des événements fédérateurs malgré l'éclatement communal, la ville de Plaisir va regrouper, entre autres actions, deux hôpitaux, et celle de Versailles se bat pour conserver son commerce de centre-ville.

5/ Organisation de festivités ou actions pour la vie de village

Dans des villes et villages qui, à l'exception de Versailles, ont souvent, du point de vue de beaucoup, assez peu de commerces, les marchés sont des lieux de vitalité très importants.¹⁴⁹ Le marché de Versailles, organisé les mardis, vendredis et dimanches sur la place du marché Notre-Dame, est naturellement le plus fréquemment mentionné, mais certains parlent du marché d'Orgerus, mis en place par la municipalité depuis peu le dimanche matin, où se réunissent des producteurs locaux et qui connaît un certain succès. Une actrice auditée évoque le marché « producteurs en direct » de Saint-Cyr-l'École qui se tient tous les premiers vendredis du mois.

Des fêtes de village sont également organisées un peu partout, qu'il s'agisse de la Crespiéroise, des fêtes de Beynes ou d'autres. On ne fait état de l'existence d'un forum du livre à Bailly. Si les acteurs, en général, se réjouissent de la tenue de telles festivités, ils regrettent qu'assez peu dépassent les limites communales.¹⁵⁰ Certaines communes ont réorganisé leur administration pour davantage valoriser cette vie culturelle, comme celle de

148 Ce projet fera l'objet d'un développement en fonctionnement du système d'acteurs actifs.

149 Une partie sera plus spécifiquement dédiée aux marchés en fonctionnement du système d'acteurs actifs, et plus détaillée.

150 Nous verrons en fonctionnement du système d'acteurs que certaines peuvent être organisées à l'échelle de la Plaine, le plus souvent par des structures associatives, mais elles restent, selon beaucoup, trop peu nombreuses.

Beynes qui dispose d'une direction des affaires culturelles depuis peu. Elles semblent en tout cas toutes conscientes que la vie de village, la vie culturelle font partie intégrante de leur patrimoine, et le soutiennent comme elles peuvent. Une actrice auditée prend l'exemple de Jumeauville. La commune met à disposition gratuitement sa salle commune pour les associations, organise, ou participe à l'organisation, de brocantes, du repas des anciens, d'une fête le 14 juillet, un don et troc de plantes... Sans oublier le Noël des enfants, l'occasion pour elle de rappeler l'importance de l'école dans la vie villageoise et de l'impérieuse nécessité de la conserver.

6/ Un engagement vis-à-vis de l'agriculture perçu comme variable

Si tous les maires audités se déclarent être très favorables à la perpétuation de l'agriculture sur leur commune, la perception de leur action en faveur de celle-ci est contrastée. L'action de la ville de Villepreux est souvent saluée par les agriculteurs. Celle-ci, de leur point de vue, leur offre un vrai soutien, les a tous rencontrés au moment de l'élaboration du PLU, et rédige un manuel pour les présenter, eux et leurs productions.¹⁵¹ Villepreux est régulièrement érigée en exemple, face à d'autres communes, parfois plus agricoles qu'elles mais qui, pour beaucoup d'agriculteurs, agissent moins. Certains y voient un changement de sociologie de communes devenues, pour certaines, urbaines, qui a fini par s'accompagner d'un changement de sociologie de l'équipe municipale, plus déconnectée qu'avant vis-à-vis de l'agriculture. L'un d'eux invoque aussi que le fait de favoriser l'agriculture dans les politiques municipales n'est pas payant électoralement, sachant que la part d'agriculteurs y est de moins en moins importante. Il regrette même que cela puisse être contre-productif pour se faire réélire, certaines populations, nouvellement arrivées, étant en demande, par exemple, d'arrêtés anti-pesticides ou d'autres mesures restreignant, selon lui, les possibilités de développement agricole.

¹⁵¹ Ce manuel est consultable en ligne. Villepreux, Terre d'Agriculture & de Manger Local. <https://docplayer.fr/210402055-Villepreux-terre-d-agriculture-de-manger-local-illepreux.html> (Consulté le 25/08/2022).

7/ Des actions communales évoquées plus ponctuellement

Quelques acteurs évoquent les publications communales qui existent dans un grand nombre de communes : Versailles, Crespières, Beynes, Maule ou d'autres. Celles-ci sont considérées comme importantes, mais une personne regrette que certains sujets soient trop peu abordés, comme le risque industriel lié à Storengy© et les gestes à adopter en cas de problème. Quelques-uns mentionnent également le travail des archivistes communaux dans des villes, comme Versailles ou Marly-le-Roi, qui disposent de ce service. Des actions sont parfois réalisées en faveur de la biodiversité, comme des fauches tardives, ou des études en vue de mieux la connaître et, en conséquence, mieux la protéger. Quelques-uns citent les actions de la municipalité de Beynes qui, en lien avec des naturalistes et des associations locales, lance des inventaires, des diagnostics, et va créer un atlas de la biodiversité communale. Elle est vue comme très volontaire en terme de protection naturelle, et de sensibilisation, notamment envers les scolaires. Les communes le long des cours d'eau mènent souvent des actions de valorisation de ces derniers sur une thématique paysagère. Si elles sont bien perçues, une actrice regrette que la réflexion n'aille pas plus loin, qu'elle n'intègre notamment pas davantage de fonctionnel. Quelques-uns évoquent aussi le rôle des communes dans l'emploi local, certaines mairies employant plusieurs dizaines de personnes. D'autres parlent de leur engagement en faveur des circuits courts, en privilégiant les producteurs locaux pour l'approvisionnement des cantines scolaires. Enfin, une personne m'a parlé des jumelages, et plus particulièrement de celui de Fontenay-le-Fleury avec Daaden en Allemagne. Malgré plusieurs séquences de travail ensemble, aucun projet n'a, selon elle, encore véritablement abouti.

B/ Les intercommunalités

Les intercommunalités sont très souvent citées et vues comme plus ou moins actives. S'il existe quelques remarques générales pouvant s'appliquer à toutes, les sept intercommunalités concernées sont souvent mentionnées séparément, leurs compétences, donc leurs actions différant, d'où le choix qui a été fait de citer les actions et les évaluations qu'en font les acteurs en les séparant.

Ils sont globalement peu nombreux à parler des PCAET (plans climat-air-énergie territorial), alors qu'il s'agit d'obligations des intercommunalités. L'un de ceux qui les évoquent constate que ces dernières sont souvent en retard au regard des objectifs fixés. Deux acteurs mentionnent la compétence GEMAPI, parfois redonnée aux syndicats mixtes pour la partie technique. L'une d'elles trouve illogique que les intercommunalités, ne coïncidant pas avec les bassins versants, disposent de cette compétence.

1/ La communauté d'agglomération Versailles Grand Parc

Elle est la plus abondamment citée. Beaucoup soulignent des actions très positives en matière de culture, parfois en terme d'agriculture, qui tiennent plus, pour certains, à la qualité de son président et/ou de son directeur général des services qu'à la structure elle-même. A ce titre, ils peuvent craindre l'avenir, lorsque ces personnes, qu'ils voient comme impulsant l'action, seront parties. En revanche, d'autres sont beaucoup plus acerbes dans leurs propos, l'un d'eux dénonçant « l'autosatisfaction » dont témoigne l'adjectif « Grand » du nom, à l'image selon lui du Grand Paris ou du Grand Louvre. Il poursuit en fustigeant le manque de perspective critique, de vision du territoire auquel il oppose les petites actions « à la mode », comme le tri sélectif ou les cours de saxophone, que la communauté d'agglomération se contenterait de proposer. Il conclut : « On est davantage dans le partage du gâteau entre politiques que dans la mise en valeur du territoire pour le rendre plus agréable. ». Le plus souvent perçue positivement, Versailles Grand Parc ne fait pas forcément l'unanimité, et il est utile, par la suite, de détailler l'évaluation en fonction des actions citées qu'elle mène.

En matière culturelle, tous ceux qui parlent de Versailles Grand Parc évoquent, et souvent en premier lieu, la reconstitution de l'allée royale de Villepreux. Guidant le regard du visiteur ou du courtisan qui, sous Louis XIV, pouvait suivre cette allée bordée d'arbres jusqu'à l'infini, celle-ci avait été oubliée, aux dires des acteurs, étant devenue un chemin de terre utilisé exclusivement par les agriculteurs. La communauté d'agglomération l'a alors bétonnée, et porte un projet de replantation d'arbres, qui permettrait de marquer concrètement l'emprise patrimoniale du Château de Versailles sur le territoire. En tout cas, elle est devenue

un lieu de promenade prisée, certains commençant même à se plaindre de sa surfréquentation. Il reste un barreau d'environ un kilomètre, entre l'A12 et la grille du parc, à terminer, au sein du triangle des infrastructures. L'un des acteurs considère que cette opération pourrait être le début de la requalification de ce triangle contenant le cimetière de Saint-Cyr, une déchetterie, une plateforme de compostage, des gens du voyage et concentrant nombre de problématiques. Certains rappellent que l'intercommunalité a racheté le moulin de Saint-Cyr en vue de le démolir, ce qui serait une très bonne chose pour ceux qui l'évoquent.



Figure 35 : Allée de Villepreux dans son état actuel. Au fond, on commence à deviner le Château de Versailles.

Toujours en lien avec l'histoire et l'emprise du Château, Versailles Grand Parc a acquis le domaine de la Faisanderie, sur lequel le roi d'Arabie s'était installé, faisant raser la ferme royale et les bâtiments agricoles qui y existaient et effaçant l'histoire de cet élevage de faisans sous Louis XIV. Depuis le départ du souverain, la zone était abandonnée, soumise notamment au braconnage. C'est dans ce contexte que l'intercommunalité l'a rachetée, pour deux raisons selon les acteurs : son lien avec le Château de Versailles, et la volonté d'y mener des opérations de reméandrage du Ru de Gally. Un acteur signale qu'elle a aussi restauré

l'allée des Mortemets.¹⁵² Un autre parle de l'attitude de Versailles Grand Parc vis-à-vis du réseau hydraulique du Château. Si elle n'a pas soutenu le projet de reconnexion du système hydraulique vers le sud, contraire à certains égards à la protection de la biodiversité, et dont une partie serait difficilement valorisable car en bord de route départementale ou sous les aérodromes, elle regarde vers le nord, avec l'aqueduc de Louveciennes, le bassin de Picardie, les Étangs Gobert, le Pavillon des Filtres. Une partie de ce patrimoine appartient au syndicat Aquavesc, où l'intercommunalité est majoritaire.

Certains agriculteurs saluent le soutien de Versailles Grand Parc envers les agriculteurs, alors qu'ils reconnaissent eux-mêmes qu'elle pourrait être vue comme secondaire dans une intercommunalité très urbaine. Rappelons que seules cinq communes sur dix-huit sont sur la Plaine de Versailles. A ce sujet, quelques-uns pensent que les treize autres communes pourraient éventuellement voir d'un mauvais œil cet investissement très important sur la Plaine, sauf si ce dernier est équivalent ailleurs : il s'agit, comme souvent, d'un équilibre à trouver. De nombreuses actions sont menées en faveur du paysage et de l'environnement. Un acteur signale les opérations de compensation de biodiversité lorsqu'un nouveau quartier a été construit à Satory. La communauté d'agglomération a alors dû trouver 100 hectares de terres. Elle les a trouvées sur les terres agricoles les plus pauvres, tout en indemnisant les agriculteurs concernés. Une personne évoque les opérations de sensibilisation auprès des scolaires, qui se concrétisent par des visites de l'usine d'incinération, de la station d'épuration, de la forêt, de la ferme de Gally ou autres. Enfin, nous y reviendrons, un projet alimentaire territorial (PAT) a été mis en place, nous y reviendrons.

Quelques-uns détaillent la compétence tourisme, dont l'intercommunalité dispose depuis le 1^{er} mai 2022. L'office du tourisme, jusque-là communal, est alors devenu intercommunal, et met davantage l'accent sur le tourisme vert. Le Covid a engendré un changement de clientèle à Versailles qui, même si les touristes internationaux sont revenus récemment, est de plus en plus régionale et a d'autres attentes. Une stratégie de promotion touristique adaptée est alors en cours de réflexion, avec une volonté de faire découvrir les activités agricoles et de transformation, et de pouvoir faire en sorte que le promeneur consomme sur place, dans des bistros, reparte avec des produits locaux... L'agritourisme doit

¹⁵² Batiactu. L'allée des Mortemets de Versailles se refait une beauté. <https://www.batiactu.com/edito/l-allee-des-mortemets-35416.php> (Consulté le 25/08/2022).

davantage être valorisé selon eux. Des actions étaient déjà mises en place avant le transfert de compétences, pouvant bénéficier aussi bien aux promeneurs qu'aux locaux. Des pistes cyclables sont mises en place sur l'ensemble du territoire, dont l'une permettant d'aller de la porte Saint-Antoine à l'allée royale de Villepreux. Un acteur évoque une réflexion en court pour créer et connecter des chemins de randonnée depuis Bièvres jusqu'à l'allée de Villepreux, en passant par les forêts et Buc.

2/ La communauté de communes Gally-Mauldre

Pourtant souvent considérée comme cohérente du point de vue de ses contours, de sa taille et de ses communes au caractère rural comparable, les acteurs ne perçoivent pas toujours ses actions. Ils signalent des chemins de circulation douce mis en place par son initiative, l'organisation de quelques événements comme le festival de bande dessinée qui avait lieu à Crespières et qui tourne maintenant entre les communes, mais tout cela reste, de leur point de vue, modeste. Peu connaissent le schéma de cohérence territorial approuvé en février 2015, seuls quelques-uns le mentionnent.¹⁵³ En revanche, elle est vue comme très impliquée dans l'APPVPA.

3/ La communauté de communes Cœur d'Yvelines

Elle est à la fois vue comme cohérente et, bien que peu peuplée, ayant les moyens de ses actions. Certains perçoivent une intercommunalité aux dossiers qui avancent, avec des décisions souvent prises à l'unanimité, ce qui est facilité, selon eux, par le regroupement de communes rurales aux problématiques plus ou moins similaires, même si un acteur regrette que certaines communes soient encore trop individualistes. Certains évoquent un début de valorisation commune des chemins pédestres, avec des panneaux d'information sur les points remarquables qui devraient arriver. Une actrice auditée parle de la Barbacane, salle de spectacles à Beynes géré par le syndicat intercommunal à vocation unique éponyme. Finalement, les acteurs qui en parlent s'accordent à penser que cette communauté de

153 Communauté de communes Gally-Mauldre. SCOT.
<http://www.cc-gallymauldre.fr/vivre-chez-vous/urbanisme/scot> (Dernière consultation le 25/08/2022).

communes, qui agit déjà en faveur du patrimoine sous toutes ses formes, pourrait monter en puissance.

4/ La communauté de communes du Pays Houdanais

Peu d'acteurs en parlent car, même si quelques communes font partie de la ZNE de la Plaine de Versailles, elle est, le plus souvent, conçue comme en étant en lisière, sans dynamique commune apparente avec Versailles ni avec la Plaine, au moins sa partie est. Ceux qui l'évoquent citent des actions en adéquation avec les communautés de communes voisines, comme la charte paysagère, la réalisation d'un schéma des chemins d'intérêt communautaire dans l'objectif d'en ouvrir un certain nombre à la balade, le développement des possibilités de circulation douce avec des liaisons de plus en plus longues, d'abord Anet – Houdan, puis Anet – Montfort-l'Amaury. Ils notent également, pour deux d'entre eux, les efforts effectués pour relocaliser l'emploi. Enfin, elle dispose de la compétence tourisme avec un office du tourisme ayant son siège à Houdan.

5/ La communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise

Décriée par les acteurs qui en parlent pour son manque de cohérence ou ses dimensions, beaucoup estiment que ses actions sont peu nombreuses. Deux acteurs signalent l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi¹⁵⁴) définissant, selon eux, des objectifs de conservation du patrimoine et des terres agricoles, mais l'une des deux fustige la rapidité, voire le manque de sérieux avec lesquels il aurait été effectué.

6/ La communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines

154 Grand Paris Seine & Oise. Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). <https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/plui-et-permis-de-construire/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui> (Dernière consultation le 26/08/2022).

Peu l'évoquent car, en dépit de l'appartenance des trois communes de Villepreux, Les Clayes-sous-Bois et Plaisir à cette communauté d'agglomération, beaucoup d'acteurs les conçoivent comme faisant partie intégrante de la Plaine de Versailles. Ces trois villes bénéficient d'actions intercommunales telles qu'un projet alimentaire d'approvisionnement des cantines et des restaurants d'entreprise en local, ou encore l'élaboration d'un guide citoyen avec un schéma de respect de l'environnement, mais ces actions ne m'ont été citées qu'une fois, et aucune d'elles ne semble orientée vers la Plaine. Une personne fait remarquer que, selon elle, Saint-Quentin-en-Yvelines dispose de davantage de compétences que d'autres intercommunalités comme Versailles Grand Parc, au détriment des communes, situation que les trois communes se sentant à l'écart vivent, de son point de vue, difficilement.

7/ La communauté d'agglomération Saint Germain-Boucles de Seine

Du fait de sa situation géographique, elle semble logiquement peu orientée vers la Plaine de Versailles et, si certains la mentionnent comme active, c'est par rapport à l'appartenance de Marly-le-Roi à cette communauté d'agglomération et à l'action de son office du tourisme, pour lequel ceux qui le mentionnent ont une très bonne opinion. Compétent sur l'ensemble de l'intercommunalité à l'exception de Maisons-Laffitte qui a conservé le sien, son siège est situé à Saint-Germain-en-Laye et il dispose de deux antennes, l'une à Marly-le-Roi ouverte toute l'année, et l'autre à Chatou, ouverte en période estivale. Ses quatre missions sont les suivantes : l'accueil et l'information, la promotion touristique, la coordination des acteurs du tourisme et la commercialisation de l'offre touristique. Il propose des visites traitant à la fois de l'impressionnisme et du lien avec Louis XIV, entre autres sujets. C'est ainsi que les visites de Marly-le-Roi peuvent être conçues sous les deux angles du passé royal et du lien avec Camille Pissarro, par exemple. Certains évoquent ses objectifs de davantage de circuits en vélo ou en multimodal, ou encore d'élaboration d'un plan d'action pluriannuel. Quand bien même elle est située en dehors de son champ de compétences, l'office du tourisme peut renseigner sur la Plaine de Versailles et encourage à aller visiter, entre autres, Neauphle-le-Château ou Rennemoulin, et peut proposer de la documentation appropriée.

C/ Le Département des Yvelines

1/ Le conseil départemental

Celui-ci est cité par un tiers des acteurs audités environ. Beaucoup soulignent les subventions qu'il verse à un grand nombre de communes désireuses de restaurer leur patrimoine bâti, les églises et les lavoirs notamment. Deux d'entre eux mentionnent d'ailleurs la création d'un service patrimoine. Ils sont moins nombreux à évoquer le soutien aux producteurs. Un acteur en revanche déplore que, quelle que soit la qualité du projet porté, il n'aide pas financièrement les associations. Deux autres regrettent qu'il se soit désengagé du parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse, ce qui semble pour eux relever du conflit de personnes.

Les actions en faveur de l'environnement et du paysage sont assez citées, le conseil départemental disposant d'ailleurs d'une direction de l'environnement. En terme de gestion de l'eau, il est à l'origine de la création du COBAHMA (Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents) et du SMSO (Syndicat Mixte Seine Ouest), structures ayant pour objectif de coordonner les actions selon des entités hydrologiques cohérentes, et qu'il subventionne toujours.¹⁵⁵ L'acteur qui l'évoque se réjouit que le conseil départemental ait donné un avis défavorable au schéma régional éolien défini par la préfecture de région et qui définissait, entre autres, le triangle Aulnay-sur-Mauldre/Goupillières/Guerville comme zone favorable pour l'implantation d'éoliennes.¹⁵⁶ Certains rappellent que le département gère la forêt de Sainte-Apolline, à Plaisir, l'un d'eux notant la présence d'un passage à gibier qu'on ne retrouve pas forcément dans les forêts domaniales. Deux acteurs rappellent que, dans le cadre de la vente de Grignon, il s'est déclaré intéressé par la forêt et les parcelles agricoles.¹⁵⁷ Quant à la mobilité douce, quelques-uns évoquent le financement par le département de pistes

155 Nous reviendrons plus précisément sur ces structures dans la partie consacrée aux acteurs liés à l'eau.

156 Yvelines Environnement. Projet d'éoliennes : vent de panique sur le département. <http://www.yvelines-environnement.org/notre-contenu/uploads/2014/10/TLN-12-10-24-Eoliennes.pdf> (Dernière consultation le 26/08/2022). Dans cet article, la présidente de l'association Yvelines Environnement exprime, elle aussi, un point de vue très critique quant à ce schéma, et celle du collectif JADE, regroupant des associations de défense de l'environnement de la région de Montfort-l'Amaury, pousse le raisonnement encore plus loin, estimant que l'implantation d'éoliennes dans ce triangle Aulnay-sur-Mauldre/Goupillières/Guerville soit la première étape d'un « sacrifice » de cette zone rurale, celle-ci étant déjà en vue pour une éventuelle liaison Mantes-la-Jolie/Saint-Quentin-en-Yvelines qui pourrait intensifier l'urbanisation.

cyclables. Si elles sont souvent bien accueillies par des populations demandeuses et par des agriculteurs heureux qu'elles contournent les chemins ruraux, d'autres déplorent que les projets restent souvent inachevés, qu'un certain nombre de pistes finisse en cul-de-sac ou qu'un seul sens de circulation n'ait été prévu.

La politique touristique est citée par quelques acteurs. L'une d'elles se satisfait de la création d'un site Internet, « Sortir Yvelines », mais regrette que le comité départemental du tourisme ait été dissous. Un autre fait état du financement de circuits de balade autour de l'eau à Beynes. Trois itinéraires sont proposés : le bord de la Mauldre jusqu'au site de l'entreprise Storengy©, un circuit dans le vieux village et autour des vieux moulins, un troisième vers la STEP de la Maladrerie. (*photo*)



Figure 36 : Trois parcours pédestres à Beynes

Il gère quelques sites, un acteur parlant du domaine de Madame Élisabeth dans le quartier de Montreuil à Versailles.

2/ Les archives départementales

15778Actu. Yvelines. L'interco Cœur d'Yvelines, candidate au rachat du domaine de Grignon. https://actu.fr/ile-de-france/thiverval-grignon_78615/yvelines-l-interco-coeur-d-yvelines-candidate-au-rachat-du-domaine-de-grignon_38883697.html (Dernière consultation le 26/08/2022). En milieu d'article, l'intérêt du département pour la forêt et les parcelles agricoles est mentionné, suivi de la réaction du président de l'intercommunalité.

Gérées par le conseil départemental, les archives départementales des Yvelines sont parfois citées comme actives, compte-tenu de leur richesse documentaire permettant la réalisation de belles études sur le patrimoine. Quelques acteurs évoquent les monographies communales, consultables sur place et sur leur site Internet¹⁵⁸. Réalisées par les instituteurs de France et présentées à l'Exposition universelle de 1900, on y trouve un grand nombre d'informations sur tous les villages de France, sur leur histoire, leur patrimoine, leurs activités, leur démographie, ainsi qu'un plan.

3/ L'Établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine

En 2016 a été créé, suite à l'approbation des deux conseils départementaux intéressés, un Établissement public interdépartemental (EPI) des Hauts-de-Seine et des Yvelines, dans le but d'« identifier et de mettre en œuvre des actions de coopération permettant de réaliser des économies et/ou de développer de nouveaux services sans engendrer de coût supplémentaire. »¹⁵⁹ Il n'est cité que par deux acteurs. L'un d'eux met en avant sa gestion des routes départementales, transféré à l'EPI en octobre 2016. Une autre déplore ce rapprochement entre les deux départements, considérant qu'il délaisse les villages yvelinois tournés vers l'agriculture, qui n'ont aucun lien avec les Hauts-de-Seine. Selon elle, il prioriserait le milieu urbain, et il est vrai que son site Internet le suggère, présentant le territoire comme « trait d'union entre Paris et l'ouverture vers Le Havre ».¹⁶⁰

D/ La région Île de France

158 Archives départementales des Yvelines. Monographies communales des Yvelines. https://archives.yvelines.fr/rechercher/archives-en-ligne/monographies-communales/les-monographies-communales?arko_default_60e5a31ae4eb6--ficheFocus= (Dernière consultation le 26/08/2022).

159 Établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine. <http://www.epi78-92.fr/> (Dernière consultation le 26/08/2022). Ce passage est directement tiré de la page d'introduction du site.

160 Idem.

Elle est, elle aussi, mentionnée par environ un tiers des acteurs audités. Chacun d’eux cite quelques actions mais, à l’instar du département, il ne semble pas y avoir de vision globale sur le territoire de ce que fait la région.

Peu d’acteurs font explicitement état de l’existence d’un service du patrimoine à l’échelle régionale. Alors qu’il s’agissait du rôle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) depuis leur création par André Malraux, les inventaires ont été décentralisés en 2003, et c’est désormais la région qui s’en occupe. Une actrice auditée m’explique le fonctionnement des inventaires. Lorsqu’on étudie une commune, on s’attarde sur le château, l’église, la mairie, le lavoir, et on réalise un dossier sur chacun d’eux, puis on repère les maisons uniques, appelées au singulier *unicum*, ainsi que les ensembles homogènes, appelés *typicum*, en présentant la plus représentative. Consultables sur la base Mérimée jusqu’en 2003, dans la base POP (Plateforme Ouverte du Patrimoine), ils le sont maintenant sur le site patrimoines.iledefrance.fr. Si un grand nombre de communes des Yvelines ont fait l’objet d’un inventaire – elle cite Saint-Germain-en-Laye, Jouy-en-Josas, Buc, Toussus-le-Noble, Conflans-Sainte-Honorine, Andrésy, Mantes-la-Jolie –, peu de communes de la Plaine en ont bénéficié, mis à part quelques communes des environs de Poissy comme Orgeval. Compte-tenu de la longueur de cette procédure qui peut prendre trois ans voire un peu plus, la région lui préfère parfois des diagnostics patrimoniaux à une plus grande échelle, moins précis mais plus rapides, comme cela a été le cas sur le territoire de l’opération d’intérêt national Seine-Aval. Certains acteurs évoquent les aides régionales en matière de restauration du patrimoine bâti, notamment via label « patrimoine d’intérêt régional », créé en 2015 et permettant de flécher certaines subventions.¹⁶¹ Si le principe est salué, un acteur dénonce l’opacité avec laquelle ce label, selon lui, est attribué.

Des politiques d’aide des agriculteurs, de certaines associations de protection de l’environnement, et plus généralement en terme de cadre de vie sont notés. Un acteur parle notamment d’une stratégie régionale de préservation du cadre de vie. Ils sont plus nombreux à évoquer le Schéma Directeur Régional d’Île de France (SDRIF), dont la révision est en cours, qui fixe les grandes orientations en terme d’urbanisme et d’aménagement du territoire. L’un

161 Région Île de France. Tous les sites labellisés « Patrimoine d’intérêt régional » par la Région Île de France.

<https://www.iledefrance.fr/tous-les-sites-labellises-patrimoine-dinteret-regional-par-la-region-ile-de-france>

(Dernière consultation le 26/08/2022).

des grands objectifs est de parvenir à une région « ZAN, ZEN et zéro déchet »¹⁶². « ZAN » signifie « zéro artificialisation nette », en accord avec les objectifs gouvernementaux, « ZEN » signifie « zéro émission nette » et, à cette fin, quelques acteurs évoquent des politiques régionales en faveur des transports en commun. La présidente de région préside le conseil d'administration d'Île de France Mobilités, fédérant les acteurs du transport à l'échelle régionale. Une actrice pense à la politique récente de blocage du coût du transport à un maximum de quatre euros quand les tickets sont achetés par carnets, ou de cinq euros lorsqu'ils sont acquis individuellement, qu'elle juge très positivement, car elle encouragera selon elle les franciliens à davantage emprunter les transports en commun et à venir découvrir des lieux comme la Plaine de Versailles. La première région touristique de France a à cœur, selon certains, de valoriser ce secteur d'activité. Quelques acteurs audités mentionnent les parcs naturels régionaux (PNR), dont elle est à l'initiative de la création, qu'elle finance en partie et dont elle encourage parfois l'extension, comme cela s'est produit pour le parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse en 2011. Une minorité estime toutefois qu'en dépit des propos du conseil régional qui se déclarent en leur faveur, une partie des PNR aurait vu leurs crédits diminuer, et qu'ils ne constitueraient plus une priorité régionale.

II/ L'État, ses services déconcentrés et ses établissements publics

Il est abondamment cité sous différentes formes et pour différentes raisons, soit lorsqu'il intervient directement sur un domaine qu'il gère ou sur le site classé, soit lorsqu'une disposition législative ou une disposition fixée par l'État a une incidence sur l'ouest versaillais.

¹⁶² L'expression, émanant du conseil régional, est parfois reprise en audit. Région Île de France. Vers une région « ZEN » : retour sur les Assises de l'adaptation au changement climatique. <https://www.iledefrance.fr/vers-une-region-zen-retour-sur-les-assises-de-ladaptation-au-changement-climatique> (Dernière consultation le 26/08/2022). L'article reprend une variante de l'expression citée, « ZAN, ZEN et circulaire ».

A/ Le gouvernement et le parlement sont à l'origine de lois et d'orientations ayant des conséquences sur le territoire

Incontestablement, la loi revenant le plus souvent en audit, et presque toujours pour la fustiger, et la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). Beaucoup lui reprochent d'être « hors-sol », de ne pas permettre le respect des équilibres territoriaux en imposant une densification du bâti, sans se préoccuper des particularités locales, du caractère rural, de l'intégration des populations, des problèmes de stationnement, de circulation ou encore de services publics qu'elle peut générer. Quelques-uns y voient une volonté étatique générale de grossissement à tous les niveaux, qu'il s'agisse des villes ou des structures administratives.

Certains pointent du doigt, en effet, l'appartenance forcée des communes à une intercommunalité, et que celles-ci, avec les nouvelles lois d'organisation du territoire, aient eu tendance à toujours s'étendre, en faisant fi de la cohérence et de l'identité, souvent moindre que dans des structures plus petites. La communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, regroupant 73 communes, aussi bien rurales qu'urbaines, en est souvent présentée comme l'exemple caricatural, d'autant plus que beaucoup balaient l'argument souvent avancé par l'État selon lequel de tels regroupements permettraient de faire des économies. Un acteur résume la situation ainsi : « En considérant que « plus c'est gros, plus c'est beau », l'État porte atteinte à l'identité donc à l'envie. ». Certains évoquent dans le même ordre d'idée de gros projets routier, la tentative d'implantation avortée du PSG à Grignon ou le projet plus récent de construction de logements en ce lieu qui aurait, pour beaucoup, nui à l'identité du lieu et aux fragiles équilibres de territoire.

Nous l'avons vu, le partage des compétences entre communes et État en terme d'aménagement du territoire et d'urbanisme fait l'objet d'un débat très intéressant sur le territoire.¹⁶³ Celui-ci se traduit notamment par un désaccord quant à la suppression de la taxe d'habitation. Certains la considèrent comme un manque à gagner pour la commune, qui n'a plus aucun intérêt à essayer de s'agrandir. Ce système, en outre, découragerait l'accession à la propriété, consacrerait donc la suprématie des bailleurs et provoquerait une recentralisation

¹⁶³ Les arguments de ce débat sont présentés en problème des problèmes, dans la partie consacrée à la gouvernance.

des pouvoirs face à des collectivités qui finissent par manquer de moyens. D'autres, au contraire, constatent que cette suppression est compensée par l'État, par tiers, le dernier tiers arrivant l'année prochaine. L'un d'eux poursuit en ajoutant que, sous la présidence d'Emmanuel Macron, les impôts ont significativement diminué, faisant gagner aux Français entre 3 et 5 % de pouvoir d'achat, sans préjudice pour les communes. De plus, selon lui, si la taille des villes augmente, la restitution financière du gouvernement augmente aussi, redonnant du souffle à la construction.

Si les acteurs reconnaissent en général que l'État accorde des subventions aux monuments historiques, même si celles-ci sont souvent qualifiées d'insuffisantes, et que le plan de relance aide à bien des projets, certains regrettent qu'il tende à se désengager en terme de patrimoine, en vendant ses « bijoux de famille », pour reprendre une expression entendue, comme Grignon, ou en désinscrivant des sites inscrits. Quand bien même ceux-ci sont vus comme très peu protecteurs, ne requérant un avis conforme de l'architecte des bâtiments de France qu'en cas de destruction, il n'en reste pas moins que leur suppression envoie, selon les quelques acteurs qui en parlent, un mauvais signal. Une actrice auditée ajoute que certains sites inscrits constituent des zones tampon intéressantes, et qu'il arrive que des maires s'opposent à leur suppression car, loin de les voir comme des contraintes, ils y voient un moyen de renforcer leurs décisions de protection. Un décret de désinscription de sites inscrits en date du 5 mai 2022 concerne, entre autres, le château de Plaisir, le parc de l'ancien château de Rocquencourt et le centre ancien de Montfort-l'Amaury.¹⁶⁴ Si les monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables, sites classés et d'autres protections subsistent, certains estiment que l'État s'est désengagé du site classé de la Plaine de Versailles, considérant qu'il a délégué sa gestion à l'APPVPA. Beaucoup réfutent en rappelant que les dossiers passent en commission des sites et que le ministère a toujours le dernier mot sur ce site.

¹⁶⁴ Légifrance. Décret n° 2022-794 du 5 mai 2022 mettant fin à l'inscription de sites inscrits au titre de l'article L. 341-1 du code de l'environnement, en raison de leur état de dégradation irréversible ou de leur couverture par une autre mesure de protection de niveau au moins équivalent, en application de l'article L. 341-1-2 du même code. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045772033> (Consulté le 26/08/2022). On remarquera la longueur de la liste à l'échelle nationale, illustrant bien la tendance décrite dans le corps du texte.

Nous avons commencé à le voir, les acteurs citent l'État sous différentes perspectives. Néanmoins, certains s'essaient à une évaluation globale de son action. Il est souvent considéré comme trop en surplomb et n'arrivant pas à appréhender suffisamment finement les problématiques de terrain. Beaucoup vilipendent la rigidité de certaines lois, la longueur des procédures administratives ou encore le manque de porosité entre services. Quelques-uns déplorent des décisions « timorées », quand d'autres estiment que l'État occupe une place trop importante. Enfin, deux acteurs parlent des députés, certes représentants de la Nation d'après leur rôle constitutionnel, mais élus dans une circonscription. L'un d'eux attend donc qu'ils s'occupent davantage de la Plaine, même s'il reconnaît que son morcellement sur la carte électorale n'aide pas. L'autre acteur dénonce une schizophrénie des élus locaux lorsqu'ils deviennent députés, s'interrogeant : « Comment expliquer que, lorsqu'ils sont élus locaux, ils ont tout compris, et que lorsqu'ils deviennent députés, ils changent de ligne directrice ? ».

B/ Les Ministères

Le Ministère de la Culture est le plus souvent mentionné. Il est le ministère affectataire du Château de Versailles, de son Petit Parc ainsi que du domaine de Marly. Il rédige et adopte des décrets quant aux domaines nationaux, qui sont caractérisés par leur « lien exceptionnel avec l'histoire de la Nation ». Le texte décrétant « domaines nationaux » les domaines de Versailles et de Marly devrait, selon un acteur, être publié en 2023, avec pour conséquence une délimitation cadastrale précise sur laquelle une inscription aux Monuments Historiques pour les parties n'appartenant pas à l'État confèrera à l'État un droit de préemption permanent. Il peut porter des projets d'ampleur, des réflexions autour de logiques patrimoniales comme le réseau hydraulique du Château de Versailles, et peut s'opposer à certains projets qu'il juge incompatibles avec le patrimoine historique. Quelques acteurs parlent du rôle des architectes en chef des monuments historiques, nommés par le ministre de la Culture. D'autres encore évoquent le service déconcentré en région du Ministère de la Culture, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) comme pouvant, entre autres, subventionner le patrimoine.

Le Ministère de la Culture attribue le label « jardin remarquable ». Le domaine de Versailles, le Potager du Roi, l'arboretum de Chèvreloup, le domaine de Marly, les jardins familiaux des Petits Bois dans le quartier de Montreuil à Versailles et le parc du château de Thoiry en bénéficient.¹⁶⁵

Cité moins régulièrement, du Ministère de l'Agriculture dépendent le domaine de Grignon et le Potager du Roi. Le plus souvent, il est mentionné pour son rôle dans la vente de Grignon, accusé de vouloir s'en séparer et, surtout, pour reprendre des propos entendus, le « brader ». Pour le Potager du Roi, ceux qui le citent considèrent qu'il n'est plus le meilleur gestionnaire de ce lieu. Quelques-uns rappellent que ce ministère décide du classement en forêt de protection, comme c'est déjà le cas pour Marly.

Le Ministère de l'Environnement, sous ses différentes dénominations successives, est quelquefois cité, à la fois en tant que ministère affectataire de l'arboretum de Chèvreloup, mais aussi pour son rôle dans la protection de l'environnement : c'est notamment lui qui prend la décision finale en site classé.

Enfin, compte-tenu de la très forte concentration de terrains militaires autour de Versailles, sans oublier le camp de Frileuse à Beynes, le Ministère des Armées est, lui aussi, parfois évoqué. La vente du terrain sur lequel se trouvait les friches de la caserne Pion, qu'il avait en charge, mais qui a été vendu à la ville de Versailles qui va y réaliser un projet immobilier, fait réagir quelques acteurs.

C/ La Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT)

Équivalent des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement dans les autres régions, la DRIEAT a un regard sur ce qui se passe en matière

¹⁶⁵ Sortir en Yvelines. A la découverte des jardins remarquables des Yvelines. <https://www.sortir-yvelines.fr/Art-et-culture/Nos-idees-culturelles/jardins-remarquables-yvelines> (Consulté le 29/08/2022).

d'environnement en Île de France. Une actrice me parle, sans le détailler, de son rôle dans le cadre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), et de son Service Nature et Paysages (SNP) s'occupant des espaces protégés et de la faune, la flore en général. Mais c'est indiscutablement l'inspection des sites, qui en dépend, qui fait l'objet du plus de remarques.

Soixante-quinze sites sont classés dans les Yvelines, 258 en Île de France et, même s'il n'est pas le seul du périmètre d'étude, le site classé de la Plaine de Versailles est celui qui fait le plus réagir. Cinq inspecteurs des sites officient en Île de France, dont une dans les Yvelines. La mission première de l'inspection des sites est de protéger « l'aspect et l'état » du site classé. Une actrice fait remarquer l'ambiguïté de cette formulation : une modification des souterrains, de la faune, de la flore, entre-t-elle dans le cadre de « l'aspect et l'état » ? Elle s'interroge également : comment maintenir « l'aspect et l'état » d'un site vivant et qui, par définition, évolue ? Quels que soient les résultats de ces réflexions, tous les acteurs conçoivent le rôle de protection de l'inspection des sites, dont le représentant intervient en commission des sites, donne un avis consultatif avant que la décision ne soit prise par le ministère de l'Environnement. Si beaucoup d'acteurs voient le classement comme une protection très forte, qui peut « même empêcher de planter un arbre », d'autres fustigent le fait que le ministère peut contourner l'avis de l'inspection des sites.

D/ L'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Yvelines (UDAP 78)

L'UDAP a pour mission de mettre en valeur le patrimoine, les vestiges, de protéger les monuments historiques et leurs abords, les sites patrimoniaux remarquables, « d'abonder les réflexions sur le terrain culturel » sur lequel elle doit, aux dires d'une actrice auditée, proposer une définition de l'intérêt général, en tant que service déconcentré de l'État, c'est-à-dire établir un fil directeur, une vision commune, malgré les différentes sensibilités des acteurs. Les architectes des bâtiments de France (ABF) dépendent de cette unité. Ces derniers sont amenés à donner des avis conformes sur les périmètres qui les concernent, qui sont extrêmement nombreux. Beaucoup déplorent le manque de moyens de cette petite unité,

disposant de 4 ABF mais de 16 000 dossiers à traiter chaque année, ce qui impose de les prioriser. Certains considèrent que les ABF sont très attaqués, via des recours juridiques, car leurs avis ne font pas toujours l'unanimité. Cela se ressent en audit, certains estiment qu'ils sont très stricts dans leurs décisions quand d'autres, au contraire, vilipendent des constructions qui, selon eux, n'auraient pas dû être autorisées. Comme souvent, l'équilibre est précaire, et délicat à trouver et à appliquer.

E/ La Direction départementale des territoires (DDT)

Pourtant représentée en commission des sites et ayant à se prononcer sur un grand nombre de sujets environnementaux, la DDT est rarement mentionnée. Composée de plusieurs services, elle dispose de cinq chargés de mission territoriaux répartis sur l'ensemble du département, chacun ayant en charge plusieurs intercommunalités. Il permet aux acteurs d'avoir un interlocuteur unique à la DDT pour les projets complexes nécessitant la coordination d'au moins deux services. Cependant, un acteur fait remarquer que, là encore, la Plaine de Versailles n'a pas d'existence administrative puisque, comme le montre la carte ci-dessous.



Figure 37 : Visualisation des territoires sur lesquels les cinq chargés de mission territoriaux sont compétents.¹⁶⁶ La Plaine de Versailles est à cheval sur quatre des cinq zones (les quatre les plus au nord).

166 Yvelines.gouv.fr. Plaquette DDT 78. La DDT des Yvelines à vos côtés... https://www.yvelines.gouv.fr/content/download/27107/158062/file/Plaquette_DDT78_2022.pdf (Consulté le 29/08/2022).

Parmi les actions identifiées par quelques acteurs, on retrouve un accompagnement des communes rurales, un appel à projet en terme de circulations douces sur des secteurs qui offrent encore peu de possibilités, notamment à proximité de Beynes voire sur des communes rurales plus à l'ouest, un projet de méthanisation à Buc, l'objectif étant de le raccorder à la ferme de Viltain, ou encore des projets de développement de circuits courts, réfléchis par intercommunalité.

F/ L'office national des forêts (ONF)

Assez souvent mentionné, l'ONF, en l'occurrence l'agence Île de France Ouest, intervient en différents endroits du territoire. Il gère les nombreuses forêts domaniales du secteur : les forêts formant l'écrin autour de Versailles, parmi lesquelles la forêt de Marly et, par là, une partie du domaine national de Marly, celle des Fausses-Reposes, de Meudon, de Bois-d'Arcy ; et, plus loin sur la Plaine, la forêt de Beynes. Appartenant anciennement au domaine présidentiel, l'ONF gère le site du Trou d'Enfer, et cette gestion lui vaut certaines critiques. Alors que certains saluent sa fermeture qui permet, selon eux, la bonne conservation du site, d'autres la regrettent, décrivant un écrin de biodiversité inaccessible à des populations franciliennes pourtant demandeuses. Sa gestion du site du château de Noisy fait également réagir, certains se plaignant qu'il n'est pas mis en valeur. Or, quelques-uns rétorquent qu'il s'agit bien d'un domaine forestier et non d'un parc et que, s'il devait changer de destination, ce serait à l'État d'en décider. D'autres avancent l'argument financier : l'ONF, qui manque déjà de moyens, devrait, selon l'un d'eux, consacrer 15 000 € à la tonte des pelouses s'il décidait de le faire.

Les acteurs reconnaissent en général que la philosophie de gestion de l'ONF a évolué dans le bon sens. Ils constatent en effet que les monocultures sont désormais bannies, ou de plus en plus rares, alors qu'au Trou d'Enfer, par exemple, l'ONF n'avait planté que des merisiers en ligne droite, face à un préfet qui, selon un acteur, menaçait de laisser cette parcelle aux gens du voyage. Un acteur signale également qu'il ne fait plus de coupes rases, qu'il leur préfère les futaies programmées. Un autre fait état des moindres impacts sur le plan

paysager du nouveau mode de sylviculture, qui a contribué, selon lui, à renouer un climat de confiance alors que les tensions pouvaient encore être fortes il y a une dizaine d'années. Il n'est plus possible, selon lui, de gérer les forêts sans tenir compte de la société civile, d'autant plus lorsqu'elles sont périurbaines et qu'elles accueillent un public nombreux. L'ONF travaille sur différents axes, parmi lesquels le changement climatique, dont les forêts souffrent, le rapport forêt/société, et l'avenir du bois. En effet, on peut toujours assurer la reconstitution avec des coupes, mais il serait dommage de gâcher le bois. D'une part, la forêt doit être équilibrée, il faut suffisamment de jeunes semis pour assurer sa pérennité. D'autre part, l'ONF essaie de valoriser le bois, de le vendre et qu'il acquière une valeur ajoutée, que ce soit pour des tonneaux, du bois énergie ou autre.

Nous l'avons vu, les efforts de l'ONF en vue d'une meilleure gestion des forêts sont souvent salués. Un acteur note avec enthousiasme une tendance à déséquiper les forêts pour avoir des cœurs de massifs sans bruit et des lisières plus aménagées, avec des équipements, des panneaux, des parkings. Néanmoins, certains acteurs remarquent des incompréhensions quant à des coupes de châtaigniers, de frênes ou d'érables sycomores qui doivent être effectuées pour des raisons sanitaires, voire une vision sentimentale de l'arbre qui se développerait chez certains qui n'accepteraient plus les coupes d'arbres. Ces acteurs dénoncent, à ce sujet, une méconnaissance du fonctionnement d'une forêt qui, selon eux, repose sur un cycle de coupes et de régénérations ou plantations. D'autres rappellent que l'ONF, financé par sa propre exploitation et non par les impôts, doit être rentable, ce qui lui impose de vendre du bois.

Le manque de moyens de l'ONF est souligné par plusieurs acteurs, et peut le conduire à une gestion qui ne serait pas toujours la plus optimale sur le long terme, voire à sacrifier certains éléments patrimoniaux. Quatre acteurs craignent pour le devenir des maisons forestières, qui ont, pour eux, une valeur patrimoniale indéniable et dont certaines étaient des rendez-vous de chasse conçus par l'architecte Ange-Jacques Gabriel. Il en est ainsi des pavillons des Fausses-Reposes, du Butard ou encore, en forêt de Saint-Germain-en-Laye, de celui de la Muette. En effet, l'ONF n'ayant plus l'usage de ces pavillons dans lesquels des

gardes forestiers étaient logés, et ayant besoin de trésorerie, il en a déjà vendu certains, et envisage d'en vendre d'autres.¹⁶⁷

Un acteur audité tient à faire remarquer que, plus encore que l'ONF, ce sont les bûcherons, présents sur le terrain, qui sont actifs dans la gestion forestière. Pourtant, beaucoup soulignent son rôle majeur, non seulement en terme de gestion, mais aussi de communication. L'agence Île de France Ouest a créé un service éducation à l'environnement ce qui, du point de vue de l'acteur qui le mentionne, est un fait rare dans les agences de l'ONF. Il s'agit de s'approprier la mission d'animation de la nature. Dans ce cadre, l'ONF reçoit des milliers de primaires chaque année, notamment à l'école de la campagne qu'il gère, sur le site du Trou d'Enfer. Le but est de sensibiliser aux différents enjeux de la forêt dès le plus jeune âge, via des sorties sur le terrain et différentes animations. Il tient à communiquer avec le plus grand nombre, notamment lorsqu'il doit procéder à des coupes d'arbres nécrosés. Malgré cette communication, il semblerait que les incompréhensions du grand public perdurent.

G/ L'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles (EPV)

L'EPV gère les actuels domaines de Versailles et de Marly, qui ne correspondent qu'à une partie des domaines historiques. Il gère actuellement les 750 hectares correspondant au Petit Parc et au domaine de Trianon, et 53 hectares sur les 100 qui constituent le domaine historique de Marly. Si l'Établissement n'a aucune emprise sur l'ensemble du Grand Parc de

¹⁶⁷ Le pavillon de la Muette a été vendu à deux promoteurs immobiliers. Voir 78actu. Saint-Germain-en-Laye. Déshabillé, le Pavillon de la Muette se dévoile à nouveau. https://actu.fr/ile-de-france/saint-germain-en-laye_78551/saint-germain-en-laye-deshabille-le-pavillon-de-la-muette-se-devoile-a-nouveau_50515044.html (Dernière consultation le 29/08/2022). Pourtant, nous aurons l'occasion d'en reparler, certains acteurs se mobilisent pour ces éléments patrimoniaux. Il en est ainsi de l'association Sites & Monuments. Voir, par exemple, cet article : Sites & Monuments. Demande de protection du pavillon de Fausses-Reposes : la CRPA botte en touche malgré l'urgence. <https://www.sitesetmonuments.org/demande-de-protection-du-pavillon-de-fausses-reposes-la-crpa-botte-en-touche-malgre-l-urgence> (Dernière consultation le 29/08/2022). Un acteur fait remarquer que cette mobilisation semble porter ses fruits, puisque le Ministère de la Culture se serait saisi du problème, mais d'autres déplorent la menace qui subsiste tout de même.

8600 hectares, le décret de 1995 définit un certain nombre de biens de retour, qui sont destinés à être gérés par l'EPV une fois que les ministères affectataires n'en ont plus l'usage. L'arboretum de Chèvreloup et le Potager du Roi sont, notamment, concernés. Jusqu'à présent, l'Établissement public n'a récupéré que le terrain des Mortemets qu'il a commencé à réaménager, alors qu'il a été très éprouvé par l'utilisation militaire.

Alors que les acteurs qui en parlent, assez nombreux, n'évoquent pas, en général, la gestion du domaine de Versailles qui semble aller de soi, beaucoup insistent sur celle du domaine de Marly. Domaine présidentiel jusqu'en 2009, sa gestion a été transférée, à cette date, à l'EPV, alors que, du point de vue d'un acteur, le président d'alors, Nicolas Sarkozy, lui préférait la Lanterne. Si beaucoup sont enthousiastes à l'idée que Versailles et Marly soient gérés par un seul et même établissement, recréant un début d'union entre ces deux domaines si intimement liés par l'histoire, ils sont nombreux à avoir le sentiment que l'EPV délaisse quelque peu Marly. Selon eux, l'Établissement considérerait Marly comme une charge, rapportant bien moins d'argent que Versailles alors que son entretien est coûteux. Certains d'entre eux estiment que seul le jardinier en chef actuel vient régulièrement à Marly et s'en occupe, craignant que son successeur n'en fasse pas de même lorsqu'il sera parti à la retraite. Quelques-uns ne partagent pas ce point de vue. Selon l'un d'eux, un schéma directeur d'aménagement du domaine de Marly aurait été commandé. Un autre signale un lieu de promenade envisagé entre les deux domaines, qui ferait revivre l'une des allées historiques.

Parmi les actions mises en avant, celles de son célèbre jardinier en chef et de ses équipes. La replantation d'un certain nombre d'alignements, la restauration de la tour de Marlborough, des parterres des animaux, un parcours pour les arbres admirables, un autre le long du Ru de Gally, sont autant de réalisations mentionnées. Il en est de même des bosquets en fond de domaine, destinés à offrir une protection visuelle vis-à-vis de l'urbanisation de Saint-Cyr-l'École. Le choix a été fait de ne pas mettre de poubelles sur le domaine de Trianon, considérant que cela aurait nui à l'esthétique et, en définitive, il ne semble pas y avoir davantage de déchets à Trianon qu'ailleurs. Le travail des jardiniers est quasi unanimement salué, le départ à la retraite du jardinier en chef actuel étant parfois craint, une actrice estimant qu'il s'agira de « la fin d'une période ».

Quelques acteurs signalent le travail du service de l'eau et des fontaines, qui s'intéresse aux différents endroits ayant un lien avec la connectivité hydraulique globale de Versailles. Un acteur mentionne le fait que l'EPV gère l'aqueduc de Louveciennes, partie de l'ouvrage d'art qui permettait d'acheminer les eaux pompées par la machine de Marly vers Versailles. Il m'est également fait état d'une réflexion, dans le cadre du plan de gestion, pour retrouver un approvisionnement en eau comparable à ce qu'a connu Louis XIV. En effet, le système fonctionne aujourd'hui en circuit fermé entre le réservoir de Montbauron et les bassins, ce qui n'est pas sans poser problème quant à la qualité et la quantité d'eau, même si le bassin récupère toujours l'eau de pluie. En plus du projet patrimonial, il y a donc un vrai enjeu fonctionnel dans la reconstitution des réseaux hydrauliques. Certains considèrent d'ailleurs que l'EPV s'y intéresse encore trop peu, priorisant d'autres dossiers.

Un gros travail est également entrepris sur les murs des deux domaines. Des relevés de terrain ont été effectués, une cartothèque a été créée, l'état des murs est recensé. Tout ce travail devrait être concrétisé par la présentation d'un document au Ministère de la Culture, visant à faire comprendre la cohérence patrimoniale de ces clôtures, qu'il pourrait être pertinent de protéger. Il n'y a pas de volonté de reconstitution de l'emprise foncière de Versailles, mais bien une volonté de faire prendre conscience de l'existence de ce patrimoine et de l'importance de sa réappropriation.

Quelques travaux, comme celui que nous venons de voir sur les murs, et qui reste apparemment assez peu connu – peu d'acteurs m'en parlent –, ou encore l'organisation des épreuves hippiques des Jeux Olympiques 2024, nécessitent de rencontrer des acteurs en dehors de l'EPV, puisqu'ils dépassent le cadre des délimitations administratives des deux domaines. Néanmoins, beaucoup estiment que l'Établissement reste encore très largement un « état dans l'État » pour reprendre l'expression utilisée par deux personnes, établissant peu de liens avec l'extérieur, et notamment avec la Plaine.¹⁶⁸ Pourtant, il a, ou devrait avoir, une grosse influence sur le territoire. Une actrice signale que l'EPV ne valorise pas forcément la Plaine, ne proposant pas spontanément les produits qui y sont fabriqués. Pis encore, selon elle, la marque « Château de Versailles », bien que légale, tromperait le visiteur qui pense acheter en circuit court alors qu'un grand nombre de fruits et légumes labellisés comme tels viennent,

¹⁶⁸ Ce point sera détaillé en fonctionnement du système d'acteurs.

en réalité, du sud-ouest. Enfin, certains rappellent que les priorités de l'Établissement dépendent beaucoup de la personnalité et des objectifs de son président, nommé « par décret, sur proposition du ministre chargé de la culture, pour un mandat de cinq ans, dans lequel il peut être reconduit par périodes de trois ans. Il ne peut exercer plus de trois mandats consécutifs ».¹⁶⁹ Un acteur regrette la brièveté de ce mandat qui, selon lui, empêche d'envisager des projets de long terme.

H/ L'Établissement public foncier d'Île de France (EPFIF)

Peu nombreux sont les personnes auditées qui l'évoquent, mais l'EPFIF est, pour ceux-là, un acteur actif. S'il est le plus souvent conçu sous sa mission d'accroissement de l'offre en logements, il est rappelé par un acteur que l'EPFIF peut préempter pour des raisons patrimoniales.

I/ L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay

Il n'est pas rare qu'en audit, le plateau de Saclay soit mentionné, pour diverses raisons sur lesquelles nous reviendrons, le cas échéant, au cours de ce rapport.¹⁷⁰ L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay est parfois cité. Tout d'abord, il est directement actif sur le territoire puisqu'il porte un gros projet de 4500 logements, autour d'une nouvelle gare, dans le quartier de Satory à Versailles. Les zones de compensation sont très étendues, de l'Essonne

169 Légifrance. Décret n° 2010-1367 du 11 novembre 2010 relatif à l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000023037218/#:~:text=Le%20pr%C3%A9sident%20de%20l%27%C3%A9tablissement%20public%20est%20nomm%C3%A9%20par%20d%C3%A9cret,par%20p%C3%A9riodes%20de%20trois%20ans> (Dernière consultation le 29/08/2022).

170 Se référer aux menaces, ainsi qu'au mode d'action ensemble et à la réflexion proposée par un acteur sur la ZPNAF (Zone de protection naturelle, agricole et forestière). Pour davantage d'informations sur les projets portés par l'Établissement public, voir : Établissement public d'aménagement Paris-Saclay. Les territoires de projet de Paris-Saclay. <https://epa-paris-saclay.fr/les-territoires-de-projet-de-paris-saclay/> (Consulté le 29/08/2022).

à la Plaine de Versailles. Certains le mentionnent comme indirectement actif, compte-tenu de la pression supplémentaire sur la Plaine, toute proche, qu'il pourrait, à terme, engendrer.

III/ Les organismes supranationaux

A/ L'Union Européenne (UE)

Naturellement active compte-tenu des directives transposées à l'échelle nationale et des règlements, elle est citée par quelques acteurs. Deux angles reviennent. D'une part, quelques-uns mentionnent la politique agricole commune (PAC) pour la fustiger, ceux-ci la rendant responsables de la destruction des petites exploitations et d'une iniquité de traitements entre les céréaliers et les autres agriculteurs, en particulier maraîchers et éleveurs. La PAC est, selon eux, souvent bloquée par le nombre de pays présents dans l'Union Européennes, aux intérêts parfois divergents. D'autres part, certains évoquent les financements LEADER, attribués par l'UE à des territoires ruraux en vue de les vitaliser. Nous le verrons, l'APPVPA en a bénéficié et monte un dossier pour se les voir à nouveau attribués. A l'heure actuelle, l'association Terres et Cité, sur le Plateau de Saclay, en bénéficie.

B/ L'UNESCO

Active grâce à l'inscription du Château de Versailles au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1979, et à la zone tampon approuvée en 2007¹⁷¹, l'UNESCO est encore vue par certains comme une « coquille vide », en dépit de l'intérêt des zones géographiques définies. Une actrice en veut pour preuve le choix de la DRAC de désigner l'administrateur du Château comme chargé de mission UNESCO, alors qu'il n'a, naturellement selon elle, pas suffisamment de temps pour s'en occuper. D'autres mentionnent toutefois son action positive

171 Se référer à la partie consacrée aux différents niveaux de protection sur la Plaine, en qualités, pour davantage d'informations concernant cette inscription, notamment son emprise géographique, ainsi que celle de la zone tampon.

et son exigence forte auprès de l'État de surveiller de très près les niveaux de protection. Dans tous les cas, pour les acteurs, il est toujours intéressant d'être au patrimoine mondial de l'UNESCO pour la communication.

IV/ Les associations

A/ L'Association patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA)

Une très large majorité d'acteurs la déclarent active sur le territoire, quelle que soit leur opinion quant à cette structure. Pour beaucoup, cette association est incontournable sur la Plaine de Versailles, et nombreux sont les acteurs qui s'y attardent dans leurs propos.

1/ Historique¹⁷²

En 2000, 2600 hectares ont été classés à l'ouest de Versailles pour protéger la perspective vers l'infini. Les agriculteurs ont eu peur que ce classement fige leur activité, d'où la création d'une première forme d'association en 2001. Puis, quatre territoires test ont été définis en Île de France, donnant lieu des audits patrimoniaux, méthode alors mise en pratique et enseignée par Henry Ollagnon à l'institut national agronomique. Ces territoires étaient Cergy-Pontoise, Melun-Sénart, le Plateau de Saclay et la Plaine de Versailles. Sur cette dernière entité géographique, Colette Le Moal, alors vice-présidente du conseil général des Yvelines et ancienne maire de Bailly, et Gérard Laureau, gérant de la ferme de Gally, qui avait relancé la Société des arts et d'agriculture d'Île de France (SAA), ont lancé l'audit. Alors que les tentatives dans les deux premières zones ont été vaines, sur le Plateau de Saclay

¹⁷² Cette partie donne un bref aperçu de la création de l'association et de ses évolutions. La contextualisation dans le milieu associatif de l'époque sera donnée en fonctionnement du système d'acteurs actifs, car elle implique logiquement des interactions.

s'est constituée l'association Terre et Cité, tandis que l'APPVPA a été créée en 2004 sur la Plaine de Versailles.¹⁷³

D'abord considérée comme très liée aux communes concernées par le site classé, elle s'est peu à peu étendue vers l'ouest, avec des communes comme Jumeauville, Arnouville-lès-Mantes ou encore Thoiry qui, à ce jour, adhèrent. En revanche, d'autres, comme les Alluets-le-Roi, se sont retirées. A ce sujet, une auditée estime que l'ajout du « Plateau des Alluets » au nom de l'association n'est pas anodin, car il signale selon elle une absence de sentiment d'appartenance de celui-ci à la Plaine de Versailles.¹⁷⁴ A ce jour, vingt-sept communes adhèrent à l'association. Si l'APPVPA n'exclut pas de s'étendre, une actrice me signale son refus d'inclure Guerville à son périmètre.

2/ Fonctionnement et principe général

Elle est constituée de trois collèges :

- un collège d'élus constitué des maires des vingt-sept communes adhérentes, en plus d'un délégué par commune désigné par le conseil municipal. Les cinq intercommunalités disposant de communes sur le territoire de l'APPVPA sont également représentées. Le président de l'association, ainsi que le secrétaire général et le trésorier, sont choisis dans ce collège. Après le décès de l'adjoint au maire de Villepreux, Daniel Jarrot, en 2004, qui aura donc présidé l'association de manière très éphémère, Michel Colin, maire de Noisy-le-Roi, a été désigné président, qui aura pour successeur Patrick Loisel en 2012, maire de Feucherolles, vice-président, puis président à partir de 2021 de la communauté de communes Gally-Mauldre, puis Vincent Gay, maire d'Herbeville, en 2022.

173 Sur l'histoire de l'APPVPA et cet audit en particulier, il est très utile de se référer au paragraphe consacré à la Plaine de Versailles dans l'ouvrage suivant. Hervé Brédif, Ambroise de Montbel (dir.). *Facilitations stratégiques. Refonder l'action en commun dans les organisations et les territoires*. Chapitre rédigé par Marie de Naurois, avec les témoignages de Xavier Laureau et Pierre Barrau à la fin : « Assurer la durabilité d'un espace agricole proche de Paris. Dix ans de facilitation pour qu'un territoire se constitue autour de la Plaine de Versailles » (p. 279-303).

174 Nous l'avons vu en entités, dans la partie consacrée au plateau des Alluets, cette impression d'absence de sentiment d'appartenance n'est pas forcément partagée.

- un collège d'agriculteurs qui regroupe, à ce jour, 70 des 134 producteurs des 27 communes. A noter que certains producteurs de communes ne faisant plus partie de l'APPVPA, comme les Alluets-le-Roi, continuent d'adhérer.

- un collège de la société civile regroupant des particuliers, diverses associations, des entreprises comme Eiffage©...

L'association dispose de deux salariées, une animatrice et une gestionnaire administrative et financière. Son esprit s'inscrit dans le cadre de la gestion patrimoniale : il s'agit, selon une personne audité, de « transformer les problèmes en projets ». Elle a pour objectif de générer du lien sur le territoire, de faire en sorte que les acteurs se connaissent et interagissent. L'animatrice, du point de vue d'un grand nombre d'acteurs, dépense beaucoup d'énergie à coordonner les trois collèges et faire en sorte qu'ils échangent, à communiquer, à rencontrer les acteurs, à aider différents projets et à mener toutes sortes d'actions, parmi lesquelles celles qui seront citées plus bas que les acteurs ont relevées. Une personne résume ainsi l'esprit pluridisciplinaire de l'association : « Elle fait vivre la Plaine à travers l'environnement, les producteurs, la protection du patrimoine, et les activités culturelles. ».

Les communes et les intercommunalités sont la première ressource de financement. Les adhésions rapportent également un peu d'argent, les agriculteurs, par exemple, adhèrent pour 55€. Cela assure un fonds de roulement et une certaine capacité d'autofinancement, mais certains projets peuvent être subventionnés. La Région est vue, à ce titre, comme un partenaire privilégié, alors que le département ne finance pas les associations, il aide en direct les producteurs. Une source de financement, très souvent mentionnée et qualifiée de « gros booster » pour bien des projets, a été les fonds européens LEADER, attribués à l'association en 2009, mais dont elle ne bénéficie plus à ce jour. L'association envisage de candidater à la prochaine programmation LEADER.

3/ Actions relevées par les acteurs

- En terme d'agriculture

Nous allons le voir, les acteurs en mentionnent un très grand nombre. Elle est souvent vue comme une association, en premier lieu, à vocation agricole. Certains rappellent que la conservation de l'agriculture, déjà très importante par elle-même, permet aussi la préservation des paysages et du cadre de vie. Elle met en valeur l'agriculture de différentes manières : elle promeut les produits, fait connaître les agriculteurs via des dépliants et son site Internet, aide les agriculteurs qui le souhaitent dans leur transition agroécologique, dans leur volonté de développer les circuits courts. Elle aide ceux qui souhaitent s'installer en agriculture, et encourage les initiatives qui regroupent les agriculteurs en vue d'un projet commun. L'association est souvent vue comme véritablement bénéfique aux agriculteurs, leur redonnant du « punch » pour reprendre une expression entendue, et favorisant une bonne entente entre agriculteurs qui, du point de vue de certains, ne se connaîtraient peut-être même pas si elle n'existait pas.

Une autre action citée est la défense des parcelles agricoles face aux promoteurs immobiliers. Ce point fait débat, comme nous le verrons. Beaucoup se félicitent de la préservation de nombreuses parcelles agricoles, malgré les pressions existantes, et l'attribuent à l'existence, l'action et l'énergie de l'APPVPA. Ils en veulent pour preuve son engagement contre le projet de la ferme du Poulth, ou encore son soutien au projet porté par l'association Grignon 2000 en vue d'assurer un avenir souhaitable au site de Grignon. D'autres acteurs, en revanche, estiment que l'association d'élus et d'agriculteurs au sein d'une même structure, qu'ils refusent d'appeler « association », a déjà facilité l'urbanisation de certaines terres agricoles, et que tout porte à croire qu'elle se poursuivra aisément.

- En terme de paysage

Les acteurs soulignent une responsabilité particulière en ce qui concerne les paysages de l'écrin dans lequel le Château de Versailles est bâti, ainsi que des plateaux du Mantois et des Alluets. Ce sont, en tout, une dizaine d'unités paysagères qui sont reconnues sur le territoire de l'association, et celle-ci, du point de vue de beaucoup, est parfaitement consciente de l'enjeu. Ces acteurs signalent, en effet, une charte paysagère établie par l'APPVPA.¹⁷⁵ Beaucoup se félicitent de l'existence d'un tel document signé par les maires concernés, qui

¹⁷⁵ Celle-ci est consultable sur son site Internet. APPVPA. La charte paysagère de la Plaine de Versailles. <https://www.plainedeversailles.fr/charte-paysagere/> (Dernière consultation le 30/08/2022).

vient concrétiser et synthétiser différents travaux de diagnostics patrimoniaux, d'études réalisées avec des paysagistes. Certains regrettent toutefois que cette charte n'ait aucune valeur juridique et, par conséquent, aucun caractère contraignant, ou encore que trop d'acteurs l'utilisent. Un acteur met en avant sa complexité, tout en comprenant qu'elle reflète la complexité du sujet traité.

Elle réalise également des études plus ciblées. Quelques acteurs évoquent son travail quant à l'intégration paysagère du bâti agricole, concrétisé par un document présenté récemment en commission des sites. Un travail sur les lisières, définissant ce qu'il est acceptable de construire en bordure de ville ou de village, est parfois évoqué, de même que des réflexions plus générales quant à l'urbanisme.

- En terme de patrimoine bâti

Elle produit et diffuse de la connaissance. Elle a réalisé ou commandité différents inventaires patrimoniaux, qui se concrétisent de différentes manières. Quelques acteurs parlent de la publication d'un fascicule sur les lavoirs, ainsi que de la réalisation d'une carte les répertoriant. Une exposition à ce sujet pourra être organisée. D'autres évoquent des brochures, notamment sur le patrimoine du site de Grignon. Cela permet, selon un acteur, de prendre conscience qu'il existe du patrimoine de tous âges sur cette Plaine et, pour quelques-uns, de mener des actions en faveur du tourisme. L'association a, ainsi, pu mettre en place de la signalétique, œuvrer pour la remise en état de certains chemins, et donc proposer des randonnées, pédestres, cyclistes ou équestres. Un acteur évoque une réflexion en cours quant à un circuit de randonnée entre lavoirs.

- En terme de festivités

L'APPVPA recense les différentes manifestations de la Plaine, grâce à la publication d'un fascicule, auparavant distribué dans les communes mais exclusivement en ligne maintenant qui, en fonction de la saison, prend le nom de Printemps ou d'Automne de la Plaine de Versailles. Les activités proposées sont variées, avec des concerts, des expositions, des visites, y compris des visites d'entreprises, des balades... Un acteur signale que

l'association a lancé une idée de balades dégustatives de ferme en ferme à cheval, impliquant alors les agriculteurs et les centres équestres. Elle organise elle-même, grâce à des bénévoles très motivés, des événements, comme « La fabuleuse journée de Rennemoulin » le 19 juin 2022, parfois commentée en audit. Celle-ci, qui a rencontré un grand succès, avait pour ambition de mettre en avant les producteurs locaux, la gastronomie avec le chef du restaurant étoilé « La Table du 11 » à Versailles qui proposait le déjeuner, le site exceptionnel que constitue Rennemoulin avec une promenade le long du Ru de Gally, mais aussi le patrimoine de la Plaine en général avec plusieurs personnalités reconnues dans ce domaine qui étaient présentes, ainsi qu'un film consacré aux fouilles du château et de la grotte des Gondi à Noisy-le-Roi. Grâce à une collaboration avec le conservatoire de Plaisir, le duo Romano/Markov a été accueilli. Une exposition sur les légumes anciens, réalisée par l'association Beynes Histoire et Patrimoine, a été présentée. En bref, cet événement a été perçu avec beaucoup d'enthousiasme par ceux qui m'en ont parlé, relevant en particulier la diversité d'activités proposées.

- En terme de biodiversité, d'écologie, d'environnement

Les acteurs citent un grand nombre d'actions. Des chantiers avec des étudiants ont été mis en place pour effectuer les travaux les plus urgents en vue de rouvrir les prairies calcicoles. Une étude a été menée sur les trames vertes. Le résultat est disponible sur leur site Internet, mais une actrice regrette que cette étude reste trop peu utilisée. Une sensibilisation à la plantation de haies est menée. Un acteur signale également un colloque sur les abeilles qui, selon lui, a attiré beaucoup de monde. Elle a commandité un certain nombre d'inventaires de biodiversité, sur les terres de la ferme expérimentale de Grignon mais aussi à Thiverval-Grignon, Davron ou encore Beynes. Une exposition sur les oiseaux a été réalisée à la maison de la Plaine à Feucherolles, et une brochure à ce sujet a été mise à disposition. Plus généralement, certains mettent en avant les actions de sensibilisation, de pédagogie quant à la biodiversité, dans lesquelles s'inscrivent les actions citées précédemment, auxquelles quelques-uns ajoutent l'existence de panneaux quant au bon comportement à adopter sur les chemins, notamment vis-à-vis des cultures.

- Un projet de réserve de biosphère

Dans un premier temps, une réflexion a eu lieu quant à la constitution d'un parc naturel régional qui aurait permis à l'association, selon les acteurs, de faire reconnaître davantage leur territoire, de le nommer mais aussi d'accroître leurs moyens d'actions. Or, face à l'opposition des agriculteurs quant au projet présenté, qui craignaient des contraintes voire un blocage de leur activité, la réflexion a été avortée, ce que beaucoup semblent regretter à ce jour.¹⁷⁶

Très vite, une réflexion quant à une réserve de biosphère a émergé. L'APPVPA y voit une excellente opportunité de faire connaître la Plaine de Versailles à l'international et de bénéficier de contacts dans le monde entier, étant donné que ces territoires sont reconnus par l'UNESCO. Si elle semble susciter davantage d'adhésion de la part de certains acteurs, d'autres ne voient pas nécessairement ce qu'une telle réserve représente, implique, ou craignent des contraintes.

Qu'est-ce qu'une réserve de biosphère ?¹⁷⁷

« Les réserves de biosphère sont des « lieux d'apprentissage du développement durable ». Ce sont des sites qui permettent de tester des approches interdisciplinaires afin de comprendre et de gérer les changements et les interactions entre systèmes sociaux et écologiques, y compris la prévention des conflits et la gestion de la biodiversité. Ce sont des endroits qui apportent des solutions locales à des problèmes mondiaux.

Les réserves de biosphère comprennent des écosystèmes terrestres, marins et côtiers. Chaque réserve favorise des solutions conciliant la conservation de la biodiversité et son utilisation durable.

La candidature des réserves de biosphère est présentée par les gouvernements nationaux. Les réserves restent placées sous la juridiction souveraine des États où elles se trouvent. Leur

¹⁷⁶ Voir la partie, en mode d'action ensemble, consacrée à la proposition de parc naturel régional, auquel différents acteurs pensent, et sur lequel Sites & Monuments et Yvelines Environnement ont travaillé.

¹⁷⁷ Tout cet encadré reproduit exactement la définition de la réserve de biosphère donnée par l'UNESCO, et disponible ici. UNESCO. Réserves de biosphère. <https://fr.unesco.org/biosphere> (Consulté le 30/08/2022).

statut est reconnu au plan international.

Les réserves de biosphère se composent de trois zones interdépendantes visant à remplir trois fonctions liées, qui sont complémentaires et se renforcent mutuellement :

- L'aire (les aires) centrale(s) comprend (comprennent) une zone strictement protégée qui contribue à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique.
- La zone tampon entoure ou jouxte l'aire (les aires) centrale(s) et est utilisée pour des activités compatibles avec des pratiques écologiquement viables susceptibles de renforcer la recherche, le suivi, la formation et l'éducation scientifiques.
- L'aire de transition est la zone où les communautés encouragent des activités économiques et humaines durables des points de vue socioculturel et écologique. »

L'un des arguments de l'APPVPA est que la Plaine de Versailles est quasiment, dans les faits, une réserve de biosphère dont le statut n'est pas officialisé, puisqu'elle est déjà un « lieu d'apprentissage du développement durable ». Il lui manque en revanche une ou plusieurs aires centrale(s) protégée(s), étant donné qu'aucune zone naturelle n'est classée en tant que telle sur la Plaine. C'est pourquoi l'APPVPA œuvre pour que les prairies calcicoles, des milieux humides ou des zones reconnues comme zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), comme celle jouxtant les ruines de l'abbaye d'Abbecourt à Orgeval, bénéficient d'un niveau de protection adéquat.

4/ Problématiques rencontrées par l'association et perçues par des acteurs audités

- Un manque de moyens

Beaucoup d'acteurs déplorent que l'APPVPA, pourtant si souvent considérée comme indispensable, manque de moyens, à la fois humains, financiers et juridiques. Ils sont nombreux à remarquer que la présence d'une seule animatrice est insuffisante pour gérer un

territoire de 27 communes si complexe, et ce malgré sa bonne volonté, son dynamisme et son implication qui sont souvent loués. Une actrice regrette qu'il s'agisse de l'équivalent d'un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) mais sans les moyens de fonctionnement. Malgré les nombreuses adhésions et le soutien d'une majorité de collectivités concernées, les moyens financiers ne sont pas à la hauteur de l'ambition de l'association. Ce constat s'est aggravé depuis qu'elle ne bénéficie plus des financements LEADER. Enfin, certains regrettent que son statut associatif l'empêche de produire des textes contraignants, par exemple une charte paysagère ayant une véritable valeur juridique.

Pour pallier ces carences, l'association travaille sur différents leviers. Deux m'ont été cités. Elle va candidater à la prochaine programmation LEADER. Par ailleurs, elle aimerait accueillir jusqu'à trente-cinq communes, ce qui lui permettrait d'accroître ses moyens financiers et donc, potentiellement, humains, et de davantage peser face à de grosses intercommunalités.

- La moyenne d'âge des bénévoles de l'association augmente.

Voilà un problème mentionné par tous les membres d'associations que j'ai eu le plaisir d'auditer. Les membres d'associations très impliqués sont bien souvent âgés, et les bureaux peinent à être renouvelés. Certains l'associent au manque de temps disponible de potentielles plus jeunes recrues qui travaillent souvent en dehors du territoire, ou encore à un manque d'envie. En tout cas, le problème ne semble pas non plus épargner l'APPVPA, qui compte sur ses bénévoles pour organiser des événements et, tout simplement, faire vivre l'association.

- Une difficulté à se faire connaître

Connue d'une très grande majorité des acteurs audités, certains pointent toutefois du doigt le fait que l'APPVPA peine à se faire connaître. Une actrice auditée conjecture que son statut d'association ne l'aide pas à cette fin, et que certains acteurs ne l'associent pas forcément aux réflexions pour cette raison. D'autres, plus nombreux, constatent avec regret que certaines municipalités, selon eux, ne jouent pas forcément le jeu, n'affichant pas toujours sur leurs panneaux les événements liés à l'APPVPA, quand bien même elle les envoie.

D'après certains, « il a fallu se battre » pour obtenir une référence à l'APPVPA sur le site Internet de chacune des 27 communes adhérentes, et celle-ci reste encore souvent trop discrète à leur goût.

Pourtant, ils sont nombreux à reconnaître les efforts déployés en terme de communication. L'association dispose d'un site Internet qui, du point de vue de ceux qui l'évoquent, est très fonctionnel et complet. Il renseigne sur l'association, ses statuts, ses missions et ses actions, recense et donne accès aux études menées, donne à voir des portraits de producteurs, accompagnés d'une carte des producteurs en vente directe. Il offre également une présentation du territoire, sachant que, d'après une actrice auditée, « elle joue un peu le rôle d'office de tourisme de la Plaine », sachant qu'une telle structure n'existe pas à cette échelle. A ce titre, elle renseigne, entre autres, sur les circuits de randonnée, les possibilités d'hébergements, et met à disposition ou vend de la documentation, comme une carte de la Plaine de Versailles ou encore un livre intitulé *Les Chemins de Gally*, à la maison de la Plaine à Feucherolles. On y trouve également des ouvrages produits par des associations historiques locales, ainsi que quelques produits locaux. Toujours sur l'aspect touristique, deux acteurs font état d'un projet de guide du Routard de la Plaine de Versailles.

L'animatrice publie tous les mois une « newsletter », dont le succès est grandissant. Elle est désormais lue par plus de 1200 personnes, ce qui correspond à un doublement en deux ans. Celle-ci présente les actualités de la Plaine, ainsi que le portrait d'un producteur qu'elle va, à cette occasion, interroger. Certains soulignent sa présence de plus en plus importante sur les réseaux sociaux, et le recours à des influenceurs pour promouvoir le territoire. Quelques-uns estiment que l'image de l'association a changé avec l'arrivée de la nouvelle animatrice, cette dernière accordant une place prépondérante à la communication et à la valorisation des actions réalisées, quand certains pouvaient regretter, par le passé, le nombre d'études menées et pas toujours suffisamment suivies d'effet.

5/ Évaluation globale de l'APPVPA de la part des acteurs audités

La majorité des acteurs audités a une vision très positive de l'APPVPA, certains n'hésitant pas à être dithyrambiques dans leurs propos. Ils relèvent en général la volonté de préserver l'environnement et les paysages, celle d'écouter et d'unir les acteurs autour de la co-construction de projets de territoire. Si la philosophie leur semble excellente, les résultats leur paraissent très bons, en regard des faibles moyens dont ils disposent. Ils en veulent pour preuve les producteurs nouvellement installés, les transitions de pratiques agricoles réussies, les possibilités d'approvisionnement en circuits courts qui s'accroissent, le bon dialogue entre acteurs ou encore la limitation de l'urbanisation.

Néanmoins, ces propos majoritairement élogieux ne doivent pas masquer un noyau d'acteurs qui critique fortement ses statuts, et remet en cause sa représentativité sur le territoire. Selon eux, elle ne peut être considérée comme une association, puisqu'ils la perçoivent comme une structure créée par les élus et certains agriculteurs importants, et tenue par ces mêmes acteurs. Ils poursuivent le raisonnement en considérant que les élus se retrouvent ainsi « juges et parties », ce qui leur conférerait les pleins pouvoirs sur la Plaine de Versailles. En effet, l'APPVPA, grâce à son statut d'association patrimoniale, légitimerait, par son approbation, des projets portés des élus qui font eux-mêmes partie de la structure. Il y aurait donc, selon eux, un conflit d'intérêts permanent. Certains vont plus loin en considérant que l'APPVPA se serait ainsi réapproprié le pouvoir de l'État sur le site classé. Ainsi, suivant leur démonstration, les élus auraient repris le contrôle d'un territoire qui avait été perdu avec le classement au titre des sites de juillet 2000. Le collège de la société civile est qualifié par ce noyau d'acteurs de « strapontin », considérant que les collèges des élus et des agriculteurs ont les pleins pouvoirs, les premiers décidant et les seconds disposant du foncier. Une telle association ne peut donc, pour eux, s'enorgueillir d'être représentative, d'autant plus qu'ils considèrent que l'audit patrimonial à l'origine de l'APPVPA s'est appuyé sur un échantillon d'acteurs non représentatif, certains, menant pourtant des travaux et des réflexions sur la Plaine depuis longtemps, n'ayant apparemment pas été associés.

Beaucoup, en revanche, se félicitent de la présence d'élus dans une telle structure, car elle leur permettrait de prendre conscience d'un certain nombre d'enjeux et de travailler de façon plus transversale, en associant le plus d'acteurs possible. Elle aurait amélioré à la fois le dialogue entre élus et agriculteurs, et élus et associations adhérentes. Elle renforcerait aussi les

possibilités d'actions de l'association qui, sans eux, selon certains, n'aurait pas la même écoute, le même poids. Ces acteurs se réjouissent donc largement de la sanctuarisation de terres agricoles que l'APPVPA aurait permise, ainsi que de la recréation d'une identité de la Plaine de Versailles qui, compte-tenu des délimitations administratives, ne va pas de soi.

Enfin, si les priorités affichées par l'association sont, le plus souvent, vues comme étant les bonnes, il est à noter que trois acteurs ont un positionnement différent. L'un d'eux regrette que l'association ait une image trop agricole et, s'il ne remet pas en cause l'importance de les soutenir, il aimerait que les entreprises du territoire, ainsi que les transformateurs, soient davantage mis en avant. Un autre insiste sur l'image véhiculée qui serait trop environnementale, ce qui peut en effrayer certains. Enfin, un acteur estime qu'il n'appartient pas forcément à l'association de prendre position sur tous les sujets, notamment sur les projets privés.

B/ Les associations locales de défense de l'environnement

S'il existe quelques associations transversales de protection de l'environnement à l'échelle de la Plaine de Versailles, la majorité est locale, focalisant leur action le plus souvent sur une commune. Ces associations essaient de faire prendre conscience de la fragilité de la Plaine, s'opposent à des projets d'urbanisation qui remettraient en cause le caractère rural de leur commune, ou font pour certaines des journées de sensibilisation à l'environnement.

1/ L'association de protection de l'environnement de la Plaine de Versailles (APEPV)

L'association des Amis et Usagers de la Plaine de Versailles a été fondée à Crespières en 1972. Il s'agissait d'une union d'associations à laquelle adhéraient, entre autres, l'association de défense et de sauvegarde de Crespières (ADSC), deux associations de Bailly et une autre des Alluets-le-Roi. La Plaine de Versailles était alors définie comme la zone naturelle d'équilibre du même nom. Alors président de l'APEB (voir paragraphe suivant) à

partir de 1979, Patrick Menon s'est rapproché de cette association, s'étant rapidement rendu compte que les problèmes touchant Bailly dépassaient très largement les limites communales. C'est alors qu'il est entré au bureau de l'association, où il a pu compter sur l'appui du dirigeant du magazine L'Usine Nouvelle©, de l'ex-proprétaire du château de Villepreux aussi bien que sur Michel Henriquet, qui habitait Bailly et a su, avec son épouse, faire revivre l'art équestre en France.

En 2004, en réponse à la création de l'APPVPA, Patrick Menon a eu à cœur de faire revivre cette association sous un nouveau nom, l'association de protection de l'environnement de la Plaine de Versailles, en reprenant les mêmes statuts. L'APEPV travaille sur différents dossiers, s'opposant notamment au projet de raccordement de la D7 à l'A12, mais aussi aux dépôts de déchets ou gravats du Grand Paris sur la Plaine de Versailles. Elle essaie de faire revivre la zone naturelle d'équilibre de la Plaine de Versailles, largement oubliée par les acteurs, et soutient des projets qu'elle juge bénéfique au territoire, comme le projet « Grignon 2026 » porté par l'association Grignon 2000. Pour le cinquantenaire des Amis et Usagers de la Plaine de Versailles, Patrick Menon a rédigé une synthèse de quatorze pages (**en annexe?**) pour la Plaine de Versailles. Malgré le travail fourni, peu d'acteurs parlent de l'APEPV et de ses actions.

2/ L'association de protection de l'environnement de Bailly et Noisy-le-Roi (APEBN)

Fondée en 1972 en opposition à l'extension jugée trop importante de la résidence Harmonie Ouest à Bailly, Patrick Menon est devenu, en 1979, président de l'association de protection de l'environnement de Bailly (APEB). Celle-ci s'est rapidement étendue à la commune voisine de Noisy-le-Roi, devenant ainsi l'APEBN. Cette dernière s'est opposée à un certain nombre de projets d'urbanisation des deux communes, avec la volonté de garder des équilibres territoriaux. Elle a également demandé des protections phoniques pour atténuer les nuisances sonores, contre lesquelles elle s'est également largement battue. Plus récemment, le jour de l'inauguration du tramway T13, le 6 juillet 2022, elle a participé à une

manifestation pour dénoncer les nuisances qu'elle causerait aux riverains.¹⁷⁸ Peu citée par les acteurs audités, cette association obtient pourtant des résultats, puisqu'elle a obtenu une butte de protection phonique contre les nuisances de la D307, et les manifestations récentes ont permis une prise de conscience des « problèmes de bruit ».¹⁷⁹

3/ L'association de défense du site de Crespières (ADSC)

Également appelée « Crespières Village et Environnement », cette association, à l'instar de beaucoup d'autres associations locales, semble peu connue.¹⁸⁰ Elle s'est créée après la guerre, alors que ses membres dénonçaient le système des zones d'aménagement concertées (ZAC), qui était en plein essor et qui menaçait Crespières comme bien d'autres villages à cause de l'urbanisation qu'il allait engendrer. Alors qu'elle s'est longtemps focalisée sur Crespières, tout en adhérant à l'APEPV, elle a étendu son domaine d'actions sur d'autres communes voisines, parmi lesquelles Les Alluets-le-Roi et Davron. Elle milite notamment pour une urbanisation raisonnée, respectueuse du caractère rural de Crespières et de ses alentours, et pour des actions plus axées sur la nature, comme la mise en place de parcs plus naturels. Elle est présente pour s'opposer à des projets d'urbanisation qu'elle juge trop importants, de même que pour rédiger des articles quant au plan local d'urbanisme (PLU) et aux conséquences possibles de sa révision.

4/ Villepreux Environnement

Adhérant également à l'APEPV, cette association milite pour le respect de l'environnement, du cadre paysager et bâti de Villepreux, et mène, entre autres, des actions autour des rus et de leur propreté.¹⁸¹

178 APEBN. Inauguration du Tram T13 le 6 juillet 2022. <https://www.apebn.org/> (Dernière consultation le 31/08/2022).

179 Idem.

180 Voici un accès vers le site Internet de l'association. Crespières Village et Environnement, ADSC. <https://adsrespières.wordpress.com/> (Dernière consultation le 31/08/2022).

181 Plus d'informations sont disponibles sur leur site Internet. Villepreux Environnement. <http://www.villepreuxenvironnement.com/> (Dernière consultation le 31/08/2022).

5/ Beynes en Transition

Il s'agit d'une association environnementale organisant des ateliers « zéro déchet », des journées de nettoyage de la nature ou encore un concours d'économies d'énergie, à l'échelle de la commune de Beynes.¹⁸² Un acteur signale des prélèvements de pollen, effectués par l'association, pour étudier le niveau de pollution local dû à la présence de l'entreprise Storengy© sur la commune, et évaluer les effets de ses efforts au niveau environnemental.

6/ L'association « Papier Forêt » à Fontenay-le-Fleury

Ses actions, menées sur les communes de Fontenay-le-Fleury et Bois-d'Arcy, sont assez comparables à celles de Beynes en Transition. Elle fait de la sensibilisation environnementale, tient un stand « zéro déchet » lors de manifestations.¹⁸³ Selon une personne auditée, elle devrait agir davantage en faveur de la propreté des rus.

C/ Des associations ayant la volonté de remettre au jour des logiques patrimoniales

1/ L'association des Amis du Grand Parc

Assez souvent mentionnée, cette association est perçue à la fois sous son angle historique et sa volonté de préservation et de mise en valeur du Grand Parc de 8600 hectares. Créée en 2000 par Jacques Camusat, elle était présidée par le baron Alain Guillaume de 2004 à 2013, avant que Jacques de Givry, par ailleurs célèbre en tant que photographe et éditeur¹⁸⁴,

182 Voir le site Internet de l'association. <http://beynesentransition.fr/> (Dernière consultation le 31/08/2022).

183 Site Internet. Fontenay-le-Fleury en transition, Papier Forêt. <http://flf-transition.fr/2021/04/16/papier-foret/> (Dernière consultation le 31/08/2022).

184 Une partie sera consacrée aux ouvrages sur Versailles et sa Plaine, ainsi que Marly.

ne prenne le relais. Elle a réalisé une carte du Grand Parc. Elle a beaucoup œuvré en faveur de la reconstitution de l'allée de Villepreux, et mène des actions en vue de la valorisation de la perspective ouest du Château de Versailles. Certains rappellent que la perspective est n'est pas omise, avec un projet de requalification, incluant une réflexion quant à une replantation d'arbres en forêt de Meudon, guidant le regard du visiteur depuis le Château vers l'infini, comme c'était le cas du temps de Louis XIV. Elle réfléchit également au réseau hydraulique, et dispose d'une vision des différentes logiques patrimoniales autour du Château de Versailles. Si son action est, le plus souvent, saluée par ceux qui en parlent, considérant qu'elle réalise un gros travail de fond, une minorité la juge très sévèrement, estimant qu'elle est trop consensuelle voire trop proche des politiques.

2/ L'association des Étangs et Rigoles du Plateau de Saclay (ADER)

Citée une fois, cette association milite pour la mise en valeur du réseau hydraulique du Château de Versailles, et pour sa reconnaissance, qui pourrait passer par une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. L'acteur qui l'évoque parle de réflexions quant à la conciliation des préoccupations environnementales et de la reconnexion de ce réseau.

D/ Des associations historiques, ou sociétés savantes

Nombreux sont ceux qui sont impressionnés par leur nombre : chaque commune ou presque dispose d'une – ou deux – association(s) historique(s). Cela reflète, pour beaucoup, l'intérêt porté à l'histoire et au patrimoine locaux, et qui va pour l'un d'entre eux bien au-delà de luttes qui mobilisent comme celle de Grignon. En revanche, nombre de présidents craignent pour l'avenir de leur association, tous ceux que j'ai eu le privilège d'auditer faisant état du vieillissement de leur bureau et de la difficulté à motiver de nouvelles recrues.

Certains les citent en tant que telles, revenant sur les actions que chacune d'entre elles mène, et qu'ils voient comme extrêmement bénéfique à une meilleure connaissance du patrimoine. Ils évoquent alors la publication d'ouvrages, souvent mentionnés comme étant de

grande qualité, l'organisation de colloques, d'expositions, de visites, la participation, à la hauteur de leurs moyens, aux restaurations, ou encore leur présence aux inaugurations. D'autres évoquent une association historique en particulier, souvent celle qui les concerne au premier chef. Regrettant pour certains l'absence d'une grosse association qui traiterait de l'histoire de la Plaine de Versailles, d'autres rétorquent que cela ne serait pas possible, supposant une quantité de travail bien trop importante.

Voici donc la liste des associations historiques qui ont été évoquées en audit, avec des développements et avis des acteurs le cas échéant. Je choisis de les présenter en commençant par la société des Amis de Versailles, puis en m'éloignant progressivement de cette ville.

1/ La Société des Amis de Versailles

Très active quant à la valorisation et au rayonnement du Château de Versailles et de son domaine, la Société des Amis de Versailles est logiquement assez peu citée dans un sujet concernant l'ouest versaillais.

2/ Le cercle historique du Chesnay-Rocquencourt

Mentionné une fois, il travaille sur l'histoire locale des deux anciennes communes du Chesnay et de Rocquencourt, qui ont fusionné en 2019. Leur travail quant à la bataille de Rocquencourt, dernière bataille du Premier Empire, est souligné.

3/ Les Amis du Vieux Marly

Mentionnée par cinq acteurs, toujours de façon très positive, cette association travaille de manière indépendante sur l'histoire et le patrimoine marlychois. Fondée en 1924, elle est souvent présentée comme étant l'association ayant permis la sauvegarde du domaine de

Marly, même si un acteur rappelle qu'elle n'était pas seule.¹⁸⁵ Elle publie régulièrement des articles, aussi bien généraux que sur des sujets plus précis, comme les toponymes ou encore le premier bataillon de chars créé à Marly en 1916. Elle organise des colloques, des expositions, des visites guidées. Chaque année, elle organise une brocante, qui lui permet de financer une grande partie de ses activités. Elle réfléchit actuellement à l'organisation de son centenaire, qu'elle voudrait faire dans le parc de Marly, eu égard de son rôle dans sa préservation.

En plus de ses travaux historiques, l'association s'oppose à des projets de densification trop importante du bâti qui pourrait porter préjudice au patrimoine. Si la philosophie n'est pas au blocage systématique, elle prône une vraie intégration des projets dans leur environnement paysager et bâti. Cela est en adéquation parfaite avec ces activités passées : en effet, entre autres actions narrées, l'association a fait surseoir à un permis de construire où une porte de garage devait être construite à la place d'un oratoire avec la Vierge.

4/ Les Amis du Domaine de Marly

Elle n'a été citée qu'une fois, comme étant l'autre association publiant une revue concernant Marly, « Marly, art et patrimoine ».

5/ L'association de renaissance du patrimoine de Noisy-le-Roi – Rennemoulin – Bailly (A.R.P.N-R-B)

Elle est citée par cinq acteurs qui soulignent tous un travail de grande qualité. Créée en 1996 alors que les projets immobiliers fleurissaient, elle n'a d'abord concerné que Noisy-le-Roi. Très vite, Bailly a été associée, compte-tenu de leur histoire commune. Puis il est apparu que Rennemoulin noue des relations particulières avec ces deux communes. En 2010, une convention a été signée entre l'association et l'institut Pasteur, alors propriétaire de la chapelle, prévoyant sa mise à disposition pour des manifestations culturelles. L'association s'engageait alors à valoriser et trouver des financements pour la restauration de la chapelle, en

¹⁸⁵ La société pour la protection des paysages de France, actuellement Sites & Monuments, a également contribué à sa sauvegarde.

l'échange de quoi la commune de Rennemoulin, qui en est aujourd'hui propriétaire, la met à disposition de l'association 45 jours par an.¹⁸⁶ Il n'est pas envisagé, à ce jour, d'étendre le périmètre d'actions, cela représenterait, d'après un acteur, un travail trop conséquent, mais l'association a mené des recherches et publié un ouvrage sur la ferme de Gally, pourtant sur la commune de Saint-Cyr-l'École.

Elle est amenée à publier sur tous les sujets concernant le patrimoine des trois communes. Par exemple, à l'occasion du 500ème anniversaire de la naissance d'Albert de Gondi, en 2022, un gros travail de recherche et de synthèse est mené, de sorte à préparer une exposition. Durant cette « année des Gondi », un séminaire aura lieu à Noisy-le-Roi sur les grottes italiennes. L'association a beaucoup travaillé, avec des enseignants-chercheurs dont Catherine Lecomte, sur le passé militaire de la région et les différentes fortifications des années 1870 qui l'émaillent. Des recherches ont été menées sur la Seconde Guerre mondiale et la résistance dans les trois communes. L'organisation de visites du site du château de Noisy sont également mentionnées. Un sentier d'interprétation a d'ailleurs été créé.

L'A.R.P.N-R-B s'intéresse de très près aux fouilles réalisées par Bruno Bentz sur le site du Château de Noisy. Elles ont permis d'apprendre beaucoup quant aux grottes à l'italienne. Cet archéologue, qui a réalisé sa thèse sur l'archéologie du domaine de Marly, poursuit également ses chantiers sur ce dernier ainsi que le site du Trou d'Enfer. Il les valorise et les fait découvrir, faisant notamment visiter la tour du télégraphe Chappe à Marly, télégraphe allant de Paris à Brest. Il intervient dans un certain nombre de séminaires, de colloques et publie régulièrement.

6/ Les Amis de Saint-Nom-la-Bretèche

Elle a été citée deux fois en tant qu'association historique de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche. L'un des acteurs la perçoit comme moins active à ce jour qu'elle ne l'a été.

¹⁸⁶ L'histoire m'a été narrée par un acteur audité, mais pour davantage d'informations, il est possible de se référer au site Internet de l'association. ARPNRB. Histoire de l'association. <https://renaissancedupatrimoine.com/lhistoire-de-lassociation/> (Dernière consultation le 31/08/2022).

7/ Fontenay d’Hier et d’Aujourd’hui

Créée en 1998, cette association est issue d’un conseil de quartier. Travaillant d’abord essentiellement à partir de documents iconographiques, des cartes postales au premier chef, elle a diversifié son activité, l’étendant à une partie de la Plaine de Versailles à partir de la réalisation de l’exposition « de Gally à Versailles », en collaboration avec les Amis de Saint-Nom-la-Bretèche. Tout comme son activité, centrée sur Fontenay-le-Fleury mais ne se limitant pas à elle, ses adhérents ne sont pas tous fontenaysiens, certains habitant Beynes ou Les Clayes-sous-Bois. Les quatre acteurs mentionnant l’association apprécient cette ouverture sur la Plaine, qu’ils voient comme plus importante que d’autres associations. Une publication destinée aux adhérents recense ses activités et publications.

Après avoir publié des ouvrages de cartes postales anciennes entre autres, l’association a rédigé, en 2016, un livre sur l’histoire de Fontenay-le-Fleury. Elle a réalisé des dépliants, « les sentiers de la mémoire », et fait installer des plaques qui reviennent sur l’histoire et la mémoire des lieux, de sorte que certains, comme « la mare à Quintallet », ne tombent pas dans l’oubli. Elle a fait installer des panneaux à différents endroits de la ville, comme au parc des Missionnaires, où une chapelle se trouve à 150m d’altitude et permet de visualiser la Plaine. L’association y a fait mettre une table d’orientation, sur laquelle on peut localiser, entre autres, Noisy-le-Roi, la forêt de Marly, ou encore la tour Eiffel.

D’autres ouvrages sont mentionnés par ceux qui citent l’association. L’un est consacré à Sacha Guitry qui a vécu ici, un autre s’intéresse à la Première Guerre mondiale, ou encore aux écoles du Val de Gally, rédigé à partir des monographies communales. Un travail sur la Seconde Guerre mondiale est en cours. Un ouvrage traite de l’aéronautique. Elle a préparé, puis inauguré une exposition à ce sujet en 2007, avec 48 panneaux, notamment sur Santos Dumont. Elle a coûté 20 000€ mais a bénéficié de subventions, et d’un soutien financier d’Embraer©. Cette exposition a rencontré un franc succès, si bien que des brésiliens venaient, et montaient à pied jusqu’au hangar de Santos Dumont à Bois-d’Arcy. L’exposition a attiré entre 12000 et 15000 visiteurs, venant de Versailles mais aussi de toutes les communes, du ministère des Armées, de l’Essonne, de province et des brésiliens. A noter que l’entrée était

gratuite, comme toutes les expositions réalisées par l'association. Elle en envisage une consacrée aux fermes et aux métiers disparus.

L'association organise des visites guidées de Fontenay-le-Fleury, mais aussi de Villepreux, Bailly, Noisy, ou Rennemoulin. Elle propose des sorties scolaires, pendant lesquelles elle appuie beaucoup sur l'eau, les nappes phréatiques, ce qui permet d'engager des réflexions sur la nécessité d'utiliser cette ressource avec parcimonie. Son engagement est reconnu : en effet, elle a reçu l'agrément de l'éducation nationale, ainsi que la médaille du Parlement 2022. Elle avait, en outre, reçu en 2009 le grand prix de l'aéroclub de France. Fontenay d'Hier et d'Aujourd'hui est souvent sollicitée par les universités car, même s'il s'agit d'une association d'amateurs, elle « dégrossit l'histoire », ce qui est souvent très utile aux chercheurs et aux étudiants.

8/ L'association pour la protection du patrimoine culturel de Chavenay (APPCC)

Créée par Dominique Bouchez en 1984, elle est toujours présidente de cette association culturelle qui promeut l'histoire et le patrimoine de Chavenay.

9/ Histoire d'Orgeval

Créée en 1989, son objet est de faire connaître le patrimoine culturel, historique, architectural d'Orgeval, de Morainvilliers et de leurs environs. Si elle reste fidèle à sa vocation originelle, elle s'intéresse à présent également au patrimoine naturel. Elle compte d'ailleurs développer le travail quant au patrimoine agricole, en s'intéressant davantage aux vergers. Elle édite chaque année un bulletin d'environ quatre-vingts pages, vendu douze euros, contenant une dizaine d'articles sur des sujets patrimoniaux. Elle a effectué des recherches sur l'abbaye d'Abbecourt, au cours duquel elle a sollicité une entreprise qui a mené un travail de reconstitution de l'abbaye. Cela s'est concrétisé par un livre.

10/ Beynes Histoire et Patrimoine (BHP)

Trois personnes évoquent cette association qui, en plus des travaux de recherche, organise des conférences, des journées archéologie et patrimoine, et publie une revue. Malgré sa fermeture au public depuis les inondations en 2016 pour des raisons de sécurité, Beynes Histoire et Patrimoine continue d'organiser des visites guidées, tout en restant à l'extérieur de son enceinte.

11/ Mémoire et Histoire de Beynes (MHB)

Citée une fois, il s'agit de l'autre association historique de Beynes. On m'explique que les deux associations seraient en désaccord. Elle a dépouillé un grand nombre d'archives communales, avant que les inondations de 2016 n'en fasse disparaître une grande partie.¹⁸⁷

12/ L'association culturelle pour l'information de Maule et de ses environs (ACIME)

Elle aussi citée une fois, elle organise des événements sur l'histoire de Maule et de ses environs. Elle est responsable de l'animation du musée Victor Aubert, dans le centre-ville de Maule. Son accès est gratuit, et il regroupe des collections archéologiques et historiques permettant d'appréhender l'histoire de la vallée de la Mauldre et ses traditions.

13/ Le conservatoire rural en sud Mantois (CRESMantois)

Cité une fois, cette association s'intéresse à l'histoire et au patrimoine de Guerville et des villages environnants. Deux lycéens s'y impliquent activement.

¹⁸⁷ Voir le message du président de l'association. Mémoire et Histoire de Beynes. <http://www.memoires-et-histoire-de-beynes.fr/> (Dernière consultation le 01/09/2022).

E/ Des associations naturalistes locales

1/ Les amis de la forêt de Saint-Germain et de Marly

Évoquée une fois en audit, cette association s'intéresse à la biodiversité forestière, milite pour sa préservation et, en conséquence, contre les projets qu'elle juge nuisibles à celle-ci. Elle œuvre pour le classement de ces deux forêts en « forêts de protection » et s'est battue contre la réouverture du tramway T13, dont le tracé coupe la forêt de Marly en deux. L'acteur parlant de l'association regrette son manque de moyens et, donc, sa difficulté à se faire entendre.

2/ L'arbre de fer

L'association promeut, de diverses manières, le patrimoine naturel du site de Grignon. Elle le fait connaître, organise des expositions, des visites de l'arboretum de Grignon. L'acteur qui la cite évoque également le rôle du Club géologique d'Île de France qui s'intéresse de très près au site géologique de la Falunière, toujours à Grignon.

F/ Les associations de défense de sites vus comme menacés

1/ Les amis du Potager du Roi

Elle est citée à trois reprises. Créée en 2016, elle vise à acquérir une meilleure connaissance de ce lieu exceptionnel mais dont elle considère la valorisation comme n'étant pas à la hauteur de son potentiel. Entre autres actions, elle a rédigé un livre blanc en 2019, dans lequel elle propose des pistes d'amélioration de la mise en valeur de ce site. Il lui semble indispensable de le valoriser financièrement, connaissant le coût de son entretien.

2/ Les amis du site du Trou d’Enfer (ASTE)

Elle a pour objet la préservation de ce riche site patrimonial aux portes de Paris qui peut se retrouver menacé, et sa valorisation. Elle propose notamment des expositions, des concerts et des visites de ce site fermé au public.

3/ Grignon 2000

Elle est, de loin, la plus mentionnée des associations de défense de sites locaux. L’association a été créée suite à la tempête de 1999 ayant fortement endommagé le site. D’anciens élèves de l’institut national agronomique de Grignon, bien souvent d’avant la fusion avec celui de Paris, se sont alors associés afin de réparer certains bâtiments, comme la halle Palonceau. Une fois ces travaux menés à bien, elle a continué d’exister, mais était moins active, finançant des activités étudiantes sur le campus. Elle a toujours contribué à entretenir le patrimoine, aussi bien matériel qu’immatériel, de ce haut lieu de l’agronomie, et communique aussi bien sur les anciens élèves célèbres que sur l’histoire du lieu. Un acteur rappelle notamment que l’école a été un haut lieu de la résistance durant la Seconde Guerre mondiale, avec le réseau Prosper.

C’est en 2016 que l’activité de l’association a redoublé d’intensité, et qu’elle s’est davantage faite connaître. AgroParisTech envisageait de fusionner ses quatre campus franciliens en un seul situé sur le Plateau de Saclay, et une menace de rachat du site de Grignon par le Paris Saint-Germain planait. Elle a alors lancé une pétition, qui a recueilli 100 000 signatures. C’est dans ce contexte que le projet « Grignon 2026 » de campus international dédié à l’agriculture, à l’alimentation et à l’environnement a émergé.¹⁸⁸ Il s’agirait de profiter de ce site historique et naturel exceptionnel pour expérimenter, transmettre et mettre en débat des innovations ou techniques agricoles de demain, qui devront répondre aux exigences combinées d’alimentation pour tous et de durabilité. Alors que le processus de cession du site de Grignon par l’État a repris en 2021, Grignon 2000 a présenté son projet puis formulé une

¹⁸⁸ Le projet est détaillé sur le site de l’association. Grignon 2000. <https://www.grignon2000.fr/fr/> (Dernière consultation le 01/09/2022).

offre d'achat à hauteur de treize millions d'euros¹⁸⁹. Celle-ci a été rejetée par l'État qui lui a préféré l'offre du promoteur immobilier Altarea Cogedim¹⁹⁰. La procédure de vente étant suspendue, l'État a annoncé qu'elle devrait reprendre au second semestre 2022. Grignon 2000 se tient alors prête à déposer un dossier.

Les activités de l'association sont très souvent saluées. Le projet Grignon 2026 est, naturellement, le plus commenté. Une minorité d'acteurs le juge irréaliste, considérant qu'il ne peut résister aux pressions immobilières dans une région tendue à ce niveau. Deux estiment qu'il ne serait pas viable économiquement, que les chercheurs ne voudraient s'y rendre compte-tenu de sa situation géographique et de son éloignement des transports, et qu'il déboucherait irrémédiablement sur l'abandon du site. Mais les opinions positives, voire dithyrambiques, dominent. Une majorité d'acteurs souhaite la préservation de ce site qu'ils qualifient bien souvent d'exceptionnel. Beaucoup signalent la complémentarité des patrimoines à Grignon, qu'ils perçoivent comme un microcosme de la Plaine de Versailles. En un tel lieu se retrouvent un patrimoine historique, naturel, agricole remarquables, et la volonté de l'association de les mettre en valeur séduit. L'ouverture au public, prônée par l'association, plaît à des acteurs parfois habitués à fréquenter le parc avant sa fermeture au public, pour des raisons de sécurité, après la tempête de 1999. Grignon est parfois présenté par les acteurs comme l'un des seuls lieux fédérateurs de la Plaine de Versailles, celui que tous connaissent et dans lequel ils se reconnaissent. Certains évoquent avec enthousiasme l'espace muséal prévu par le projet, permettant au grand public d'être sensibilisés à ces enjeux si fondamentaux. Un acteur présente le projet Grignon 2026 comme « un vrai projet de territoire », et il ne peut en être autrement, selon lui, étant donné les liens que Grignon a avec le territoire depuis Charles X, les liens avec la ferme expérimentale, sauf à sacrifier l'histoire et la vocation du lieu. Il poursuit en considérant qu'il n'est rien de plus logique, dans le contexte écologique actuel, qu'un centre international pour l'agriculture, l'alimentation, débouché de l'agriculture, et l'environnement car il ne conçoit aucune agriculture possible sans environnement.

189 Nous verrons que ce projet est soutenu par la communauté de communes Cœur d'Yvelines, ainsi que certaines collectivités et associations.

190 Celle-ci est présentée dans la partie consacrée aux promoteurs immobiliers, dans les acteurs actifs.

4/ Le collectif pour le futur du site de Grignon (CFSG)

Moins cité que Grignon 2000, ce collectif a été créé en 2016, notamment par des habitants du hameau de Grignon, pour manifester leur hostilité au projet de rachat du domaine par le Paris Saint-Germain. Regroupant aujourd'hui des adhérents de multiples profils (habitants, élus, étudiants, enseignants chercheurs...), il continue de participer aux manifestations contre des projets qu'elle juge contraires à la vocation du lieu, et se positionne en faveur d'un centre international pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.¹⁹¹

5/ Les amis du domaine public de la Brunetterie

Cette association, mentionnée une fois, a été conçue, dès sa création en 2014, comme une façon de promouvoir ce site qui souffre, comme tous les autres, du changement climatique. Elle associe les élus, les associations et les habitants d'Orgeval à son projet.¹⁹²

G/ Les riverains, se constituant parfois en association

Si les plaintes de riverains ou d'associations de riverains sont souvent vues, par ceux qui en parlent, comme légitimes, certains fustigent des abus, ou un comportement qu'ils estiment révélateurs du « syndrome NIMBY », consistant à refuser les projets à côté de chez soi mais parfois de les promouvoir ailleurs. Parmi les prises de position critiquées, on trouve les oppositions aux serres, ou aux exploitations agricoles à côté de chez soi, ou encore une opposition, signalée par un acteur, de quelques personnes aux politiques de logement social volontaires menées par certaines communes non soumises aux dispositions de la loi SRU.

191 Pour obtenir des informations qui n'ont pas été citées en audit, et sont donc absentes de ce rapport, il est possible de consulter le site Internet de l'association. Collectif pour le futur du site de Grignon. <https://www.cfsg.fr/accueil/> (Dernière consultation le 01/09/2022).

192 Amis du domaine public de la Brunetterie. <https://www.lesamisdelaBrunetterie-orgeval.com/> (Dernière consultation le 01/09/2022).

1/ Les associations « anti-bruit »

Aux alentours des aérodromes de Saint-Cyr et de Chavenay, ou encore à côté d'axes routiers ou ferroviaires, elles sont nombreuses à se plaindre des nuisances sonores et à essayer de trouver des solutions pour y remédier. Certaines ont commandé des études pour démontrer ces nuisances, et ainsi alerter les décideurs. Malgré des murs antibruit ou autres installations destinées à atténuer les nuisances, certains riverains seraient favorables à des mesures plus radicales, comme la fermeture des aérodromes. Cela engendre un débat sur le territoire, entre habitants dénonçant à la fois l'altération de leur qualité de vie et une aberration écologique, et d'autres mettant en avant le caractère patrimonial de ces aérodromes sur lesquels une grosse page de l'histoire de l'aviation s'est écrite, et le fait qu'ils préservent contre une urbanisation qui pourrait menacer s'ils fermaient.

2/ L'association des habitants de la zone naturelle de la Maladrerie

Mentionnée une fois, elle est un exemple d'association qui s'est d'abord constituée contre les nuisances liées à l'extension d'une entreprise qui aurait menacé La Maladrerie à Beynes, et qui a perduré. Aujourd'hui, elle défend l'environnement et la convivialité du hameau, et propose diverses manifestations et festivités, comme une fête des voisins.

H/ Des associations, dont l'échelle dépasse le cadre de la Plaine de Versailles, mais qui s'intéressent à elle

Si les acteurs qui en parlent voient, en général, d'un bon œil l'intérêt que portent à leur territoire des acteurs ayant un regard plus extérieur ou plus global, d'autres n'apprécient pas que ces derniers expriment des opinions qu'ils jugent parfois trop tranchées.

1/ Sites & Monuments

Fondée en 1901 et reconnue d'utilité publique en 1936, Sites & Monuments, nom d'usage de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF), mène des actions de défense du patrimoine français, notion qu'elle conçoit d'une manière très large. Assez régulièrement citée bien qu'elle ne soit pas une association locale, les acteurs mettent souvent en avant sa connaissance des sites, qu'elle sait restituer efficacement au plus grand nombre grâce à des articles consultables sur son site Internet, ou dans sa revue. Elle dispose, selon certains, d'une bonne appréhension des logiques patrimoniales parfois complexes.

Elle est impliquée dans de nombreux dossiers concernant la Plaine de Versailles et ses environs immédiats. Son président, Julien Lacaze, a soutenu sa thèse sur les différents niveaux de protection de Versailles et de ses alentours, ce qui lui vaut d'avoir une très bonne connaissance de ce secteur. L'association a mené des réflexions et publié des articles quant à la réhabilitation des allées historiques constituant « la main du Roi », au réseau hydraulique ou encore aux enceintes du Grand Parc. Elle a saisi la justice en opposition au PLU de Versailles qui déclarait constructibles les terrains sur lesquels était située la caserne Pion, en dépit de leur appartenance au domaine historique du Château de Versailles et de leur localisation stratégique dans la perspective ouest. (date?) Le contentieux a débouché sur un compromis : la zone la plus sensible, la plus proche de l'allée de Villepreux, traversée par les allées de Saint-Cyr et de Fontenay, est désormais considérée comme agricole par le PLU, tandis que l'autre zone est urbanisable. Elle est très impliquée sur le dossier de Grignon, pour lequel elle soutient le projet porté par Grignon 2000. En lisière de la Plaine, elle s'est opposée à la vente à la découpe du château de Pontchartrain mais, selon un acteur, n'a pas bénéficié du même appui local qu'à Grignon.

En 2012, avec l'association Yvelines Environnement, elle a publié un manifeste, intitulé « Versailles, une nature à reconquérir ». Dans ce document, les deux associations reviennent sur les différents niveaux de protection dont bénéficie l'ouest versaillais, avant de prôner la création d'un « parc naturel régional des domaines de Versailles et de Marly ». Dans le sens de cette réflexion, elles ont lancé, en 2022, une démarche d'audit patrimonial, que j'ai eu plaisir à mener. Certains acteurs évoquent cet audit et sont partagés à son sujet. Quand certains se félicitent que deux associations se soient entendues pour mener une réflexion quant

à l'avenir de leur territoire, d'autres restent perplexes et craignent que cet audit, à l'instar de nombreuses autres études selon eux, n'aboutisse pas sur des actions concrètes.

2/ Yvelines Environnement

L'association a été créée en 1983 et est présidée depuis lors par Christine-Françoise Jeanneret, qui représentait le département des Yvelines aux États Régionaux de l'Environnement qui ont eu lieu juste avant.¹⁹³ En plus d'offrir un appui aux associations qui y adhèrent, certains acteurs mentionnent son cycle d'éducation à l'environnement, qui vise à sensibiliser les scolaires aux grands enjeux environnementaux. Chaque année, la thématique diffère. Chaque participant remplit une grille de mots croisés en relation avec le thème, puis chaque classe réalise une œuvre, selon un cahier des charges préétabli. Ces œuvres sont classées et des lots sont attribués lors d'un événement auquel tous les participants sont conviés.

La participation active d'Yvelines Environnement aux commissions des sites est souvent soulignée. La présidente y rappelle, lors de ses prises de parole, les positions de l'association quant au respect de l'environnement, des paysages et du patrimoine. A ce titre, l'association est très opposée à la construction de logements à Rennemoulin, au passage du tramway T13 dans la perspective ouest du Château de Versailles, à des projets d'urbanisation ne respectant pas les équilibres territoriaux ou les logiques patrimoniales, comme c'est le cas, selon elle, pour la construction du quartier de Gally.

Logiquement moins mentionnée que certaines associations locales, ceux qui la citent soulignent souvent un travail de qualité. Le travail de Patrick Menon, vice-président d'honneur d'Yvelines Environnement, très actif depuis plus de quarante ans sur la Plaine de Versailles, est souvent salué. Les positions très tranchées de l'association font souvent réagir. Certains s'en félicitent, quand d'autres déplorent un état d'esprit qu'ils jugent trop dans l'opposition et pas suffisamment dans la proposition constructive. Des acteurs regrettent qu'Yvelines Environnement refuse d'adhérer à l'APPVPA, quand d'autres estiment qu'il

¹⁹³ Pour davantage d'informations quant à l'association, il est possible de se référer à son site Internet.

<https://www.yvelines-environnement.org/> (Dernière consultation le 01/09/2022).

serait illogique, voire impossible d'adhérer à une structure avec un collègue d'élus, sachant que l'association peut être amenée à prendre position contre certains de leurs projets.

3/ France Nature Environnement (FNE) Yvelines

Cette jeune association, créée en 2016, n'est citée que deux fois. Là encore, les acteurs semblent mentionner davantage les associations locales. Elle s'implique dans nombre de dossiers concernant les Yvelines, parmi lesquels Grignon, et suit notamment les études de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE). Elle défend les mesures prises en faveur de l'environnement, de l'agroécologie, des circulations douces. Une actrice est critique envers les statuts de cette association, à la fois par rapport à la structure pyramidale de France Nature Environnement, et compte-tenu du fait qu'il est possible à la fois dans le bureau de l'association et élu.

4/ L'association « Sauvons les Yvelines »

Créée à la suite d'un projet routier entre Epône et les Essarts-le-Roi qui aurait pu, selon ses membres, menacer le caractère rural de villages sur son tracé comme Montainville, cette association essaie de faire face aux nombreuses pressions qui pèsent sur le territoire. Elle n'est évoquée qu'une seule fois.

5/ Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Yvelines (CAUE 78)

Des CAUE existent dans 95 départements de France, tous ceux où le préfet et le Conseil départemental se sont entendus. S'ils ont été, pour la plupart, créés en 1979 – ce fut le cas du CAUE des Yvelines – certains continuent à être créés à ce jour, le CAUE de Mayotte étant l'un des derniers. Les CAUE sont financés par une taxe sur les permis de construire, ce qui constitue une originalité pour le milieu associatif. Ils ont pour missions le conseil, la sensibilisation, l'information envers les habitants, les élus, les associations, les scolaires, la

préservation de la qualité du cadre de vie. Certaines ont été progressivement ajoutées, comme celles liées au paysage, à l'énergie, au climat, ils sont associés aux PLU depuis l'adoption de la loi SRU. Le CAUE est représenté dans toutes les commissions départementales, parmi lesquelles la commission des sites.

Leur conseil d'administration est composé de 4 corps :

- 6 élus désignés par le département,
- les services déconcentrés de l'État à l'échelle du département : la DDT, l'Inspection d'Académie, et le chef du service départemental du patrimoine
- 6 personnalités désignées par le préfet,
- 6 personnalités élues par le conseil d'administration parmi les adhérents pouvant être des communes, des intercommunalités, des personnes issues de la société civile...

Cité quatre fois, le CAUE des Yvelines a beaucoup travaillé sur les PLU au moment du passage des plans d'occupation des sols (POS) en plans locaux d'urbanisme (PLU) pour expliquer ce qu'est un projet d'aménagement et de développement durable : « voir la ville à 30 ans ». Aujourd'hui, il propose aux maires de réaliser des « chartes promoteurs » qui ne sont pas opposables. Elles existent en plus du PLU. Des ateliers sont mis en place pour élaborer ces chartes, qui illustrent les constructions acceptables. D'autres thèmes de prédilection peuvent être la « désimperméabilisation » des cours d'école, la transformation du bâti, pour laquelle une exposition itinérante est proposée aux communes, et des vidéos associées sont disponibles sur le site Internet. Le CAUE 78 travaillait beaucoup avec le maire d'Herbeville, très sensible aux paysages, par exemple sur des dossiers d'intégration de hangars. Aujourd'hui, le CAUE est moins présent sur la Plaine de Versailles, estimant que l'APPVPA remplit très bien son rôle.

6/ La fédération des sociétés historiques et archéologiques des Yvelines

Elle est parfois citée comme très importante car elle réunit un très grand nombre de sociétés historiques sur le territoire. Catherine Lecomte en est présidente d'honneur. En plus

de publications et de colloques réguliers, elle organise tous les ans le concours du jeune historien qui consiste à faire travailler les jeunes, les collégiens notamment, sur l'histoire locale, à partir d'un thème défini.

7/ L'association naturaliste des Yvelines (ANY)

Résultant de la Société des sciences naturelles de Seine-et-Oise fondée en 1832, l'ANY a pour objectif de faire connaître et faire aimer la nature au grand public. Agissant principalement sur l'ensemble des Yvelines, même si les régions naturelles peuvent justifier un débordement sur des départements voisins, elle réalise des herbiers, des inventaires, des écrits, communique sur des sujets aussi variés que la mycologie, la botanique, l'ornithologie, l'entomologie, la lichénologie ou encore la bryologie, domaines pour lesquels elle dispose parfois de spécialistes éminents. Sur la Plaine de Versailles, l'association a étudié certains sites, en particulier Grignon et les zones humides. Une exposition sur les oiseaux a été réalisée par un membre de l'association à la maison de la Plaine à Feucherolles.

De par son histoire longue de 190 ans, l'ANY dispose de riches collections. Des herbiers historiques sont conservés aux Écuries du Roi à Versailles. Elle a à cœur de les partager, mais le musée dont elle disposait à Rueil-Malmaison est désormais fermé. Elle réfléchit donc à la valorisation de cet héritage. Par ailleurs, elle anime des sorties pour faire connaître au plus grand nombre le riche patrimoine naturel des Yvelines.

8/ La ligue de protection des oiseaux (LPO)

Citée à trois reprises, la LPO semble manifester un intérêt particulier pour certains sites de la Plaine de Versailles. Il en est ainsi, d'après ces acteurs, de Grignon et du Trou d'Enfer. Ce dernier site a d'ailleurs été visité par son président. Il existe quelques refuges LPO, comme La Fauconnerie du Roy à Montainville.

9/ L'association Geste d'Or

Promouvant les métiers autour du patrimoine bâti et des espaces verts, elle est citée une fois pour avoir soutenu un projet de reconstitution du patrimoine hydraulique de Versailles. Ce projet précis est aujourd'hui avorté.

10/ Cultura Sciences 78

Elle organise des cafés science à l'échelle des Yvelines. Elle est mentionnée une fois pour avoir organisé une rencontre entre agriculteurs du département.

H/ Les associations de défense de l'environnement au sens large

Elles sont parfois citées comme telles, sans précision. Ces associations, qui mènent des études, des inventaires, et/ou qui mettent en place des actions de sensibilisation, d'éducation à l'environnement, organisent des opérations de nettoyage de la nature, sont souvent vues comme ayant de bonnes intentions et menant des actions efficaces. Toutefois, certains leur reprochent leurs positions très arrêtées qui, selon eux, empêchent le dialogue. Ceux-ci considèrent que certaines d'entre elles ne sont pas assez conscientes des problématiques de terrain, des enjeux d'aménagement du territoire, et qu'elles s'opposent systématiquement, au nom de leurs idéaux, à des projets pourtant importants. L'un d'eux leur reproche leur opposition aux ZAC, alors que celles-ci pourraient, selon lui, relocaliser le travail et, en conséquence, éviter des migrations pendulaires et donc des émissions de gaz à effet de serre. En somme, il fustige « l'état d'esprit délétère des « écolos » qui ne veulent pas entendre d'autres considérations que celles qu'ils défendent ».

I/ D'autres associations mentionnées par certains comme étant actives sur la Plaine de Versailles

1/ Les associations sportives, artistiques, de loisirs

Le nombre d'associations en tous genres de chaque commune est souvent impressionnant, comme en témoignent ces deux exemples cités. Beynes, qui compte un peu plus de 7500 habitants, dispose d'environ 70 associations, tandis qu'Orgerus, 2300 habitants environ, en compte près de 30. Beaucoup en parlent. Il s'agit souvent d'associations sportives – football, tennis, judo... –, musicales – dont une de musique baroque à Thoiry –, artistiques, de loisirs. Dans certaines communes, comme Orgerus, des associations organisent des sorties en bus vers Paris, notamment pour aller au théâtre. Celles-ci rencontrent un franc succès. Compte-tenu de son relief particulièrement propice, Guerville dispose de 18 associations sportives parmi les 19 que compte la commune. Un projet de station de ski, au bien nommé hameau « La Plagne », avait même vu le jour. Quelques-uns font également état de l'existence, çà et là sur la Plaine, d'associations de randonneurs. Certains expliquent l'abondance de ces associations diverses et variées par le fait que les citadins, aujourd'hui majoritaires, arrivés de Paris ou de la proche couronne, ont voulu reconstituer le riche tissu associatif dont ils bénéficiaient.

2/ Les chasseurs, constitués ou non en association

Deux acteurs évoquent les chasseurs ou groupements de chasseurs, mais le statut de ces derniers n'est pas clairement défini en audit. L'un d'eux estime que les chasseurs font une bonne gestion de la perdrix grise ou du lièvre, mais regrette qu'ils n'acceptent pas, selon lui, les limitations concernant les sangliers. La Fédération interdépartementale des chasseurs d'Île de France (FICIF) paie les dégâts occasionnés par ces derniers. Un autre acteur signale l'installation sur la Plaine, par des chasseurs, de quelques panneaux indicatifs concernant les nids, les lièvres, les perdrix, et de recommandations sur le respect des cultures et de la nidification.

3/ Les Ailes Arcysiennes

Citée une fois, cette association, dont le siège est situé à Bois-d'Arcy, promeut l'histoire et le patrimoine liés à l'aéronautique des environs de Paris.

4/ L'association d'intervention méziéroise pour l'environnement et le recours (Aimer)

Citée elle aussi une fois, elle a pour objet la conservation et la valorisation du patrimoine agricole ancien. Elle est localisée à Mézières-sur-Seine.

V/ Le monde agricole

A/ Les agriculteurs

La majorité des acteurs audités les déclare actifs et essentiels à la Plaine de Versailles qui est avant tout une zone rurale. Ils sont vus comme indispensables à la fois grâce à leurs productions, au patrimoine agricole au sens large qu'ils font perdurer, et au paysage qu'ils façonnent.

Beaucoup commentent des pratiques agricoles qui ont bien souvent évolué. Certains reviennent sur l'histoire. Après la Seconde Guerre mondiale, l'agriculture productiviste s'est largement développée sur les grandes plaines céréalières et plateaux fertiles. Il fallait atteindre l'autosuffisance alimentaire tout en développant des secteurs économiques qui allaient nécessiter de plus en plus de main-d'œuvre. Dans ce contexte, marqué par le plan Marshall, la mécanisation et les pratiques intensives en intrants sont progressivement devenues la norme. Avec la productivité agricole qui augmentait, les agriculteurs sont devenues de moins en moins nombreux, exploitant une surface agricole de plus en plus grande. C'est ainsi que les champs en openfield dominant encore largement, en particulier la partie ouest de la ZNE. C'est, en effet, à l'ouest de la vallée de la Mauldre, qu'on retrouve encore aujourd'hui, selon les acteurs, de grandes monocultures céréalières, ainsi que de grands champs de pommes de

terre. Les agriculteurs y sont alors peu nombreux, et cultivent le plus souvent plusieurs centaines d'hectares. A ce titre, les paysages agricoles de l'ouest de la ZNE sont parfois comparés à ceux des autres zones agricoles franciliennes, et les statuts des exploitations agricoles y semblent comparables à la moyenne francilienne. Il m'est signalé qu'en Île de France, environ 80 % des agriculteurs sont fermiers, les autres étant propriétaires. Ce faible taux de propriétaires est lié, selon les quelques acteurs qui en parlent, au coût très élevé du parcellaire, d'autant plus que les fermiers peuvent exploiter sur des parcelles appartenant à plusieurs dizaines de propriétaires. Les sociétés civiles d'exploitation agricole (SCEA) et exploitations agricoles à responsabilité limitée, dominent.

Il n'est pas rare que les pratiques agricoles soient détaillées suivant deux zones, l'ouest et l'est de la Mauldre. A l'ouest, les initiatives originales, et/ou en faveur d'une agriculture plus raisonnée sont souvent perçues comme assez rares. On y trouve quelques apiculteurs, et quelques agriculteurs qui prônent une plus grande diversification des cultures, l'introduction de légumineuses dans les rotations et une agriculture plus respectueuse des sols. A l'est, les initiatives sont, du point de vue des acteurs audités, plus nombreuses. On y trouve, en plus de céréaliers, des maraîchers. Les agriculteurs y sont souvent perçus comme pratiquant une agriculture plus raisonnée, voire biologique dans un grand nombre de cas. Les raisons avancées ont trait à la fois à une prise de conscience personnelle des enjeux de biodiversité et écologiques au sens large, mais aussi à des contraintes économiques qui les obligent à évoluer vers une agriculture raisonnée voire biologique pour répondre à une certaine demande. En effet, beaucoup voient en la proximité avec Paris une situation démographique et sociologique particulière qui offre une opportunité de développer des cultures variées qui peuvent aisément trouver des débouchés en circuits courts. Certains vendent leurs produits directement à la ferme, transformés ou non, et/ou les proposent sur les marchés locaux. Deux maraîchers de la Plaine de Versailles sont notamment présent au marché de Versailles. D'autres villes, comme Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'École ou Orgerus, organisent un marché. Un acteur signale également un agriculteur qui vend une partie de sa production dans les gares. Les agriculteurs, souvent ravis d'être au contact direct de leur clientèle et d'échanger sur leurs productions et leur profession, rappellent néanmoins pour certains qu'il s'agit d'une charge de travail supplémentaire, parfois contrainte par le fait que les filières traditionnelles ne leur permettent pas, selon eux, de dégager un revenu suffisant.

Souvent pour des raisons économiques, il arrive à des agriculteurs, en plus de diversifier leur production pour répondre aux exigences des clients en circuits courts, de diversifier leur activité. Certains disposent de bâtiments agricoles anciens, souvent à forte valeur patrimoniale mais inadaptés à l'agriculture actuelle, qu'ils reconvertissent en gîtes, chambres d'hôte ou encore salles de réception. D'autres développent des centres équestres. Ceux-ci sont parfois mal vus par des acteurs qui estiment que certains manèges ont pu être construits sur des zones favorables à la biodiversité, ou encore qu'ils engendreraient une banalisation de la Plaine. Ces activités alternatives permettent à nombre d'agriculteurs de disposer d'une garantie financière, qui leur permet parfois de tester de nouvelles pratiques agricoles ou de nouvelles cultures.

En plus de l'activité de production, nombreux sont les acteurs qui évoquent les autres services imputables à l'agriculture. Même s'ils n'apprécient guère, en général, qu'on les qualifie de « jardiniers du territoire », ils entretiennent les chemins et façonnent les paysages. L'un d'eux évoque les services de déneigement l'hiver, ou encore l'aide des agriculteurs, qui disposent du matériel adéquat, pour retirer un véhicule dans un fossé. Et, malgré cela, beaucoup disent souffrir d'un manque de reconnaissance, voire d'oppositions de riverains qui n'acceptent pas les nuisances ou ont peur des conséquences d'une agriculture à laquelle ils sont déconnectés. Des agriculteurs ont pourtant à cœur de recréer ce lien, en faisant découvrir leur ferme, notamment à des scolaires.

Les agriculteurs font face à un certain nombre de problématiques, dont eux-mêmes, naturellement, mais aussi beaucoup d'acteurs audités sont conscients. Leur métier est souvent qualifié de difficile, avec des journées très longues, éprouvantes et soumises aux aléas climatiques. Les contraintes sont nombreuses, c'est l'une des raisons, selon des acteurs, pour lesquelles l'élevage a peu à peu diminué. Un autre y voit une plus grande déconnexion à la terre et à l'animal, et une plus grande sensibilité à la cause animale. Ils souffrent également de la surfréquentation de leurs champs, face à laquelle ils se sentent souvent seuls et démunis, d'autant plus qu'ils ressentent souvent, à cette occasion, le manque de considération de certains, voire un mépris profond. Ils doivent assurer un logement à leurs saisonniers qui, sinon, peinent à résider sur la Plaine, à cause du coût du foncier. Enfin, un agriculteur signale

qu'il est parfois difficile pour eux de lutter contre les corvidés et les ramiers qui prolifèrent, et qui leur font perdre une précieuse partie de leurs récoltes.

Enfin, les prises de position de certains agriculteurs sont très commentées. Pour la plupart, ils étaient très opposés au classement du site de la Plaine de Versailles. Beaucoup continuent d'ailleurs de vilipender les contraintes qu'il leur inflige, ressentant une injustice lorsqu'ils voient de gros projets d'urbanisation à côté de chez eux. Certains se sont aussi opposés à la plantation d'arbres le long de l'allée de Villepreux.

- Les fermes de Gally©

En tant qu'exploitation agricole mais aussi en tant qu'entreprise, les fermes de Gally© sont indiscutablement les plus mentionnés en audit. La ferme de Gally est avant tout vue comme une histoire de famille, celle des Laureau. Autrefois implantée à Bois-d'Arcy, la famille Laureau est considérée comme la principale famille d'agriculteurs de la Plaine de Versailles. Beaucoup font remarquer qu'elle a su profiter de son contexte périurbain pour se développer. L'entreprise propose une activité de cueillette, sur laquelle elle communique beaucoup. Souvent relevé, son succès est perçu par certains comme le début d'une indispensable reconnexion entre le citadin, venu habiter la Plaine de Versailles ou résidant à Paris ou en petite couronne, et la terre.

La ferme de Gally, dont les bâtiments les plus anciens remontent au XII^{ème} siècle, est la plus connue des installations de l'entreprise. C'est là que le magasin, proposant entre autres des produits de la Plaine de Versailles, se situe. Le siège de l'entreprise se situe à la ferme de Vauluceau. Elle dispose également d'une activité horticole puisqu'elle exploite la ferme horticole de Théart à Saint-Nom-la-Bretèche, ainsi qu'un magasin à Feucherolles. L'entreprise fait vivre son territoire, puisqu'elle emploie 550 personnes et qu'elle attire 120 000 visiteurs par an. Un acteur signale qu'elle agit même au-delà de la Plaine, puisqu'elle a ouvert une ferme pédagogique à Sartrouville et une autre à Saint-Denis.

Souvent saluée pour sa réussite, l'entreprise divise, faisant pour certains l'objet de critiques parfois vives. Les projets qu'elle porte ou qu'elle encourage ne serviraient pas

toujours, selon quelques acteurs, l'intérêt général, alors que pour d'autres, l'entreprise a une vraie vision d'avenir pour la Plaine. Pourtant, beaucoup se félicitent de l'existence d'une telle exploitation agricole qui, selon eux, est respectueuse de l'environnement et dans laquelle le visiteur, via la cueillette notamment, est parfois amené à participer.

- La ferme de Pontaly

Datant vraisemblablement du XVIIIème siècle pour les plus anciens bâtiments, la ferme de Pontaly a été reprise par Alexandre Ruèche, en 2003, alors qu'elle avait été acquise par son arrière-grand-père.¹⁹⁴ Il a démarré l'exploitation à 21 ans, d'abord en grande culture conventionnelle exclusivement, puis a mené une réflexion quant à l'impact de ses pratiques, jusqu'à passer en agriculture biologique en 2018. Il vend une partie de ses céréales en circuits courts, puis propose des légumineuses, des huiles ou encore du miel en vente directe. Il a diversifié son activité pour s'assurer une sécurité financière. En effet, il a ouvert une pension pour chevaux : de 2 au début, il en a maintenant 25. En 2012, avec sa femme, il a monté des projets d'accueil à la ferme. Ils ont donc des chambres d'hôtes et accueillent des scolaires.

- La ferme de Mézu

Alors qu'elle était à l'abandon, Martin Caré a restauré cette ferme située à Chavenay, à proximité de la station d'épuration Val de Gally. Depuis six ans, il cultive du tournesol, du colza sur 80 hectares en agriculture biologique, de sorte à produire son huile, et expérimente d'autres cultures, comme le lin. Il y exerce également une activité de pension de chevaux, sur 35 hectares de prés, et a développé une activité de gîtes qui rencontre un franc succès. Il travaille avec une AMAP pour les huiles, et participe à des marchés occasionnels, comme le marché de Noël de Versailles ou le marché de Thoiry début avril.

- La ferme de Grignon

¹⁹⁴ Pour un historique plus précis, il est possible de se référer au site Internet de la ferme de Pontaly. <https://www.fermedepontaly.fr/qui-sommes-nous/> (Dernière consultation le 02/09/2022).

Elle est assez souvent mentionnée. Elle est l'une des rares fermes de la Plaine qui pratique encore l'élevage, aussi bien bovin qu'ovin. On y élève, en effet, 200 vaches laitières et 600 brebis.¹⁹⁵ Les 400 hectares de culture servent, en grande partie, à nourrir les animaux. En tant que ferme expérimentale, dépendant d'AgroParisTech des pratiques plus respectueuses de l'environnement y sont essayées. Beaucoup soulignent son rôle pédagogique. Outre les étudiants d'AgroParisTech qui y effectuent des heures de travaux dirigés¹⁹⁶, cette ferme est ouverte au public, avec un parcours et des panneaux explicatifs, souvent ludiques, le long de ce dernier. Enfin, certains évoquent avec enthousiasme sa boutique, proposant divers produits issus de circuits courts, dont une grande partie provenant de la ferme de Grignon elle-même, avec des animaux élevés et des produits transformés sur place.

- Les pépiniéristes et horticulteurs

Nous l'avons vu, les horticulteurs sont nombreux pour des raisons historiques, et continuent de bénéficier d'une demande élevée. La pépinière Euvé est souvent citée. La famille Euvé est implantée de longue date à Feucherolles. Après y avoir tenu une briqueterie, elle s'est reconvertie en horticulture, et est aujourd'hui, du point de vue de ceux qui en parlent, réputée. Si une partie de la vente se fait par Internet, elle reste très orientée vers la clientèle de son territoire, à savoir de Versailles, de sa Plaine et au-delà dans les Yvelines ou les Hauts-de-Seine.

- La Bouche du Roi

La viticulture revient quelque peu sur la Plaine de Versailles et ailleurs en Île de France, pour des raisons ayant trait à la fois à l'histoire viticole de la région et au changement climatique. L'initiative la plus souvent citée est *La Bouche du Roi* à Davron. Deux acteurs remarquent que ce domaine viticole joue à la fois la carte de l'Île de France qui,

¹⁹⁵ Ferme de Grignon. <https://www.fermedegrignon.fr/pr%C3%A9sentation> (Dernière consultation le 5/09/2022).

¹⁹⁶ Notons qu'après le déménagement d'AgroParisTech sur le plateau de Saclay, la ferme continue de dépendre d'AgroParisTech.

historiquement, était la première région productrice de vin en France, et la carte du lien à Versailles, sachant que ceux qui dégustaient le vin qui allait être servi à la table du Roi s'appelaient « La Bouche du Roi ». Elle organise des balades avec dégustation, et dispose d'une boutique en ligne. Quelques acteurs me font état d'une association, « les vigneron de Beynes », ayant planté des vignes à Beynes, d'une autre, « L'arpent de Bacchus » en ayant fait de même à Auteuil-le-Roi, ou encore des Coteaux de la Mauldre à Nézél.

- Un producteur de safran

Un seul acteur parle de la production de safran, très récente sur la Plaine et occupant, pour l'heure, une surface très réduite. La safranerie Blanchet, en effet, produit son safran sur 2500 m² à Thoiry. Les 750 000 fleurs à récolter, et l'émondage qui suit, à savoir le prélèvement du pistil, requièrent un travail conséquent pour lequel il faut donc trouver quelques personnes, 8 habituellement, pendant 15 jours ou 3 semaines. Jusqu'alors, le bouche à oreilles a fonctionné, la safranerie a réussi à trouver des membres d'associations volontaires. Une journée se décompose, approximativement, en 2 heures de récolte et 4 à 5 heures d'émondage. Il faut, dans la mesure du possible, prélever le pistil dans la journée, sous peine que la fleur sèche et que la qualité du produit soit altérée. Si l'activité grossit, avec des rendements qui progressent d'année en année, la production de safran est encore peu connue sur la Plaine de Versailles. Pourtant, l'entreprise communique, sur Internet, via des flyers, est présente sur le guide des producteurs de Villepreux, elle est présente à certains marchés occasionnels, et pourrait prochainement s'installer sur des marchés hebdomadaires.

- La Boîte à Champignons

Située à Saint-Nom-la-Bretèche, la Boîte à Champignons, évoquée une fois, s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire. En effet, elle récupère du marc de café dans des entreprises franciliennes de sorte à y faire pousser des pleurotes qui seront vendus aux restaurateurs ou détaillants. Les résidus servent à fertiliser les terres des maraîchers aux

alentours.¹⁹⁷ L'actrice qui en parle estime que les produits sont coûteux, mais la stratégie marketing est, selon elle, bonne car le territoire de la Plaine de Versailles, au moins le nord de celle-ci, est préservée et aisée.

- NeoFarm©

Située à Feucherolles, cette start-up dispose de serres, dans laquelle sont expérimentées des pratiques agricoles innovantes permettant la production de légumes. Ceux-ci sont produits en agriculture biologique, et distribués localement. Si l'actrice évoquant cette entreprise le fait avec enthousiasme, elle regrette qu'elle reste, selon elle, très vague sur son modèle économique.

B/ Les producteurs/transformateurs

Les activités de transformation sont beaucoup moins évoquées en audit que l'agriculture. Pourtant, les initiatives sont nombreuses, certains regrettant qu'elles ne soient pas suffisamment fédérées. Une difficulté régulièrement évoquée à leur sujet est la difficulté à s'approvisionner en matière première sur la Plaine, malgré la superficie agricole. Plusieurs facteurs explicatifs sont relevés : une réticence de certains consommateurs à payer son produit final plus cher, alors qu'il faut prendre en compte le coût du foncier, ou encore une spécificité des produits recherchés, en brasserie, biscuiterie ou, pour des raisons évidentes, en chocolaterie.

1/ Pierre et Tim Cookies

Cette entreprise de fabrication de cookies artisanaux a été créée en 2015. D'abord située à Porchefontaine, puis au passage Saint-Pierre à Versailles, la boutique a déménagé en 2019 rue de Satory, puis la production aux Alluets-le-Roi en 2021. Citée une seule fois, et

¹⁹⁷ La Boîte à champignons. <https://www.laboiteachampignons.com/accueil/decouvrir-boite-a-champignons/> (Dernière consultation le 5/09/2022).

saluée à cette occasion, l'entreprise s'approvisionne le plus possible en circuits courts, puis à l'échelle nationale.

2/ Épi et Pain

Cette boulangerie, située à Chavenay, est citée et saluée à plusieurs reprises. Le blé provient de parcelles en agriculture biologique sur la Plaine. La farine est produite sur place, et le pain cuit dans un fournil au feu de bois.

3/ Les Deux Gourmands

Située à Crespières, dans les locaux d'une ferme, l'entreprise produit des biscuits, du miel et d'autres gourmandises sucrées ou salées. Les acteurs, assez nombreux, qui l'évoquent reviennent en général sur la volonté originelle de deux amis, qui se qualifient eux-mêmes de « gourmands », de promouvoir l'agriculture francilienne et les circuits courts. C'est alors ce qu'ils font à travers leurs productions, mais aussi la vente directe, dans différents magasins en Île de France ou en France, et avec leur restaurant, localisé à la ferme.

4/ L'entreprise I-grec

Cette entreprise de yaourts a été créée en 2014. D'abord localisée à Bouafle, elle a déménagé aux Alluets-le-Roi en 2018. Très rapidement, une boutique, La Grange, s'est installée à côté de l'usine, proposant des produits en très grande majorité franciliens, puis un espace de restauration et de travail a vu le jour. Le lait avec lequel I-Grec fabrique ses yaourts provient majoritairement de l'EARL du Gros Poirier au Heaulme, village du Vexin français, avec un complément d'approvisionnement, si nécessaire, à la ferme de Grignon. Citée plusieurs fois, l'entreprise se fait connaître, notamment grâce aux réseaux sociaux qui touchent une clientèle potentielle assez jeune et vue comme sensibilisée aux enjeux d'une bonne alimentation. Une raison évoquée de son succès est l'engouement pour les produits

locaux, en l'occurrence franciliens. Un acteur regrette toutefois que la boutique soit située à un endroit assez peu visible et au milieu d'une zone artisanale, ce qui, selon lui, la pénalise.

5/ Distrikt Beer

Alors que l'activité brassicole se développe à une vitesse fulgurante en Île de France, le Distrikt de Maule était précurseur en la matière. Ce concept de pub, originaire des États-Unis, est très bien accueilli par les quelques acteurs qui en parlent. En plus de la brasserie, le pub propose des burgers. L'entreprise essaie au maximum de s'approvisionner en local, avec des partenariats avec la ferme de Gally ou encore Grignon. Elle est souvent obligée d'élargir son approvisionnement en malt et en orge pour la bière, en viande pour les burgers, ou en frites, aux régions – naturelles ou administratives – voisines de la Beauce, la Picardie ou encore la Champagne. La bière peut bien sûr être consommée sur place, mais on la retrouve également dans 600 points de vente en France. Il est possible de découvrir la fabrication de la bière au Distrikt. Si la majorité des clients du pub viennent des Yvelines, certains clients n'hésitent pas à faire une centaine de kilomètres pour savourer l'ambiance de ce lieu original.

6/ La chocolaterie Colas

Elle aussi située à Maule, cette chocolaterie, mentionnée une fois, propose de la vente directe, et vend le reste de sa production à Paris ou en banlieue ouest. Ne pouvant évidemment pas s'approvisionner en local, l'entreprise a néanmoins à cœur de vendre en local.¹⁹⁸

C/ La chambre d'agriculture d'Île de France

Elle est assez peu citée et, lorsqu'elle l'est, les acteurs sont en général critiques à son sujet. Son travail technique, de conseil auprès des agriculteurs et de développement agricole

¹⁹⁸ Pour davantage d'informations, il est possible de consulter leur site Internet. Chocolats Colas. <https://www.chocolatscolas.fr/la-chocolaterie> (Dernière consultation le 5/09/2022).

est reconnu par certains, mais d'autres estiment qu'elle n'accompagne pas assez les agriculteurs de cette région. Sa relative absence, constatée par des acteurs audités sur la Plaine, fait l'objet de plusieurs hypothèses. Un acteur conjecture qu'elle délaisse une région devenue davantage périurbaine qu'agricole, au profit de la Seine-et-Marne. Un autre suppose des tensions avec certains agriculteurs ayant des parcelles importantes, ou avec l'APPVPA. Une action soulevée est le suivi de dossiers d'urbanisme, comme les SCoT ou les PLU. Un acteur se souvient, à ce sujet, de la colère de la Chambre d'Agriculture après un discours de Nicolas Sarkozy appelant à la création d'une grande métropole Paris – Rouen – Le Havre, qui ne manquerait pas de provoquer l'urbanisation de terres agricoles encore disponibles le long de la Seine.

D/ Les syndicats agricoles vus comme peu présents

Le seul syndicat cité en audit, même s'il l'est très rarement, est la Fédération Départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) d'Île de France. Son rôle est d'accompagner les agriculteurs de l'ancien département de la Seine-et-Oise dans le fonctionnement de leur entreprise. Nombre de ceux qui la mentionnent ne perçoivent pas ses actions sur la Plaine de Versailles, et plus nombreux encore sont ceux qui ignorent l'existence d'un tel syndicat couvrant leur secteur.

E/ La Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) d'Île de France : des opinions contrastées

Il s'agit d'une société anonyme à but non lucratif, sous tutelle des ministères des Finances et de l'Agriculture. Lorsqu'une parcelle agricole ou naturelle est en vente, le notaire a l'obligation d'avertir la SAFER. Elle dispose alors droit de préemption, qui les protègent face aux promoteurs et autres propriétaires privés qui seraient presque toujours gagnants si la vente de ces terres n'étaient régulées que par le marché. Le rôle de la SAFER est défini dans le Code rural et de la pêche maritime¹⁹⁹. Elle est perçue, par ses prérogatives en terme de

199 Les articles L141-1 à L143-16 du Code rural et de la pêche maritime concernent la SAFER.

protection de foncier et d'impulsion d'une dynamique rurale, agricole et même touristique, comme un acteur majeur de l'aménagement du territoire, et son action sur la Plaine de Versailles fait l'objet de nombreux commentaires.

Certains considèrent que c'est grâce à la SAFER que l'agriculture est encore présente sur la Plaine. Elle encourage, pour d'autres, des actions favorables à l'environnement comme la plantation de haies. En revanche, elle est vivement fustigée par une partie des acteurs, pour différentes raisons. Quelques-uns estiment que son conseil d'administration n'est pas suffisamment représentatif de la diversité du monde agricole, et qu'il aurait tendance à favoriser la grande culture céréalière. Certains vont plus loin et citent des exemples dans lesquels de « petits » exploitants auraient été lésés financièrement, quitte, selon eux, à outrepasser le droit. Beaucoup regrettent qu'après la préemption, les projets des acquéreurs ne soient pas assez étudiés, ce qui peut conduire, par exemple, à l'installation de gens du voyage sur des terres agricoles, menaçant alors le caractère rural en dépit de la vocation de cette société.

F/ L'association « Terres de liens »

Elle aide notamment des jeunes agriculteurs à trouver des terres. Une personne auditée juge qu'elle joue le rôle qui incombe théoriquement à la SAFER pour les « petits » exploitants.

G/ Les banques et assurances

Quelques agriculteurs citent le Crédit agricole comme étant leur banque privilégiée. Elle leur accorde des prêts et sa vocation, comme son nom l'indique, est agricole. Même si une personne auditée regrette que son lien avec l'agriculture se perde peu à peu, qu'elle devienne une banque généraliste²⁰⁰, les habitudes semblent ancrées au Crédit agricole qui

200 La réforme Debré-Haberer, en 1966, déspecialise les banques. En conséquence, à partir de cette date, le Crédit agricole, proposant aux ménages des placements similaires à d'autres banques, perd peu à peu son lien avec la ruralité. Voir Open Editions Books. Les réformes bancaires et financières de 1966-1967.

reste, selon un agriculteur, « plus facilitant » que d'autres banques. Pour des raisons similaires d'histoire et d'habitudes, Groupama semble restée l'assurance majoritairement choisie par les exploitants agricoles.

H/ Des concessionnaires agricoles peu nombreux

Cités une seule fois, ils sont peu nombreux sur la Plaine. On en trouve un à Maule et un autre à Flexanville.

VI/ Les particuliers/habitants du territoire

A la question des acteurs actifs, l'un d'eux formule cette remarque initiale : « Tout le monde est actif. ». Certains particuliers aident financièrement à la restauration du patrimoine de leur commune : on peut penser aux dons ayant contribué à la restauration de la chapelle de Rennemoulin ou celle de la fontaine Saint-Martin à Crespières. Par les souvenirs qu'ils évoquent ou encore leur participation aux festivités locales, ils participent à la perpétuation d'un patrimoine immatériel. Enfin, beaucoup pensent aux circuits courts. Par leur approvisionnement de plus en plus fréquent chez les agriculteurs ou sur les marchés locaux, ils insufflent une dynamique économique à la Plaine, la font vivre, permettent à l'agriculture de perdurer et d'évoluer, et créent un lien qui manque si souvent entre ruraux et néo-ruraux.

- Les natifs de la Plaine de Versailles

Engagés dans le milieu associatif ou non, ils sont souvent très attachés à leur territoire, et ont plaisir à partager leurs connaissances, leurs souvenirs, leurs anecdotes. La dynamique démographique fait que leur pourcentage ne cesse de décroître, alors que leur enracinement est précieux pour la perpétuation d'une mémoire qui contribue à l'identité d'une zone géographique. L'initiative de Noëlle Rivière est, à ce titre, saluée. Ayant elle-même passé son

<https://books.openedition.org/igpde/4663?lang=fr> (Dernière consultation le 8/09/2022).

enfance et sa vie à Orgerus et issue d'une famille orgerussienne depuis 1650, elle interroge beaucoup d'anciens de la commune et de ses environs, récupère des lettres de sorte à rédiger des livres d'histoire locale. Elle est notamment l'auteure d'*Orgerus, mille ans d'histoire*, en vente dans les commerces locaux et offert à l'occasion des mariages sur la commune. Elle a beaucoup travaillé pour le centenaire de la guerre 1914-1918, ou encore sur l'hôpital de Houdan, qui était une léproserie.

- La présidence de la République

Le Château de Versailles est liée au chef d'État français, et pas exclusivement les monarques. En effet, la Présidence de la République peut faire un discours devant le Parlement qui y est réuni en congrès, ou y convoquer un sommet, comme ce fut le cas les 10 et 11 mars 2022. Emmanuel Macron, dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union Européenne, y a invité « les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne, la Présidente de la Commission européenne et le Président du Conseil européen », pour réaffirmer le soutien de l'Union à l'Ukraine dans le cadre du conflit qui l'oppose à la Russie et « travailler à des solutions pour renforcer les capacités européennes en matière de défense et réduire nos dépendances stratégiques »²⁰¹.

D'un point de vue plus personnel, le Président de la République et sa compagne peuvent être considérés comme « habitants » du territoire puisqu'ils disposent de la Lanterne, dans laquelle ils viennent régulièrement. Plusieurs acteurs évoquent des promenades à vélo de la Première Dame Brigitte Macron sur la Plaine de Versailles. Ceux-ci y voient une prise de conscience possible, au sommet de l'État, des problématiques qui la touchent, en particulier celles du triangle des infrastructures et de l'allée de Villepreux tous proches de la Lanterne.

VII/ Les acteurs économiques

201 Site officiel de l'Élysée. Sommet de Versailles des 10 et 11 mars 2022. <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/03/11/sommet-de-versailles-union-europeenne> (Dernière consultation le 8/09/2022).

A/ Les promoteurs immobiliers

Ils sont considérés comme extrêmement actifs sur le territoire, le soumettant à une pression très forte. La plupart des acteurs redoute leurs projets immobiliers qui, de leur point de vue, menaceraient la caractère rural de la Plaine.

B/ Un acteur industriel majeur : Storengy© à Beynes, et les acteurs liés au gaz

L'entreprise Storengy© gère le plus important site français de stockage de gaz. Les activités se concentrent sur la commune de Beynes, avec une trentaine de puits à injection et à récupération en forêt de Beynes, mais le stockage en nappe aquifère s'étend sur neuf communes.²⁰² Il s'agit d'un site SEVESO seuil haut. Un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) a été défini en 2014. Dans son périmètre, une réglementation ou des prescriptions spécifiques sont mises en place, en matière de construction notamment, eu égard au risque industriel. En outre, un plan particulier d'intervention (PPI) rappelle les enjeux et définit les actions que chaque acteur devrait réaliser en cas d'accident. La « zone à risque » est plus étendue que l'emprise du PPRT. Elle inclut une partie du centre-ville de Beynes, certains de ses hameaux comme Les Chênes ou La Couperie, et des parties des communes de Marcq, Saulx-Marchais et Thoiry.²⁰³

Nécessairement concernée par son implantation sur la Plaine de Versailles, un nombre non négligeable d'acteurs déclare l'entreprise active en ce qui concerne son environnement. Selon eux, elle fait des efforts en terme de développement durable, de biodiversité ou encore d'efficacité énergétique²⁰⁴. Par exemple, un acteur déclare qu'elle a mené des actions sur

202 Pour davantage d'informations concernant l'entreprise, se référer au site Internet. Storengy. Beynes.

<https://www.storengy.fr/fr/nos-sites/beynes> (Dernière consultation le 8/09/2022).

203 Préfecture des Yvelines. Storengy – Beynes. Stockage souterrain de gaz. Plan Particulier d'Intervention.

<https://www.yvelines.gouv.fr/content/download/25470/149881/file/PPI%20STORENGY%20-%20Beynes.pdf> (Dernière consultation le 8/09/2022).

204 A ce sujet, les sites de stockage Storengy sont tous certifiés ISO 50 001. Storengy. Nos engagements. RSE et biodiversité. <https://www.storengy.com/fr/nos-engagements/rse-et-biodiversite> (Dernière consultation le

l'éclairage public : elle a diminué l'éclairage au maximum et installé des détecteurs, de sorte à assurer la sécurité du site tout en diminuant la pollution lumineuse, donc l'impact paysager et les nuisances pour la biodiversité. Il poursuit l'énumération d'actions avec des ruches sur la route de Saulx-Marchais, la réalisation d'un bac à plantes et arbustes, l'association avec le club vinicole de Beynes pour replanter des vignes. Elle a racheté la ferme Fleubert, en surplomb des stockages de gaz, et l'a transformée en salle de réception. Enfin, elle organise les fêtes de la nature, deux jours pendant lesquels des ateliers de sensibilisation à l'environnement, des conférences, des randonnées ou encore des rencontres de producteurs locaux sont proposés.²⁰⁵

Les deux entreprises françaises gérant la distribution du gaz, GRTgaz et Gaz réseau distribution France (GRDF), sont également vues par certains comme actives sur la Plaine, naturellement autour du site de Beynes, mais aussi ailleurs. GRDF a contribué à la rémunération de deux stagiaires de l'APPVPA qui étudiaient les gisements de matière, dans le cadre d'une réflexion sur l'enjeu de production d'énergie locale. Une actrice auditée déclare que GRDF encourage la création d'un troisième méthaniseur sur la Plaine²⁰⁶.

C/ Les acteurs du tourisme

Note : les offices du tourisme ont déjà été mentionnés avec les intercommunalités.

1/ L'accueil touristique

En plus des hôtels de Versailles, l'activité d'accueil touristique est en plein essor sur la Plaine, à Crespières, Bazemont, Montainville ou ailleurs. De plus en plus de fermes, comme

8/09/2022).

205 Le programme des fêtes de la nature à Beynes en 2022 est disponible ici. Fêtes de la nature. Beynes engagée pour la nature. <https://fetedelanature.com/edition-2022/beynes-engagee-pour-la-nature> (Dernière consultation le 8/09/2022).

206 On en trouve actuellement un au zoo de Thoiry et un autre à la ferme de Grignon. Une actrice ajoute que la station d'épuration Carré de Réunion méthanise ses boues sur place, et que la station de traitement de déchets voisine dispose également d'un microméthaniseur.

celle de Pontaly ou de Mézu, diversifient leur activité en proposant des gîtes ou des chambres d'hôtes. Les personnes qui louent ces hébergements peuvent être des parisiens venant y passer le week-end, des travailleurs en déplacement, des sportifs ou spectateurs qui viennent pour de grandes compétitions, de golf à Saint-Nom-la-Bretèche notamment, ou encore – et c'est fréquent d'après certains – des touristes désireux de visiter Paris et Versailles mais qui aspirent à la sérénité le soir.

Citée à deux reprises, la Fauconnerie du Roy, à Montainville, propose une chambre d'hôtes et un gîte. Ses propriétaires communiquent beaucoup, oralement vis-à-vis de leurs clients et via leur site Internet, sur le lien historique du lieu avec Versailles, mais aussi sur les curiosités touristiques à proximité et parfois méconnus. Qu'il s'agisse de la découverte de villages typiques comme Montainville²⁰⁷, Mareil-sur-Mauldre, Andelu ou Jumeauville, du Zoo Safari de Thoiry et de son château au riche mobilier, de la Serre aux Papillons à La Queue-les-Yvelines, de Versailles, de Paris, de Giverny et de la vallée des impressionnistes ou encore de la Roche-Guyon, la Fauconnerie du Roy est idéalement située. Les touristes y viennent souvent pour visiter ces sites d'intérêt, mais aussi pour se ressourcer dans un environnement paisible, pourtant proche de Paris.

2/ Des initiatives touristiques originales

- Historiae, gamme de parfums

Pascale Oger²⁰⁸ est partie du constat qu'il n'est pas aisé pour les touristes du Château de Versailles, comme tant d'autres lieux touristiques, de trouver des produits typiquement français dans les boutiques de souvenirs. Anciennement chez L'Oréal, elle a eu l'idée de créer une gamme de parfums, de bougies, de savons et de parfums d'intérieur, liée à l'histoire de France. L'entreprise Historiae était née.²⁰⁹ Elle fait en sorte de s'approvisionner en fleurs au

207 Bourvil y est enterré, les propriétaires de la Fauconnerie du Roy communiquent beaucoup sur ce fait méconnu.

208 Elle est, avec son mari, propriétaire de la Fauconnerie du Roy à Montainville (cf supra).

209 En plus de la personne auditée qui me parle de cette aventure originale, cet article donne d'autres renseignements. Horizons, hebdomadaire régional agricole et rural. <https://www.horizons-journal.fr/pascale->

niveau national, ses flacons viennent de la « Glass Vallée »²¹⁰, les emballages de Pacy-sur-Eure. Il s'agit alors de l'un des seuls souvenirs de la Plaine de Versailles, vendu au Château de Versailles, à Thoiry, mais aussi, entre autres, dans certains châteaux de la Loire. La marque tend à se faire connaître du grand public, Stéphane Bern l'ayant notamment promue à la télé.

- Baptêmes de l'air en ULM à Thoiry

L'association ULM Thoiry propose des baptêmes de l'air de 20 ou 30 minutes voire une heure en ULM multiaxes, ULM autogire ou en paramoteur, qui permettent de découvrir, depuis les airs, selon la durée choisie et les conditions météorologiques, Thoiry et ses environs, la Plaine de Versailles voire l'ouest de l'Île de France, avec vue sur la tour Eiffel.²¹¹ L'acteur qui mentionne cette activité déclare qu'elle rencontre un franc succès.

3/ Les touristes

Nombreux sont ceux qui les mentionnent comme actifs, car ils sont, évidemment, à la base de toute économie touristique. Plusieurs distinctions sont effectuées.

Les touristes internationaux viennent, en général, visiter le Château de Versailles, et disposent de peu de temps sur place. Au contraire, les touristes régionaux sont souvent des promeneurs qui recherchent une quiétude à proximité de l'agitation parisienne. Pour eux, la Plaine de Versailles est toute désignée, et un certain nombre l'ont parfaitement compris, en témoigne l'augmentation de la fréquentation de sites comme Rennemoulin ou l'allée de Villepreux. Entre les deux, les touristes nationaux semblent combiner ces deux comportements, visitant les pôles célèbres – Château de Versailles et Zoo Safari de Thoiry – mais disposant souvent de davantage de temps pour profiter également des alentours. Certains

[oger-et-les-parfums-de-lhistoire](#) (Dernière consultation le 8/09/2022).

210 Cette appellation désigne la vallée de la Bresle, entre la Normandie et la Picardie, premier pôle mondial du flaconnage de luxe.

211 ULM Thoiry. Baptêmes de l'air. http://ulmthoiry.fr/?page_id=58 (Dernière consultation le 8/09/2022).

d'entre eux trouvent un hébergement sur la Plaine pour pouvoir la découvrir, mais aussi par rapport à sa situation de carrefour précédemment évoquée.

Certains distinguent aussi des touristes à la recherche de féerie et/ou de visites de sites mondialement connus qui, en général, se concentrent sur le Château de Versailles, et les « férus d'histoire et de patrimoine ». Ces derniers peuvent découvrir les villes et villages de la Plaine de Versailles, s'interroger quant à leur histoire et s'émerveiller devant ses paysages.

D/ Les restaurants

On en trouve un certain nombre à Versailles et sur la Plaine. Ils sont perçus comme acteurs actifs par certains pour deux raisons. La première est la vitalité qu'ils apportent en centre-ville, et qui s'est perdue, selon une personne auditée, dans le vieux Villepreux où les auberges ont fermé. La seconde est l'approvisionnement local de certains restaurants, comme la Table du 11 à Versailles qui cuisine beaucoup de produits de la Plaine.

E/ Le commerce de centre-bourg ou de centre-ville

Deux acteurs évoquent leur rôle primordial dans la vie d'un bourg. Mis à part à Versailles qui semble bien résister à la concurrence des grandes surfaces à proximité, ils sont vus comme assez peu nombreux, même dans des petits centres locaux comme Beynes ou Maule. Certains commerces de centre-bourg proposent de la production locale.

F/ La grande distribution

Les grands centres commerciaux ont, selon ceux qui en parlent, un impact négatif sur le patrimoine au sens large de l'ouest versaillais. Ils justifient leur point de vue en avançant

leur impact paysager²¹², leur emprise foncière qui, le plus souvent, fait disparaître des terres agricoles, et l'absence, en général, de valorisation des produits locaux.

G/ Les médias

Leur rôle est souligné par un acteur quant au dossier de Grignon. Déjà importante lors du projet de rachat du site par le Paris Saint-Germain en 2016, la pression médiatique a été forte en 2021, au plus fort des mobilisations concernant l'avenir du site de Grignon, s'opposant au projet du promoteur immobilier Altarea Cogedim© et proposant un projet de centre international pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement²¹³.

VII/ Les acteurs liés à l'eau

A/ Le syndicat Hydreaulys

Le syndicat est à la fois « en charge de la collecte, du transport et de l'assainissement des eaux usées et pluviales de l'ouest parisien, et gère l'aménagement, la restauration, l'entretien et la mise en valeur du Ru de Gally »²¹⁴. Les deux aspects sont souvent développés par les acteurs.

- Renaturation du Ru de Gally

Cette grosse opération, très souvent mentionnée, vise à réduire le risque d'inondation de Rennemoulin, Chavenay, ou encore du Val des Quatre Pignons à Beynes, et à favoriser la

212 Certains évoquent Parly 2 comme étant une exception, car il y aurait eu une réflexion en terme d'intégration au paysage, et notamment de covisibilité par rapport au Château de Versailles et à l'arboretum de Chèvreloup.

213 Cf partie consacrée à l'association Grignon 2000 pour plus de détails.

214 Hydreaulys. <https://www.eauxseineouest.fr/hydreaulys/> (Dernière consultation le 26/07/2022).

biodiversité. Un bassin tampon a été mis en place près de la ferme de Pontaly, en amont de Rennemoulin puis, dans la traversée de cette commune, le ru a été surcreusé et les digues renforcées. Au-delà, un « reméandrage » a été effectué, sur les terres de la ferme de la Faisanderie, diminuant le débit et aux berges moins abruptes et donc plus favorables à la biodiversité. Un autre « reméandrage » est prévu au domaine de la Faisanderie, racheté par la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc. Si ces actions et projets sont en général salués, certains déplorent leur coût, qui aurait pu, selon eux, être optimisé. Quelques-uns accusent le morcellement administratif d'être à l'origine de cette inefficacité financière : en effet, le Ru de Gally passe sur trois intercommunalités différentes, ce qui multiplie les interlocuteurs et, de ce fait, peut compliquer la réflexion d'ensemble.

- Assainissement et gestion des stations d'épuration Carré de Réunion et Val de Gally

Malgré les critiques, parfois véhémentes, sur l'emplacement de la station d'épuration Carré de Réunion dans la perspective du Château et très proche de celui-ci, les acteurs s'accordent sur le fait qu'elle est à la pointe de la technologie. Elle a été complètement réhabilitée entre 2012 et 2017, avec mise en place d'un traitement membranaire. Le clarificateur est remplacé par une membrane de microfiltration au seuil de coupure plus faible, améliorant ainsi la qualité de l'eau en sortie de station, rejetée dans le Ru de Gally. Une personne auditée évoque différentes actions qu'elle qualifie de positives du point de vue environnemental : du biogaz y est fabriqué, des eaux usées sont redirigées vers la ferme de Gally pour certains de leurs usages, de l'écopâturage est mis en place, de même qu'une réserve naturelle à insectes. Certains parlent d'actions de communication autour de cette station d'épuration, comme des visites organisées à destination des scolaires. Hydreaulys a également lancé un programme pour lutter contre les mauvais raccordements pouvant nuire à la qualité des eaux rejetées, et a lancé un appel d'offres pour refaire l'atelier boues de la station d'épuration Val de Gally.

B/ Le Comité de Bassin Hydrologique de la Mauldre et de ses affluents (COBAHMA – EPTB Mauldre)

Cette structure fédère tous les acteurs liés à l'eau sur le bassin versant de la Mauldre, de sorte à porter des projets cohérents allant au-delà des délimitations administratives.

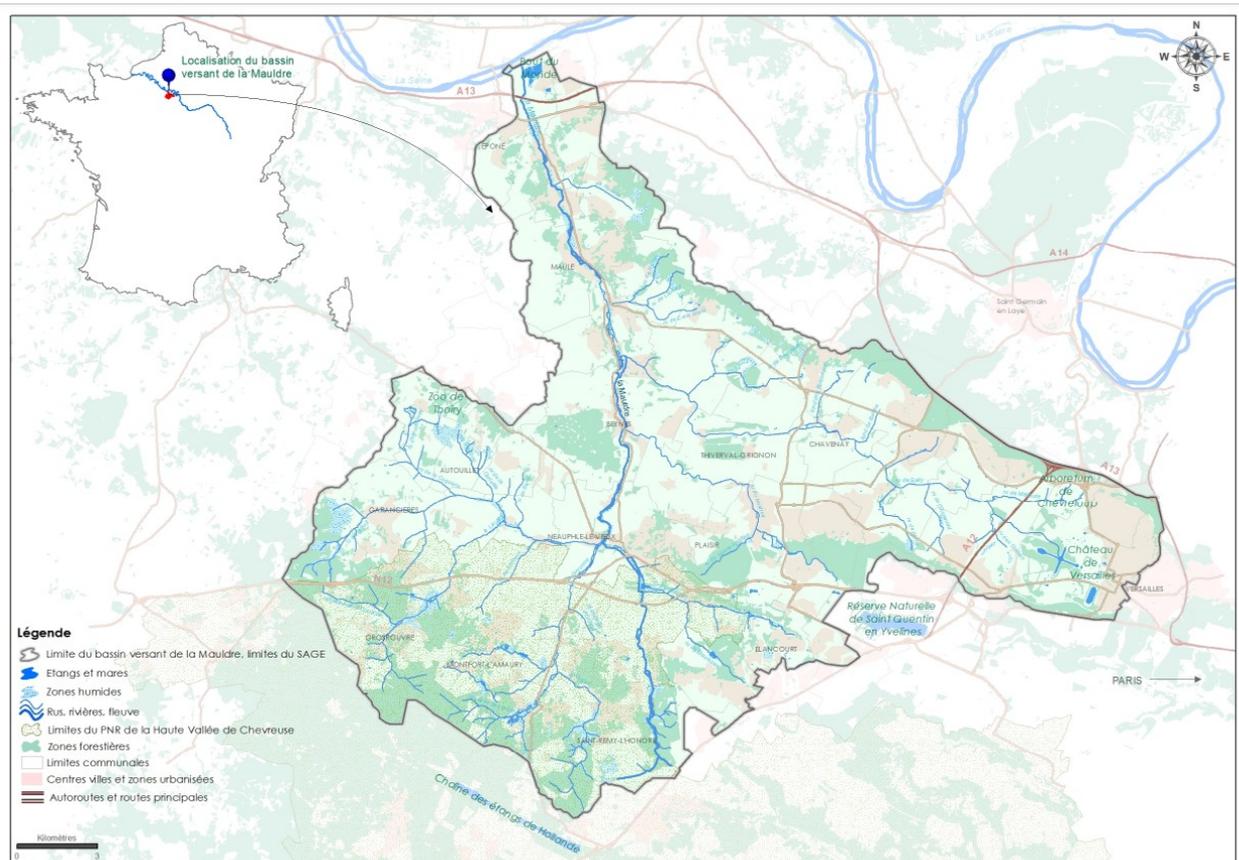


Figure 38 : Bassin versant de la Mauldre²¹⁵. Il couvre une très grande partie de la zone naturelle d'équilibre de la Plaine de Versailles.

Il porte le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Mauldre, qui vaut pour tout le bassin versant. A l'instar de tous les SAGE, il comporte deux documents, un

215 COBAHMA. Présentation du territoire. <https://www.mauldre.fr/un-territoire/le-bassin-versant/142-presentation> (Dernière consultation le 8/09/2022).

plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD), définissant les enjeux, et un règlement.

Le PAGD définit 5 enjeux²¹⁶ :

- « Assurer la gouvernance et la mise en œuvre du SAGE »
- « Restaurer la qualité des milieux aquatiques superficiels »
- « Préserver la ressource en eau souterraine »
- « Prévenir et gérer le risque d'inondation »
- « Valoriser le patrimoine et les usages liés à l'eau ».

Le règlement est composé de 3 articles :

- « Préserver le lit mineur et les berges »
- « Encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides effectives à enjeu »
- « Limiter le ruissellement (surplus des eaux de pluie ne pouvant ni s'infiltrer ni s'évaporer) pour éviter les inondations et la pollution du cours d'eau ».

D'autres actions sont parfois citées. Le COBAHMA instruit les permis de construire vis-à-vis des enjeux de préservation des milieux humides et de la récupération des eaux pluviales. Des projets de restaurations de milieux autour de la Mauldre ou de ses affluents, ou de « reméandrage », sont en cours.

C/ Le Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO)

Cité une fois, il œuvre pour un meilleur entretien et aménagement des berges de la Seine, de l'Oise et de certains de leurs affluents. Il lui arrive de travailler avec le COBAHMA sur certains projets.

216 COBAHMA. Le SAGE. Et le SAGE de la Mauldre ? <https://www.mauldre.fr/le-sage/et-le-sage-de-la-mauldre> (Dernière consultation le 8/09/2022). Les 5 enjeux et les 3 articles du règlement sont tirés de cette page.

D/ Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Étangs et des Rigoles (SMAGER)

Ce syndicat travaille à l'entretien et la valorisation des étangs et rigoles entre Rambouillet et Versailles. Il mène également des actions de sensibilisation. Il travaille sur certains projets avec le COBAHMA.

E/ Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB)

Un acteur déclare qu'il a porté une étude pour la reconstitution du réseau hydraulique gravitaire du Château de Versailles. Bien qu'elle ait mobilisé l'Agence de l'Eau et l'EPV, l'étude a été abandonnée.

F/ L'Agence de l'Eau Seine-Normandie

En plus de financer des projets et d'apporter de la connaissance, l'agence de l'eau, par l'intermédiaire de son comité de bassin, adopte le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), fixant les grandes orientations valables sur l'ensemble du territoire sur lequel l'agence de l'eau est compétente.

VIII/ Les acteurs de l'enseignement et de la recherche

A/ AgroParisTech

1/ Une institution à Grignon, une brève aventure à Versailles

Quelques acteurs évoquent l’histoire de cette école, avec plus ou moins de précisions. Charles X fonde à Grignon l’institution royale agronomique en 1826, dont l’objectif est “l’enseignement théorique et pratique des sciences et des arts applicables à l’agriculture et à l’emploi immédiat de ses produits”²¹⁷. La partie pratique de l’enseignement rend indispensable la présence de parcelles agricoles, mais aussi forestières, aux abords immédiats des locaux de l’école. Grignon est alors tout désigné, avec 300 hectares à l’intérieur des murs d’enceinte du domaine, complétés à partir de 1919 par une ferme extérieure, qui deviendra la ferme expérimentale. En fonction du contexte et des volontés politiques, l’institut deviendra École régionale d’agriculture sous la Seconde République, puis École impériale d’agriculture sous le Second Empire, École nationale d’agriculture avant de devenir, en 1960, École nationale supérieure d’agronomie. Le titre d’ingénieur pourra être décerné aux diplômés de l’école à partir de 1908.

Parallèlement, un institut national agronomique est créé à Versailles en 1848, supplantant Grignon reléguée au rang d’école régionale. Ayant pour vocation de dispenser “l’enseignement scientifique le plus élevé, celui de la pratique agricole”, lui aussi théorique et pratique, le domaine de l’institut était composé de 1000 hectares de terres agricoles de 500 hectares de forêt, et du Potager du Roi qui servait à l’enseignement de l’horticulture. Il y avait aussi du bétail : vaches, chevaux, porcs, moutons, mais aussi lamas et alpagas. Il fermera en 1852, mais rouvrira ses portes en 1876 à Paris, rue Claude Bernard. Localisé dans le quartier latin, il se focalisera évidemment davantage sur l’aspect théorique, mais un stage en exploitation agricole est obligatoire en première année de cursus. Celui-ci perdurera, même après les fusions successives.

En 1971, les deux écoles fusionnent, devenant l’institut national agronomique Paris-Grignon (INA P-G). D’une durée de trois ans, le cursus comprend une première année à Grignon, suivie d’une deuxième année à Paris et d’une troisième année sur l’un ou l’autre des sites, suivant la spécialisation choisie. En 2007, l’École nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires (ENSIA) et l’École nationale du génie rural, des eaux et des forêts

²¹⁷ *Grignon, de l’institution royale à l’INA P-G, deux siècles d’agronomie*. Editagro.

(ENGREF) fusionnent avec l'INA P-G, devenant alors AgroParisTech. Constituée de huit campus, un regroupement des quatre sites franciliens de Grignon, Paris Claude Bernard, Paris Maine et Massy est rapidement envisagé. Dans un contexte d'aménagement du cluster scientifique et technologique de Paris-Saclay, il s'agirait de construire un nouveau campus sur le plateau de Saclay. Plusieurs fois repoussée, la première rentrée sur le campus de Palaiseau a eu lieu en septembre 2022, laissant planer le doute, notamment, sur l'avenir du site de Grignon.

Le point fondamental pour beaucoup d'acteurs qui citent l'école est qu'une partie de l'enseignement et de la recherche est, pour eux, indissociable de son implantation à Grignon. De nombreuses expérimentations agronomiques y ont eu lieu, et des séances pratiques de travaux dirigés étaient souvent organisées sur le campus, sur les parcelles agricoles ou en forêt, ainsi qu'à la ferme expérimentale. Notons qu'après le déménagement, cette dernière dépendra toujours d'AgroParisTech, mais certains s'inquiètent des contraintes que représentera désormais l'organisation de travaux dirigés à la ferme qui pourraient ainsi, selon eux, se raréfier, et le lien d'AgroParisTech avec Grignon et, plus largement, la Plaine de Versailles, s'estomper.

2/ Programme « Grignon énergie positive »

Ce programme de recherche, mené à la ferme de Grignon, est mentionné une fois. Il a pour ambition d'apporter une réponse aux exigences combinées d'accroissement de la production alimentaire et de sobriété énergétique, plus largement de moindre impact de l'environnement et le climat.²¹⁸

218 Pour aller plus loin, voir : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Grignon énergie positive : réduire l'impact de l'agriculture sur l'environnement et le climat. <https://agriculture.gouv.fr/grignon-energie-positive-reduire-limpact-de-lagriculture-sur-lenvironnement-et-le-climat#:~:text=L%27enjeu%20%3A%20mieux%20conna%C3%A9tre%20et,non%20labour%2C%20plantation%20de%20l%C3%A9gumineuse%E2%80%A6> (Dernière consultation le 9/09/2022).

3/ L’audit patrimonial, mis au point à l’INA P-G, a été pratiqué à deux reprises sur le territoire.

Élaborée par Henry Ollagnon, enseignant-chercheur de l’INA P-G qui s’interrogeait sur une stratégie d’appréhension des problèmes complexes et multi-acteurs, développée et transmise par les enseignants et chercheurs de la chaire Gestion du Vivant et Stratégies Patrimoniales (GVSP), la procédure d’audit patrimonial a déjà été mise en œuvre sur le territoire. Quelques acteurs se souviennent que l’audit d’un grand nombre d’acteurs de la Plaine a découché sur la création de l’APPVPA en 2004. En 2022, les associations Sites & Monuments et Yvelines Environnement commanditent un audit patrimonial sur les « conditions et moyens d’une meilleure valorisation des patrimoines historiques, culturels, naturels et agricoles de l’ouest versaillais », que j’ai eu plaisir à mener. Étudiant à AgroParisTech, j’ai suivi un module d’enseignement consacré aux stratégies patrimoniales.

4/ Les étudiants sont des acteurs actifs.

Ils sont parfois cités comme actifs à plusieurs égards.

Plusieurs éléments sont perçus comme faisant partie intégrante du patrimoine immatériel. Il en est ainsi des traditions de l’école de Grignon, comme la « grignonnisation » ou le tracé du « sillon de promo », de la numérotation des promotions à partir de la première rentrée de 1826, ou encore des festivités et manifestations qui rythment la vie étudiante. A ce sujet, certains évoquent la « Garden Party », ouverte à tous et pour laquelle les organisateurs faisaient souvent appel à des producteurs locaux pour les repas et boissons. La dernière a eu lieu en juin 2022. Les étudiants pouvaient pratiquer l’équitation, avec la société hippique de Grignon, ou encore se porter volontaire pour aider à la traite à la ferme. La vie associative y était extrêmement riche, permettait de développer ses connaissances naturalistes, de s’ouvrir aux arts, à la culture, à des causes humanitaires, ou encore de faire perdurer des traditions comme le « K’vo », salle de divertissements sous le château, et celles citées en début de paragraphe grâce à la « cellule traditions ».

Enfin, beaucoup signalent leur implication lors des manifestations visant à lutter contre un avenir qu'ils jugeaient néfastes pour le site de Grignon. En 2016, ils ont lutté, aux côtés des habitants, d'associations et d'élus, contre le rachat du site par le Paris Saint-Germain. En 2021, en opposition au projet du promoteur immobilier Altarea Cogedim©, un grand nombre d'étudiants de première année a pris la décision de bloquer le site. Rejoints par certains autres étudiants, soutenus, entre autres, par des habitants, des associations et des élus, locaux ou nationaux, les mobilisations ont abouti à une suspension de la procédure de vente.

B/ L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)

Le centre de recherches Versailles – Grignon, aujourd'hui Versailles – Saclay, dispose de laboratoires de recherche à Versailles et à Grignon, et ailleurs en Île de France. Des unités comme « Biologie et gestion des risques en agriculture » (BIOGER), « Écologie fonctionnelle et écotoxicologie des agroécosystèmes » (ECOSYS) ou encore, bien sûr, « Agronomie » mènent une grande partie de leurs expériences à Grignon et à Versailles, à la fois dans leurs locaux et sur le terrain. Pour des raisons de continuité de leurs expérimentations de terrain, qui durent parfois depuis plusieurs décennies, certains chercheurs ont pu exprimer leurs inquiétudes quant au changement de vocation du site de Grignon si celui-ci était acheté par un promoteur immobilier.

C/ Le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)

Cité trois fois, il gère l'arboretum de Chèvreloup et le site géologique de la ferme de l'Orme, à Beynes. Son entretien ou son manque de valorisation de l'arboretum est parfois décrié, ce à quoi l'un d'eux répond qu'il est avant tout un réservoir de biodiversité et un lieu de recherches avant d'être un site ouvert au public.

D/ Secobra Recherches

Cet institut de recherches, dont le siège est à Maule, s'intéresse à la sélection variétale. Créé en 1902 par les brasseurs et malteurs français, il avait pour vocation de créer des variétés d'orge de qualité, mais son activité s'est progressivement étendue au blé, puis à la triticales²¹⁹. A Maule, qui correspond à l'emplacement de création de l'institut, il dispose d'une station de recherches de 230 hectares. Bien que disposant de plusieurs sites à l'international, et faisant partie de l'histoire de la recherche agricole sur la Plaine de Versailles, il n'est cité qu'à trois reprises en audit.²²⁰

E/ Des activités de recherche agricole indépendantes

Jean-Roger Blanchet et son frère disposent de terrains familiaux sur lesquels ils créent des variétés de fourrage, entre autre du Ray gras. S'ils travaillent avec le CTPS (centre technique permanent de la sélection) et le GNIS (groupement national interprofessionnel des semences et des plants), ils n'ont pas de lien avec AgroParisTech ni avec Secobra Recherches.

F/ L'institut Pasteur à Rennemoulin

L'institut Pasteur achète la ferme du Prieuré à Rennemoulin en 1916. Pendant près d'un siècle, elle y exploitera les terres agricoles et expérimentera des vaccins sur des animaux, tels que des lamas.²²¹ Si peu reviennent sur ces activités, quelques-uns se souviennent que la chapelle de Rennemoulin appartenait à l'institut Pasteur, et qu'il l'a cédé à la commune pour

219 Cet hybride est issu d'un croisement entre le blé et le seigle.

220 Pour davantage d'informations : Secobra Recherches. <https://secobra.fr/> (Dernière consultation le 9/08/2022).

221 Précisions sur la page consacrée à l'histoire de Rennemoulin sur le site de l'A.R.P.N-R-B. A.R.P.N-R-B. Historique des communes – Rennemoulin. <https://renaissancedupatrimoine.com/historique-des-communes-rennemoulin/> (Dernière consultation le 9/08/2022).

une somme équivalente à ce qu'il avait déboursé pour sa restauration, pour laquelle des fonds conséquents ont par ailleurs été réunis.²²²

G/ L'école nationale supérieure du paysage (ENSP)

Elle est mentionnée à plusieurs reprises. L'histoire commence avec l'école nationale supérieure d'horticulture (ENSH), fondée en 1874 à Versailles. Les élèves exerceront leur formation pratique au Potager du Roi, tout comme ceux de l'institut national agronomique sous la Seconde République. Plus tard, une option paysagiste est créée, et celle-ci deviendra progressivement une formation à elle seule : c'est ainsi qu'est née, en 1976, l'école nationale supérieure du paysage (ENSP). Les deux écoles occuperont les mêmes locaux à Versailles jusqu'au déménagement de l'ENSH à Angers en 1995. A cette date, l'ENSP reprendra l'entretien du Potager du Roi qui, contrairement à l'ENSH, ne sert pas à la formation de ses étudiants. C'est la raison pour laquelle, selon plusieurs acteurs, la qualité de ce site se dégradera progressivement.

L'ENSP est aussi mentionné pour ses études paysagères, souvent considérées comme étant de très grande qualité. Elle a beaucoup travaillé sur la perspective du Château de Versailles, et a notamment rédigé un livre, *Paysages, l'héritage de Le Nôtre*, disponible à la boutique du Potager du Roi et qui retrace, entre autres, l'historique des axes et perspectives, de Le Nôtre et plus récents.²²³ Elle a également porté une exposition de la biennale d'architecture et du paysage de 2022, « la Préséance du Vivant », au cœur du Potager du Roi.²²⁴

222 Le récit complet peut être lu ici. Le Parisien. Rennemoulin : et la chapelle Saint-Nicolas devint... municipale. <https://www.leparisien.fr/yvelines-78/rennemoulin-78590/rennemoulin-et-la-chapelle-saint-nicolas-devint-municipale-01-01-2017-6513651.php> (Dernière consultation le 9/09/2022).

223 Paysages, l'héritage de Le Nôtre. Sous la direction de Michel Audouy et Chiara Santini. Actes Sud. ENSP.

224 Cf infra.

H/ L'école nationale supérieure d'architecture de Versailles **(ENSA-V)**

Elle est quelquefois citée pour ses travaux reconnus dans le domaine architectural, mais aussi pour avoir contribué à la réalisation des expositions des biennales d'architecture et du paysage, et accueilli dans ses locaux des expositions et événements. Après une première édition en 2019, elle est revenue du 14 mai au 13 juillet 2022, avec comme thématique « Terre et villes ». François de Mazières, maire de Versailles et président de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, est commissaire général de la biennale, et le conseil régional d'Île de France a largement contribué à l'événement.

I/ Le campus Versailles Patrimoine & Artisanat d'excellence

Une personne auditée parle avec enthousiasme de ce nouveau campus, inauguré en novembre 2021 dans les Grandes Écuries du Château de Versailles. Il s'agit d'une initiative du Château de Versailles, de l'Académie de Versailles, de CY Cergy Paris Université et de la Région Île-de-France, avec le soutien de la Fondation Bettencourt Schueller.²²⁵ Il propose des formations très variées autour des métiers du patrimoine et de l'artisanat, de sorte à les faire perdurer. Il vise à promouvoir une meilleure connaissance de ces professions souvent méconnues, parfois même déconsidérées, avec une ouverture d'esprit permise par une diversité d'intervenants et de modes d'apprentissage, à la fois sur le campus et sur le terrain. Le campus a à cœur d'écouter les propositions des acteurs de terrain, et de leur accorder une place prépondérante dans leurs formations. L'actrice auditée, qui salue l'interdisciplinarité de ce campus et le nombre de passerelles entre formations possible, espère qu'il s'ouvrira aussi aux écoles d'agriculture.

J/ L'université Paris-Saclay

225 Campus Versailles. <https://campusversailles.fr/campus-versailles/> (Dernière consultation le 9/09/2022).

AgroParisTech en fait partie à partir du 1^{er} janvier 2020. De nombreux chercheurs de l'INRAE Versailles – Grignon, aujourd'hui Versailles – Saclay, sont rattachés à cette université.

K/ L'université de Versailles Saint-Quentin (UVSQ)

Très peu citée, certains de ses enseignants-chercheurs travaillent pourtant sur l'histoire de Versailles et de sa Plaine. Il en est ainsi de Catherine Lecomte, dont les nombreux travaux historiques sur Versailles, le département des Yvelines et l'ancienne Seine-et-Oise sont mentionnés et salués par quelques acteurs.

L/ Versailles et sa Plaine sont très étudiés.

Beaucoup d'acteurs relèvent le nombre impressionnant de travaux qui a été mené sur la Plaine. S'ils reconnaissent en général la grande qualité des écrits, certains regrettent qu'ils ne débouchent que rarement sur une vraie prise de conscience du caractère unique de cet ensemble architectural et paysager et donc sur des actions concrètes. Outre les travaux menés ou commandités par des associations ou des collectivités, qui ont déjà fait l'objet de développements, beaucoup d'universitaires, d'enseignants-chercheurs, de chercheurs ou d'érudits ont consacré une partie de leur carrière ou leur thèse à Versailles, Marly, le Grand Parc ou tout ou partie de la Plaine de Versailles. Voici ceux qui ont été cités en audit.

- Catherine Lecomte rédige de nombreux articles sur Versailles, sous l'Ancien régime et au-delà, notamment dans la revue historique de Versailles, et travaille régulièrement avec des sociétés savantes. Elle a contribué à la rédaction de *Versailles, la vie dans le Grand Parc au temps de Louis XIV*.

- Julien Lacaze a soutenu sa thèse sur la « protection juridique du domaine de Versailles de l'origine à nos jours ». Il publie encore régulièrement des articles dans La Tribune de l'Art et dans la revue, et sur le site Internet, de Sites & Monuments.

- Vincent Maroteaux a soutenu sa thèse sur « Versailles, le roi et son domaine ».
- Stéphane Castelluccio, a été Diplômé de recherche de l'École du Louvre en 1989, avec un mémoire sur « le château de Marly sous le règne de Louis XVI »²²⁶. Il est aujourd'hui chargé de recherche CNRS au centre André Chastel à Paris, a étudié le château, son décor intérieur, son mobilier, ses différentes collections, l'ancienne surintendance des bâtiments du Roi, l'imaginaire lié à Versailles et à Marly. En 2014, il a publié *Marly: art de vivre et pouvoir de Louis XIV à Louis XVI*.
- Bruno Bentz a soutenu sa thèse sur l'archéologie du domaine de Marly. Aujourd'hui, il continue de publier des articles sur Marly mais aussi sur le château et la grotte de Noisy.
- Émile Réaux (1836-1896) a notamment publié une *Histoire de Maule et de ses environs : Aulnay, Bazemont, Herbeville, Mareil, Montainville*.
- Jacques Tréton a publié, en 1998, une *Histoire de Montainville: joli village du pays de Pinceris (des origines au XXe siècle) : ses relations avec la région (Andelu, Aulnay, Bazemont, Beynes, Crespières, Davron, Herbeville, Maule, Mareil et Thoiry)*.

M/ Des initiatives extra-enseignement : exemple de l'approvisionnement des cantines scolaires

Les écoles peuvent s'approvisionner en circuits courts pour la cantine. Les collectivités tendent à le faire. Un acteur évoque le lycée Sainte-Geneviève de Versailles qui achète une partie de ses légumes chez un maraîcher de la Plaine de Versailles. Un autre mentionne la cantine de Grignon qui, avant le déménagement d'AgroParisTech, proposait des produits issus de la ferme de Grignon, des yaourts notamment.

226 EHNE (Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe). Stéphane Castelluccio. <https://ehne.fr/fr/encyclopedie/auteur-e-s/st%C3%A9phane-castelluccio#:~:text=Dipl%C3%B4m%C3%A9%20de%20recherche%20de%20l,%C3%A0%20diriger%20des%20recherches%20avec> (Dernière consultation le 9/09/2022).

IX/ Les acteurs liés à la biodiversité

A/ L'Office français de la biodiversité (OFB)

Les très rares acteurs qui pensent à l'OFB mentionnent son rôle de police de l'environnement.

B/ L'Agence régionale de biodiversité (ARB) d'Île de France

Créée en 2018 et actuellement présidée par Bruno Millienne qui est aussi député de la neuvième circonscription des Yvelines, elle est très peu citée. Elle intervient pourtant dans tous les domaines touchant de près ou de loin la biodiversité, comme le développement durable ou l'aménagement du territoire.

X/ Les acteurs de la mobilité

Ils sont assez souvent rapportés comme étant des acteurs clés de l'aménagement du territoire. L'accessibilité est, pour beaucoup, une donnée importante pour réfléchir les conditions de la valorisation du patrimoine, c'est pourquoi les acteurs ci-dessous sont considérés comme actifs, en plus de la Région qui gère les routes nationales, et l'Établissement public interdépartemental des Yvelines et des Hauts-de-Seine qui gère les routes départementales, et les communes, naturellement, les routes communales.

A/ La Société nationale des chemins de fer (SNCF)

SNCF Réseau est propriétaire des réseaux sur lesquels les Transiliens circulent, tandis que SNCF Voyageurs exploite les lignes. Si quelques-uns notent des progrès notables ces dernières années, d'autres estiment que le service ferroviaire est médiocre, trop souvent interrompu pour des maintenances et, pour certains, des cadences pas suffisamment élevées²²⁷.

B/ Île de France Mobilités (IdFM)

Elle est quelquefois citée comme étant la structure qui organise la mobilité à l'échelle de la région. Son conseil d'administration est présidé par la présidente du Conseil régional d'Île de France.²²⁸

C/ Les compagnies de bus

Plusieurs compagnies de bus assurent le service sur la Plaine, parmi lesquelles :

- Phébus à Versailles et au Chesnay-Rocquencourt
- Transdev à Saint-Cyr-l'École, et gérant la ligne 17 passant par Versailles, Le Chesnay-Rocquencourt, Bailly, Noisy-le-Roi, Saint-Nom-le-Bretèche et, à certaines heures, la ligne 17S prolongeant ce circuit jusqu'à Maule, en passant par Chavenay, Feucherolles, Davron, Crespières puis Mareil-sur-Mauldre.
- Hourtoule ailleurs sur la Plaine, notamment à Plaisir, Bois-d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Les Clayes-sous-Bois, et dans les petites communes qui sont desservies. La ligne 78 est notamment citée. Reliant la gare de Saint-Quentin-en-Yvelines à celle de Mantes-la-Jolie toutes les heures voire demi-heures en heures de pointe, elle dessert Plaisir, Neauphle-le-Château, Neauphle-le-Vieux, Saulx-Marchais, Auteuil, Autouillet, Thoiry, Goupillières, Hargeville, Arnouville-lès-Mantes, Breuil-Bois-Robert et Mantes-la-Ville.

²²⁷ Ce point est développé en problèmes.

²²⁸ Pour en savoir davantage, voir : Île de France Mobilités. Organisation. <https://www.iledefrance-mobilites.fr/decouvrir/organisation> (Dernière consultation le 9/09/2022).

D/ Les compagnies d'autoroute gérant l'A12 et l'A13

XI/ Le comité des JO

Étant donné que les épreuves hippiques des Jeux Olympiques de Paris 2024 auront lieu au niveau de l'Étoile Royale dans le parc du Château de Versailles, son organisation aura des conséquences sur la Plaine, en particulier sur le triangle des infrastructures. Le comité des Jeux Olympiques est alors actif, et ceux qui en parlent espèrent en général qu'il assurera un avenir à cette zone, qu'il organisera, avec les acteurs concernés, un « après JO » souhaitable.

D2- Organisation et fonctionnement du SAA (système des acteurs actifs) et évaluation de leur action ensemble

I/ Des volontés de reconstituer des liaisons entre différentes parties du territoire, mais cela ne semble pas aller de soi

Chacun perçoit l'intérêt de créer des liens sur le territoire de sorte à mieux en valoriser les richesses. C'est pourquoi la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc essaie de créer un ensemble de chemins de randonnée depuis Bièvres jusqu'à l'allée de Villepreux en passant par des forêts et Buc. Dans le même ordre d'idées, un acteur évoque la volonté de l'association des Amis du Grand Parc de relier Bougival, Marly et toute la zone d'arboriculture au nord de la Plaine. Elle travaille avec l'École Nationale Supérieure du

Paysage à cette fin. Malgré ces tentatives isolées, beaucoup regrettent que les partenariats entre communes de la Plaine, ou associations agissant le plus souvent sur une commune, soient rares et que, de ce fait, peu de projets fédérateurs sont mis en place, notamment en terme de tourisme ou de festivités. Nous le verrons, l'APPVPA peut en partie combler cette lacune, mais les acteurs estiment en général que ce n'est pas suffisant.

Quelques opérations de communication font renaître des territoires. L'APPVPA fait beaucoup, du point de vue de la plupart des acteurs, pour la reviviscence de l'identité de la Plaine de Versailles. Outre le nom donné à la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc qui réhabilite dans les esprits le parc de chasse de Louis XIV, l'association des Amis du Grand Parc a notamment réalisé une carte de cette entité, et a été à l'origine de la publication d'un ouvrage, *Versailles, le Grand Parc*²²⁹. Dans une volonté de mettre en évidence le réseau hydraulique complexe du Château de Versailles, elle a œuvré à la réalisation du livre *Versailles, les Grandes Eaux*²³⁰. Malgré les bonnes intentions de ceux qui les portent, cette communication et ces publications, pour beaucoup, ne suffisent pas à faire tomber les barrières administratives, au sens figuré comme au sens propre, pour remettre en avant les logiques historiques et patrimoniales.

A/ L'EPV, l'Arboretum de Chèvreloup, le Potager du Roi et la Plaine de Versailles semblent travailler de façon hermétique ou presque.

D'une manière générale, les acteurs perçoivent le plus souvent ces zones comme cloisonnées, tant physiquement, à cause des grilles qui les séparent, qu'administrativement. Le Petit Parc du Château de Versailles, l'Arboretum de Chèvreloup et le Potager du Roi sont affectés à différents ministères et ne semblent pas coopérer, qu'il s'agisse des visites ou de projets. L'Établissement public de Versailles est décrit par plusieurs acteurs d'« état dans l'État ». Il peut travailler sur des sujets ponctuels avec d'autres acteurs du territoire, souvent par obligation d'après ceux qui en parlent. Il doit, par exemple, travailler avec le comité des

229 Jacques de Givry, Vincent Maroteaux, *Versailles, le Grand Parc*. Jdg Publications. Juin 2004.

230 Pascal Lobgeois, Jacques de Givry. *Versailles, les Grandes Eaux*. Jdg Publications. Juin 2008.

Jeux Olympiques et des acteurs de la Plaine de Versailles pour l'organisation des épreuves hippiques qui auront lieu, en 2024, au niveau de l'Étoile Royale mais qui auront des conséquences sur le triangle des infrastructures. Quelques-uns mettent en avant des opérations de communication, avec l'office du tourisme ou avec la Ville de Versailles. L'un d'eux cite les panneaux d'information du jardin des Étangs Gobert, réalisés par les fontainiers de l'Établissement public, afin de renseigner le grand public sur les réseaux hydrauliques.

Malgré l'existence d'un Grand Parc des chasses historique, et d'un site classé destiné à protéger la perspective, le prolongement naturel du Château, les acteurs ne ressentent pas la volonté de l'Établissement public de s'ouvrir à la Plaine de Versailles. Lorsqu'elles existent, les initiatives viennent de personnes dans les services, et non de la direction. Il en est ainsi de la promenade le long du Ru de Gally, qui s'arrête, là encore, à la grille, ou du travail mené quant aux murs et enceintes du Grand Parc, dans le but de faire connaître et valoriser ce patrimoine quelque peu oublié.

B/ Bien qu'évident historiquement, le lien entre Marly et Versailles et, par extension, sa Plaine, ne semble pas aller de soi.

Les acteurs considèrent en général que, lorsque l'EPV a récupéré la gestion du domaine de Marly, un grand pas a été effectué en faveur de la reconstitution d'un lien entre les deux domaines. Ces derniers regrettent, en revanche, qu'il reste mental, et qu'aucune réelle liaison physique n'existe. Le site du Trou d'Enfer reste, en effet, fermé, et bien que certains s'en satisfassent pour des raisons de préservation du site et de sa biodiversité, d'autres déplorent qu'un lieu d'une telle qualité, aux portes de Paris et qui permettrait une belle promenade entre Versailles et Marly, demeure inaccessible.

Bien que souvent souhaitée, la liaison physique se heurte à des découpages administratifs défavorables. La commune de Marly-le-Roi appartient à la communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine, et est ainsi orientée vers la vallée de la Seine et, selon un acteur, vers son passé médiéval. Les offices de tourisme des deux intercommunalités ont pourtant la volonté de travailler ensemble, ils donnent des

renseignements au-delà de leurs territoires respectifs, mais cela ne suffit pas pour monter de nombreux projets, d'autant plus que l'Établissement public travaille très peu avec l'office de tourisme Saint Germain Boucles de Seine.

C/ L'APPVPA majoritairement perçue comme l'association fédératrice de la Plaine de Versailles

Elle permet aux acteurs de se rencontrer au sein des collèges. Les agriculteurs, dont la profession est solitaire, disent souvent se connaître grâce à l'APPVPA. Il en résulte d'ailleurs une bonne entente entre eux, souvent soulignée. Les élus s'y rencontrent, et certains considèrent que le collège des élus a été un facteur important de rétablissement d'un dialogue entre les communes du nord de la Plaine et celles du sud, aux sociologies et, de ce fait, aux préoccupations, différentes. Des acteurs aussi variés que des associations, des industriels, des centres équestres ou encore des particuliers adhèrent au troisième collège. Entre les collèges, beaucoup estiment qu'il existe un dialogue respectueux qui, au-delà des divergences, est uni autour d'une même idée de préservation de la Plaine de Versailles. Outre les débats en séance, des réunions personnalisées sont organisées, et ces deux modes de recueil d'informations sont complémentaires. Pour réaliser sa newsletter, l'animatrice rencontre un producteur tous les mois de sorte à publier son portrait. Elle est en contact permanent avec les adhérents pour les aider à monter des projets. A l'occasion du changement de présidence de l'APPVPA en mai 2022, l'association envisage de rencontrer à nouveau toutes les équipes municipales, sachant qu'une dizaine d'entre elles ont changé aux dernières élections. Certains remarquent, en définitive, qu'elle met bien en pratique les méthodes de gestion patrimoniale qui consistent à coconstruire des projets de territoire, d'être dans la concertation, le débat d'idées permanent de sorte à transformer les problèmes en projets.

Pour beaucoup, elle est l'interlocuteur privilégié de la Plaine. A ce titre, il est intéressant de constater, en audit, qu'une part non négligeable d'acteurs confond dans son langage « Plaine de Versailles » et APPVPA. Outre ses partenaires (cf figure ci-dessous), elle travaille avec l'inspection des sites et les architectes des bâtiments de France sur certains projets concernant son territoire. A part cela, elle travaille assez peu avec les services

déconcentrés de l'État. Certains notent aussi des contacts avec des associations ayant des visées similaires de valorisation d'un territoire francilien agricole mais soumis à d'importantes pressions. C'est le cas du Triangle Vert sur cinq communes de l'Essonne²³¹, de Plaine d'Avenir sur la plaine de Montesson, mais aussi de Terre et Cité sur le plateau de Saclay. Pour cette dernière, quelques-uns estiment qu'il existe une rivalité entre les deux associations, notamment au sujet de l'attribution des financements européens LEADER. La Région est un partenaire privilégié qui subventionne beaucoup de projets de l'APPVPA, tandis que le Département vient en aide directement aux producteurs et aux communes.

Nos partenaires



Figure 39 : Partenaires de l'APPVPA²³².

- Malgré une très grande part d'enthousiasme quant à l'APPVPA, des oppositions vives et profondément enracinées subsistent.

Certaines associations, néanmoins, refusent d'adhérer à l'APPVPA, pour des raisons tant philosophiques qu'historiques. C'est le cas d'Yvelines Environnement, de l'APEPV et de l'APEBN qui estiment qu'il est impossible pour eux d'adhérer à une structure, qu'ils refusent de qualifier d'associative, à laquelle des élus adhèrent, et présidée par un élu, sachant que leurs associations sont susceptibles d'intenter des recours contre certains d'entre eux. Certains considèrent d'ailleurs que l'APPVPA donne un pouvoir conjoint à des élus qui peuvent accorder des permis de construire et des agriculteurs qui disposent du foncier. Pour

231 Les cinq communes sont Villebon-sur-Yvette, Les Ulis, Marcoussis, Ollainville et Epinay-sur-Orge.

Triangle Vert. <https://trianglevert.org/> (Dernière consultation le 12/09/2022).

232 APPVPA. <https://www.plainedeversailles.fr/> (Dernière consultation le 28/09/2022).

comprendre les causes historiques d'une telle mésentente, il convient de revenir, comme un acteur l'a fait, sur l'histoire associative de la Plaine de Versailles.

En 1981, Michel Crépeau, alors ministre de l'environnement, a lancé les Etats Régionaux de l'environnement. Christine-Françoise Jeanneret, bien connue pour son rôle très actif dans le milieu associatif et en faveur de l'environnement, a été nommée secrétaire générale du bureau de liaison pour le département des Yvelines. L'idée était que les associations locales de défense de l'environnement coopèrent pour la rédaction d'un livre blanc des Yvelines. Patrick Menon, président de l'APEB et membre du bureau des Amis et Usagers de la Plaine de Versailles, a rédigé le document de synthèse concernant la zone naturelle d'équilibre de la Plaine de Versailles. Alors que cette dernière a été progressivement oubliée par nombre d'acteurs, de nombreux projets routiers et autoroutiers ont vu le jour dans les années 1990, dont le projet de bouclage de l'A86. Des habitants de Saint-Cyr-l'École et de Bailly, inquiets des conséquences environnementales de telles structures, et des échangeurs qui ne manqueraient pas d'être construits, se sont constitués en association. C'est ainsi que le collectif Environnement Ouest Versailles (EOV) a vu le jour. Présidé par Patrick Menon, de nombreuses associations de toute la Plaine, rencontrant des problématiques similaires, ont adhéré à EOV. Avec Yvelines Environnement et l'inspecteur des sites, EOV a activement travaillé au classement de la Plaine de Versailles, qui a abouti le 7 juillet 2000.

L'État récupérait alors le pouvoir sur le site classé, ce qui allait, selon ces associations, le protéger. Face aux réactions et aux craintes de certains agriculteurs et élus, un audit patrimonial a été mené. Il conduira, en 2004, à la création de l'APPVPA. Pour ces associations qui refusent d'adhérer, cette structure a été un moyen, pour les élus et les agriculteurs, de reprendre un pouvoir qui leur avait été confisqué par le classement au titre des sites. Elles remettent en cause, selon les acteurs qui en parlent, la représentativité des acteurs interrogés lors de l'audit patrimonial. Malgré leur travail sur la Plaine de Versailles depuis plusieurs décennies, ces associations se sont senties exclues, et refusent désormais d'adhérer à un troisième collège qu'elles qualifient de « strapontin » face à deux autres collèges qui détiennent, selon elles, le véritable pouvoir. Il résulte de cet historique une opposition radicale entre deux « catégories » d'associations qui ne communiquent pas.

II/ Des acteurs fédérateurs à une échelle plus petite que la Plaine

A/ En dépit d'un morcellement administratif de la Plaine, certaines intercommunalités semblent prendre quelques initiatives fédératrices.

L'existence et le nom de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc est souvent perçue très positivement par des acteurs qui se félicitent de la renaissance administrative d'une entité historique, avec des contours assez proches. Beaucoup voient dans cette cohérence historique une adhésion des acteurs qui permet des actions concertées avec des agriculteurs, des associations ou des particuliers. Bien qu'il n'y ait que six agriculteurs sur l'intercommunalité, cette dernière travaille beaucoup avec eux. Une actrice signale toutefois qu'en entrant dans cette communauté d'agglomération, Bailly, Noisy-le-Roi et Renne-moulin avaient pu donner l'impression, à tort, de sortir symboliquement de la Plaine de Versailles.

En effet, la communauté de communes Gally-Mauldre est la seule à appartenir intégralement à la Plaine de Versailles. A ce titre, il est à noter que certains parlent du schéma de cohérence territorial (SCoT) établi à l'échelle intercommunale comme du « SCoT de la Plaine de Versailles ». Quoi qu'il en soit, il est vu par ceux qui en parlent comme un document d'urbanisme fédérateur, qui a obligé les rencontres entre acteurs. Les plans climat – air – énergie territoriaux (PCAET), établis par les intercommunalités, sont moins souvent cités et, lorsqu'ils le sont, sont perçus comme plus éloignés des réalités de terrain, donc moins fédérateurs. Les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) restent rares, traduisant pour certains une volonté générale des communes de garder une certaine autonomie. La communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise ont élaboré un PLUi, mais les rares acteurs de la Plaine qui en parlent ne se reconnaissent pas du tout dans ces documents.

Pour des projets ou problématiques à plus grande échelle, on se tourne souvent vers l'intercommunalité. Pour la gestion des eaux, le COBAHMA et les syndicats des eaux travaillent avec les intercommunalités, ainsi qu'avec les communes, pour définir les zones d'expansion des crues ou les plans de gestion des eaux pluviales. Un projet alimentaire territorial est en cours sur les communautés d'agglomération Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines et Paris-Saclay. Il vise à promouvoir les circuits courts et, pour ce faire, fait travailler ensemble des agriculteurs, des élus, des associations comme l'APPVPA, Terre et Cité et le Triangle Vert et des acteurs de l'État, y compris l'inspection des sites sur la question des serres. Ces initiatives restent toutefois rares, et les communes semblent garder un grand nombre de leurs prérogatives, sachant que l'identification aux intercommunalités reste faible. Et, hormis sur quelques problématiques spécifiques, beaucoup estiment que les intercommunalités peinent à travailler ensemble.

B/ A l'échelle du site classé de la Plaine de Versailles

Bien qu'il n'y ait pas de gouvernance commune de la Plaine, le site classé, qui n'en représente qu'une partie, oblige les relations entre acteurs.

- La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), communément appelée « commission des sites »

Qu'ils émanent de particuliers, d'agriculteurs ou d'autres entrepreneurs, tout projet modifiant « l'aspect et l'état » du site classé doit être présenté en commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS). Elle est présidée par le Secrétaire général de la préfecture, et est composée « à parts égales de membres répartis en quatre collèges »²³³ :

- « Un collège de représentants des services de l'État, membres de droit ; il comprend notamment le directeur régional de l'environnement », mais aussi un représentant de la

233 Les passages entre guillemets proviennent d'une fiche de la Préfecture des Yvelines expliquant le fonctionnement de la CDNPS. La commission départementale de la nature, des paysages et des sites. <https://www.yvelines.gouv.fr/content/download/21607/129584/file/fiche%20CDNPS.pdf> (Dernière consultation le 12/09/2022).

direction départementale des territoires, l'inspecteur des sites et un architecte des bâtiments de France.

- « Un collège de représentants élus des collectivités territoriales et, le cas échéant, de représentants d'établissements publics de coopération intercommunale »

- « Un collège de personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles ». A ce titre, plusieurs associations, dont Yvelines Environnement et le CAUE, sont représentées, ainsi que la Chambre d'Agriculture et l'Office National des Forêts.

- « Un collège de personnes compétentes dans les domaines d'intervention de chaque formation spécialisée ».

Le pétitionnaire est invité à présenter son projet, puis l'inspecteur des sites et l'architecte des bâtiments de France émettent chacun un avis motivé. Après avoir entendu les réponses du pétitionnaire à ses éventuelles questions, la commission des sites délibère à huis clos, avant de proposer un avis, soumis au vote. Cet avis est consultatif puisque c'est au ministre de l'environnement qu'incombe, en définitive, la responsabilité d'autoriser ou non le projet.

- Au quotidien, des acteurs travaillent ensemble autour du site classé.

Compte-tenu des enjeux paysagers et patrimoniaux, les services de la DRIEAT et de l'UDAP travaillent ensemble. Beaucoup soulignent une bonne entente entre l'inspecteur des sites et les architectes des bâtiments de France, qui ont parfois des sensibilités différentes mais complémentaires. D'autres services de l'État, comme la direction départementale des territoires (DDT), sont entendus, de même que la SAFER. L'inspection des sites doit sans cesse trouver des compromis avec les agriculteurs dont l'activité évolue. Leurs hangars, leurs serres sont nécessaires mais ont un impact paysager, d'où l'équilibre subtil à trouver. Malgré cette volonté de négociation permanente, les agriculteurs reprochent parfois aux inspecteurs des sites leur intransigeance. L'inspection des sites travaille aussi avec les équipes municipales. Si elles reconnaissent en général bien volontiers la nécessité de préserver la

Plaine de Versailles, certains sont sceptiques quant à ce type de classement. Pour l'un d'entre eux, il fige le territoire, empêchant presque systématiquement tout, donc le développement économique et même, dans certains cas, la valorisation du patrimoine puisque des projets pourraient contribuer à la réhabilitation de fermes, par exemple, qui, sans projet, menacent de tomber en ruines. Les associations semblent travailler assez peu avec l'inspection des sites.

- Un classement qui n'a jamais fait l'unanimité

Bien que tous les acteurs s'accordent sur la nécessité de préserver la Plaine de Versailles, tant du point de vue naturel que patrimonial, la classer a été une gageure. Contrairement à la vallée de la Bièvre, classée le même jour, dont le caractère pittoresque ne faisait aucun débat, certains acteurs ont pu ne pas comprendre, au premier abord, les motivations d'un tel classement, qui étaient d'ordre historique. La plupart des agriculteurs ont craint pour leur activité qui, de leur point de vue, allait être figée. Une réunion à leur attention a alors été organisée, au terme de laquelle il a été rappelé que « ce qui est nécessaire à la vie agricole » ne serait pas interdit. Ce principe étant convenu, une longue négociation s'est engagée quant aux délimitations du site classé. Le quartier de Santos-Dumont a dû en être exclu car, bien qu'occupant une position stratégique dans la perspective, le Plan d'Occupation des Sols (POS) de Saint-Cyr-l'École, ancêtre du Plan Local d'Urbanisme (PLU), déclarait cette parcelle constructible. Le terrain de Pion, le moulin de Saint-Cyr, l'ancienne ligne de grande ceinture sur laquelle circule, depuis juillet 2022, le tramway T13, et les établissements Moreux à Noisy-le-Roi sont autant d'autres lieux n'entrant pas dans le périmètre. Bien qu'indispensables au classement lui-même, ces exclusions sont autant de noyaux potentiels d'urbanisation, et créent un site dont les contours peuvent sembler arbitraires aux acteurs n'ayant pas forcément connaissance du fait que son périmètre est le fruit d'une très longue négociation entre inspection des sites et acteurs de terrain. Certains se demandent pourquoi ils sont soumis à autant de contraintes alors qu'un autre endroit, situé quelques dizaines de mètres mais en dehors du site classé, n'y est pas soumis, alors que les enjeux peuvent être similaires. Il en résulte un déficit d'adhésion généralisé, qui fait perdre de vue l'objectif initial de préservation d'un site exceptionnel.

D'une manière générale, le classement au titre des sites n'a plus le vent en poupe. Certains expliquent cet état de fait par une volonté de l'État qui n'est plus nécessairement présente, et par un manque d'adhésion local. Ardemment souhaité par l'inspection des sites et certains élus, mais rejeté par des agriculteurs et d'autres élus, le classement de la vallée de la Vaucoeurs ne s'est jamais concrétisé. Il en est de même du classement du site du château de Pontchartrain. Quant à la Plaine de Versailles, il a déjà été envisagé d'étendre le périmètre du site classé vers l'ouest, jusqu'à Grignon voire jusqu'à la vallée de la Mauldre, sans que cela n'aboutisse jusqu'à présent.

C/ La Vallée de la Mauldre

Nous l'avons vu, cette vallée a connu une histoire particulière et très ancienne, et il en résulte pour certains une identité spécifique. Une personne auditée fait état d'un projet universitaire pluridisciplinaire autour de la vallée de la Mauldre, associant des géographes, des historiens, des sociologues, mais aussi des associations historiques locales et chercheurs, comme Olivier Blin, ayant travaillé sur Diodurum, site archéologique à côté de Jouars-Pontchartrain. Des problématiques comme la mobilité encouragent les élus notamment à envisager ensemble des solutions pour répondre à l'engorgement aux heures de pointe de cet axe entre Mantes-la-Jolie et Rambouillet, ou à travailler sur des modes de circulation doux.

III/ Malgré la division administrative, certaines problématiques obligent ou incitent les interrelations entre acteurs.

A/ L'agriculture

1/ Malgré un travail individuel par essence, les agriculteurs arrivent souvent à se fédérer sur la Plaine.

Les agriculteurs soulignent souvent une bonne entente sur la Plaine, et en attribuent le mérite à l'APPVPA. L'individualisme d'une profession, fustigé par quelques-uns, semble moins fort qu'ailleurs. Ceux qui s'installent se sentent, en général, soutenus par cette association et par leurs voisins agriculteurs. Certains notent l'existence d'une coopérative d'utilisation de matériel agricole, dite « CUMA de la Plaine de Versailles ». Sa création a été accompagnée par l'APPVPA, et elle regroupe sept agriculteurs, implantés à Orgeval, Feucherolles, Crespières, Saint-Cyr-l'École et Saint-Nom-la-Bretèche.²³⁴ Même si les agriculteurs sont majoritairement très satisfaits d'aller à la rencontre directe de leurs clients, cette activité leur prend du temps. C'est pourquoi quelques arrangements ponctuels peuvent exister pour vendre à tour de rôle, mais ils déplorent souvent que cela n'aille pas, par exemple, jusqu'à l'ouverture d'une boutique de producteurs. Certains regrettent que des initiatives pourtant très intéressantes, comme le retour de la viticulture sur la Plaine avec la Bouche du Roi à Davron notamment, ne soient pas, selon eux, suffisamment en lien avec les autres agriculteurs.

Les acteurs qui ne sont pas agriculteurs ont souvent le sentiment de synergies intéressantes entre agriculteurs. Si beaucoup s'en félicitent, estimant qu'elles ne peuvent déboucher que sur du positif, d'autres vilipendent l'existence d'un lobby agricole qu'ils jugent assez puissants pour bloquer certains projets. Ils en veulent pour preuve les difficultés rencontrées lors du classement de la Plaine de Versailles au titre des sites. Même si cette opinion est loin d'être partagée par tous, certains considèrent que quelques agriculteurs disposant de surfaces importantes arrivent à entraîner à leur suite d'autres agriculteurs de sorte à servir leurs propres intérêts.

234 Le Parisien. Feucherolles : les agriculteurs s'unissent pour partager leur matériel. <https://www.leparisien.fr/yvelines-78/feucherolles-les-agriculteurs-s-unissent-pour-partager-leur-materiel-23-03-2018-7625469.php> (Dernière consultation le 13/09/2022). Outre une présentation de la CUMA et de la genèse de l'idée, l'article présente un point de vue différent de celui qui m'a été le plus souvent rapporté en audit quant à l'individualisme des agriculteurs.

2/ Une synergie entre exploitations agricoles et centres équestres

Ces derniers fournissent du fumier aux agriculteurs qui leur demandent. Si la symbiose est relevée par beaucoup d'acteurs, l'un d'eux n'est pas de cet avis et regrette que les centres équestres préfèrent, selon lui méthaniser plutôt que vendre leur fumier aux agriculteurs. Par ailleurs, une idée de balades dégustatives de ferme en ferme à cheval a été lancée.

3/ Les circuits courts ont le vent en poupe.

Quelles qu'elles soient, les filières impliquent un système d'acteurs. Beaucoup de céréaliers, notamment à l'ouest de la Mauldre, vendent leur production à des coopératives qui s'occupent du négoce. Le plus souvent, ces céréales ne sont ni transformées ni consommées sur la Plaine de Versailles. Il n'en est pas de même d'une grande partie des producteurs à l'est de la Mauldre, dont la production est, en général, plus diversifiée, et qui vend en circuits courts. Tantôt le consommateur se rend directement chez le producteur, tantôt il retrouve ces produits chez son commerçant, tantôt il fréquente les marchés.

Ces derniers sont souvent considérés comme des lieux de rencontre importants, générant une dynamique.

Le marché de Versailles est le plus célèbre. Ou plutôt les marchés de Versailles, puisque chaque mardi, vendredi et dimanche se tiennent à la fois un marché de producteurs sur la place du marché Notre-Dame, et un marché aux fleurs sur le terre plein de l'avenue de Saint-Cloud. On y trouve notamment un « carré bio » qui, comme son nom l'indique, propose des produits issus de l'agriculture biologique. Parmi les producteurs locaux s'installant sur le marché, on trouve deux maraîchers de la Plaine de Versailles, et des horticulteurs de Bailly ou Noisy-le-Roi. Il existe d'autres marchés à Versailles, mais ils ne sont pas cités en audit.

En revanche, le marché d'Orgerus l'a été à plusieurs reprises. Lancé par la municipalité il y a quelques mois seulement, l'accent y est mis sur les circuits courts. S'y installent notamment plusieurs producteurs d'asperges de Flexanville, un producteur d'Orgerus, qui a des serres, des fromagers des communes environnantes, ou encore un poissonnier de Dieppe. Les acteurs qui en parlent remarquent un véritable engouement pour

ce marché qui se tient chaque dimanche. Celui-ci attire beaucoup de monde, et a une influence positive pour les commerces du centre-bourg.

Moins cité, le marché de Villepreux se tient chaque mercredi et chaque samedi. Le marché « producteurs en direct », place Madame de Maintenon à Saint-Cyr-l'École, met en avant, chaque premier vendredi du mois, des producteurs de la Plaine de Versailles. Depuis 2020 à Thoiry, dans l'Orangerie du Château, un marché des locavores est organisé début avril par l'association Thoiry Animation.²³⁵ Enfin, des marchés de Noël se tiennent, à Versailles notamment, et des producteurs locaux peuvent s'y installer.

Parfois mentionnées pour leur rôle important dans le commerce local même si, en général, elles sont moins orientées vers la promotion de l'agriculture et la production locales, les halles sont assez nombreuses. Celles de Versailles, situées place du marché Notre-Dame sont ouvertes tous les jours, à l'exception du lundi. On en trouve également à Fontenay-le-Fleury ou encore aux Clayes-sous-Bois. Certains acteurs rappellent la nécessité de préserver le commerce de centre-ville, et les municipalités semblent mener des actions à cette fin. Un exemple concret est la campagne « achetez versaillais ».

4/ Des rapports contrastés entre agriculteurs et élus ou services de l'État

Les élus de la Plaine se déclarent tous très concernés par l'agriculture. Les agriculteurs reconnaissent bien souvent que des actions sont menées en leur faveur, que certains élus, qui ont pu se montrer intransigeants au début, ont finalement discuté avec les agriculteurs et pris conscience de leurs problématiques. Ce n'est pas toujours le cas en limite de Plaine, où des communes comme Aigremont a, selon un acteur, la ferme volonté de développer les centres commerciaux au détriment de l'agriculture. Là encore, l'APPVPA a, du point de vue de beaucoup, joué un rôle non négligeable dans la reconnexion des élus avec l'agriculture. Par ailleurs, les élus comptent sur les agriculteurs pour l'entretien des chemins communaux, et peuvent leur demander des services, par exemple labourer un champ pour éviter l'installation de gens du voyage, ou déneiger.

²³⁵ Mairie Auteuil-le-Roi. Marché des Locavores le 10/04/2021 à l'Orangerie du Château de Thoiry. <https://www.mairie-auteuil-le-roi.fr/marche-des-locavores-le-10-04-2021-a-lorangerie-du-chateau-de-thoiry/> (Dernière consultation le 13/09/2022).

Cités une seule fois, les comités techniques des SAFER, qui « examinent les dossiers des candidats à l'achat d'une terre ou d'une exploitation »²³⁶ associent la SAFER, l'État via certains de ses services déconcentrés comme la DDT, les chambres d'agriculture, les syndicats agricoles, de banques et assurances mutuelles agricoles, des élus locaux, des forestiers et des chasseurs. Les agriculteurs font entendre leur voix par le biais de « syndicats agricoles représentatifs »²³⁷. Or, nous avons vu que les agriculteurs de la Plaine de Versailles disent avoir très peu de liens avec ces syndicats, de même qu'avec la chambre d'agriculture. Ils ne se sentent donc pas représentés dans ces « comités SAFER ». La direction régionale interdépartementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRIAAF), la commission départementale d'orientation agricole (CDOA) ou encore la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)²³⁸ ne sont jamais cités.

B/ La chasse

Quand bien même la partie est de la Plaine était englobée dans le Grand Parc des chasses de Louis XIV, la chasse fait l'objet de très peu de remarques. Un acteur signale l'existence du groupement d'intérêt cynégétique (GIC) de l'Oisemont qui, selon lui, est très attentif à la biodiversité.

C/ La gestion de l'eau

L'eau est un très bel exemple de problématique qui lie nécessairement les acteurs. L'élaboration des documents comme le SAGE, le SDAGE ou les PPRI nécessite un travail transversal. Beaucoup évoquent le système d'acteurs lié aux opérations de « reméandrage ».

236 SAFER. Qu'est-ce qu'une SAFER ? <https://www.safer.fr/les-safer/quest-ce-quune-safer/> (Dernière consultation le 13/09/2022).

237 Idem.

238 Yvelines Environnement est représentée dans cette commission. https://www.yvelines.gouv.fr/content/download/8740/58549/file/AP%20CDPENAF_20150803-composition.pdf (Dernière consultation le 13/09/2022).

Les élus décident de ces opérations, sollicitant souvent l'expertise des syndicats des eaux et du COBAHMA. L'agence de l'eau peut apporter des financements. L'étude préalable peut être faite en interne ou faire appel à un bureau d'études. A ce moment, il convient de recueillir l'expertise des différents acteurs de l'eau, mais aussi de la DDT et autres services déconcentrés, des élus et des agriculteurs concernés. Les « reméandrages » se font le plus souvent sur des terres agricoles, il faut donc travailler avec l'agriculteur, et trouver un compromis avec lui. Il est, en effet, privé d'une part de sa surface utile, non seulement pour la réalisation du projet lui-même, mais aussi lorsqu'il y a débordement, lors d'épisodes pluvieux, sur ses terres, dans l'objectif de prévenir les inondations en aval. Il faut aussi gérer les conséquences imprévues, comme la surfréquentation générée par le « reméandrage » du Ru de Gally qui en fait un endroit pittoresque et attrayant. Sur certains projets, les acteurs de l'eau sont amenés à travailler, de façon plus inattendue, avec la DRAC et l'architecte des bâtiments de France. C'est le cas pour la restauration des canalisations de Versailles en meulières, classées au titre des monuments historiques.

D/ La forêt

Pour chaque forêt, un comité de forêt est mis en place. Présidé par un élu local, il regroupe différentes parties prenantes, dont l'ONF, les associations et les collectivités. Il vise à expliquer la gestion forestière, à animer la forêt, à organiser des conférences, des manifestations, des webinaires, par exemple sur le changement climatique et son influence sur les forêts et leur santé. En plus de ces comités de forêt, l'agence Île de France ouest de l'ONF a mis en place des comités de pilotage, de sorte à instituer une gestion plus transversale de la forêt. Elle travaille beaucoup avec les municipalités et les intercommunalités. Entre autres partenariats, l'ONF a signé avec la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc une convention concernant une aide financière pour l'accueil du public dans ses forêts et la valorisation de ses fonctions sociales. Ils ont présenté ensemble un dossier lié au « développement territorial autour des forêts royales ». Si aucun comité de pilotage n'a encore été créé avec l'intercommunalité, le travail commun est régulier.

Le préfet peut décider d'un classement en « forêt de protection ». Ce statut protège même face aux déclarations d'utilité publique, puisqu'il « interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation des sols de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements et garantit ainsi la pérennité de l'état boisé »²³⁹.

Un acteur revient sur l'histoire de ces forêts de protection. Dans les années 1930, ce classement valait essentiellement pour les forêts de montagne, car elles constituent une protection vis-à-vis des éboulements et de divers risques naturels. La loi du 1^{er} juillet 1976 a étendu cette protection aux forêts de plaine au motif qu'elles pouvaient être menacées par l'urbanisation. Alors que peu de classements ont été réalisés les 20 premières années, une vague de classements a pu être constatée à partir de 1995 : c'est ainsi que les forêts de Sénart, puis Fontainebleau, Rambouillet ont été classées en forêt de protection, de même que les Fausses-Reposes en 2009. S'en sont suivies dix années sans classement, jusqu'au classement de la forêt de Saint-Germain, initié en 2018 et effectif depuis 2019. Les forêts de Marly, Versailles, Meudon, Verrières et Malmaison sont en cours d'instruction, par la DDT, pour un éventuel classement. Un tel classement résulte d'une volonté politique : les communes délibèrent, et le préfet décide de classer ou non.

Cette volonté de l'ONF de s'ouvrir à davantage d'acteurs est souvent saluée. Les comités de forêt semblent fonctionner, au moins pour la partie domaniale. Le recul est encore insuffisant pour évaluer les comités de pilotage. Malgré ce pas en avant vers une plus grande transversalité, certains continuent de regretter que l'ONF reste, selon eux, en grande partie « maître chez lui » et qu'il ne s'ouvre pas suffisamment aux enjeux culturels et agricoles.

E/ Le patrimoine culturel

Les architectes des bâtiments de France, souvent spontanément associés au patrimoine culturel, traitent de tous les dossiers concernant les abords des monuments historiques. Ils sont

239 Préfecture des Yvelines. Qu'est-ce qu'une forêt de protection ? (Mis à jour le 19/06/2014). <https://www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Foret/Foret-de-protection-du-massif-de-Rambouillet/Motifs-du-classement/Qu-est-ce-qu-une-foret-de-protection> (Dernière consultation le 13/09/2022).

donc en lien permanent avec les élus et les porteurs de projets, et sont fréquemment perçus comme le lien entre le « terrain » et les services de l'État, DRAC et ministère de la culture. L'attachement au patrimoine fait que les municipalités et certains particuliers s'engagent en sa faveur de diverses manières, en lui accordant du temps ou des financements.

F/ Les gens du voyage

Leur installation fait l'objet de multiples plaintes d'agriculteurs, d'élus et d'associations. Pour l'éviter, les élus font parfois appel aux agriculteurs pour labourer des parcelles qui deviennent inaccessibles. Ils peuvent intenter des recours, tout en leur proposant une solution alternative adéquate. En effet, les intercommunalités ont l'obligation de leur proposer une aire d'accueil. Certains se plaignent du comportement de la SAFER, cette dernière n'étant, de leur point de vue, pas toujours « très regardante » vis-à-vis des projets proposés par les repreneurs de parcelles agricoles, et qu'elles peuvent très rapidement, de ce fait, être occupées par des caravanes.

Nous l'avons déjà évoquée, l'installation qui fait le plus réagir est située le long de l'allée de Villepreux, en pleine perspective monumentale du Château de Versailles, et en plein site classé. Le préfet les a soumis à une astreinte, mais bien qu'il en ait le pouvoir, beaucoup jugent improbable qu'il procède à leur expulsion forcée. Si une large majorité d'acteurs audités se positionne en faveur de leur retrait, quelques-uns déplorent que les gens du voyage eux-mêmes ne soient pas davantage associés aux réflexions. Ceux-ci remarquent que le terrain qui leur est proposé jouxte la station d'épuration et comprennent, de ce fait, leur réticence à partir.²⁴⁰

G/ Les incivilités

²⁴⁰ Il est capital d'avoir le point de vue des gens du voyage. N'ayant pu être recueilli en audit, cet article, rédigé par un avocat issu de la communauté, fait part de leur profond sentiment de rejet de la société. William Acker. « L'accueil des gens du voyage » dans les Yvelines. <https://visionscarto.net/aires-d-accueil-dans-les-yvelines-78> (Dernière consultation le 13/09/2022).

En plus des polices municipales, les communes travaillent avec la gendarmerie à cheval de Saint-Nom-la-Bretèche sur la mise en place de réseaux d'informations, d'outils pour lutter contre les différentes incivilités liées aux dépôts sauvages ou aux mauvais comportements de promeneurs. Malgré cela, les agriculteurs se sentent souvent bien seuls face à des citoyens venant profiter des chemins ruraux le week-end, mais n'ayant pas toujours conscience des conséquences de leur piétinement, ou de celui de leurs chiens, dans les champs. Si certains se montrent compréhensifs, d'autres vont jusqu'à insulter les agriculteurs qui leur rappellent la bonne conduite à adopter pour permettre une cohabitation entre différents usages.

IV/ Pour des actions ponctuelles, les acteurs arrivent parfois à trouver des financements et à mobiliser un système d'acteurs pour la restauration de leur patrimoine, et pour la défense de celui-ci.

A/ Divers financeurs contribuent à la restauration du patrimoine.

Héritant d'un riche patrimoine, les communes ne disposent bien souvent pas de moyens suffisants pour le remettre en état. Elles doivent se débrouiller pour trouver des financements, entrer en négociation permanente avec la DRAC, la Région, le Département, la Fondation de France, l'intercommunalité. Les associations et habitants du territoire, souvent attachés à leur patrimoine, acceptent régulièrement de faire des dons, en plus de quelques mécènes. Si les démarches sont souvent longues, elles finissent parfois par être couronnées de succès. La commune de Rennemoulin n'a rien déboursé pour la restauration de la chapelle de Rennemoulin, qui a coûté 900 000€. Elle a racheté la chapelle à l'institut Pasteur pour 40 000€, somme qu'il avait donné pour contribuer à la restauration. La commune d'Orgerus a déboursé 100 000€, sur les 450 000€ qu'a coûté la rénovation de son église. D'autres

communes n'ont pas eu cette opportunité. Une actrice cite le cas de Fontenay-le-Fleury qui a bénéficié de très peu de subventions et de dons.

B/ Certaines tentatives de sauvetage d'éléments du patrimoine perdues ou inabouties

1/ Le château de Jouars-Pontchartrain

Il est en limite de la Plaine de Versailles, en dehors de la zone naturelle d'équilibre, mais assez souvent évoqué. Les acteurs qui en parlent déplorent le démantèlement d'un site chargé d'histoire pour y faire des logements. Cette opération, de surcroît, bénéficie de dispositions fiscales avantageuses. L'association Sites & Monuments²⁴¹ s'est battue contre un tel sort mais, du point de vue des acteurs, n'a pas bénéficié d'une mobilisation locale suffisamment importante. Ils sont nombreux à utiliser cet exemple pour mettre en garde contre un potentiel rachat du site de Grignon par un promoteur immobilier.

2/ Le réseau hydraulique du Château de Versailles

Faisant l'objet de nombreuses remarques, ce réseau hydraulique est d'une importance patrimoniale et fonctionnelle incontestable. Bien que des associations, particuliers, élus ou membres de services de l'État s'y intéressent, aucun projet de reconstitution n'a abouti. Il est fait état d'une réflexion de l'EPV autour de ces réseaux, sans plus de précisions. Peut-être faut-il y voir, à l'instar d'un acteur, un intérêt modéré de ce qui ne se voit pas²⁴², ou encore, comme un autre, une trop grande complexité à les restaurer compte-tenu de l'urbanisation des

241 La Tribune de l'Art. Château de Pontchartrain : une fiscalité avantageuse pour le démantèlement d'un monument. Julien Lacaze, mardi 25 février 2020. <https://www.latribunedelart.com/chateau-de-pontchartrain-une-fiscalite-avantageuse-pour-le-demantelement-d-un-monument-1#lien> (Dernière consultation le 13/09/2022).

242 Mis à part quelques ouvrages d'art, comme les aqueducs de Buc, de Louveciennes et même de Maintenon, la majeure partie de ces réseaux est, en effet, invisible.

plateaux de Saclay et de Saint-Quentin-en-Yvelines, d'où les eaux gravitaires étaient captées pour alimenter les fontaines du Château de Versailles. Pourtant, certains affirment qu'il est possible d'en réhabiliter une partie, ce qui permettrait, en plus de l'intérêt patrimonial, de répondre à la problématique de la qualité et de la quantité d'eau qui se posent parfois, alors que le circuit est fermé entre le parc et les réservoirs de Montbauron.

3/ Pion, semi-succès ou semi-échec ?

Le quartier de Gally, qui verra le jour à l'emplacement des friches des anciennes casernes Pion, fait beaucoup réagir. Quand certains saluent la construction d'un écoquartier à l'intégration paysagère sagement réfléchi, d'autres fustigent un projet rompant la cohérence patrimoniale du domaine de Versailles, sur une parcelle qui lui est tellement liée que certains acteurs pensent, à tort, qu'il s'agit d'un bien de retour²⁴³. En 2015, certaines associations se sont émues de constater que le PLU de Versailles permettait une urbanisation du « triangle de Pion ». Après une demande d'abrogation gracieuse du PLU rejetée par le conseil municipal, Sites & Monuments a intenté un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles. Par la suite, « grâce à la véritable volonté de dialogue du maire, François de Mazières, jointe à sa fine connaissance du patrimoine versaillais [3], Sites & Monuments a obtenu satisfaction sur l'ensemble des points litigieux du PLU. L'association a pu ainsi formuler, le 20 octobre 2016, de concert avec *Yvelines Environnement*, de très louangeuses observations à l'appui de la procédure de modification »²⁴⁴. Tant que ce PLU est en vigueur, la pointe du « triangle de Pion », la plus sensible puisqu'il s'agit de la partie la plus proche de l'Étoile Royale, hautement visible depuis le Château et par laquelle les allées de Saint-Cyr et de Fontenay passent, est une zone « agricole ». Bien que protégée pour le moment – car certains rappellent qu'un PLU peut être modifié –, beaucoup continuent de regretter l'arrivée de 550 logements, de commerces et d'activités qui, en plus d'être

243 Quelques jours avant le classement du domaine de Versailles au titre des monuments historiques le 31 octobre 1906, le site qui allait accueillir la caserne militaire Pion était affecté au ministère de la Guerre. Pour que ce terrain devienne un bien de retour, il eût alors fallu le consentement du ministère des Beaux-Arts et de celui de la Guerre, ce qui ne fut pas le cas.

244 La Tribune de l'art. PLU de Versailles. Épilogue heureux d'un combat de six années. Julien Lacaze, mercredi 31 mai 2017. <https://www.latribunedelart.com/plu-de-versailles-epilogue-heureux-d-un-combat-de-6-annees> (Dernière consultation le 13/09/2022).

préjudiciables pour le patrimoine, ne bénéficieront pas, selon eux, directement à Versailles, le quartier étant bien plus proche de Saint-Cyr-l'École, ce que d'autres récusent. Nombreux sont les acteurs qui parlent du quartier de Gally comme une nécessité pour la Ville de Versailles, très contrainte d'un point de vue de l'urbanisme mais qui est soumise à la loi SRU et donc à l'injonction de disposer de 25 % de logements sociaux. 30 % de l'habitat du futur quartier de Gally sera social.²⁴⁵

245 Icade. Concession d'aménagement pour la réalisation d'un nouveau quartier à Versailles. Quartier de Gally (78). <https://www.icafe.fr/projets/amenagement-urbain/quartier-de-gally-78> (Dernière consultation le 13/09/2022).

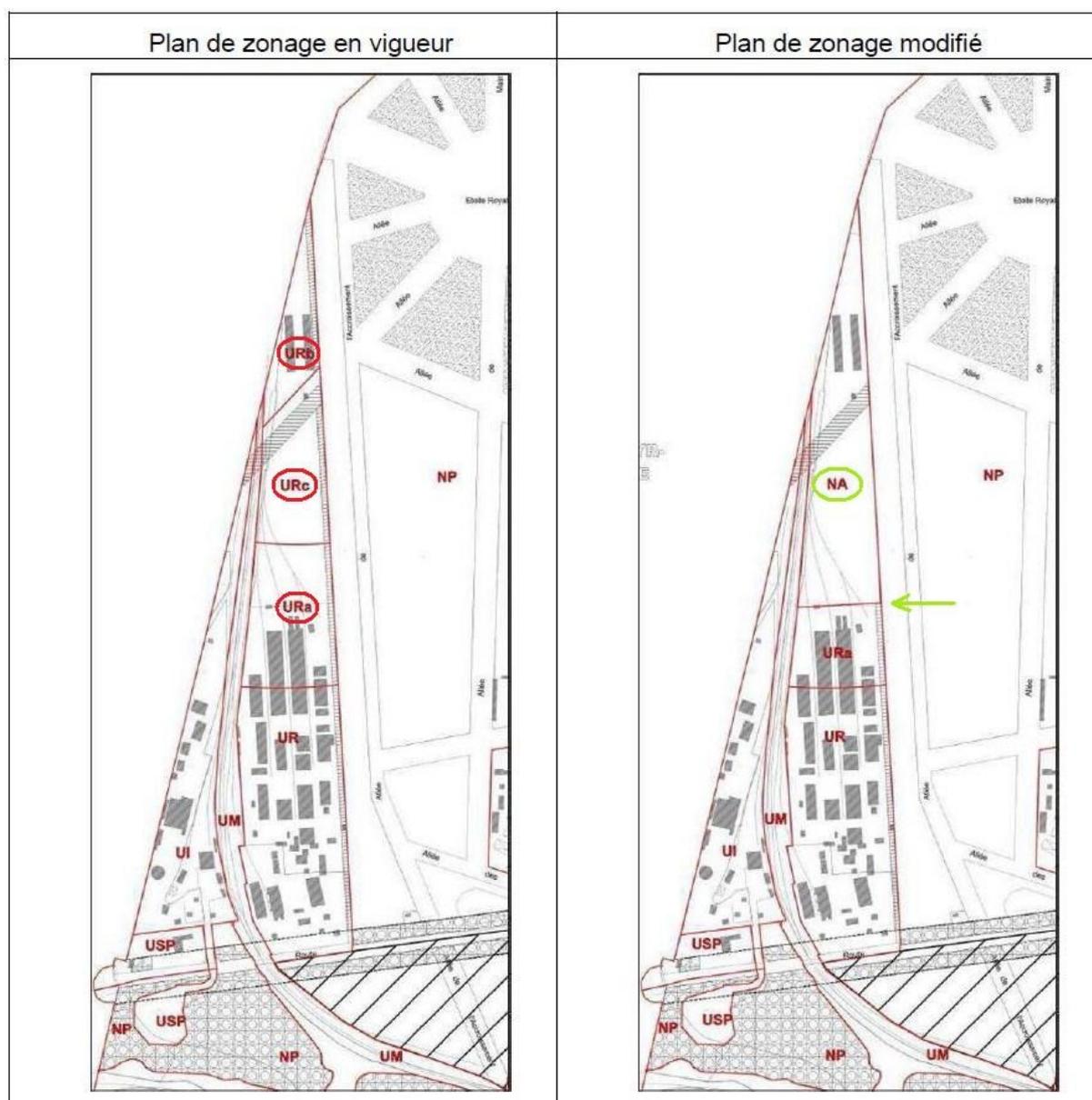


Figure 40 : Extraits des PLU de Versailles avant (à gauche) et après (à droite) le contentieux de Sites & Monuments²⁴⁶. La légende est la suivante : « Zonage du PLU à Pion avant et après modification : les zones urbaines URb, URc et URa sont remplacées par une zone naturelle NA couvrant toute la partie non urbanisée de Pion. Source : note de présentation de la modification du PLU. Photo : D.R. ».

246 Idem note 244.

C/ Certains projets menaçant le patrimoine ont reculé grâce à un système d'acteurs bien coordonné.

Historiquement, des associations ont œuvré pour la préservation et l'entretien de l'arboretum de Chèvreloup, mais aussi du domaine de Marly. Force est de constater qu'elles ont réussi à maintenir ces lieux, même si certains considèrent qu'ils sont insuffisamment valorisés.

1/ Le système d'acteurs autour de Grignon a réussi à faire reculer des projets contestés.

Pour beaucoup, Grignon est avant tout un haut lieu de la recherche et de l'enseignement agronomique, avec le système d'acteurs que cela suppose : une école d'ingénieurs, AgroParisTech, dépendant du ministère de l'agriculture et appartenant à l'université Paris-Saclay, l'INRAE Versailles-Grignon, aujourd'hui Versailles-Saclay, des chercheurs et enseignants-chercheurs, des étudiants et doctorants, des associations étudiantes, des services administratifs et de restauration. L'école dispose d'une ferme expérimentale toute proche du campus. Des associations, comme la société hippique de Grignon ou l'Arbre de Fer, sont intimement liées au site. Le déménagement des campus franciliens d'AgroParisTech sur le plateau de Saclay, largement décrié par rapport au déracinement des enseignements qu'il ne manquerait pas d'engendrer selon ceux qui en parlent, fait craindre pour l'avenir du site de Grignon. Cet enjeu a fait émerger un autre système d'acteurs, souvent évoqué.

La menace de rachat du domaine par le Paris Saint-Germain en 2016, puis le récent processus de vente engagé par l'État ont mobilisé une large partie de la communauté

AgroParisTech, les associations Grignon 2000 et le collectif pour le futur du site de Grignon, des associations de défense du patrimoine et de l'environnement à une échelle plus large comme Yvelines Environnement, Sites & Monuments, FNE Yvelines, l'APPVPA, des élus – locaux et nationaux –, des habitants du hameau de Grignon et de la Plaine de Versailles, des particuliers qui ont signé des pétitions et relayé les informations, les médias.

Certains reviennent sur l'historique de la mobilisation. Les candidats au rachat du site devaient déposer un dossier avant le 7 juillet 2020. Avec la communauté de communes Cœur d'Yvelines, l'association Grignon 2000 a proposé son projet « Grignon 2026 » de centre international pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement. Deux promoteurs immobiliers, Altarea Cogedim© et l'Établissement public Grand Paris Aménagement, ont également manifesté leur intérêt pour le site, faisant craindre la construction de logements qui, pour beaucoup, dénaturerait et finirait par diviser le domaine. Le 15 mars 2021, onze jours avant la fin de la procédure de vente, 264 des 336 étudiants de première année d'AgroParisTech se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, votant pour 212 d'entre eux en faveur du blocus du campus qui serait effectif dès le lendemain matin²⁴⁷. Il s'agissait de dénoncer l'opacité de la procédure de vente. S'en sont suivies différentes manifestations, devant les grilles du site et au-delà, qui ont mobilisé une large partie de la communauté AgroParisTech, tous les acteurs précédemment cités, associatifs, habitants et élus, ainsi que des personnalités politiques d'envergure nationale. Des étudiants entrent en contact avec les responsables de la procédure de vente et font part de leurs inquiétudes.

En août 2021, l'État décide de retenir l'offre d'Altarea Cogedim©. L'offre est détaillée dans l'encadré qui suit, reprenant les termes présentés sur son site Internet.²⁴⁸

247 Médiapart. A Grignon, les étudiants bloquent le site pour empêcher sa privatisation. <https://www.mediapart.fr/journal/france/160321/grignon-les-etudiants-bloquent-le-site-pour-empêcher-sa-privatisation> (Dernière consultation le 14/09/2022).

248 Altarea. Avec un projet respectueux du site et une programmation innovante, le groupement Altarea remporte l'appel à projet en vue de la cession du domaine de Grignon. <https://presse.altarea.com/actualites/avec-un-projet-respectueux-du-site-et-une-programmation-innovante-le-groupement-altarea-remporte-lappel-a-projet-en-vue-de-la-cession-du-domaine-de-grignon-f61b-a4d3f.html> (Dernière consultation le 14/09/2022).

« **Un paysage d’espaces naturels à préserver, à cultiver et à partager :**

- par une action coordonnée avec les collectivités pour protéger ses 275 hectares d’espaces naturels, pour rendre la forêt accessible public et pour créer un sanctuaire écologique propice au développement de la biodiversité ;
- par la poursuite de l’exploitation des terres agricoles par la Ferme de Grignon ;
- par l’organisation de plusieurs initiatives pédagogiques de découverte du monde naturel et agricole.

Une programmation respectueuse des bâtiments et de leur environnement initiant un avenir ambitieux et pérenne pour :

- **Se réunir à Grignon**, par la réhabilitation du château en un campus de séminaires exploité par un partenaire de renom, qui permettra aussi bien l’accueil de séminaires d’entreprises que l’organisation d’évènements ouverts à tous et l’opportunité de développer, notamment en partenariat avec AgroParisTech, de nouvelles offres de formation pédagogique;
- **Innover à Grignon**, par la constitution d’un pôle de développement économique tourné vers l’agriculture et l’alimentation durable, qui sera co-construit avec la Communauté de Communes Cœur d’Yvelines et mettra en synergie des acteurs, partenaires du projet, capables de fédérer un nouvel écosystème d’excellence rurale ;
- **Habiter à Grignon**, par une programmation résidentielle adaptée prônant la mixité générationnelle implantée au sein de bâtiments existants réhabilités et de nouvelles constructions parfaitement intégrées sur des zones déjà urbanisées, et par l’implantation de commerces de proximité en circuits courts portés par des artisans de bouche franciliens ;
- **S’évader à Grignon**, par une programmation touristique responsable permettant de découvrir le Domaine le temps d’un repas au sein du pôle gastronomique porté un chef étoilé, d’une visite de la Maison de la Nature et du Vivant (lieu culturel mettant en valeur l’histoire et les espaces naturels du site), d’une balade à cheval organisée par le Centre Équestre ou d’une ou plusieurs nuits sur place au sein d’un hébergement hôtelier. »

Si certains acteurs reconnaissent la qualité de ce projet, ils craignent que le promoteur attende une éventuelle modification du PLU pour pouvoir construire davantage. Jusqu'alors, la commune de Thiverval-Grignon s'est toujours opposée aux révisions de PLU qui pourraient menacer l'intégrité du site de Grignon et qui auraient pour conséquence une augmentation significative du nombre d'habitants de la commune.

Le point « Habiter à Grignon » est celui qui a fait le plus réagir. Si quelques acteurs jugent qu'un projet immobilier est indispensable pour que le site ne tombe pas en ruines, nombreux sont ceux qui considèrent que le projet « Grignon 2026 » relève de l'intérêt général et qu'il permettrait de dégager des financements suffisants pour son entretien. En tout cas, beaucoup ont condamné cette décision de l'État intervenant pendant les vacances scolaires, et les mobilisations ont repris. Sites & Monuments a dénoncé les déductions fiscales avantageuses dont bénéficie le promoteur, destinée à l'origine à faciliter la réhabilitation du patrimoine français mais qui, selon l'association, a pour effet pervers d'encourager les ventes à la découpe. L'État a, ainsi, privilégié l'offre de 18 millions d'euros au détriment de celle, moins élevée, du projet « Grignon 2026 » s'élevant à 13 millions. Or, selon les calculs de Grignon 2000, le promoteur bénéficie de déductions fiscales de 6 millions d'euros, ramenant le bénéfice réel pour l'État à 12 millions.²⁴⁹

Plus grave encore pour beaucoup, les acteurs locaux n'ont pas été consultés par l'État. Au premier chef, la commune de Thiverval-Grignon, à qui l'État devait proposer en priorité le domaine, n'a jamais été contactée. Face à ces nombreuses controverses, l'État décidait finalement, le 15 novembre 2021, de suspendre le processus de vente, le ministre de l'agriculture annonçant alors le lancement d'une « nouvelle procédure de cession » au second semestre 2022. Avant cela, la préfecture des Yvelines a lancé un comité de travail pour discuter de l'avenir de Grignon. Malgré le soulagement, les associations restent mobilisées. Grignon 2000 voudrait « convaincre l'État de ne pas vendre. La solution idéale serait que l'on puisse avoir un bail de longue durée pour notre centre international. ».²⁵⁰

249 La Tribune de l'Art. Grignon : des déductions fiscales contre le patrimoine. Didier Rykner, vendredi 29 octobre 2021. <https://www.latribunedelart.com/grignon-des-deductions-fiscales-contre-le-patrimoine> (Dernière consultation le 14/09/2022).

250 78 Actu. Grignon. Ils restent mobilisés pour un centre international dédié à la transition écologique. https://actu.fr/ile-de-france/thiverval-grignon_78615/grignon-ils-restent-mobilises-pour-un-centre-

V/ Des instances à l'échelle plus large que la Plaine

A l'exception du SDRIF, mentionné à plusieurs reprises, ces documents ou projets qui ont vocation à être fédérateurs ne sont tous cités qu'à une reprise.

A/ L'élaboration du schéma directeur régional d'Île de France (SDRIF)

Rédigé par le conseil régional, ce document fixe les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement du territoire à l'échelle de l'Île de France. Le SDRIF-E (E pour « environnemental ») succédera à la version approuvée en 2013. Chacune de ses révisions est, pour la Région, l'occasion d'organiser consultation des élus locaux, d'associations, de chambres consulaires, d'habitants. Une personne auditée remarque toutefois que, malgré l'avis défavorable du Conseil départemental des Yvelines (en « vu »), le SDRIF a été approuvé le 27 décembre 2013.²⁵¹ La concertation préalable à l'élaboration du SDRIF-E commencera le 16 septembre 2022, pour une durée de trois mois, et est ouverte à tous.²⁵²

[international-dedie-a-la-transition-ecologique_52422473.html](https://www.iledefrance.fr/la-transition-ecologique-international-dedie-a-la-transition-ecologique_52422473.html) (Dernière consultation le 14/09/2022).

251 Légifrance. Décret n° 2013-1241 du 27 décembre 2013 portant approbation du schéma directeur de la région d'Ile-de-France. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028396726/#:~:text=Dans%20les%20r%C3%A9sum%C3%A9s-,D%C3%A9cret%20n%C2%B0%202013%2D1241%20du%2027%20d%C3%A9cembre%202013%20portant,d%27Ile%2Dde%2DFrance>, et l'avis du conseil général des Yvelines en date du 15 février 2013, en « vu » du précédent texte : https://www.yvelines.fr/wp-content/uploads/2013/88_r1366274935487.pdf (Dernière consultation le 14/09/2022). Le Département motive son avis par le fait que, selon lui, « ce document nie le positionnement et les spécificités des territoires de grande couronne ».

252 Région Île de France. La concertation préalable à l'élaboration du SDRIF-E va être lancée. <https://www.iledefrance.fr/la-concertation-prealable-lelaboration-du-sdrif-e-va-etre-lancee> (Dernière consultation le 14/09/2022).

B/ Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) d'Île de France

Il s'agit d'un organisme consultatif, composé de 190 membres nommés par le préfet de Région, qui se veut représentatif de la société civile. Elle est composée de quatre collèges, présentés ci-dessous (le nombre de membres est indiqué entre parenthèses)²⁵³ :

- Entreprises et activités professionnelles non salariées (61) ;
- Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives (61) ;
- Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région (61) ;
- Personnalités qualifiées désignées par arrêté préfectoral (7).

C/ Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) d'Île de France

Placé sous la double tutelle de l'État et de la Région, le CSRPN comprend 33 naturalistes, représentatifs des différentes disciplines. Lorsqu'il est saisi, il dispose d'un rôle consultatif quant aux problématiques d'ordre naturel en Île de France.²⁵⁴

D/ Le programme d'actions « petites villes de demain »

Initiative de la banque des territoires, ce programme, lancé en 2020 pour une durée de six ans, vise à aider des villes de moins de 20 000 habitants à concrétiser des projets d'intérêt général, à améliorer le cadre de vie et à revitaliser leurs centres-villes. Les préfetures ont

253 La préfecture et les services d'État en région Île de France. Un nouveau CESER en Île de France, renouvelé, féminisé, rajeuni, <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Actualites/Un-nouveaul-CESER-en-Ile-de-France-renouvele-feminise-rajeuni> (Dernière consultation le 14/09/2022).

254 DRIEAT d'Île de France. Le CSRPN d'Île de France. <https://www.drieec.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-csrpn-d-ile-de-france-a425.html> (Dernière consultation le 14/09/2022).

recueilli les candidatures des municipalités qui souhaitent en bénéficier.²⁵⁵ Dans le département des Yvelines, dix petites villes ont été retenues, parmi lesquelles Beynes, Maule, Épône, Jouars-Pontchartrain ou encore Houdan.²⁵⁶

E/ Le réseau des villes royales d'Île de France

Il résulte d'une initiative conjointe des municipalités de Fontainebleau, Marly-le-Roi, Rambouillet, Saint-Denis, Saint-Germain-en-Laye, Versailles et Vincennes et du comité régional du tourisme (CRT).²⁵⁷

F/ Quelques autres synergies

Un acteur évoque un travail commun, sur certains sujets bien délimités, entre la DDT et l'EPPFIF, ou encore entre la DDT des Yvelines et celle de l'Essonne.

D3- Évaluation de la gestion effective de la qualité

L'évaluation globale du fonctionnement du système d'acteurs actifs est contrastée. Certains l'évaluent positivement, considérant que les initiatives existent sur le territoire et que des acteurs fédérateurs créent une synergie, qui tend à se développer. Même s'il existe des

²⁵⁵ Agence nationale de la cohésion des territoires. <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/petites-villes-de-demain-45#scrollNav-2> (Dernière consultation le 14/09/2022).

²⁵⁶ Préfecture des Yvelines. Petites villes de demain dans les Yvelines. <https://www.yvelines.gouv.fr/Actualites/Petites-villes-de-demain-dans-les-Yvelines>. Mis à jour le 17/01/2021. (Dernière consultation le 14/09/2022).

²⁵⁷ Ville de Vincennes. Villes royales en Île de France. <https://www.vincennes.fr/rayonnement-culturel-et-patrimonial/decouvrir-vincennes/office-de-tourisme/villes-royales-dile-de-france> (Dernière consultation le 14/09/2022).

relations de confiance et des habitudes, certaines tensions, parfois durables, peuvent altérer le travail en commun.

I/ Des relations de confiance parfois fragiles

Du point de vue de beaucoup d'acteurs, l'APPVPA a su instaurer de bonnes relations, au sein et entre les collègues. En partant du constat partagé par tous selon lequel la Plaine de Versailles constitue un patrimoine exceptionnel à protéger, elle a créé les conditions favorables à un dialogue permanent et à la co-construction. Les agriculteurs, malgré leur faible poids démographiques, se sont sentis, pour la plupart, à nouveau entendus. Il n'en reste pas moins que, pour des raisons liées à l'histoire et aux statuts de l'APPVPA, certaines associations refusent d'y adhérer. Il en résulte un climat tendu entre deux « clans » d'associations de protection de la Plaine de Versailles.²⁵⁸

Beaucoup remarquent que certaines habitudes de travail tiennent davantage aux personnes occupant les postes qu'aux institutions elles-mêmes, et peuvent s'inquiéter quant à l'avenir. Le maire de Versailles et président de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc a, pour beaucoup, un réel intérêt pour les questions patrimoniales et pour la Plaine de Versailles, tandis que d'autres saluent l'engagement de son directeur général des services aux côtés des agriculteurs. Ils sont souvent vus comme très ouverts au dialogue, tout comme le directeur de l'agence Île de France Ouest de l'ONF ou certaines personnes de l'Établissement public de Versailles.

II/ Beaucoup d'initiatives isolées qui peinent à se lier entre elles

²⁵⁸ La partie consacrée à l'APPVPA en « fonctionnement du système d'acteurs actifs » permet de se remémorer les arguments des uns et des autres.

Il s'agit d'une remarque extrêmement récurrente, et qui se conçoit à la structure de ce rapport. Les initiatives en tous genres fleurissent sur la Plaine de Versailles, mais peinent souvent à se fédérer. Les acteurs sont conscients de ne pas être exhaustifs lorsqu'ils en font une liste, et pourtant, celle-ci est souvent longue. Les circuits courts sont en plein essor, des entreprises de transformation s'installent çà et là, de multiples associations proposent des activités, des manifestations et, pourtant, beaucoup se plaignent de ne pas savoir ce qui se fait dans la commune voisine. Tout cela peut donner le sentiment que les acteurs sont souvent très impliqués à l'échelle de leur commune, de leur association, mais qu'ils ne s'ouvrent pas suffisamment à cette réalité qu'est la Plaine de Versailles.

Pour beaucoup, seul un lieu comme Grignon est capable de fédérer toute la Plaine. Les mobilisations pour sa défense sont bien souvent vues comme les seules capables de réunir des habitants et des élus de toutes les communes environnantes, des associations qui, parfois, ne se connaissent pas ou sont rivales et même, plus largement, un acteur tient à le rappeler, des élus de toutes sensibilités politiques. Selon un grand nombre d'acteurs, aucune structure sur la Plaine ne fédère à ce point, pas même l'APPVPA qui fait de son mieux et qui, pour beaucoup, peut s'enorgueillir de résultats substantiels eu égard des faibles moyens dont elle dispose. Elle n'a pas les moyens – ni humains, ni financiers, ni juridiques – d'une intercommunalité, et aucune d'entre elles n'a la légitimité de parler pour l'ensemble de la Plaine de Versailles, tant elle est morcelée administrativement.

III/ Un problème majeur de gouvernance

La majorité des acteurs audités le mentionne, parfois même en cœur stratégique du problème. Malgré son identité, la Plaine de Versailles n'existe pas dans le « mille feuille administratif ». La zone naturelle d'équilibre s'étend sur six intercommunalités, auxquelles il faut en adjoindre une septième si on y ajoute Marly-le-Roi, et une seule – la communauté de communes Gally-Mauldre – est concernée en totalité par la Plaine de Versailles. Certains ajoutent qu'au sein de ces intercommunalités, les communes gardent souvent une large autonomie, exception faite de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, mais dans laquelle Plaisir, Les Clayes-sous-Bois et Villepreux ne se sentent pas forcément

intégrées. La Plaine est également écartelée entre les quatre arrondissements des Yvelines, cinq circonscriptions électorales et relève de la compétence de quatre des cinq chargés de mission territoriaux de la DDT. A un nombre déjà impressionnant d'interlocuteurs s'ajoutent, lorsqu'il y a un monument historique à proximité, les architectes des bâtiments de France et, en site classé, l'inspecteur des sites et la CDNPS.

Malgré les liens historiques, Versailles semble à l'écart de cette entité. Et « Versailles », laissé volontairement sans précision, couvre plusieurs réalités administratives différentes. Ne dépendant pas de la Ville de Versailles, le Château, son domaine et celui de Marly sont gérés par l'EPV. Le domaine relève du Ministère de la Culture, tandis que le Potager du Roi, géré par l'ENSP, est affecté au Ministère de l'Agriculture et l'arboretum de Chèvreloup, géré par le MNHN, est affecté au Ministère de l'Environnement. Les acteurs perçoivent une grande complexité dans laquelle ils ne se retrouvent pas toujours, et dans laquelle il est parfois difficile de trouver l'interlocuteur adéquat.

IV/ Certains acteurs considérés comme peu présents, et pas nécessairement poussés à s'engager davantage

Il en est ainsi, par exemple, de la chambre d'agriculture ou des syndicats agricoles. L'APPVPA est parfois vue comme une structure tellement aboutie qu'elle peut exclure, involontairement, des acteurs du système. Certains ont le sentiment qu'elle a repris la gestion du site classé qui, normalement, incombe à l'État. Face à cette gestion effective qui paraît très aboutie malgré des imperfections, le Département et la Région interviennent assez peu selon beaucoup d'acteurs audités, sauf pour des aides ponctuelles.

PROSPECTIVE: évolution de la situation, des problèmes et des réponses.

P1₁- Horizons temporels

Différents horizons temporels de court, moyen et long termes sont mentionnés, l'enjeu étant de trouver l'équilibre subtil entre eux, d'agir rapidement mais sans « confondre vitesse et précipitation », donc en anticipant bien les conséquences potentielles à toutes les échelles temporelles.

Les acteurs perçoivent certaines questions urgentes qui devraient, selon eux, être traitées à très court terme. Par exemple, le soutien aux agriculteurs, qu'il soit financier, matériel, humain, ne peut plus attendre pour beaucoup, sous peine de menaces sérieuses pour l'activité et les parcelles agricoles. On parle également de projets de territoire²⁵⁹ qui devraient être mis en place à présent, de sorte à pouvoir constater les premiers résultats dans quelques années.

Beaucoup voient un changement dans cinq à dix ans, lorsque la nouvelle génération arrivera sur le marché du travail. Elle est considérée, de par sa formation et le contexte d'incertitude permanent dans lequel elle a grandi, comme plus sensible aux enjeux environnementaux et climatiques, et aura, du moins beaucoup l'espèrent, un mode de consommation tourné vers les circuits courts qui dépassera l'effet de mode et deviendra une habitude. L'agriculture s'adaptera à ces changements, et cet horizon temporel correspond,

259 Qui seront détaillés dans la partie « actions ».

justement, aussi au départ à la retraite de nombreux agriculteurs qui chercheront à transmettre leurs exploitations. Ce discours, assez partagé, ne doit pas faire perdre de vue les personnes qui considèrent, de façon plus pessimiste, que cette transition tant souhaitée n'aura pas lieu à cause du poids des habitudes et du confort auquel de nombreux habitants de la Plaine et d'ailleurs se sont habitués.

Les actions en terme de biodiversité, elles, doivent être entreprises, pour ceux qui les prônent, dès maintenant, mais leurs résultats ne seront, le plus souvent, visibles que dans plusieurs décennies. En terme de gestion forestière par exemple, les acteurs travaillent nécessairement sur le temps long.

P1₂- Horizons spatiaux

I/ De l'échelon très local à la Plaine de Versailles

Certaines problématiques se jouent à l'échelle de la propriété privée, ou de la parcelle agricole. D'autres doivent être traitées au niveau communal ou intercommunal. Si ces horizons sont cités, c'est bien la Plaine de Versailles qui retient l'attention d'une très large majorité. C'est à cette échelle que, pour beaucoup, les enjeux identitaires et de protection se concentrent. Avec la création de l'APPVPA, cette entité semble associée à des dimensions nouvelles. En plus d'un lieu d'histoire, elle est devenue dans les esprits un lieu de co-construction, d'innovations, d'expérimentations, notamment agricoles.

II/ Une interconnexion avec les régions frontalières à prendre en compte

En plus de disposer d'une identité propre qui incite des acteurs à prendre des initiatives à son échelle, la Plaine de Versailles est en situation de carrefour entre plusieurs

entités géographiques²⁶⁰. Ce territoire ne peut évidemment pas être pensé isolément, ne serait-ce que pour des projets de circulations douces ou de circuits de randonnée qui ne peuvent s'arrêter à des limites établies par l'histoire ou l'administration. Il convient d'avoir en tête les liens qu'elle entretient, ou pourrait entretenir, avec les ensembles géographiques voisins. Ceux qui m'ont été cités en audit sont les suivants, et peuvent être divisés en deux catégories.

A/ Des territoires concentrant l'activité économique, plutôt perçus comme générateurs de pressions

De nombreux habitants de la Plaine y travaillent et beaucoup d'acteurs craignent des pressions démographiques et, donc, urbanistiques, qui sont déjà une réalité mais qui pourraient s'intensifier. Les citadins sont, en effet, bien souvent en quête de verdure et de grands espaces, que l'ouest versaillais leur offre à proximité de leur lieu de travail. Les installations, toujours plus nombreuses, génèrent des migrations pendulaires importantes, et tous les problèmes qui vont avec, et qui subsisteront même s'il est parfois rappelé en audit que le télétravail est en plein essor. Beaucoup anticipent aussi une venue de plus en plus intense de promeneurs du week-end désireux de profiter d'espaces ouverts, avec les problèmes de surfréquentation qu'ils peuvent amener mais aussi, si des possibilités de consommation étaient proposées, des richesses pour le territoire.

- L'extension de la métropole Paris est la plus redoutée, pour des raisons démographiques évidentes. Beaucoup anticipent une arrivée de plus en plus massive de parisiens ou d'altoséquanais, souvent de catégorie socioprofessionnelle dite « supérieure », qui travaillent à La Défense ou ailleurs et qui peuvent souvent télétravailler.

- Saint-Quentin-en-Yvelines. Par cette appellation, beaucoup désignent davantage le périmètre du syndicat d'agglomération nouvelle, créé en 1983, comprenant les communes d'Élancourt, Guyancourt, La Verrière, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, Trappes, Voisins-le-Bretonneux, que celui de la communauté d'agglomération actuelle, comprenant notamment, en plus de ces sept communes, Plaisir, Les Clayes-sous-Bois et

²⁶⁰ Rappelons que cette situation est cohérente avec son histoire. Se référer à la partie historique en « qualités ».

Villepreux, que les acteurs ont plutôt tendance à rattacher à la Plaine de Versailles. Le coût de l'immobilier y étant moins élevé, certains observent une tendance de jeunes ménages à s'y installer, avant de déménager à Versailles ou sur la Plaine lorsque leur situation financière le permet.

- Deux opérations d'intérêt national sont en cours à proximité directe de la Plaine de Versailles : Paris-Saclay au sud-est et Seine-Aval au nord. Beaucoup estiment probable qu'une partie de ceux qui y travaillent ou y travailleront envisagera de s'installer sur la Plaine, toujours pour les mêmes raisons de qualité de vie.

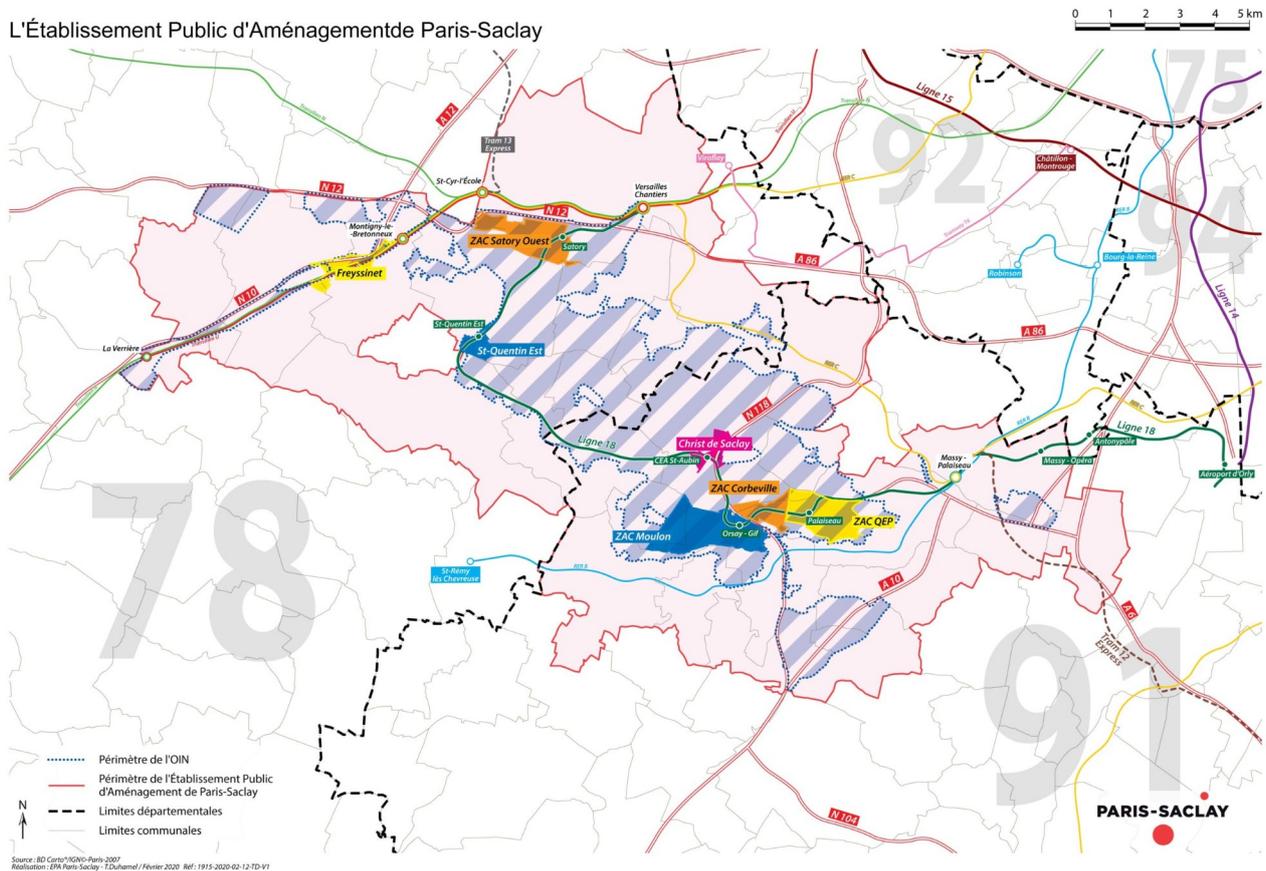


Figure 41 : Périmètre de l'opération d'intérêt national Paris-Saclay.²⁶¹ La commune de Versailles est concernée par la ZAC Satory-Ouest, et la Plaine de Versailles est au nord-ouest de cette OIN, frontalière avec elle.

261 Établissement public d'aménagement Paris-Saclay. Comprendre l'Opération d'intérêt national Paris-Saclay. <https://epa-paris-saclay.fr/comprendre-loperation-dinteret-urbain/> (Dernière consultation le 15/09/2022).

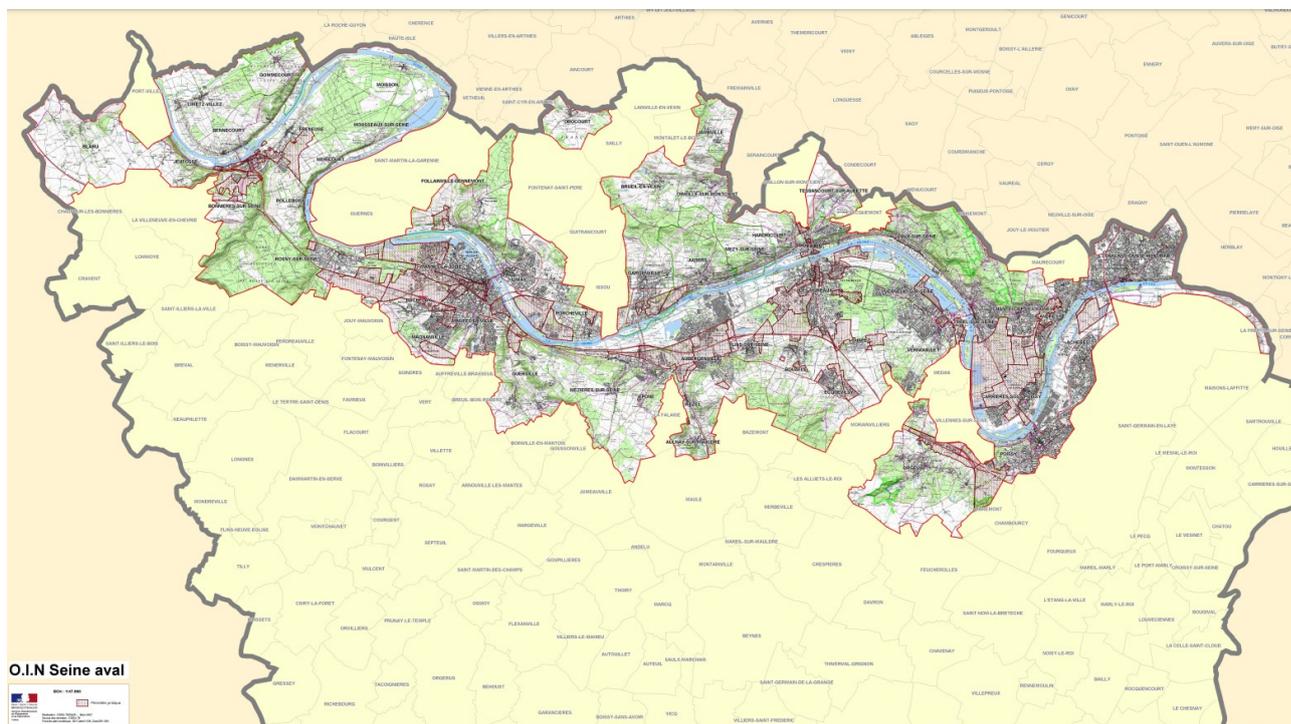


Figure 42 : Périmètre (encadré et couvert de pointillés) de l’opération d’intérêt national Seine-Aval. Le périmètre des communes concernées est indiqué par la ligne rouge la plus pâle. Parmi elles, on trouve quelques communes de la zone naturelle d’équilibre (visible quasiment en intégralité sur la carte ci-dessus), comme Orgeval, Ecquevilly, Bouafle, Aulnay-sur-Mauldre, Épône, Mézières-sur-Seine, Guerville.

B/ Des synergies, notamment touristiques, envisageables avec les territoires « ruraux » ou « périurbains » à proximité

Beaucoup évoquent des possibilités de randonnées, des programmes de visite conjoints entre la Plaine de Versailles et des territoires voisins qui partagent des traits communs, parfois des pans de leur histoire, mais aussi des caractéristiques propres qui méritent que chacun soit découvert.

- Nombreux sont les acteurs qui pensent à la vallée de la Bièvre. Une partie était incluse dans le Grand Parc des chasses de Louis XIV. Souvent qualifiée de pittoresque, il est

possible d’y effectuer de jolies promenades, au sein d’un paysage à la fois « champêtre » et « boisé », de visiter des localités de charme comme Jouy-en-Josas, célèbre pour la manufacture de toile fondée par Oberkampf, aujourd’hui musée, et de découvrir une partie du réseau hydraulique de Versailles, à travers notamment l’aqueduc de Buc. Une partie de cette vallée a bénéficié d’un classement au titre des sites le 7 juillet 2000, le même jour que la Plaine de Versailles.



Figure 43 : Carte de la Haute Vallée de la Bièvre et de différentes activités, consultable sur le site de l’office de tourisme de Jouy-en-Josas²⁶².

- Les deux parcs naturels régionaux (PNR) sont régulièrement évoqués. Au nord, sur l’autre rive de la Seine, le PNR du Vexin français est vu par ceux qui le mentionnent comme ayant un caractère agricole comparable à la Plaine de Versailles. Plus nombreux encore sont les acteurs qui parlent du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, au sud, souvent comme du « pendant boisé » de la Plaine de Versailles, ce qui en fait deux entités géographiques complémentaires pour l’équilibre de l’ouest francilien. Quelques communes de la zone naturelle d’équilibre font maintenant partie du PNR : La Queue les Yvelines, Galluis, Méré, Mareil-le-Guyon. A noter que Jouars-Pontchartrain adhère également.

262 Office de tourisme de Jouy-en-Josas. Découvrir la Haute Vallée de la Bièvre. <https://www.jouy-en-josas-tourisme.fr/notre-territoire/decouvrir-la-haute-vallee-de-la-bievre/> (Dernière consultation le 15/09/2022).

- Le pays houdanais est parfois cité comme prolongement de la Plaine de Versailles. Bien que dotée de caractéristiques agricoles et de paysages assez comparables à l'ouest de la Plaine, il est souvent vu comme ayant une identité propre, constituant un bassin de vie centré sur Houdan. La vallée de la Vaucouleurs est souvent perçue comme digne d'intérêt, voire remarquable.

- Quelques-uns évoquent même des horizons spatiaux plus lointains : l'Eure-et-Loir, avec le Drouais ou la Beauce, ou la Normandie. Un acteur déclare notamment qu'il ne serait pas incohérent de réfléchir l'ouest versaillais jusqu'à la vallée de l'Eure, pour des raisons de problématiques souvent communes, d'une certaine « unité dans la diversité paysagère » ou encore de ressenti : un acteur déclare se sentir davantage en Normandie lorsqu'il est à Jumeauville ou Andelu qu'en Île de France. Enfin, dans une optique touristique, la Plaine de Versailles est parfois vue, grâce à sa centralité, comme un excellent point de départ de différentes découvertes, qu'il s'agisse de Paris, Versailles, les zones rurales de l'ouest francilien dans leur unité et leur diversité, la vallée de la Seine et, entre autres, ses différents sites impressionnistes, qu'il s'agisse de Giverny ou de l'Île des Impressionnistes à Chatou. Sans oublier, pour certains, le château de Monte-Cristo au Port-Marly, qui a appartenu à Alexandre Dumas.

III/ Les échelons départementaux, régionaux et étatiques

Ils sont nécessairement à prendre en compte car un certain nombre de réglementations, de lois sont prises à ces niveaux. Des subventions peuvent aussi en émaner.

La question de l'identité est souvent mentionnée car, selon beaucoup d'acteurs, c'est d'elle que part une motivation à agir, à développer des projets.

A/ Les Yvelines ou la Seine-et-Oise ?

Certains déclarent se sentir yvelinois. Deux personnes auditées évoquent le souvenir de Jehan Despert, poète qui, en proposant le nom d'Yvelines au département nouvellement créé²⁶³ suite à la scission de la Seine-et-Oise et en louangeant ses paysages au travers de ces poèmes, a contribué, selon elles, à la construction de cette identité. En voici un extrait.

« Eh oui ! Je suis d'ici !

De ce pays de fleurs
et de nuages clairs,
dont l'arbre et le coteau
racontent tour à tour
la merveilleuse histoire !

« Je suis de ce pays
de lys et de fontaines,
où le ciel à des yeux
de fille vagabonde
qui a plongé son cœur
trop longtemps dans l'azur !

« Je suis de ce pays
où chaque ruisseau
court à sa fantaisie,
et dit à sa façon
que s'il n'était poète,
il serait échanson !

263 Jehan Despert, lors d'un entretien accordé au Parisien en 2014, revient sur l'histoire de la dénomination du nouveau département. Le Parisien. Jehan Despert, le poète qui a baptisé les Yvelines. <https://www.leparisien.fr/yvelines-78/jehan-despert-le-poete-qui-a-baptise-les-yvelines-07-07-2014-3982287.php> (Dernière consultation le 15/09/2022).

« De ce pays, mais oui !
Ne le saviez-vous pas ?
Des Yvelines, là
où vont les tourterelles
par les clochers de pierre
et les villes nouvelles,
pour y bâtir des nids
et reposer leurs ailes.

« Je suis de ce pays
qui fredonne la joie
par toutes ses collines,
et qui porte en sautoir
son blason de forêts
et sa toque royale !

« De ce pays, bien sûr,
où tant de liens m'attachent,
que je ne sais plus guère
si je respire en lui,
ou si c'est lui qui vit
et qui respire en moi ! »²⁶⁴

D'autres se sentent davantage de la Seine-et-Oise mais, même s'il en reste des traces, cette identité, de leur point de vue, tend à disparaître avec les jeunes générations ne l'ayant pas connue, au profit de l'identité yvelinoise. L'horizon de la Seine-et-Oise semble très pertinent pour reconstituer des liens historiques qui pourraient se concrétiser par des balades touristiques, mais beaucoup reconnaissent qu'il est plus commode de réfléchir à l'échelle des Yvelines qui correspond à une entité administrative.

264 Jehan Despert, 1998. *Yvelines à cœur battant*. Poèmes. Éditions Gerbert. Pages 11-12.



Figure 44 : Beaucoup de panneaux d'entrée de ville ou de signalisation portent encore la mention de la Seine-et-Oise. Ceux-ci font partie intégrante du patrimoine.

B/ l'Île de France

Certains évoquent la province d'Île de France sous l'Ancien Régime, ou une autre entité dont les contours ne coïncident pas, la Généralité de Paris. Les études historiques doivent, pour eux, être menées à ces échelles.

D'autres évoquent l'Île de France actuelle. Malgré quelques initiatives fructueuses de la part de la Région, comme le label « produit en Île de France », l'attachement est, en général, moindre que dans d'autres régions à l'identité plus marquée. Beaucoup l'expliquent par des dynamiques démographiques et une sociologie particulières. Selon un acteur, l'Île de France est une terre d'immigration depuis très longtemps, il s'agit souvent de provinciaux montés à Paris, donc sans attache familiale et, donc, sans attachement particulier au territoire et à son terroir.

IV/ L'international

Des problématiques globales, ayant trait au contexte géopolitique, écologique, sanitaire touchent ou toucheront le territoire, et il faudra en tenir compte.

L'enjeu de biodiversité est cité à deux reprises comme dépendant en grande partie de l'échelle internationale. En effet, la Plaine de Versailles offre des lieux de vie pour des oiseaux migrateurs qui vont passer l'hiver dans des pays plus chauds, en Afrique notamment. Les équilibres écologiques dépendent donc directement des possibilités de survie de ces espèces non seulement en France, mais aussi ailleurs dans le monde. Les conditions climatiques, la disponibilité ou non d'habitats, ou même certaines traditions partout dans le monde ont un impact sur la faune trouvée sur la Plaine et, par voie de conséquence, sur les chaînes alimentaires et toute l'écologie de la zone. Un acteur évoque, par exemple, les pratiques de fauconniers tunisiens qui capturent des femelles épervier pour attraper des cailles. Cela peut avoir des conséquences sur les populations de cailles de l'ouest versaillais.

P2₁- Scénario tendanciel

I/ Un scénario tendanciel ne peut s'affranchir du contexte global et des évolutions.

Avant de proposer un scénario propre à la Plaine de Versailles, quelques-uns tiennent à esquisser une tendance globale, avec laquelle les habitants de tout territoire devront composer. Il en est ainsi du changement climatique, qui entraînera de grands bouleversements mondiaux, qu'on essaiera d'atténuer et auquel, à défaut, on tentera de s'adapter. Les déplacements non motorisés se développent. Particulièrement adapté à la découverte du paysage rural, le vélo, à assistance électrique ou non, pourrait, selon certains, devenir le moyen de transports privilégié de populations qui sont de plus en plus conscientes des enjeux

climatiques, et qui l'utiliseraient de manière plus sécurisée grâce à des pistes cyclables imputables à un volontarisme politique. A défaut, la voiture électrique se démocratisera, et quelques acteurs rappellent ses nuisances moins importantes, tant climatiques que sonores.

Le contexte politique, tant international que national, est souvent perçu comme imprévisible. Or, il a des conséquences sur la vie quotidienne des citoyens, sur leur pouvoir d'achat et donc sur leur consommation, mais aussi sur les territoires : quelles seront les priorités des gouvernements à venir ? Beaucoup se veulent rassurants quant aux circuits courts qui, selon eux, continueront de se développer, devenant même peut-être majoritaires. La tendance est, selon une majorité d'acteurs, à la prise de conscience des enjeux en terme de patrimoine et donc à une valorisation de celui-ci. Un acteur considère qu'il en va de la survie-même de la France, et donc qu'un délaissement de son patrimoine est impossible : « La France étant ce qu'elle est, elle ne cessera jamais de valoriser son patrimoine. ». D'autres sont plus pessimistes en évoquant une tendance de « business as usual », donc de prédominance des intérêts économiques sur tout autre enjeu.

II/ Quelle tendance perçue à l'échelle de la Plaine de Versailles ?

Compte-tenu des réponses recueillies en audit, il est très commode de les présenter en distinguant un « tendanciel neutre » minoritaire, concernant cinq acteurs, d'un tendanciel négatif et d'un autre positif ressortant, chacun, de la moitié des audits environ. Cela illustre bien l'incertitude générale quant à l'avenir de la Plaine : elle pourrait basculer vers la banalisation ou vers une dynamique de valorisation.

A/ Tendanciel négatif

1/ Une urbanisation irrésistible orientant le territoire vers une banalisation progressive

Une large majorité de ceux qui perçoivent un tendancier négatif anticipe une urbanisation que beaucoup qualifient de « galopante », liée aux pressions du Grand Paris : une avancée inexorable des pressions de la métropole parisienne vers l'ouest, des opérations d'intérêt national au nord et au sud de la Plaine qui auront des conséquences sur elle. L'ouest versaillais est ainsi ceinturé de trois côtés par des bassins d'emplois importants qui continueront de recruter. Il faut loger une population francilienne qui augmente et qui aspire de plus en plus à bénéficier d'espaces ouverts. Dans ce contexte, la Plaine de Versailles apparaît, pour beaucoup, comme la zone sur laquelle les pressions s'exerceront très logiquement. Souvent qualifiée de bucolique, très bien située, elle ne dispose pas d'outil comme la charte d'un parc naturel régional qui, pour beaucoup d'acteurs, a largement préservé la haute vallée de Chevreuse voisine. Le classement au titre des sites permet une protection forte, mais ne concerne qu'une petite partie de la zone naturelle d'équilibre.

Les conséquences d'une telle urbanisation sont redoutées. Elle entraînerait un grignotage des terres agricoles, menaçant directement une activité qui contribue pourtant à l'âme du territoire. En définitive, le caractère rural semble menacé. Pour certains, il a déjà disparu dans des anciens villages comme Bailly ou Noisy-le-Roi, encore plus dans le sud de la Plaine, à Fontenay-le-Fleury, Villepreux ou Plaisir. Toutes ces communes ont pour point commun d'avoir connu la construction de grands ensembles immobiliers et d'avoir vu leur population multipliée en quelques années. Pour d'autres, même Crespières ou Rennemoulin ne peuvent plus être qualifiés de « ruraux ». La tendance pourrait pousser vers l'ouest, au moins jusqu'à la Mauldre et peut-être, dans des horizons plus lointains, au delà. Certains commencent à noter quelques projets immobiliers à l'ouest de la Mauldre, à Thoiry notamment, mais pas exclusivement. L'urbanisation pourrait avoir un lourd impact sur les milieux naturels avec, par exemple, des zones humides qui pourraient, pour certains, être loties.

Qu'elles soient le fait d'extensions sur des terres arables ou naturelles, ou de densification du bâti dans les villes et villages, une augmentation de population provoque une

hausse du coût du foncier, repoussant les populations les plus modestes toujours plus loin vers l'ouest, et accentuant l'étalement urbain. Ne bénéficiant souvent pas, ou pas suffisamment, des transports en commun dans ces zones plus lointaines et à l'habitat plus diffus, elles utilisent leur voiture, accentuant les problèmes d'embouteillages aux heures de pointe. Car qui dit nouveaux habitants dit migrations pendulaires, dans un contexte où l'emploi est rare sur la Plaine de Versailles elle-même, avec toutes les conséquences que nous avons abordées. Ce à quoi certains répondent qu'il faudrait davantage de transports en commun. D'autres leur font remarquer qu'un accroissement de l'offre de mobilité engendre de potentiels nouveaux lotissements supplémentaires. Avec la conversion de territoires ruraux en territoires périurbains, la banalisation poursuit son chemin, faisant grossir les communes, déplaçant parfois leur centre de gravité, comme à Villepreux, ou en faisant naître de nouveaux qui entrent en concurrence avec les centres-bourgs anciens, comme à Beynes où la moitié de la population vit au Val des Quatre Pignons.

2/ L'agriculture, à l'épreuve de nombreuses contraintes, pourrait périlcliter.

En plus des pressions sur les terres agricoles parfois menacées de disparition, ou du potentiel agricole menacé par les bouleversements écologiques, le changement de caractère de la Plaine et de sa sociologie pourrait être un handicap pour l'agriculture. Pour certains, il se peut que des équipes municipales, élues par des populations non agricultrices, cèdent à une partie de leurs administrés et, ainsi, délaissent l'agriculture au profit d'autres activités plus lucratives ou d'équipements en tous genres. Les problèmes de voisinage ou de conflits d'usages avec des populations qui commettent, même involontairement, des incivilités, ou se plaignent de nuisances, exaspèrent beaucoup d'agriculteurs, certains n'excluant pas l'idée de quitter leur exploitation. Couplées aux contraintes, déjà très fortes, inhérente au métier d'agriculteur, ces tensions risquent de rendre les successions agricoles compliquées. Ils sont nombreux également à me faire part de grosses difficultés à trouver de la main-d'œuvre, et supposent que celles-ci vont s'accroître, compte-tenu de l'absence de personnel agricole habitant aux alentours et de la quasi-impossibilité, pour des raisons financières, de se loger sur place.

3/ Une inertie ou une dégradation du système d'acteurs

Beaucoup remarquent que les jeunes générations sont moins impliquées dans le milieu associatif. Tous les membres d'associations que j'ai eu l'honneur de rencontrer me font part de difficultés à renouveler leur bureau, et à trouver de jeunes adhérents, ce qui fait peser une menace réelle sur leur avenir et, par là, sur la continuation de leurs travaux, parfois de leurs luttes.

L'État ne semble pas, selon un grand nombre d'acteurs, disposé à reprendre la main sur les questions patrimoniales qui les concernent au premier chef. Pour beaucoup, la volonté de vendre Grignon illustre son état d'esprit d'abandon du patrimoine qui lui appartient, quand bien même ils saluent en général la suspension de la cession au promoteur immobilier Altarea Cogedim©. Le délaissement du Potager du Roi en est, pour certains, un autre exemple.

Enfin, beaucoup peinent à imaginer une amélioration du système d'acteurs, pourtant très morcelé. On peine à élaborer une vision d'ensemble de la Plaine, ce qui nuit naturellement à sa valorisation.

4/ Des certitudes ou des tendances préjudiciables à la valorisation du patrimoine

Certaines certitudes profondément ancrées auront du mal à être remises en cause. C'est ce que craint un certain nombre d'acteurs qui considère, notamment, qu'on continuera à séparer un patrimoine « ordinaire » d'un patrimoine « extraordinaire ». Dès lors, on valorisera le second au détriment du premier, pour des questions de principe mais aussi de rentabilité. Le patrimoine dit « ordinaire » sera alors menacé : il sera tantôt abandonné, tantôt transformé selon un idéal « rustique » ne correspondant pas nécessairement à la réalité historique, tantôt mis à l'épreuve d'une « tendance écolo » qui prône l'isolation extérieure au détriment, d'après une personne auditée, de la qualité architecturale du bâtiment.

B/ Tendanciel neutre

Cinq acteurs anticipent un statu quo sur le territoire. Il peut s'agir, selon eux :

- de bonnes intentions mais d'engagements non respectés
- d'une absence de projet fédérateur, laissant le système d'acteurs tel qu'il est (pour deux d'entre eux)
- de personnalités restant campées sur leurs positions et bloquant les projets
- de « business as usual teinté de vert »

C/ Tendanciel positif

1/ Sans renier les menaces, la prise de conscience de plus en plus forte de l'importance du patrimoine et de l'environnement initie une vraie dynamique de valorisation.

Elle est perceptible pour certains aux importants travaux engagés par les collectivités et/ou les services déconcentrés en faveur des mobilités douces, des énergies renouvelables comme le photovoltaïque²⁶⁵ ou le gaz vert, des compensations lorsqu'un projet consomme des terres agricoles ou naturelles²⁶⁶. L'engagement des consommateurs dans les circuits courts fait débat. Certains regrettent qu'ils n'aient été qu'un effet de mode pendant le confinement, quand d'autres remarquent qu'ils sont en plein essor, et assurent qu'ils continueront leur progression. Si cette tendance se confirmait, elle aiderait l'agriculture à se maintenir sur le territoire, lui ouvrant même des perspectives de développement et de diversification. Tous s'accordent sur le fait que la protection des agriculteurs est indispensable, non seulement au territoire, mais aussi au monde, dans un contexte international où le manque de matières premières se fera ressentir encore plus durement qu'à l'accoutumée.

265 Nous verrons qu'il y a débat sur les installations de panneaux photovoltaïques à cause de leur impact paysager et patrimonial.

266 Dans le cadre de la séquence ERC (éviter, réduire, compenser), les projets qui n'ont pu être évités ni suffisamment réduits doivent être compensés.

Certains observent que le mitage peut accélérer cette prise de conscience selon laquelle il faut protéger les terres agricoles, et le patrimoine en général. Pour eux, c'est au moment où le caractère rural est le plus menacé qu'on se rend compte de son importance. Quelques-uns estiment que « le temps des grands ensembles immobiliers est révolu », que la tendance est davantage à la défense de l'agriculture qu'à celle des constructions nouvelles. L'un d'eux considère que, exception faite de Saint-Cyr-l'École, l'intensité de l'urbanisation décroît. Cette tendance, pour beaucoup, devrait se poursuivre, sachant que de plus en plus d'acteurs sont en faveur d'une urbanisation réfléchie, qu'il s'agisse d'associations, d'élus, de particuliers ou de commerçants de centre-ville²⁶⁷.

2/ Une évolution positive garantie par des niveaux de protection suffisamment forts ?

Certains estiment que le salut du territoire tient à un niveau de protection fort, sans quoi la tendance naturelle serait à l'urbanisation, à l'augmentation de la fréquentation, des usages et donc des tensions. Même si beaucoup perçoivent plutôt les contraintes liées à un tel classement, et ne partagent pas cet avis, quelques-uns observent que le site classé de la Plaine de Versailles a été le seul rempart à des volontés de construction ou d'équipements qui auraient profondément changé son caractère, et continuera de l'être.

3/ Un système d'acteurs volontaire se maintenant voire s'améliorant, engendrant des dynamiques positives

Beaucoup pensent que le système d'acteurs se maintiendra, avec ses imperfections mais aussi ses initiatives positives. Pour eux, les habitants du territoire acquièrent, ou vont

267 A ce sujet, une personne auditée rappelle l'hostilité de l'union versaillaise du commerce, de l'industrie et de l'artisanat (UVCIA), parlant au nom des 1500 magasins versaillais, contre un projet qui était surnommé « Parly 3 ». Le Parisien. 1998. Bras de fer contre la création de « Parly 3 ». <https://www.leparisien.fr/yvelines-78/bras-de-fer-contre-la-creation-de-parly-3-30-05-1998-2000092784.php> (Dernière consultation le 16/09/2022).

acquérir une volonté de préservation du cadre de vie pour lequel ils ont souvent choisi de venir. Ainsi, outre des projets de mobilités douces qui se développent, le caractère rural se maintiendrait là où il est encore ressenti, et avec lui, l'agriculture. Déjà favorisée par la fertilité des sols, elle devrait continuer à bénéficier du soutien de l'APPVPA pour développer les initiatives d'agriculture raisonnée voire biologique, les diversifications de cultures et d'activités et les circuits courts. Même si, nous l'avons vu, son action est controversée, un acteur évoque la SAFER, qui continuera de préempter les terres agricoles et devrait, selon lui, les sauver. Certains estiment enfin que les acteurs montrant actuellement une volonté de dialogue, comme la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc ou l'agence Île de France ouest de l'ONF, poursuivront dans cette dynamique, même si pour d'autres, cette ouverture tient davantage à la qualité des personnes qu'à celle des institutions.

P2₂- Scénario négatif : une Plaine dortoir

I/ De mauvaises priorités sont choisies et empêchent de trouver un équilibre.

Certains redoutent que les intérêts économiques supplantent les autres enjeux voire, pour l'une d'entre elles, que la « croissance qui reste le credo des nations ». Ainsi, pour l'un d'entre eux une modification de la législation en terme de monuments historiques ou de sites classés pourrait encourager les projets à visée purement économique. D'autres craignent qu'un développement touristique incontrôlé génère davantage de conflits d'usage. Ils sont plus nombreux encore à anticiper la menace que ferait peser une telle priorité sur la biodiversité : la promotion immobilière serait encouragée, l'agriculture intensive en intrants serait privilégiée aux échelles nationale et européenne, menaçant durablement les insectes, les oiseaux, toutes la biodiversité de la Plaine de Versailles.

D'autres redoutent que l'écologie soit érigée en dogme, et conduise à des choix préjudiciables du point de vue patrimonial. Ils peuvent penser à l'isolation de bâtiments par

l'extérieur, à l'installation de panneaux solaires voire d'éoliennes qui, pour eux, défigurerait le paysage et le patrimoine de la Plaine. Selon certains, ce dogmatisme conduit à des incohérences, par exemple en s'opposant systématiquement aux zones d'aménagement concerté qui, pourtant, pourraient être un facteur de relocalisation de l'emploi, donc de réduction des migrations pendulaires et d'émissions de gaz à effet de serre. En définitive, les acteurs s'accordent en général à dire que l'incapacité à trouver un équilibre entre ces différents enjeux est à l'origine d'un scénario négatif.

II/ Une urbanisation anarchique fait perdre la cohérence patrimoniale d'ensemble de l'ouest versaillais qui devient une vaste zone dortoir.

Il s'agit déjà du tendanciel pour beaucoup d'acteurs. S'il semble impossible pour ces derniers de contenir toute l'urbanisation, il ne faudrait pas qu'elle se fasse de façon totalement incontrôlée. Or, des facteurs peuvent aggraver la tendance.

Ce scénario pourrait trouver son origine dans une insuffisante protection des parcelles agricoles, due à une absence de volontarisme des élus qui feraient face à des pressions très fortes de la part des promoteurs immobiliers, ou, pour un acteur, à une diminution des possibilités de préemption ou de volonté de la SAFER. Face à un électorat majoritairement tertiaire, les élus pourraient privilégier les équipements à l'agriculture, même si certains signalent qu'il s'agirait d'une erreur de raisonnement puisque ce sont les paysages ouverts, qui le sont grâce à l'agriculture, qui attirent. Mais des équipements plus nombreux pourraient, pour certains, attirer les investissements privés, et banaliser la zone qui deviendrait, en définitive, un espace du Grand Paris. Un acteur va plus loin en envisageant l'annexion possible, à long terme, de communes comme Marly-le-Roi ou Versailles à Paris, comme ce fut le cas pour Auteuil, Batignolles-Monceau ou Montmartre en 1860.

Il pourrait aussi être causé par la construction d'infrastructures de mobilité. Autour des gares se construisent souvent de nouveaux quartiers, et lorsqu'une infrastructure routière

est construite pour contourner une agglomération, il est fréquent que les parcelles agricoles entre le continuum urbain et la route soient urbanisées. Ce fut déjà le cas pour la D307 contournant Bailly et Noisy-le-Roi, et en grande partie pour la D98 entre Villepreux et Plaisir.

Les conséquences d'une telle urbanisation sont multiples et vont plus loin que dans le scénario tendanciel. Des ventes à la découpe de sites comme Grignon ou le Potager du Roi feraient disparaître irrémédiablement ce patrimoine. Le Grand Parc, déjà mis à mal, est menacé de disparition, puisque les allées comme les restes de l'enceinte disparaissent peu à peu, et que la perspective pourrait elle-même, dans un scénario négatif, se boucher peu à peu, malgré le site classé, faisant perdre une grande partie de l'intérêt de Versailles. Beaucoup craignent en définitive que cette zone rurale et vivante devienne une zone dortoir, où les habitants se contentent de résider et ne peuvent se raccrocher à aucune identité puisque, avec la rupture des logiques patrimoniales et la perte de nombreuses terres agricoles, elle aura disparu.

III/ La zone devient de plus en plus moribonde en agriculture, ce qui entraîne la mort du territoire.

Aux contraintes climatiques, écologiques, de pénibilité du travail s'ajoute un délaissement de l'agriculture par les acteurs du territoire qui lui préfèrent d'autres activités. Dans ce scénario négatif, les consommateurs se détournent des circuits courts, certains habitants, de plus en plus nombreux, allant jusqu'à dénigrer l'agriculture. Si on ajoute à cela le fait qu'il est déjà difficile de réparer ou d'acheter le matériel agricole sur la Plaine, et d'avoir de la main-d'œuvre, plus rien ne retient les agriculteurs, si ce n'est une APPVPA fournissant un travail de qualité mais manquant de moyens. Or, la disparition de l'agriculture signerait, pour beaucoup, l'arrêt de mort de la Plaine de Versailles.

IV/ Une dégradation du système d'acteurs s'expliquant par un individualisme galopant et des contraintes administratives

A/ « Vivons heureux, vivons cachés »

L'individualisme, déjà très fort et visible, pour beaucoup, aux clôtures de plus en plus hautes entourant les pavillons individuels, pourrait s'accroître, d'autant plus que la population citadine est souvent perçue comme habituée à cet état d'esprit. Le plus grand nombre chercherait individuellement une vie de loisirs ne donnant pas la priorité à l'alimentation de qualité, proche de chez soi, ni au patrimoine sous toutes ses formes. « Tant que les gens peuvent partir en vacances, ils sont heureux » me déclarait une personne auditée, regrettant que cette tendance allait, selon elle, perdurer et s'aggraver. Il ne semblerait donc pas y avoir d'incitation à des projets collectifs, à moins qu'une nuisance n'affecte directement un individu, auquel cas il cherchera, avec ses voisins, à faire valoir ses droits à la tranquillité.

B/ Les contraintes dépassent les bienfaits.

Beaucoup s'exaspèrent des contraintes administratives toujours plus nombreuses et dont ils peinent souvent à percevoir l'intérêt. Le scénario négatif de certains d'entre eux est donc que celles-ci s'accroissent, et que parallèlement, personne ne soit à l'origine de projets intéressants et fédérateurs. Quelques-uns déplorent le trop grand turn-over dans les administrations, et la trop faible durée des mandats, qui empêchent d'avoir une bonne compréhension des enjeux et de mettre en place des projets de long terme, qu'ils soient agricoles, environnementaux, entrepreneuriaux, touristiques. D'autres craignent que des moyens supplémentaires, qu'ils soient humains ou financiers, ne soient pas engagés.

P2₃- Scénario positif : des équilibres territoriaux maintenus ou recréés

I/ Une reconexion à la terre

Il s'agit d'abord d'un vrai soutien à l'agriculture, qui ne doit pas se limiter à l'APPVPA ou à quelques personnes physiques ou morales. Il doit être généralisé à toutes les couches de la société et toutes les structures, qu'elles soient économiques, administratives ou associatives. Pour cela, beaucoup estiment qu'il faut que tous aient un lien avec l'agriculture, en allant acheter ses produits en vente directe voire, comme à la ferme de Gally, en participant à la cueillette. L'association de toutes les parties prenantes est le préalable nécessaire à la connaissance d'une agriculture qui, pour être résiliente, doit être diversifiée. C'est pourquoi, pour certains, le retour de l'élevage est indispensable par rapport à sa complémentarité avec la culture végétale.

II/ Un emploi relocalisé sur la Plaine

Il s'agit d'un scénario positif assez partagé : la relocalisation de l'emploi. Créer de l'emploi sur place permet d'éviter un certain nombre de migrations pendulaires, ce qui est souvent vu comme pouvant engendrer un vrai cercle vertueux localement, et dans tous les cas, bénéfique à tous points de vue. Écologique, bien sûr, mais aussi financier : l'argent qui n'est pas perdu à l'achat de carburant peut être dépensé dans l'économie locale, dynamisant ainsi le commerce de centre-ville et les circuits courts. De plus, cela engendrerait un gain de temps pour des acteurs qui pourraient ainsi s'investir dans la vie locale.

III/ Une meilleure gouvernance de la Plaine, un système d'acteurs plus efficient

Beaucoup considèrent qu'une réponse au morcellement administratif de la Plaine de Versailles serait extrêmement bénéfique. Pour une majorité d'entre eux, la création de l'APPVPA en est une, mais son manque de moyens humains, financiers et juridiques ne lui permet pas de répondre à l'ensemble des enjeux, quand bien même la volonté est présente. Un renforcement de la structure est souvent souhaitée, même si quelques acteurs sont très critiques envers elle. Nous verrons en « actions » ce que les acteurs proposent, mais un outil permettant une meilleure gouvernance de la Plaine, ayant une vision globale du territoire et facteur de reconstitution de son identité, est souvent citée comme étant le scénario positif.

P3₁- Enjeux

Compte-tenu de la complexité et de l'étendue de la problématique, les enjeux relevés en audit sont multiples, et tous se recoupent. A l'instar des menaces et des atouts, ayant déjà fait l'objet de développements précédemment, ils ne seront que rappelés ici, ce qui permettra au lecteur d'en avoir une vision synthétique, et de se référer aux parties du rapport concernées pour davantage de précisions.

I/ Des enjeux écologiques

Ils sont évidents compte-tenu des pressions qui s'exercent sur un tel territoire aux portes de Paris. Parmi eux, on trouve :

- l'atténuation et, à défaut, l'adaptation au changement climatique qui nécessitent des politiques de sobriété, de mobilité, d'aménagement du territoire ambitieuses

- la sauvegarde d'une biodiversité, non seulement sauvage grâce à l'attention portée aux trames vertes et bleues, et à un impact, espéré moindre, des activités humaines, mais aussi cultivée, pour permettre une meilleure résilience agricole, le développement des circuits courts

II/ Le maintien d'une agriculture plus raisonnée voire biologique, et plus diversifiée

Tout cela est capital pour répondre aux enjeux écologiques cités précédemment, mais aussi pour la rentabilité à long terme de l'exploitation agricole. En effet, par les augmentations de rendement qu'ils engendrent, les intrants provoquent un épuisement des ressources minérales du sol et du stock d'eau, et la monoculture sans rotation, en plus de favoriser l'émergence et la propagation de maladies et de nuisibles, exerce une pression constante sur des éléments nutritifs qui se raréfient. L'agriculture doit répondre à une demande alimentaire, qu'il s'agisse de quantité, de qualité et de diversité des produits, dans un contexte où la vente directe se développe mais où les tensions sur les matières premières à l'échelle mondiale sont réelles.

III/ Le maintien ou le retour d'une identité de la Plaine de Versailles

Cela passe par l'attention portée à l'agriculture, à la vie des villages, au patrimoine culturel et aux logiques patrimoniales, en bref, tous les éléments qui font que les habitants de la Plaine de Versailles y sont, ou peuvent y être attachés.

IV/ De multiples équilibres à trouver

A/ Concilier besoin en logements et préservation du cadre de vie et de l'identité

Le besoin en logements est réel aux portes de Paris. La population francilienne augmente, de nouveaux bassins d'emplois sont créés, notamment à Saclay. Or, la population parisienne diminue, ce qui peut s'expliquer de deux manières : le prix de l'immobilier y est très élevé, et de plus en plus de citoyens aspirent à un cadre de vie plus vert et à des milieux plus ouverts. La Plaine de Versailles, proposant cette qualité de vie et située à proximité des bassins d'emploi, est alors très prisée. Dès lors, comment répondre à cet afflux tout en préservant le cadre de vie pour lequel beaucoup viennent ? Il y a également un enjeu de proposer de l'emploi sur place.

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019	Progression 1968/2019 (en %)
Paris	2590771	2299830	2176243	2152423	2125246	2211297	2229621	2165423	-16,42
Hauts-de-Seine	1461619	1438930	1387039	1391658	1428881	1549619	1591403	1624357	11,13
Seine-Saint-Denis	1249606	1322127	1324301	1381197	1382861	1506466	1552482	1644903	31,63
Val-de-Marne	1121319	1215713	1193655	1215538	1227250	1310876	1354005	1407124	25,49
Yvelines	854382	1082255	1196111	1307150	1354304	1406053	1418484	1448207	69,5
Val-d'Oise	693269	840885	920598	1049598	1105464	1165397	1194681	1249674	80,26
Essonne	673325	923063	988000	1084824	1134238	1205850	1253931	1301659	93,32
Seine-et-Marne	604340	755762	887112	1078166	1193767	1303702	1365200	1421197	135,17
Total Île de France	9248631	9878565	10073059	10660554	10952011	11659260	11959807	12262544	32,59

Figure 45 : Evolution démographique des départements d'Île de France. Alors que Paris perd des habitants, les sept autres départements en gagnent, avec des progressions très fortes pour les quatre de la « grande couronne ».

B/ Des équilibres démographiques et sociaux

Beaucoup rappellent qu'il convient d'adapter la taille des projets à celle des communes dans lesquelles ils s'inscrivent, sous peine de rompre les équilibres territoriaux. Nous avons vu que la population de la Plaine était plutôt aisée au nord, plus populaire au sud et reste assez rurale à l'ouest de la Mauldre. Il en résulte des déséquilibres sociaux, auxquels la loi SRU répond mal puisqu'elle impose, de manière verticale, un pourcentage de logements sociaux en faisant fi des particularismes locaux. Les localités se retrouvent face à un enjeu d'équilibre social, auquel un acteur rappelle qu'il faut ajouter un équilibre quant à la pyramide des âges, et prévoir les infrastructures adaptées (crèches, écoles, maisons de retraite).

C/ Respecter les trois piliers du développement durable

En d'autres termes, concilier le développement économique avec les enjeux écologiques et sociaux.

D/ Assurer un développement touristique harmonieux

Versailles bénéficie d'une image de marque qui pourrait bénéficier à sa Plaine de Versailles. Il faut toutefois être vigilant, dans la volonté de valorisation, à ne pas être dépassé par les inconvénients, comme la surfréquentation. Il s'agit de concilier les activités économiques et culturelles avec une envie de vivre sur le territoire.

V/ Trouver des projets fédérateurs

Cela apparaît indispensable pour que la Plaine de Versailles soit dynamique et qu'elle évite le scénario négatif de « Plaine dortoir ».

VI/ L'enjeu de prise de conscience, de connaissance, de reconnaissance de son patrimoine

Pour connaître et faire émerger un attachement à partir duquel il est possible de construire l'avenir, beaucoup jugent nécessaire de connaître son patrimoine et son histoire.

P3₂-Menaces

Complexes à résoudre, les problèmes évoqués en identification deviennent bien souvent des menaces. Cette partie vise à apporter un aperçu succinct des différentes menaces mentionnées par les acteurs audités, qu'ils invoquent dans l'élaboration de leur scénario négatif.

I/ Des menaces d'ordre global à prendre en compte dans les réflexions

- Le contexte sociopolitique fluctuant, auquel s'ajoutent le changement climatique et les bouleversements écologiques, créent une atmosphère dans laquelle il est difficile d'anticiper, alors qu'il est bien souvent nécessaire de se projeter à moyen et long terme.
- L'état d'esprit général est perçu comme de plus en plus individualiste, avec toutes les conséquences néfastes que cela peut avoir.
- Lié au point précédent mais pas exclusivement, les associations éprouvent bien souvent des difficultés à organiser leur succession.
- Par leur vision très biaisée de la réalité, les idéologies radicales sont souvent fustigées. Il en est ainsi de la tendance « écolo » qui peut, selon certains, conduire à des ruptures

patrimoniales, de lourds impacts sur les paysages (qu’il s’agisse d’éoliennes, de panneaux solaires ou d’isolation par l’extérieur), et à des oppositions systématiques à des projets qui peuvent être d’intérêt général, comme une ZAC construite sur des terres peu fertiles à l’impact modéré sur le paysage, qui créerait des emplois de proximité, de toutes compétences, et éviterait des migrations pendulaires. A l’autre extrême, le libéralisme économique effréné est tout autant vu comme une menace, car il générerait des constructions irréfléchies et un mitage préjudiciable.

- La loi SRU est souvent redoutée. Si la majorité des acteurs reconnaît la nécessité de proposer des logements sociaux, ils regrettent que cette loi s’applique uniformément sans tenir compte des spécificités locales. Certains maires se retrouvent obligés de lotir des parcelles agricoles pour respecter leurs obligations.

- Certains constatent une tendance à l’agrandissement des intercommunalités qui, selon eux, fait perdre la cohérence en leur sein et rend la gouvernance plus difficile.

II/ L’intense pression des promoteurs immobiliers, l’urbanisation

Elle préoccupe énormément en elle-même, et ses conséquences potentielles font réagir : changement d’affectation des sols, bouleversement démographique et sociologique et, de ce fait, difficultés d’intégration, menace sur le caractère rural et le patrimoine au sens large.

Certains se souviennent que Bailly, Noisy, Villepreux, Fontenay-le-Fleury ou Plaisir étaient autrefois des villages. Si beaucoup la craignent plutôt à l’est qui est plus proche de Paris, d’autres estiment que tous les territoires de la zone naturelle d’équilibre sont menacés à plus ou moins long terme.

Beaucoup craignent des projets immobiliers qui feraient suite à des ventes à la découpe de monuments historiques, comme cela a été le cas à Jouars-Pontchartrain, à la ferme du Fort à Montainville et qui menace encore Grignon ou le site du Trou d'Enfer. Plusieurs craignent que les golfs, constitués ou en projet, soient tôt ou tard fermés faute de rentabilité, et qu'ils deviennent, à terme, des terrains à bâtir. Le même sort peut être craint pour les aérodromes.

III/ Un trop fort développement économique de la Plaine autre qu'agricole, au détriment de la ruralité et de l'agriculture

Si beaucoup apprécieraient qu'il soit possible de trouver davantage d'emplois sur la Plaine, il ne faudrait pas que cette volonté se transforme en industrialisation de la Plaine, en construction anarchique de trop nombreuses zones d'aménagement concerté voire, pour reprendre une expression entendue, en « plateau de Saclay bis ». Comme toujours, il s'agit d'un équilibre à trouver. D'un point de vue commercial, les grands centres de périphérie sont souvent perçus comme une menace à la ruralité. En effet, selon ceux qui en parlent, ils ne valorisent pas les producteurs locaux, en plus d'empiéter sur leurs parcelles, et entrent en concurrence avec le commerce de centre-bourg qui, bien souvent, se retrouve en difficulté, qui pourrait ainsi fermer ses portes et menacer la vie du bourg.

IV/ La perte d'identité

En plus de la perte du caractère rural et des logiques patrimoniales maintes fois évoquée, certains considèrent que des institutions comme AgroParisTech ou l'école d'horticulture qui quittent le territoire contribuent à l'effacement d'une spécificité de cette Plaine du savoir. Beaucoup remarquent la difficulté de s'affirmer pour un territoire si morcelé situé entre deux parcs naturels régionaux bien identifiés, tant par ceux qui y habitent que les

personnes extérieures, et quatre gros bassins d'emploi : Paris et sa métropole, Saint-Quentin-en-Yvelines et les deux OIN Paris-Saclay et Seine-Aval.

V/ Les contraintes administratives

Elles sont génératrices de découragement car beaucoup ont l'impression de perdre leur temps sans percevoir de résultat dans leur vie quotidienne.

VI/ Des éléments vus comme des menaces pour les uns, comme des atouts pour les autres

A/ Les potentialités touristiques

Une hausse de fréquentation peut être vue comme une menace si la sensibilisation n'est pas suffisante. Elle peut être un véritable atout si une véritable stratégie touristique multi-acteurs est mise en place. Certains estiment que l'EPV a un rôle très important à jouer. S'il s'ouvrait sur la Plaine, une reconnaissance plus importante du territoire serait à prévoir.

B/ La proximité avec Paris et les centres urbains

« Est-ce plutôt un atout ou une menace d'être près de Paris ? ». Posée ainsi dans certains audits lorsque le sujet était évoqué par les acteurs, pour les amener à préciser leur pensée, la question fait débat.

Tous estiment que ce voisinage provoque une pression foncière accrue et, qu'à ce titre, il est plutôt une menace. Mais, pour certains, la proximité d'un bassin de population si important est bénéfique. En effet, il apporte des consommateurs plutôt aisés qui sont souvent

friands des circuits courts. D'après beaucoup d'agriculteurs, il eût été plus difficile de développer la vente directe dans des zones plus reculées par rapport à la rareté de la demande. Si, comme ceux qui en parlent, on considère que le circuit court a été un facteur de diversification des cultures, alors cette dernière est imputable à la proximité des bassins de consommation. Beaucoup se réjouissent d'habiter sur la Plaine, donc de pouvoir bénéficier d'un cadre de vie privilégié tout en ayant tous les services à portée de main. De plus, en fonction de la localisation sur la Plaine, ceux-ci sont accessibles en transports en commun. Quand bien même ils sont souvent vus comme trop peu nombreux ou trop régulièrement en maintenance ou victimes de problèmes, la caractéristique d'une zone rurale – ou périurbaine – en Île de France est d'avoir des transports en commun.

La Plaine de Versailles est devenue une destination de week-end pour des franciliens désireux de se ressourcer. Or, en l'absence de possibilités de consommer sur place, ces promeneurs, toujours plus nombreux et dont les habitants devraient être fiers, sont souvent perçus comme générateurs de nuisances, surtout lorsque, par méconnaissance ou par mégarde, commettent des incivilités vis-à-vis des champs agricoles et des agriculteurs. La proximité avec Paris engendre aussi un coût de l'immobilier ou du foncier tel que beaucoup ne peuvent plus s'y loger. L'une des conséquences est que les natifs de la Plaine sont de plus en plus rare, que ce que beaucoup appellent la « boboïsation » est en marche et que la mémoire et le caractère de la Plaine se retrouvent menacés. Pour certains, être un territoire situé en Île de France est, de toute façon, mauvais pour l'identité. Pour eux, il y a peu de sentiment d'appartenance et le mode de vie « stressant » n'aide pas à se mobiliser. Toutefois, l'image de ce qu'on pouvait, par méconnaissance, appeler la « grande couronne », voire la « banlieue » change, ce qui peut constituer un premier pas vers la reconquête d'une identité. Enfin, deux acteurs signalent qu'il peut être difficile d'organiser des manifestations et festivités qui attirent, étant donné la renommée des manifestations culturelles parisiennes et versaillaises qui sont incomparables.

C/ La tenue des Jeux Olympiques en 2024 : opportunité ou risque accru de mitage ?

Quatre sites olympiques se situent dans le département des Yvelines pour 2024 et, parmi les épreuves qui y seront disputées, les épreuves hippiques auront lieu au niveau de l'Étoile Royale, au fond du Petit Parc de Versailles. Les conséquences immanquables sur le « triangle des infrastructures » et, en toute logique, sur la Plaine, sont souvent commentés.

Certains voient l'organisation de ces jeux olympiques comme un catalyseur de projets. Elle devrait accélérer la construction de pistes cyclables, la volonté du comité des JO étant de relier les quatre sites yvelinois par ce moyen. Un appel à projets, lancé par la DDT, devrait étendre le réseau ainsi constitué de sorte qu'un maximum d'habitants du territoire puissent en bénéficier. Ils sont quelques-uns à espérer que la tenue de cet événement accélère la requalification du « triangle des infrastructures ». Pour l'occasion, le moulin de Saint-Cyr pourrait être détruit, l'allée de Villepreux entre la grille et l'autoroute réhabilitée, une solution trouvée pour les gens du voyage. Ils rappellent en outre que les caméras du monde entier seront tournées vers le territoire qui doit être prêt pour en bénéficier pleinement et attirer.

D'autres en revanche craignent que les structures construites subsistent et/ou soient délaissées, et que l'urbanisation soit encouragée dans un contexte déjà extrêmement tendu.

VII/ Des menaces localisées

Si les menaces précédemment évoquées valent pour l'ensemble de la Plaine, certains craignent pour des sites renommés dont il a déjà été fait mention dans ce rapport.

- Grignon vit sous la double menace d'un projet immobilier qui lui ferait perdre son identité et d'un abandon du site.

- Le site du Trou d'Enfer pourrait susciter les convoitises d'investisseurs dont les projets le diviseraient et le feraient progressivement disparaître.

- Le Potager du Roi et l'arboretum de Chèvreloup pourraient être abandonnés, faute de valorisation suffisante, et, là encore, susciter des convoitises.

P3₃- Atouts

I/ Une richesse patrimoniale indéniable

Le premier atout auquel on peut logiquement penser lorsqu'il s'agit de traiter les « conditions et moyens d'une meilleure valorisation des patrimoines de l'ouest versaillais » est le patrimoine lui-même ! Il confère pour beaucoup un dénominateur voire un langage commun à partir duquel il est possible de construire.

II/ Un patrimoine culturel remarquable lié à une histoire particulièrement riche : le lien indéfectible avec Versailles

La présence du Château protège une partie de la Plaine puisqu'elle constitue sa perspective. On pense à la création du site classé de la Plaine de Versailles en 2000 mais aussi au « trou de serrure » qui soumet à avis conforme de l'architecte des bâtiments de France tout projet dans un périmètre de cinq kilomètres à partir de la Chambre du Roi, couvrant ainsi une partie de la Plaine, et à l'inscription UNESCO, concernant le domaine et l'allée de Villepreux, sans oublier sa zone tampon. En dépit des contraintes souvent relevées que de telles protections engendrent, les acteurs en perçoivent en général l'intérêt, et mesurent à quel point le Château de Versailles a protégé une partie de leur territoire.

Au-delà de ces mesures de protection, la présence du Château, et le fait que la Plaine constitue un « paysage infini » à partir de lui, fait qu'il est impossible de le penser comme un territoire ordinaire. Un acteur déclare : « Ce territoire est situé sur l'axe royal, le plus grand axe historique, qui est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il y a donc de quoi envisager un projet grandiose. ». L'image de marque très positive de Versailles pourrait

naturellement bénéficier à la Plaine. Pourtant, beaucoup regrettent qu'à l'heure actuelle, ce n'est pas forcément le cas. D'autres redoutent les potentiels problèmes de surfréquentation que cela pourrait engendrer. Encore un équilibre subtil à trouver !

III/ Un patrimoine rural abondant

C'est bien souvent le lavoir qui est cité en premier, et qui semble si important pour les habitants. L'église ou la chapelle, les fermes – royales ou non – sont également constitutives de ce patrimoine rural.

IV/ Un patrimoine naturel encore présent

Versailles est située dans un écrin forestier très important pour l'équilibre naturel de la région. Sur la Plaine, certaines forêts sont signalées comme étant particulièrement riches en biodiversité. C'est le cas de la forêt de Beynes réputée pour sa richesse en champignons. Parmi les autres milieux naturels mentionnés, on trouve les prairies calcicoles, sur lesquelles vivent des espèces rares – orchidées et papillons notamment –, mais aussi des zones humides. Malgré les problématiques importantes de pollution, un acteur signale la présence de la musaraigne aquatique, reconnue comme indicateur d'une bonne qualité de l'eau. Grignon est souvent vu comme un espace à la nature encore préservée, constitué de forêts, de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique, et floristique (ZNIEFF) et de certaines terres agricoles qui, fait de plus en plus rare, n'ont jamais été traitées.

V/ Le potentiel agronomique

Les rendements agricoles sont élevés, et une diversité de cultures peut être envisagée. Certains considèrent que la Plaine de Versailles fait partie, avec d'autres entités géographiques comme la Beauce, du « grenier à blé de la France ».

Pourtant, beaucoup notent qu'avec un potentiel similaire voire supérieur, le plateau de Saclay a été en grande partie urbanisé. Ils considèrent en général que la situation dans la perspective du Château de Versailles a sauvé l'est de la Plaine d'un tel destin, l'ouest ayant maintenu son caractère rural grâce à un plus grand éloignement de Paris. Un acteur avance une explication complémentaire : la superficie du territoire. Selon lui, pour des raisons d'économie d'échelle, le plateau de Saclay, contrairement à la Plaine de Versailles, était trop petit pour qu'on y vienne chercher le blé et pour que l'agriculture s'y maintienne.

VI/ Un attachement au territoire, une identité forte

Tous les acteurs, ou presque, soulignent la chance qu'ils ont d'habiter ou de fréquenter la Plaine au quotidien. Pour preuve, les périphrases élogieuses désignant la Plaine de Versailles ne manquent pas en audit : il s'agit d'un « paysage rural formidable », d'une « terre privilégiée », d'un « poumon vert aux portes de Paris » entre autres. Certains se placent à une échelle plus large, évoquant « l'attachement à nos racines qu'on ne veut pas perdre, des racines agricoles car notre ADN est paysan », ou encore l'attachement à nos « merveilleux villages français » dont la Plaine regorge d'exemples. Plus encore qu'un attachement historique, tous sont attachés au cadre de vie. Personne, y compris en ville, n'est vraiment éloigné d'un espace de respiration. Beaucoup évoquent des événements vécus ou vus : le soleil se reflétant dans la galerie des glaces le 15 août, les repas pris dans des auberges dont on déplore souvent, aujourd'hui, la fermeture, la participation à une fête locale. La Plaine de Versailles ne laisse personne insensible, ce qui n'est pas, ou plus, le cas de tous les territoires français, et cela constitue, pour les acteurs, un atout indéniable. Une amoureuse de la Plaine déclare : « la Plaine de Versailles, c'est là où je suis bien », preuve de l'enracinement profond de certains, qu'ils y soient nés ou non.

VII/ Un état d'esprit, des habitudes et des visions qui évoluent

A/ Des enjeux environnementaux de plus en plus ancrés dans les esprits

Beaucoup se réjouissent d'une prise de conscience de plus en plus forte de ces enjeux, qui conduisent à prendre soin de son environnement au quotidien par des actions simples, comme essayer de réduire ses déchets ou, au moins, ne pas les jeter dans la nature. L'engouement pour les circuits courts, diversement ressenti, participe également de cette tendance. Si certains considèrent que « l'éveil environnemental »²⁶⁸ imprègne surtout les jeunes générations sensibilisées dès leur enfance, ou les catégories socioprofessionnelles aisées, d'autres estiment qu'elle touche tout le monde. Ils en veulent parfois pour preuve la retour de formes d'agriculture plus diversifiées sur la Plaine, l'arboriculture, le maraîchage et même, de façon plus discrète, l'élevage.

Beaucoup soulignent des décisions d'élus locaux allant dans le bon sens, comme les mobilités douces. Pour certains, cette tendance est surtout visible en milieu urbain, avec les exemples – hors Plaine mais quelquefois mentionnés – des politiques de la Ville de Paris ou des communes riveraines de la Seine qui réaménagent les chemins de halage, restaurent les berges de la Seine, dans le cadre de la Seine à vélo. Mais ces réflexions sont partagées par le milieu rural, même s'il est parfois plus en retard sur les projets à cause de contraintes plus importantes et de budgets limités.

B/ Un changement des habitudes de travail

²⁶⁸ Je reprends ici le sous-titre d'un ouvrage de Bernard Anton : *Plaidoyer pour la Terre et les vivants – essai sur l'éveil environnemental*.

Le Covid a été un très fort accélérateur du télétravail. Certains mentionnent ce point, qui engendre des migrations pendulaires moins nombreuses et donc moins de nuisances sonores dans les villages traversés, éventuellement du temps libéré. Le recul est encore insuffisant pour mesurer ses conséquences territoriales. Toutes les activités n'étant pas « télétravaillables », et celui-ci n'ayant pas que des qualités, d'autres croient plutôt en la relocalisation de l'emploi sur la Plaine. Ces deux leviers combinés sont intéressants pour diminuer les allers-retours quotidiens qui, quelques-uns le rappellent, seront moins émetteurs de gaz à effet de serre et généreront moins de nuisances sonores puisque les véhicules électriques sont en plein essor.

C/ L'évolution de l'image de l'Île de France

Certains acteurs notent qu'il était fréquent de concevoir l'Île de France comme étant centrés Paris et sa banlieue, souvent associés à des images négatives de pollution, entourés d'une « grande couronne », que peu connaissaient vraiment. Il va de soi que Paris est aussi vue comme une destination touristique majeure, avec des monuments de renommée internationale, mais les français et, encore plus, les franciliens peuvent davantage voir une zone centralisant un grand nombre d'activités, à fuir le week-end au profit des littoraux normands ou bretons ou de la campagne du Perche ou d'ailleurs.

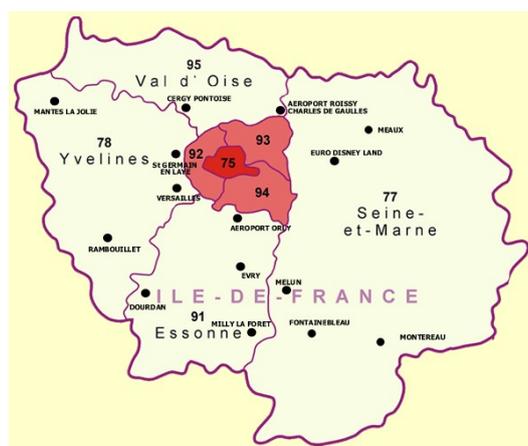


Figure 46 : Carte de l'Île de France, illustrant l'image qu'il est possible d'avoir de cette région.²⁶⁹ Paris (en rouge), entouré par la petite couronne (en rouge plus pâle), entouré par une « grande couronne » dont on ne connaît souvent que quelques villes ou sites.

En réalité, la moitié des superficies franciliennes sont occupées par des parcelles agricoles, un quart par les forêts et le dernier quart seulement par l'urbanisation. Avec le Covid, beaucoup de franciliens, cantonnés à un rayon de dix, puis cent kilomètres autour de leur domicile, ont découvert ou redécouvert les espaces ruraux de leur région, qu'ils ont aimés. La Plaine de Versailles a été davantage fréquentée par les altoséquanais mais aussi par des citadins du sud de la Plaine, habitant Saint-Cyr-l'École, Fontenay-le-Fleury ou Plaisir. Ils continuent aujourd'hui de s'y promener, et beaucoup pensent que cela durera dans le temps. Une personne auditée après le week-end de l'Ascension me confiait : « Quand on a quatre jours et qu'on ne part pas en vacances, on ne cherche plus à se promener à la tour Eiffel mais dans la Plaine de Versailles, ou à la ferme de Gally où on découvre les activités de cueillette, comment poussent les fraises... ».

Si quelques acteurs pensent que l'image très polarisée persiste encore largement, et que beaucoup de citadins se contentent de leurs parcs urbains, ils sont nombreux à penser que, plus on densifie Paris, plus le Grand Paris gagne du terrain, plus ces vastes zones de détente que constituent les territoires ruraux franciliens sont importants. Les zones naturelles d'équilibre, au début des années 1970, corroboraient déjà cette idée, et sont pour beaucoup plus que jamais d'actualité. Sans oublier, bien sûr, que ces territoires n'ont pas pour unique vocation de devenir des parcs de détente du Grand Paris, et que cet usage de loisir doit respecter les activités – agricoles notamment – et l'identité propre du territoire fréquenté.

269 E-économie over-blog. La commune de Paris, la petite couronne et la grande couronne. <http://e-economie.over-blog.com/article-la-commune-de-paris-120480285.html> (Dernière consultation le 19/09/2022).

PROPOSITIONS D'ACTION - **STRATÉGIES**

A11- Exigences qualité (Philosophie, état **d'esprit, prérequis)**

I/ Face à un projet considéré comme préjudiciable, toujours avoir une **alternative à proposer**

Certains déplorent que des associations environnementales ou des particuliers privilégient trop souvent l'opposition à la proposition constructive, même si leurs revendications sont, en général, vues comme parfaitement légitimes. Il faut avoir de l'ambition, savoir écouter de sorte à élaborer des projets susceptibles de retenir l'attention. Quelques-uns considèrent qu'il ne faut pas hésiter à beaucoup proposer car de la profusion des idées naissent les initiatives intéressantes. En bref, un état d'esprit volontariste, attentif, à l'écoute, dans la valorisation plus que dans la contrainte est requis.

II/ Deux maîtres mots : équilibre et bon sens

Aux incompatibilités apparentes, les acteurs préfèrent souvent la notion d'équilibre. Sur une thématique aussi large et un tel territoire, un grand nombre de curseurs doivent être

positionnés au bon endroit.²⁷⁰ Par exemple, il est souvent rappelé que rentabilité économique et protection du patrimoine ne doivent pas être perçues comme irréconciliables, il s'agit d'être dans une logique de valorisation qui exploite ses atouts sans leur porter préjudice. D'autres termes reviennent souvent en audit : « bon sens » et « poursuite de l'intérêt général ». Beaucoup voient dans ces deux expressions une règle générale à adopter lorsqu'une décision doit être prise, bien loin de certains dogmatismes. Une forme d'écologisme absolu, des lois nationales comme la loi SRU très controversée sur le territoire, ou encore la tendance à l'agrandissement des intercommunalités sont souvent vus comme tels.

III/ Essayer d'anticiper les problèmes globaux pour mieux y répondre et éviter de les subir

Pour illustrer cette exigence, trois points sont soulevés en audit.

Le contexte géopolitique incertain est évoqué. La guerre en Ukraine va provoquer une baisse des récoltes de blé mondiales, une hausse des matières premières qui aura une incidence sur l'agriculture de la Plaine. Elle devra prendre sa part dans des exportations vers des pays où la famine menace.

Le changement climatique et les bouleversements écologiques de l'Anthropocène²⁷¹ sont maintenant connus, des scénarios d'évolution sont proposés par les communautés scientifiques. En plus de mettre des moyens en œuvre pour les atténuer, il faut s'adapter à leurs inévitables conséquences, et la Plaine de Versailles ne fait évidemment pas exception. Dépendante des conditions climatiques et environnementales, l'agriculture est directement touchée, ce qui impose de réfléchir à des systèmes de culture résilients. Beaucoup considèrent

270 Nous avons eu l'occasion de rappeler les équilibres à trouver cités par les acteurs, souvent subtils, dans la partie enjeux.

271 Ce terme, proposé par Paul Crutzen en 2000 et aujourd'hui largement repris dans la communauté scientifique, bien que débattu, a pour vocation de faire prendre conscience de la prépondérance de l'agir humain sur les bouleversements écologiques actuels.

que les mobilités doivent être repensées, sachant que l’usage des véhicules électriques et des mobilités douces va s’accroître.

Enfin, le développement touristique de Versailles doit être revu, si le site ne veut pas, à nouveau, subir les importantes conséquences économiques vécues pendant le Covid. Beaucoup considèrent qu’en plus de la clientèle internationale, Versailles doit aussi s’adresser à une clientèle potentielle plus locale.

IV/ Réfléchir les problématiques de manière transversale

Il s’agit d’une exigence qui revient très régulièrement. Retrouver une dynamique territoriale impose de réfléchir de manière décloisonnée. Pour cela, il apparaît nécessaire d’associer le plus d’acteurs possible, tout en faisant en sorte, beaucoup le souhaitent, qu’il y ait un « patron » sur la Plaine, qui ait un pouvoir décisionnel tout en sachant écouter l’ensemble des parties prenantes. L’APPVPA constitue, pour beaucoup, une avancée en ce sens, mais, là encore, son manque de moyens lui porte préjudice.

Pour que les acteurs se sentent concernés, certains insistent sur l’importance de disposer d’un langage commun. Pour les questions liées à l’eau, le risque inondation est souvent un angle d’attaque pertinent car il touche potentiellement tous les acteurs d’un bassin versant. Sur la Plaine de Versailles, que personne ne considère comme une zone banale, bien au contraire, tous parlent de patrimoine. Voilà un terme qui pourrait servir de base à une réflexion commune. Il s’agirait de coupler la démarche « patrimoniale » de l’APPVPA avec le vocabulaire lié au « patrimoine » au sens large, ce qui est d’autant plus évident sur une zone si riche dont une partie est inscrite à l’UNESCO.

Cette notion de patrimoine, aussi bien utilisée par les naturalistes, les agriculteurs, les architectes, les élus ou les services des ministères, doit servir à décloisonner et à élargir les réflexions. Aucun élément du patrimoine ne doit être exclus. Un acteur parle, par exemple, des arbres comme en faisant partie intégrante en ce sens qu’ils sont des marqueurs importants du temps et que bon nombre de personnes y sont attachées. Certains insistent sur la nécessité

de ne plus opposer un patrimoine dit « ordinaire » d'un autre dit « extraordinaire », ne plus opposer agriculture et environnement mais de privilégier la réflexion large et multi-enjeux.

V/ Réfléchir à plusieurs échelles dans lesquelles les acteurs se reconnaissent

Si quelques orientations peuvent être nationales ou régionales, l'échelle de la Plaine de Versailles apparaît comme la plus pertinente pour bon nombre d'acteurs du point de vue de l'identité. Or, pour beaucoup d'acteurs, il faut s'appuyer sur le beau, renouer un lien avec l'histoire, faire en sorte que les gens s'enracinent et donc s'identifient pour les motiver à construire ensemble un projet d'avenir pour leur territoire. Un acteur déclare qu'il faut « arrêter avec ce dogme d'État qui, depuis plus de 10 ans, veut nous faire croire que « plus c'est gros, plus c'est beau ». », et de poursuivre : « Au contraire, lorsque c'est gros, il n'y a plus d'identité, et sans identité, il n'y a pas d'envie et, sans envie, pas de projet ». Nier les réalités identitaires, et ne pas les retrouver dans le maillage administratif apparaît comme un non-sens pour beaucoup. L'exemple donné est bien souvent la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise. Avec ses 73 communes appartenant à des entités disparates et aux problématiques très diverses, elle ne parvient pas, du point de vue de ceux qui en parlent, à fédérer.

Il est important pour beaucoup de réfléchir au-delà de l'initiative individuelle et de trouver une logique d'ensemble à toutes les échelles. Un acteur considère que les questions patrimoniales se réfléchissent notamment à l'échelle de la Nation, entité fédératrice, car le patrimoine raconte et reflète son histoire. En réalité, il s'agit de trouver une synergie pour que toutes les identités vivent, de la plus locale (la commune, voire la parcelle agricole) à la Nation en passant par la Plaine de Versailles et, pour certains, les Yvelines, la Seine-et-Oise et l'Île de France, ou encore l'emprise historique du Château de Versailles, incluant alors le Grand Parc, Marly, les plateaux de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Saclay pour le réseau hydraulique gravitaire et allant jusqu'à la machine de Marly qui se situait sur l'actuelle commune de Bougival.

VI/ Profiter des dynamiques déjà existantes

Beaucoup insistent sur la nécessité de s'appuyer sur l'APPVPA qui est pour eux la structure la plus fédératrice sur la Plaine. Mais la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc est bien souvent, elle aussi, vue comme motrice. Pour certains, le site classé doit davantage être conçu comme une opportunité qu'un fardeau, une façon de protéger la Plaine, sans laquelle des projets se seraient sans doute déjà développés çà et là. Des dynamiques sont déjà en place, avec des promeneurs de plus en plus nombreux venant profiter du cadre le week-end, des sportifs allant se confronter aux dénivelés de Guerville entre autres. Il faut faire en sorte que les avantages surpassent les inconvénients. Enfin, les Jeux Olympiques, qui auront lieu à l'Étoile Royale, doivent être l'occasion, si on en croit quelques acteurs, de faire de la publicité sur la Plaine. Le point commun de s éléments présentés dans ce paragraphe est qu'il s'agit de réalités, qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore. Donc, pour beaucoup d'acteurs, autant construire positivement avec eux plutôt que s'y opposer voire se braquer.

A12- Objectifs qualité

I/ Fédérer le système d'acteurs

Compte-tenu du nombre d'initiatives sur cette Plaine, et de l'attachement largement partagé à celle-ci, la majorité des acteurs trouve dommage qu'il n'y ait pas davantage d'actions communes, malgré les efforts de l'APPVPA et d'autres acteurs disposés au dialogue. Selon certains, des acteurs plus extérieurs, comme le CAUE, pourraient organiser des rencontres. Un acteur estime que le recensement des associations est un préalable nécessaire aux rencontres. Certains voudraient que la chambre d'agriculture et les syndicats agricoles s'impliquent davantage sur le territoire. Pour fédérer, il faut souvent plus de moyens. Or, l'APPVPA et autres associations, les intercommunalités, les communes, les

architectes des bâtiments de France, en manquent souvent. Enfin, une personne auditée considère que, pour que l'enjeu soit traité de la façon la plus complète possible, une association écologiste est indispensable sur la Plaine.

II/ Mettre en valeur tout le patrimoine

Pour cela, les acteurs doivent se réapproprier leur patrimoine, et cette mission est plus délicate si les logiques patrimoniales ne sont pas visibles sur le terrain. C'est pourquoi la reconnexion de Versailles à Marly, ainsi que la mise en valeur des enceintes du Grand Parc, des allées, du réseau hydraulique apparaissent souvent comme des priorités. Il s'agit également de mettre en valeur le patrimoine rural, tant matériel qu'immatériel. Pour cela, beaucoup parlent d'une nécessaire conciliation du cadre de vie, du caractère rural avec l'arrivée de nouvelles populations. Cela passe par une reconnexion du citoyen à l'agriculture, et à la ruralité au sens large qui est un état d'esprit, une manière de faire communauté à l'échelle du village.

III/ Maintenir ou retrouver une identité

Il s'agit pour cela de valoriser la biodiversité, l'agriculture, l'harmonie paysagère, le patrimoine historique, en définitive tout ce qui fait qu'un habitant de la Plaine de Versailles ou qu'un promeneur va s'attacher à cette terre.

Cela impose une réflexion poussée en terme d'intégration du bâti et de ses habitants. Si la plupart des acteurs préfère le bouchage des « dents creuses » à l'étalement sur les terres agricoles dans une logique de préservation de ce foncier, beaucoup considèrent qu'il est nécessaire que des équilibres soient respectés. Par exemple, si un village accroît sa population de plusieurs centaines d'habitants, le risque est grand que son caractère rural s'estompe.

IV/ Réfléchir différemment l'aménagement du territoire

Reconstituer des noyaux locaux, dans lesquels il est possible de résider, travailler, consommer et se détendre, apparaît comme un objectif important à atteindre pour un très grand nombre d'acteurs. L'un des acteurs audités me confiait : « à votre question concernant la meilleure valorisation des patrimoines, je réponds aménagement du territoire », concluant ainsi une démonstration qui ressemblait à celle qui va être présentée dans ces lignes et qui coïncide avec la pensée de beaucoup de personnes auditées.

La vie de territoire est à la base de toute valorisation de ce dernier. Un territoire qui vit, c'est un territoire sur lequel la population peut à la fois se loger et se trouver un travail, et non un territoire sur lequel la population réside et qu'elle quitte chaque matin pour aller travailler à plusieurs dizaines de kilomètres. Il faut donc proposer des emplois plus ou moins qualifiés, diversifiés, de sorte que tous s'y retrouvent, quitte à proposer des zones d'aménagement concertées bien conçues si cela s'avérait nécessaire.

Un territoire qui vit, c'est un territoire sur lequel l'activité est centrée dans le centre-bourg qui dispose des services et des commerces dont la population a besoin, et non dans les grands centres commerciaux périphériques. En réalité, ce sont ces derniers qui, lorsqu'ils ont été construits, ont mis en péril le commerce de centre-bourg.

Un territoire qui vit, c'est un territoire disposant d'espaces verts, d'espaces agricoles à proximité, d'espaces d'une richesse patrimoniale à tous points de vue avérée.

En définitive, un territoire qui vit, c'est un territoire qui se suffit à lui-même, avec tous les bénéfices que cela comporte, en terme économique, social, écologique, en terme de qualité de vie. En effet, les migrations pendulaires ne sont plus nécessaires, évitant ainsi les embouteillages, la pollution et permettant aux foyers d'économiser des frais de carburants, des frais supplémentaires de garde d'enfants qui peuvent être réinvestis dans l'économie du territoire : un foyer qui fait des économies, c'est un foyer qui va aller manger au restaurant,

qui va consommer, et une personne qui dispose de davantage de temps qu'elle ne gaspille plus en trajets domicile/travail, c'est une personne qui peut s'investir dans le tissu associatif local, prendre davantage conscience de la richesse du patrimoine qui l'entoure. En définitive, il s'agit de créer un modèle vertueux créant les conditions d'une réappropriation possible de son territoire et de ses richesses patrimoniales.

V/ Assurer un développement touristique harmonieux

Les sites et activités intéressants ne manquent pas sur la Plaine, un grand nombre d'acteurs considère qu'il conviendrait de partir de l'existant pour imaginer un projet de territoire, sans quoi celui-ci pourrait apparaître hors-sol. Grignon est souvent vu comme le lieu le plus fédérateur, c'est pourquoi il est si important pour beaucoup d'acteurs de le conserver pour y mener un projet en adéquation avec son histoire agronomique, qui soit ouvert au public. Le zoo de Thoiry est connu mais ne semble pas intégré à la Plaine de Versailles. Les espaces naturels, « l'esprit de campagne » qui règne sont autant d'éléments que de potentiels visiteurs pourraient apprécier de découvrir à pied, à vélo ou à cheval. Sur ce dernier point, n'oublions pas les nombreux centres équestres. Il y a donc de quoi mener une politique attractive, avec de l'hébergement d'hôte, de l'économie circulaire, avec l'exemple des fermes de Gally en adéquation avec la stratégie nationale « de la fourche à la fourchette ». Beaucoup estiment qu'il faudrait encourager une activité touristique raisonnée sur le territoire. Il doit utiliser ses ressources, son potentiel pour être valorisé sans négliger la vie de village si importante. Le terme d'« écotourisme » revient souvent.

La Plaine doit savoir profiter de l'évolution de l'attrait touristique de Versailles, qui semble inéluctable après le Covid et la baisse d'activités liée à l'absence de clientèle internationale. De plus, alors que Versailles peinait à retenir les touristes plus d'une journée et à les faire dormir sur place, certains préfèrent loger à Versailles, voire sur la Plaine, pour aller visiter Paris en journée, pour être plus au calme et plus au vert le soir. Beaucoup y voient une importante carte à jouer pour valoriser les sites naturels et ruraux autour de Versailles, qu'il s'agisse de la Vallée de la Bièvre, la Vallée de Chevreuse ou la Plaine de Versailles.

VI/ Mener une réflexion sur les protections

Tous s'accordent sur l'impérieuse nécessité de protéger un territoire vu comme remarquable. En revanche, il peut y avoir désaccord sur la manière. Faut-il une protection forte et contraignante, ou être davantage dans l'incitation ? Faut-il combiner les formes de protection ?²⁷²

A13 Actions proposées

I/ Aider le maintien de l'activité agricole, de transformation et une activité économique raisonnée et cohérente

AI Une labellisation « Plaine de Versailles »

Certains considèrent que les seuls agriculteurs qui jouent pleinement la carte de la proximité avec Versailles sont les viticulteurs de « La Bouche du Roi » à Davron. Or, le label « Plaine de Versailles » pourrait être un gage de qualité, d'excellence, et de local. Cela encouragerait la diversification des cultures, car il faudrait évidemment proposer plusieurs produits : du « blé de Versailles », des « lentilles de Versailles » avec un logo savamment choisi. Il reste à déterminer, car il y a désaccord entre les partisans de cette action, s'il faudrait délimiter un périmètre autour du Château, ou si ce label serait propre à la Plaine de Versailles, et pourrait s'étendre potentiellement à la zone naturelle d'équilibre, pour lui redonner une visibilité.

²⁷² Les réponses des acteurs à ces questions qu'ils se posent souvent en audit sont données dans les parties suivantes.

Certains rappellent que Versailles, avec ses restaurants étoilés, est un haut lieu de la gastronomie française. Un acteur prône une nouvelle candidature de la ville au titre de cité de la gastronomie.²⁷³ Quelques-uns voudraient que les liens entre l'agriculture de la Plaine et les restaurants versaillais, étoilés ou non, soient plus forts, à l'instar de la politique de circuits courts prônée par le restaurant La Table du 11.

B/ Une boutique de producteurs de la Plaine de Versailles

La maison de la Plaine à Feucherolles propose déjà quelques produits de producteurs adhérents. La ferme de Gally est très fréquentée, propose également des produits de la Plaine mais pas exclusivement. Ils envisagent une boutique qui pourrait être tenue par les producteurs eux-mêmes à tour de rôle, voire une zone d'activité d'excellence sur laquelle les agriculteurs pourraient vendre et les transformateurs exercer leur activité.

Même si les producteurs apprécient en général d'être au contact du client, être présents individuellement sur les marchés ou faire de la vente directe requiert du temps. De plus, disposer d'une boutique centralisée inciterait les consommateurs à venir, eux qui, par manque de temps, peuvent privilégier la grande distribution aux marchés qui ont souvent lieu le matin lorsqu'ils travaillent, ou à la vente directe qui leur impose de parcourir une grande partie de la Plaine pour aller voir tel agriculteur produisant tel aliment. Cette boutique permettrait une rencontre optimisée de l'offre et de la demande locales. Un acteur insiste sur le fait qu'elle doit être mise en valeur car, selon lui, la boutique La Grange et l'entreprise I-grec, qui sont pourtant des initiatives très intéressantes aux Alluets-le-Roi, sont situées sur une zone artisanale peu attrayante et mal indiquée.

273 La Ville de Versailles a candidaté pour ce label en 2012, mais n'a pas été retenue. Cinq villes ont obtenu le label : Beaune, Chevilly-Larue/Rungis, Dijon, Lyon et Tours. Voir Le Parisien. Versailles se rêve en cité de la gastronomie. Le 19 juillet 2012. <https://www.leparisien.fr/yvelines-78/versailles-78000/versailles-se-reve-en-cite-de-la-gastronomie-19-07-2012-2095169.php> et L'Express. La cité de la gastronomie ne sera pas à Versailles. Le 16 octobre 2012. https://www.lexpress.fr/styles/saveurs/la-cite-de-la-gastronomie-ne-sera-pas-a-versailles_1175028.html (Dernière consultation le 20/09/2022).

Si ces deux idées de labellisation « Plaine de Versailles » et de boutique semblent plutôt recueillir l'adhésion, un acteur exprime sa circonspection. Selon lui, l'image du local suffit, et craint que celle de la Plaine de Versailles apporte des contraintes supplémentaires alors qu'il juge la demande locale suffisante. En effet, il considère que les maraîchers présents sur la marché de Versailles ont déjà une clientèle abondante, et que ceux qui veulent développer les circuits courts le peuvent aisément. L'organisation d'un débat sur la Plaine quant à ces deux idées serait passionnante et très utile.

C/ Continuer les actions, et en imaginer de nouvelles, pour faire connaître les producteurs

Les acteurs voient en général d'un très bon œil les différentes actions de l'APPVPA pour faire connaître et promouvoir les producteurs locaux, ainsi que celles du Conseil départemental. Certains imaginent des marches à pied, des balades à cheval ou à vélo, organisées de telle façon que les promeneurs soient incités à découvrir les exploitations agricoles. Les agriculteurs pourraient proposer des visites, chaque week-end ou lors de manifestations plus ponctuelles.

D/ Poursuivre l'encouragement aux circuits courts

Beaucoup les associent directement à la diversification des productions, car un consommateur, à la ferme ou sur un marché, apprécie d'avoir le choix. Les initiatives en ce sens sont nombreuses, notamment entre Versailles et la Mauldre, et doivent être promues. Elles devraient également être encouragées à l'ouest de la Mauldre, même si certains estiment que c'est plus compliqué dans une zone de chalandise moins peuplée, moins connue et plus éloignée de Paris. Mais beaucoup estiment qu'il faudrait, justement, faire connaître cette zone rurale et la valoriser à sa juste valeur, sachant qu'elle ne manque pas d'atout.

Les agriculteurs sont de plus en plus nombreux à proposer des chambres d'hôte ou des gîtes à la ferme. Nombreux sont les acteurs qui se réjouissent d'une telle dynamique qui permet une reconnexion à la terre, à l'agriculture et ses produits, et qui les fait connaître.

Un acteur propose une monnaie locale, utilisable sur la Plaine de Versailles. Ayant reçu une reconnaissance légale par l'article 16 de la loi Hamon en 2014 portant sur l'économie sociale et solidaire, elle est gérée par une association, aidée par un établissement financier, à laquelle adhèrent les entreprises et producteurs intéressés d'un territoire. Dès lors, ces établissements se soumettent à une charte éthique de respect de l'environnement et de l'être humain et, sous condition d'appartenir au territoire délimité, ils peuvent être payés grâce à cette monnaie locale.²⁷⁴

Enfin, certains estiment que les circuits courts ne devraient pas se limiter à l'alimentation, mais qu'ils devraient également être la règle pour le bois ou pour le fleurissement communal.

E/ Soutenir les agriculteurs, financièrement mais pas exclusivement

Les agriculteurs souhaitent, naturellement et avant tout, vivre de leur production. Ils aimeraient toutefois être davantage soutenus. Lorsqu'ils se lancent dans une nouvelle production ou dans une transition agricole, ils manquent souvent de visibilité, y compris à court terme, ce qui peut les effrayer. C'est pourquoi ils prônent souvent une sécurisation de leur revenu, permise par des aides financières aisément accessibles en cas de difficulté au début de leur initiative. Souvent confrontés à des difficultés pour loger leur main-d'œuvre, ils attendent des réponses de l'État et des collectivités. L'amont et l'aval des filières agricoles ne doit pas être négligé : il convient que les agriculteurs puissent acheter et faire réparer leur matériel sur la Plaine.

274 Pour en savoir davantage sur les monnaies locales, il est possible de se référer à la page Internet suivante. La finance pour tous. Qu'est-ce qu'une monnaie locale ? <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/finance-et-societe/nouvelles-economies/les-monnaies-locales-et-complementaires/quest-ce-quune-monnaie-locale/> (Dernière consultation le 20/09/2022).

D'un point de vue financier, les élus peuvent apporter des subventions. Des initiatives de financement participatif de projets agricoles sont parfois proposées. Une personne audité suggère, en outre, de faire payer quelques centimes sur les factures d'eau pour financer les « reméandrages » et autres actions en vue de prévenir les inondations, et plus largement toutes les conséquences de l'urbanisation sur l'agriculture.

Si les aides financières sont bienvenues, elles ne sont pas suffisantes. Certains évoquent leur désir d'être davantage informés et conseillés du point de vue de l'ingénierie ou des pratiques. Certains voudraient installer des panneaux photovoltaïques sur leurs exploitations, pour des raisons ayant trait à la fois à l'environnement et à la diminution de leurs charges énergétiques. L'un d'eux aimerait qu'un débat à ce sujet soit organisé en commission des sites.

II/ Des actions concernant directement la valorisation du patrimoine et de l'environnement

A/ Poursuivre la négociation politique en faveur du patrimoine

La politique requiert des arbitrages permanents entre enjeux. Un acteur estime que, pour que le patrimoine ait une place parmi ces enjeux, il faut non seulement de la volonté, mais aussi des fonds. L'idéal est donc, selon lui, que le patrimoine puisse rapporter de l'argent, s'autofinancer le plus possible, sans toutefois le mettre en danger. Il en déduit qu'il faut être imaginatif en proposant des activités et en organisant des événements variés et attrayants, par exemple, dit-il, une randonnée de 10 km avec des concerts.

Beaucoup aimeraient que la préservation des bois et des terres agricoles soient inscrites plus clairement aux plans locaux d'urbanisme. Une personne audité aimerait voir un cahier des charges architectural adjoint à chaque PLU, de sorte que chaque projet respecte le

caractère des communes. Enfin, un acteur souhaite que les ZNIEFF bénéficient de vraies mesures de protection.

Qu'est-ce qu'une ZNIEFF ?²⁷⁵

« Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissance mais aussi un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire).

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
- les ZNIEFF de type II : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours. »

Pour beaucoup, une solution doit être trouvée en ce qui concerne les gens du voyage, dont l'implantation de caravanes menace le paysage. Il faudrait aussi davantage de moyens pour mettre un terme aux dépôts sauvages, et aux dépôts du Grand Paris qui forment des collines par endroits, modifiant le caractère de tout un territoire.

B/ Sensibiliser, communiquer pour mieux agir

La sensibilisation doit commencer dès le plus jeune âge. En plus de cours sur la biodiversité et sur l'environnement, il faudrait, entre autres actions citées, enseigner l'histoire

²⁷⁵ Cet extrait est issu de la page suivante. Inventaire national du patrimoine naturel (INPN). L'inventaire ZNIEFF. <https://inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation> (Dernière consultation le 20/09/2022).

et la géographie de la Plaine, de ce qu'on peut y cultiver, en complément des cours généraux. Beaucoup croient aux sorties sur le terrain, qui touchent les plus jeunes. Des agriculteurs accueillent déjà des classes sur leur exploitation, ce qui est en général salué. Certains trouvent important de proposer des jeux, d'organiser des activités ludiques lors des visites.

Beaucoup insistent sur la nécessité d'éduquer au respect de la nature et de la Plaine. Plusieurs actions sont proposées : installation de panneaux éducatifs, rédaction d'une charte des bons comportements, mise en place d'une police rurale pour laquelle il faudrait que les intercommunalités concernées travaillent de concert... Cela passe également, pour certains, par des opérations auxquelles chaque citoyen pourrait prendre part, comme le nettoyage des rus.

Ils sont nombreux à considérer qu'une meilleure connaissance de la Plaine par ceux qui l'habitent ou la fréquentent engendrerait un plus grand respect à son égard. C'est pourquoi ceux-ci proposent l'organisation régulière de visites de villages, de « balades de lecture paysagère ». Un randonneur à Rennemoulin ou sur les chemins du Grand Parc peut ne pas connaître le lien qu'entretient le territoire avec le Château de Versailles. Il est alors proposé, en plus de colloques, d'articles, d'ouvrages sur le sujet, d'installer des panneaux rappelant l'histoire du Grand Parc²⁷⁶, mais aussi, sur les entités concernées, l'étendue du réseau hydraulique. La signalétique directionnelle est importante pour guider le randonneur vers les lieux dignes d'intérêt. Certains parlent aussi d'ouvrir ou de rouvrir des sites comme Grignon ou le Trou d'Enfer au public, en communiquant sur leur caractère exceptionnel.

Une meilleure connaissance passe aussi par des études régulières des monuments et des covisibilités, des inventaires, un diagnostic patrimonial, qui ne doivent pas rester entre les mains d'experts mais être diffusés au plus grand nombre. Un ouvrage sur la Plaine de Versailles, en complément de ceux existant sur le réseau hydraulique ou le Grand Parc, serait bienvenu pour certains, même si une personne auditée observe qu'un livre n'a pas toujours l'effet escompté. Un acteur aimerait qu'un recensement des arbres remarquables soit effectué, et qu'il s'en suive une communication à leur sujet.

²⁷⁶ A noter sur ce point que, dans chaque commune adhérant à l'APPVPA, un panneau rappelle brièvement l'histoire de la Plaine de Versailles et de la commune concernée, et renseigne sur quelques éléments du patrimoine à découvrir. Il s'agirait alors de s'inscrire dans cette démarche.

Outre son évidente fonction première, la protection est souvent vue comme un bel outil de communication. Un classement au titre des monuments historiques des clôtures du Grand Parc ou du réseau hydraulique permettrait de faire reconnaître ces logiques. La labellisation, de type « jardin remarquable », « pays d'art et d'histoire » ou encore « parc naturel régional » a le même effet.

Des actions en vue d'une meilleure valorisation du patrimoine immatériel ne sont pas à négliger. Une personne interrogée souhaiterait la création d'une banque de données mémorielle, accessible au public et qui pourrait se concrétiser par des espaces de dialogue, ou l'organisation de journée où des habitants de la Plaine, natifs ou non, se rencontrent pour se raconter des souvenirs. Des événements sont organisés sur la Plaine, mais la communication à leur sujet est parfois défailante. Il faudrait qu'ils soient affichés sur tous les panneaux municipaux et qu'une page du site Internet des municipalités soit consacrée à la Plaine de Versailles au sens large.

C/ Des actions en faveur de la biodiversité

Souvent formulé sous forme d'un objectif, les actions suivantes, en faveur de la biodiversité, ressortent parfois en audit.

- Rouvrir les prairies calcicoles. Pour cela, il faudrait remettre en place l'élevage ovin de sorte à éclaircir le milieu, ce qui favoriserait sa biodiversité remarquable.

- Faire en sorte que les pentes des cours d'eau soient en végétation rase, ce qui est, du point de vue de celui qui prône cette action, bien plus intéressant pour les insectes et l'avifaune.

- Mener des études sur le gain de biodiversité lié au « reméandrage », qui n'est pas si évident pour celui qui l'évoque : en effet, s'il diminue le flux, il n'est pas toujours évident qu'il augmente la biodiversité.

- Arrêter de faucher les bords de route, ou y semer des mellifères.

D/ Des chantiers patrimoniaux restent à mener.

Les communes, en général, prennent soin de leur patrimoine, et arrivent à trouver des solutions pour le financer. Il en est souvent de même pour les propriétaires de belles bâtisses.

En revanche, de gros chantiers patrimoniaux restent à mener autour de Versailles, parmi lesquels :

- la reconnaissance du réseau hydraulique, sa protection voire sa reconstitution, prônée par certains non seulement pour l'intérêt patrimonial, mais aussi pour des raisons fonctionnelles. Il s'agirait de retrouver un réseau ouvert, bien meilleur, tant pour la qualité que pour la quantité d'eau, que le circuit fermé actuel entre les bassins du Petit Parc et le réservoir de Montbauron.

- la reconnaissance et la protection des enceintes du Grand Parc, dont il reste encore quelques vestiges, notamment des portes.

- la reconnaissance des cinq allées partant de l'Étoile Royale, formant la « Main du Roi », et la reconstitution de certaines d'entre elles. L'allée de Villepreux est en cours de réhabilitation. L'allée de Maintenon reliait les domaines de Versailles et de Marly ; or, la reconstitution d'un lien physique entre ces deux domaines tellement liés par l'histoire est vivement souhaitée par beaucoup d'acteurs. Les allées de Saint-Cyr et Fontenay ont été en partie rompues par l'urbanisation, et passent par la zone « agricole » du triangle de Pion. L'allée de la Tuilerie passe par des terres agricoles, mais n'a plus d'existence matérielle.

Certains prônent également le retour des noms historiques, qui permettraient de prendre conscience de la lecture d'ensemble du domaine. Ainsi, le « Petit Parc » actuel pourrait être renommé « jardin », et le « Grand Parc » actuel redevenir le « Petit Parc », de

sorte que le « Grand Parc » redevienne cet ensemble de 8600 hectares, clos sur décision de Louis XIV.

E/ Améliorer l'offre touristique

Beaucoup d'acteurs estiment qu'il est nécessaire de déconcentrer l'afflux touristique du Château de Versailles. Il s'agirait tout d'abord de faire comprendre que Versailles ne s'arrête pas à ses frontières administratives, mais que le domaine de Marly, le Potager du Roi, l'Arboretum de Chèvreloup lui sont intimement liés. Pour ces deux derniers sites, certains considèrent qu'il faudrait d'abord qu'ils soient mieux valorisés, voire mieux entretenus, sous peine de décevoir le visiteur. La possibilité de balades à vélo ou à pied entre Versailles et Marly serait vivement appréciée par certains. Or, il reste des obstacles : l'autoroute A13 à franchir, le Trou d'Enfer fermé au public. Versailles, ce sont aussi ces logiques patrimoniales à reconstituer présentées dans le paragraphe précédent.

Sur la Plaine, beaucoup évoquent la possibilité d'y développer un « tourisme vert » mieux encadré, de sorte que les agriculteurs n'en pâtissent pas mais qu'au contraire, ils puissent s'y retrouver. La communication sur les randonnées doit s'accompagner d'actions de sensibilisation, et d'indications concernant la vente et/ou des visites à la ferme. En plus de guides et de cartes, la signalétique est importante pour que les promeneurs puissent découvrir tous les sites, et cela les encourage à rester sur les chemins. Certains estiment qu'il faudrait avant tout des infrastructures et équipements permettant non seulement de découvrir dans de bonnes conditions la Plaine (toilettes, poubelles...), mais qui permettent aussi de consommer et de rester sur le territoire, de sorte que le tourisme lui profite. C'est ainsi qu'il faudrait, pour eux, continuer de développer les gîtes ruraux, mais aussi proposer des bistrotts dans les villages, une ou plusieurs boutiques de produits locaux. L'histoire locale doit être mise en avant, notamment celle de la vallée de la Mauldre, ou encore les allées mérovingiennes présentes dans plusieurs communes et souvent oubliées.

Il paraît souvent nécessaire de créer des liens avec les autres territoires. Cela passe par des sentiers de randonnée qui, par leur nature-même, s'accommodent mal des délimitations,

mais aussi par des routes touristiques thématiques, dont voici les exemples mentionnés en audit :

- les « chemins de Versailles », permettant de découvrir Marly, le Grand Parc et ses « villages », le réseau hydraulique, de l'amont (plateaux de Saclay et de Saint-Quentin-en-Yvelines, emplacement de la machine de Marly, aqueducs de Louveciennes et de Buc, voire Maintenon) à l'aval (Val de Gally, puis vallée de la Mauldre).

- une route des lavoirs, qui bénéficierait à toutes les communes de la Plaine ou presque et qui les lierait à bien d'autres villes et villages pour qui ils sont si importants du point de vue patrimonial

- une route des Châteaux de l'ouest parisien, passant entre autres par Versailles, Saint-Cloud, Meudon, le parc de Sceaux, Grignon, Thoiry, Jouars-Pontchartrain, Dampierre.

- une route des producteurs de l'ouest francilien, associant la Plaine de Versailles au plateau de Saclay, au Triangle Vert, à la Plaine de Montesson.

- un sentier entre batteries militaires, permettant de faire revivre cette histoire souvent omise, qui passerait par le fort du Trou d'Enfer, les batteries de Bois-d'Arcy et de Noisy, et tous les autres éléments de fortification de la ligne Séré de Rivières en Île de France.

- une route des monastères de la Vallée de la Seine, passant par le site de l'abbaye d'Abbecourt à Orgeval, qui pourrait se confondre en partie avec la route des impressionnistes.

III/ Des actions concrètes d'aménagement du territoire

Deux gammes d'actions sont proposées, celles destinées à une meilleure mobilité, et celles servant à relocaliser l'activité sur la Plaine et en centre-bourg.

A/ Organiser une meilleure mobilité sur la Plaine

1/ Développer les transports collectifs

La principale ligne de Transilien desservant le secteur est la ligne N. Si certains reconnaissent des améliorations, ses usagers se plaignent régulièrement de travaux trop fréquents, et de cadences pas suffisamment régulières. Beaucoup d’habitants le long de la ligne Plaisir-Dreux aimeraient des trains plus réguliers, au moins un toutes les demi-heures à la place du train toutes les heures comme c’est le cas actuellement. Il en est de même pour les usagers de la vallée de la Mauldre, qui apprécieraient en plus de bénéficier de trajets plus rapides entre Plaisir et Paris²⁷⁷. Bien que controversée à cause des nuisances sonores et paysagères qu’elle engendre, la ligne de tramway T13 constitue, pour certains, une avancée dans l’amélioration de la mobilité sur la Plaine.

Les villes et villages de la Plaine non desservis par le train sont plus ou moins bien reliés aux réseaux de bus. Malgré des initiatives d’« auto-stop organisé » permis par les « Flexibus », se déplacer sur la Plaine reste souvent difficile. Beaucoup prônent une augmentation des cadences, et une vraie réflexion quant aux correspondances, ce qui irait dans le sens de l’écologie, puisque cela permettrait la réduction de l’utilisation de la voiture. Une personne auditée met en avant le fait que l’attachement à la voiture, au mode de déplacement individuel reste présent et que des fréquences plus élevées devraient s’accompagner d’un encouragement.

2/ Trouver des solutions aux importants problèmes de trafic routier

Une réflexion doit être menée sur les liaisons routières souvent engorgées sur la Plaine. Elle inclut en grande partie pour les acteurs des mesures de perfectionnement et

²⁷⁷ Les trains entre Mantes-la-Jolie et Paris-Montparnasse, passant par la vallée de la Mauldre, s’arrêtent à toutes les gares entre Plaisir et Paris, soit un trajet de 45 minutes entre les deux villes. Les trains de Dreux à Paris ne s’arrêtent, entre Plaisir et Paris, qu’à une seule gare, celle de Versailles-Chantiers, faisant gagner dix-neuf minutes à leurs usagers.

d'encouragement aux transports collectifs précédemment citées, et celles de relocalisation sur la Plaine qui seront détaillées par la suite. Plusieurs acteurs évoquent la difficile liaison entre Mantes-la-Jolie et Rambouillet, qui cause de nombreux problèmes de circulation et de nuisances dans des villages traversés quotidiennement par des poids lourds et de nombreuses automobiles.

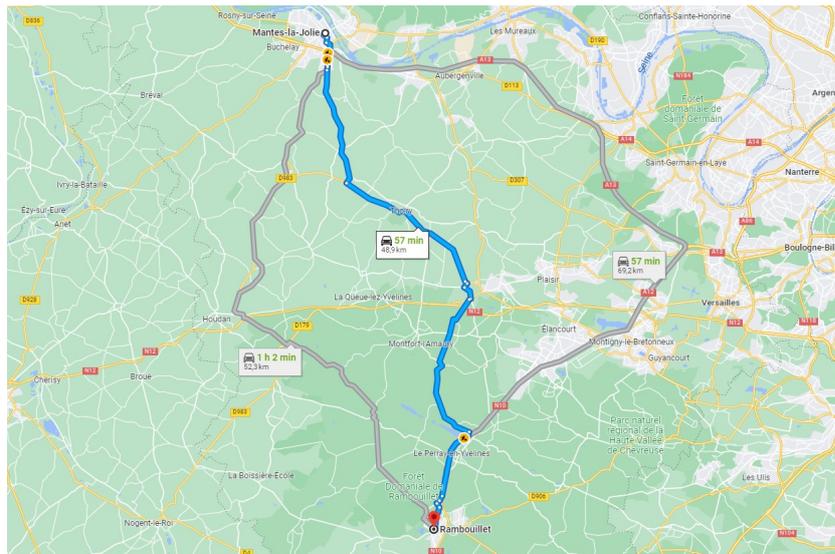


Figure 47 : les trois trajets proposés par Google Maps© pour relier Mantes-la-Jolie à Rambouillet. L'un des trajets suit les grands axes (A13, changement au triangle de Rocquencourt pour prendre l'A12, puis N10) mais impose un détour (20 km supplémentaires par rapport aux trajets les plus courts), et est souvent embouteillé. De ce fait, il est délaissé par une partie du trafic qui lui préfère :

- le trajet en bleu traversant l'ouest de la Plaine, et passant par les centres-bourgs de Breuil-Bois-Robert, Arnouville-lès-Mantes, Hargeville, Thoiry, Neauphle-le-Vieux, Mareil-le-Guyon, Les Mesnuls, Le Perray-en-Yvelines.
- le trajet (non indiqué) passant par la D191 qui traverse plusieurs bourgs de la vallée de la Mauldre, avant de rejoindre Mareil-le-Guyon.
- le trajet plus à l'ouest (en gris) passant par la vallée de la Vaucoeurs et posant des problématiques similaires.

Plus généralement, les liaisons nord-sud posent problème, quelques solutions spécifiques sont proposées. Un acteur considère qu'il faudrait interdire certaines routes aux poids lourds et faire respecter cette interdiction, de sorte qu'ils ne traversent plus des villages comme Rennemoulin pour ne citer que lui. Malgré la controverse à ce sujet, un acteur juge inévitable la construction d'une nouvelle route entre Mantes-la-Jolie et Rambouillet. Toutes les mesures devraient alors être prises pour éviter l'urbanisation le long de ce nouvel axe majeur. Mais il se dit favorable à toute autre proposition qui permettrait d'absorber le trafic sans cette route, comme un détournement d'une partie de la circulation sur les grands axes entre Évreux, Dreux, Chartres et Orléans.

3/ Poursuivre et accélérer l'encouragement aux modes de circulation doux

Il s'agit en priorité de poursuivre la construction des pistes cyclables et d'en construire de nouvelles, de sorte à densifier le réseau et à faire en sorte que les cyclistes puissent se déplacer partout de manière sécurisée. Tous les acteurs doivent être mis autour de la table pour trouver des solutions augmentant la part de cyclistes dans les déplacements du quotidien, toujours dans la logique de diminuer la circulation automobile.

B/ Remettre l'activité au plus près des lieux d'habitation

Des actions sont proposées pour revitaliser les centres-bourgs. Certains suggèrent que les municipalités reprennent des commerces désaffectés, de sorte que des jeunes s'y installent et les fassent revivre et que, dans le même temps, elles luttent contre les grandes zones commerciales souvent vues comme ayant une part importante de responsabilité dans ce qui est communément appelé « la mort des centres-villes et des villages ». Beaucoup seraient favorables à la réouverture de bistrot, de brasseries/restaurants, si importants dans la vie de village et qui pourraient mettre à l'honneur les produits locaux. Cela permettrait en outre de faire revenir de l'emploi sur place.

A cette fin, quelques acteurs proposent de travailler sur le renforcement des dynamiques entre les villes, notamment celles du sud de la Plaine, et les campagnes, de sorte qu'une partie de l'emploi des habitants de la Plaine ne soit plus nécessairement dans la métropole parisienne, en ville nouvelle ou au bord de la Seine mais aussi à Plaisir, à Bois-d'Arcy, à Fontenay-le-Fleury, à Villepreix, à Saint-Cyr-l'École. Certains prônent aussi la construction de zones d'aménagement concerté, de manière réfléchi et intégrées dans le paysage, de sorte que des entreprises et des services puissent s'y installer et créer de l'emploi.

IV/ Organiser une meilleure efficacité énergétique

Les objectifs des PCAET sont rarement mentionnés, mais ceux qui les évoquent pointent du doigt des retards des intercommunalités dans leur mise en œuvre. Pour ceux qui citent cet enjeu, la Plaine de Versailles doit se diriger vers une plus grande autonomie énergétique. Pour cela, l'isolation thermique des bâtiments doit être optimisée, et les énergies renouvelables développées. Or, cela se heurte bien souvent à l'intégration paysagère. Les éoliennes sont vivement vilipendées par certains pour leur impact paysager, tandis que celui des panneaux photovoltaïques est plus débattu. Un acteur se dit favorable à l'organisation d'un débat à ce sujet. Concernant l'isolation, quelques acteurs font état de cas où l'isolation par l'extérieur a profondément nui aux qualités architecturales des logements concernés.

A21- Mode d'action ensemble

I/ Un PNR est souvent vu comme quelque chose d'intéressant, mais certains envisagent les contraintes que cela pourrait engendrer.

Certains acteurs m'ont proposé spontanément l'idée de PNR. Sinon, compte-tenu de la réflexion de Sites & Monuments et Yvelines Environnement quant à cet outil²⁷⁸, j'ai systématiquement posé la question en fin d'audit. Peu se souviennent que l'idée d'un PNR a été brièvement évoquée à l'APPVPA, puis rejetée par les agriculteurs qui ont craint de nombreuses contraintes, qu'il s'agisse de lourdeurs administratives supplémentaires ou d'obstacles au développement leur activité. Cet audit révèle que ces craintes ou ces questionnements sont toujours présents chez certains d'acteurs, mais qu'un grand nombre d'entre eux envisage les avantages que pourrait présenter un tel statut, la charte qui en découlerait et la reconnaissance d'un territoire et de son identité à des échelles bien plus larges que la Plaine de Versailles.

Qu'est-ce qu'un parc naturel régional ?²⁷⁹

« Les parcs naturels régionaux visent à préserver et à gérer durablement des territoires dont le patrimoine naturel, culturel et paysager présente un intérêt particulier.

Créés à l'initiative des Régions, les parcs naturels régionaux (PNR) sont un cadre privilégié pour les actions des collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. Ils concourent aux politiques de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public.

Chaque PNR est géré par un syndicat mixte chargé de l'aménagement et de la gestion du parc. Il fait l'objet d'une charte, qui constitue le projet du parc naturel régional. Cette charte détermine en particulier les orientations de protection, de mise en valeur et de développement, notamment les objectifs de qualité paysagère, ainsi que les mesures permettant de les mettre en œuvre et les engagements correspondants. Ces orientations et mesures peuvent avoir des incidences sur les projets d'aménagement et de construction, notamment à travers les documents de planification auxquels la charte du

²⁷⁸ Il est possible de se référer au contexte de l'audit, présenté en introduction.

²⁷⁹ L'encadré est issu du site Internet suivant. Cerema. Les parcs naturels régionaux. <http://outil2amenagement.cerema.fr/les-parcs-naturels-regionaux-pnr-r510.html> (Dernière consultation le 22/09/2022).

PNR est opposable. »

A noter : dans les conditions prévues par le code de l'urbanisme, la charte d'un parc naturel régional peut tenir lieu de schéma de cohérence territoriale (SCoT) pour les communes de ce parc qui ne sont pas comprises dans le périmètre d'un SCoT.

Textes de référence :
Principalement les articles L. 333-1 à L. 333-4, L. 335-1 et R. 333-1 à R. 333-16 du code de l'environnement. Voir aussi l'article L. 144-1 du code de l'urbanisme pour les chartes de PNR tenant lieu de SCoT...

A/ Un outil transversal

Beaucoup voient un PNR comme une initiative très intéressante en milieu rural, pour valoriser le patrimoine au sens large, prendre en compte la diversité des enjeux et promouvoir des initiatives. Il permet un développement harmonieux des communes qui le composent, dans le respect de la ruralité. Certains insistent sur le fait qu'un patrimoine naturel suffisamment riche est un préalable nécessaire, mais qu'il est transversal dans ses approches. Ainsi, le patrimoine culturel est valorisé au même titre que les paysages. Il permettrait, pour certains, d'établir une « charte de gestion » de la Plaine de Versailles, apportant une synthèse des raisons pour lesquelles l'est du territoire est si protégé.

B/ Le PNR, un état esprit

Quelques acteurs insistent sur le rapport homme/nature : il s'agit en effet de préserver la nature dans un lieu habité. A ce titre, le PNR est bien différent du parc national dans lequel il existe un cœur inhabité²⁸⁰. Il s'agit d'un territoire d'expérimentation, dans lequel les acteurs s'affairent à concilier autant qu'ils le peuvent les trois piliers du développement durable.

²⁸⁰ Exception faite du parc national des Cévennes, dont le cœur est habité.

Le PNR fonctionne dans une logique de consensus, et non d'opposition. C'est ainsi qu'il est possible de faire bouger les lignes pour une meilleure prise en compte de l'environnement. Les acteurs du territoire sont consultés pour la rédaction de la charte, puis les élus se réunissent régulièrement au sein des comités syndicaux. Un PNR dépend de la volonté politique locale, les communes adhérentes adoptent des PLU en adéquation avec la charte. Un acteur déclare à ce sujet : « Sans volonté politique, on ne peut rien faire, de même qu'il serait préjudiciable de se fâcher avec un certain nombre d'acteurs, comme l'ONF. ». Mettre les gens autour de la table est l'une des missions phares d'un PNR.

Les parcs naturels régionaux ont une vocation d'accueil du public. Pour assurer la bonne cohabitation entre les différents usages, leurs équipes mènent des actions de pédagogie. Cela peut passer par des ateliers divers et variés, notamment à destination des scolaires, mais aussi par une présence des équipes auprès des élus, et des panneaux d'information visant à sensibiliser le public. Certains acteurs pensent qu'un territoire reconnu comme PNR est susceptible d'être davantage respecté et que les particuliers seront moins tentés d'y commettre des incivilités ou d'y effectuer des dépôts sauvages.

C/ Un outil d'aménagement du territoire

1/ Pour certains, le PNR est une nécessité pour un tel territoire menacé d'urbanisation.

Nous l'avons vu, le scénario tendanciel de beaucoup d'acteurs se résume en un mot : mitage. Cette destinée leur semble inévitable dans un contexte d'extension de la métropole parisienne et de concentrations importantes d'activités dans le cadre des deux opérations d'intérêt national voisines de la Plaine de Versailles, Seine-Aval au nord et Paris-Saclay au sud, sauf à imaginer des mesures de protection ou une charte. Le PNR apparaît, pour certains, comme une solution adaptée, car elle restreindrait l'urbanisation tout en encourageant les dynamiques rurales et agricoles.

Certains estiment que le mitage est déjà trop avancé à l'est de la zone pour pouvoir prétendre au statut de PNR. D'autres pensent que la charte est faite pour contenir l'urbanisation, et que la refuser à un tel endroit serait contraire aux valeurs des PNR de préservation des caractères ruraux.

2/ La contribution à l'équilibre du territoire francilien

Les six zones naturelles d'équilibre (ZNE) d'Île de France formaient une « marguerite » autour de Paris et constituaient autant d'espaces de respiration pour des citoyens d'autant plus nombreux que Paris et la petite couronne se densifiaient et s'étendaient.²⁸¹ Beaucoup estiment que, dans le contexte du Grand Paris, cette notion d'équilibre entre le rural et l'urbain est plus que jamais d'actualité.

281 L'article suivant renseigne sur les zones naturelles d'équilibre, conçues notamment comme lieux de détente des millions de citoyens de Paris et de ses alentours immédiats. Jean-Pierre Lozato, Université Paris IV. Les zones naturelles d'équilibre en Île de France : Quelle place, quel rôle pour les loisirs ? https://www.persee.fr/doc/noroi_0029-182x_1983_num_120_1_4168 (Consulté le 22/09/2022).

Les zones naturelles d'équilibre

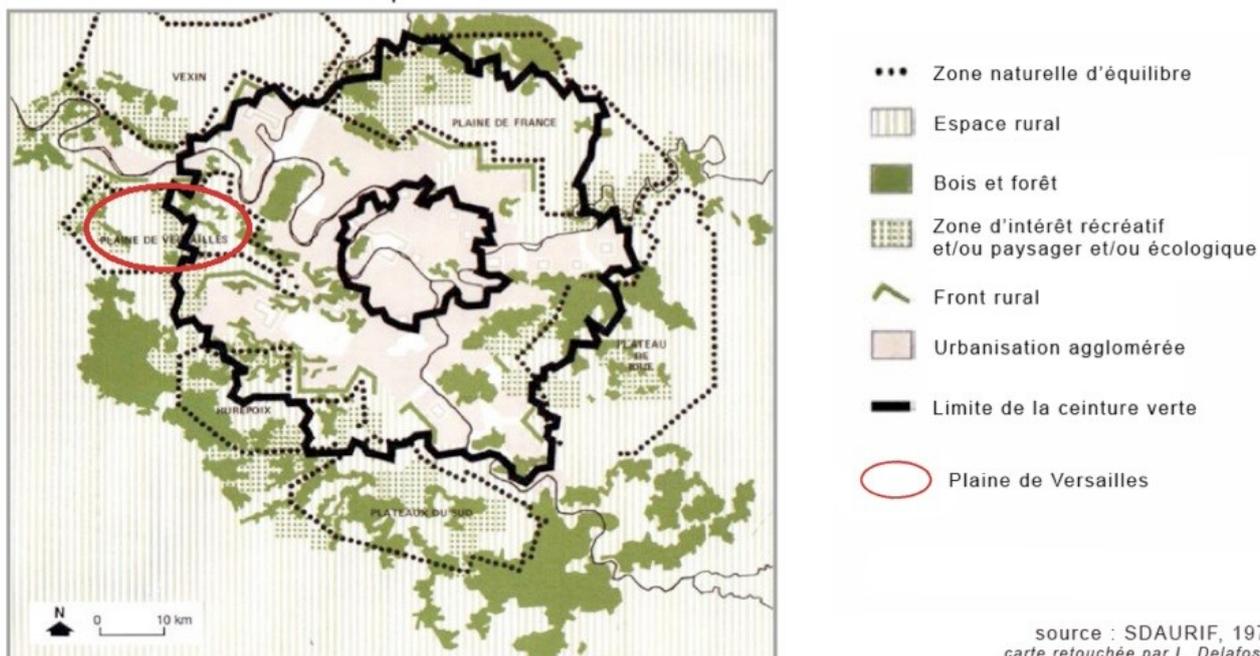


Figure 48 : Les six zones naturelles d'équilibre franciliennes²⁸²

En 1985 était créé le parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse. Il reprenait une grande partie des contours de la zone naturelle d'équilibre (ZNE) du Hurepoix. Trois autres PNR se constitueront par la suite, reprenant peu ou prou trois zones naturelles d'équilibre. Un cinquième PNR francilien est en cours de formation, et fait revivre la zone naturelle d'équilibre du Plateau de Brie. Le PNR apparaît ainsi, pour certains, comme le devenir évident des ZNE, c'est l'une des raisons pour lesquelles il semble naturel de réfléchir à cette question sur la Plaine de Versailles, seule ZNE concernée à l'heure actuelle par aucun PNR, constitué ou en projet.

282 OpenEditions Journals. Monique Toubanc et Justine Bonin. Planifier les trames vertes dans les zones urbaines : une alliance à trouver entre paysagisme et écologie. <https://journals.openedition.org/developpementdurable/9347?lang=en> (Consulté le 22/09/2022).

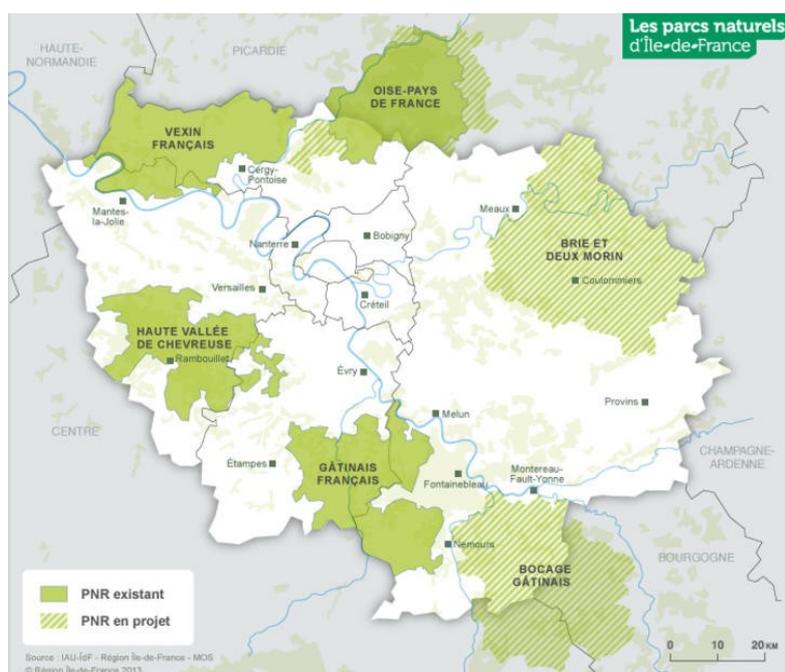


Figure 49 : Carte des PNR franciliens, constitués ou en projet.²⁸³ A comparer avec la carte précédente. Cinq des six ZNE semblent « renaître », seule la Plaine de Versailles n’est pas concernée par un PNR à l’heure actuelle.

La Plaine de Versailles contribue à l’équilibre régional, mais aussi plus local par sa localisation entre les deux opérations d’intérêt national Seine-Aval et Paris-Saclay. Le Château de Versailles constitue désormais une transition entre le monde très minéral de la métropole parisienne à l’est, et la zone agricole, plus verte, à l’ouest.

3/ Une reconnaissance à l’échelle nationale, voire au-delà

Nous avons vu les propos élogieux que tient un grand nombre de personnes auditées au sujet de l’APPVPA. Certains estiment qu’elle mène déjà les actions que les acteurs prêtent aux PNR, à savoir une valorisation du patrimoine dans l’acception la plus large du terme, le maintien de la ruralité, un soutien aux agriculteurs, la reconnaissance d’une identité, et ne

²⁸³ Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse. Les parcs naturels régionaux franciliens. <https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/park-protected-area/un-territoire-preserve-fiche-didentite/les-parcs-naturels-regionaux-franciliens> (Dernière consultation le 22/09/2022).

perçoivent pas nécessairement l'intérêt d'une telle structure. D'autres en revanche considèrent non seulement qu'il permettrait de poursuivre voire d'accélérer les actions entreprises grâce aux moyens plus importants dont dispose un PNR, mais qu'il permettrait aussi au territoire d'être connu et reconnu à l'échelle nationale. Si tout le monde n'en maîtrise pas forcément le fonctionnement précis, beaucoup connaissent le concept, et être labellisé PNR est souvent vu comme un gage de qualité pour un territoire qu'on a ainsi envie de découvrir. Une fédération des parcs naturels régionaux existe à l'échelle nationale, et constitue un lieu de discussions autour des enjeux. L'un de ses temps forts est le congrès des parcs, organisé tous les deux ans.

Un acteur souligne que le principe du parc naturel régional est envié dans le monde. Il affiche une volonté de préservation de la nature, tout en considérant l'homme comme faisant partie intégrante du système. C'est ce qui fait, selon lui, son originalité et sa force, par rapport à la réserve intégrale qui l'exclut.

D/ La reconquête d'une identité

Plusieurs acteurs font le constat d'une identité de la Plaine de Versailles qui existe, mais qui n'est pas perçue en dehors, ni par certains nouveaux habitants. De plus, aucune intercommunalité n'épouse ses contours, elle apparaît au contraire comme très morcelée. A ce titre, l'APPVPA est souvent perçue comme une structure intéressante, qui a apposé des pancartes « commune de la Plaine de Versailles » à chaque entrée de ville ou village adhérent, et qui mène diverses actions pour promouvoir l'identité. Cependant, son manque de moyens revient presque systématiquement en audit. Un PNR pourrait conférer des moyens supplémentaires aux projets d'un territoire qui retrouverait un nom sur la carte de l'Île de France, à l'instar du Vexin français et de la Haute-Vallée de Chevreuse. L'enjeu est d'éviter un effacement face à ses voisins plus connus et explicitement nommés. Ainsi, un PNR, en plus d'être gratifiant pour les producteurs et ceux qui l'habitent, est un outil rassembleur. Il permet à des élus de se réunir et de s'accorder quant à des objectifs, des projets.

Certains mettent en garde sur le fait que l'identité doit préexister au PNR, que ce n'est pas lui qui doit créer une identité artificielle. Sur ce point, quelques-uns décrient l'élargissement du PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse en 2011.

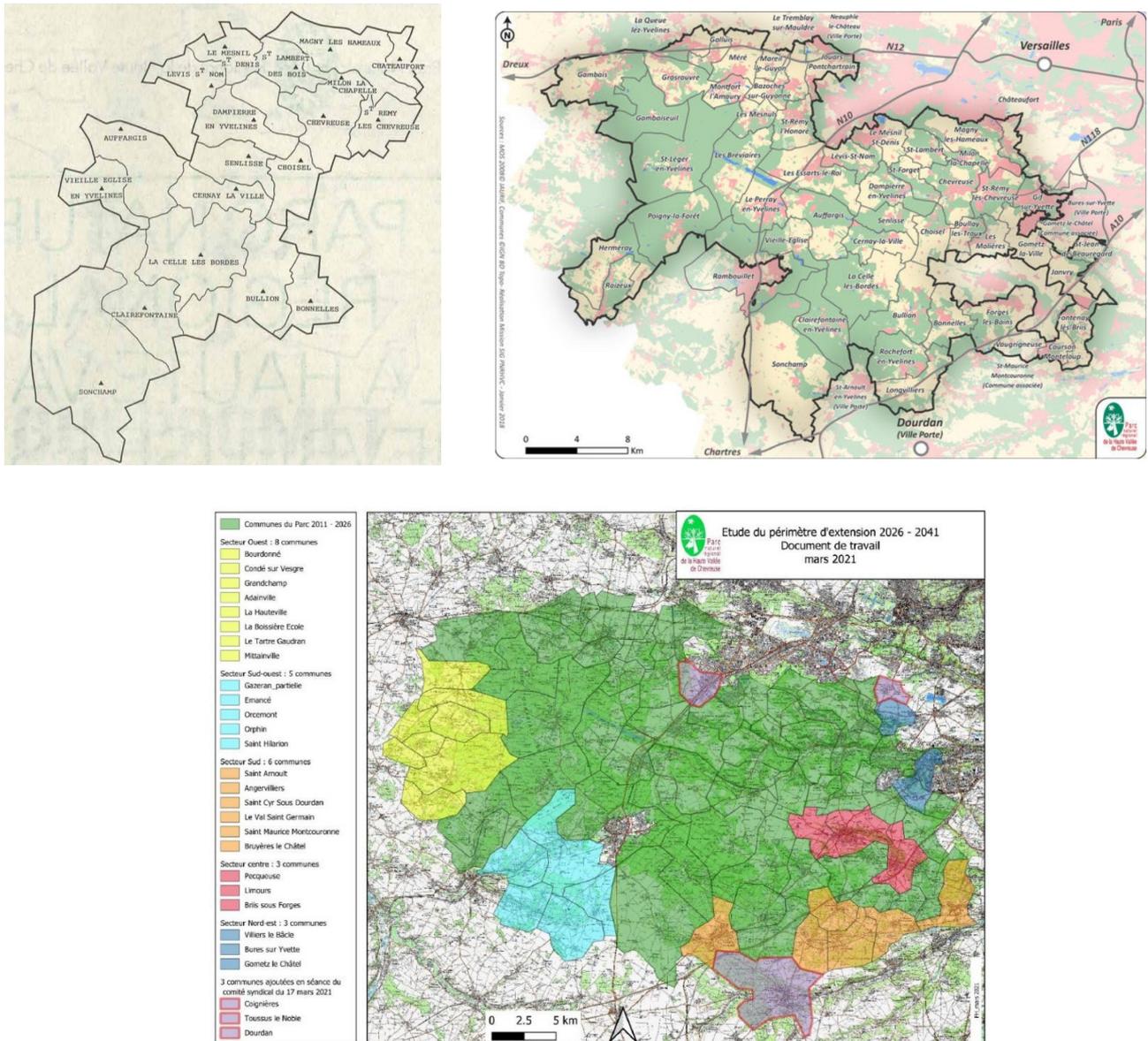


Figure 50 : En haut à gauche, périmètre du parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse au moment de sa création en 1985. Il comptait alors 19 communes, 25 000 hectares et 37 000 habitants²⁸⁴. En haut, à droite, périmètre actuel, depuis la dernière révision de charte

284 Journal d'information du parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse, février 1986. https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/sites/default/files/media/doc/echo_0.pdf (Dernière consultation le 22/09/2022).

en 2011. Il concerne alors 53 communes²⁸⁵, 64 616 hectares et 114 025 habitants²⁸⁶. En bas, extension envisagée pour la charte 2026 – 2041. Le parc comprendrait alors 81 communes²⁸⁷.

La plupart de ceux qui évoquent ces agrandissements à chaque révision de charte considèrent qu'ils ont nui à la cohérence d'ensemble du territoire et, ainsi, au sentiment d'appartenance. Certaines communes ont pu accepter l'entrée dans le parc, davantage motivées par le principe du PNR que par des références identitaires communes. Or, cela peut être vu comme un frein à l'engagement dans des objectifs ambitieux.

De ce fait, beaucoup estiment qu'il faudrait être particulièrement vigilant à la question de l'identité si un PNR voyait le jour sur la Plaine de Versailles. Faudrait-il qu'il épouse les limites de la zone naturelle d'équilibre, ou faudrait-il envisager des contours plus restreints, qui peuvent être plus cohérents du point de vue de l'identité ? Tout en composant avec la tendance qui semble plutôt à l'agrandissement des PNR.²⁸⁸ La question du nom se poserait également : s'agirait-il du « parc naturel régional de la Plaine de Versailles » ou porterait-il un autre nom ? Ce qui apparaît le plus souvent comme une évidence à l'est de la vallée de la Mauldre peut l'être moins à l'ouest, même si certains rappellent que des communes à l'ouest de la Mauldre ont rejoint l'APPVPA.

E/ Des sujets qui font débat

285 A noter que Vaugrigneuse et les Molières ont rejoint le parc en 2019, en cours de charte.

286 Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse. Fiche d'identité du parc. <https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/le-parc-aire-protgee/un-territoire-preserve/fiche-didentite-du-parc> (Dernière consultation le 22/09/2022).

287 Rapport du Conseil régional d'Île de France. PNR du Gâtinais français et PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse : engagement des procédures de renouvellement de classement. Septembre 2021. <https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2021/09/CR%202021-024.pdf> (Dernière consultation le 22/09/2022).

288 Le plus petit PNR en terme de superficie est le PNR Scarpe-Escaut, avec ses 485 km². En nombre de communes, il s'agit du PNR des Alpilles (16 communes), mais celles-ci sont très étendues.

1/ Une agriculture encouragée ou contrainte ?

Certains voient dans le PNR un outil intéressant d'encouragement aux initiatives agricoles originales et aux circuits courts. D'autres en revanche, notamment des agriculteurs, perçoivent davantage des contraintes liées à ce statut. Ils craignent pour certains une réglementation bloquant certains projets, ou encore qu'il s'agisse d'une « feuille de plus au mille-feuille administratif », avec toutes les démarches qui l'accompagne. Beaucoup entendent ces craintes, auxquelles ils répondent par le caractère volontariste de la démarche, émanant d'acteurs locaux. En effet, la charte serait coconstruite, et chaque commune serait libre d'adhérer ou non. Certains démentent les contraintes pour l'agriculture en évoquant des exemples de PNR essentiellement agricoles. Ils constatent que celui du Vexin français, tout proche, n'a pas empêché le développement de l'agriculture, et qu'il a même encouragé des initiatives intéressantes.

2/ Une procédure longue

Il faut en général une dizaine d'années pour monter un PNR, ce qui est trop long pour ceux qui craignent les enjeux à court terme.



Figure 51 : Étapes conduisant à la création d'un PNR²⁸⁹

289 Pays de Gâtine. Comment créer un parc naturel régional ? <https://www.pays-gatine.com/la-d%C3%A9marche-de-cr%C3%A9ation.html#:~:text=La%20cr%C3%A9ation%20d%27un%20Parc,un%20projet%20de%20territoire%20durable.> (Dernière consultation le 22/09/2022). Les passages cités dans

Les diagnostics de territoire comprennent successivement :

- un dossier d'opportunité, qui « permet de disposer d'un ensemble d'éléments descriptifs relatifs au patrimoine naturel et culturel et aux paysages du territoire, mais aussi à ses caractéristiques socio-économiques. Il démontre la motivation et l'implication des acteurs du territoire dans la mise en place d'un PNR, ainsi que la pertinence et la plus-value de l'outil PNR ».

- un diagnostic de territoire permettant à chacun d'« avoir accès à un socle partagé de connaissances ».

Puis vient la phase de rédaction de la charte qui, en plus d'un plan de classement potentiel et d'annexes, doit comporter « un rapport qui détermine :

- Les orientations de protection, de mise en valeur et de développement envisagées pour la durée du classement. En particulier, les objectifs de qualité paysagère sur le territoire du parc et les objectifs en matière de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques sont définis ;

- Les mesures qui seront mises en œuvre sur le territoire classé, applicables à l'ensemble du parc ou dans des zones déterminées à partir des spécificités du territoire ;

- Un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la charte ainsi qu'un dispositif de suivi de l'évolution du territoire établi ;

- Les modalités de la concertation pour sa mise en œuvre et les engagements des collectivités territoriales et de l'Etat pour mettre en œuvre ses orientations et mesures ».

Au moment de l'adhésion, il existe trois statuts pour les communes.

- les communes adhérentes,

- les communes associées, n'ayant pas le droit de vote au conseil syndical, mais dont l'adhésion au PNR est possible en dehors des périodes de révisions de charte. Ce statut doit rester exceptionnel.

- les villes « porte », ne disposant pas du caractère rural indispensable à l'adhésion, mais pouvant bénéficier d'initiatives du PNR.

les deux paragraphes suivants sont tirés de ce site.

3/ Malgré le potentiel du territoire et les volontés affichées par la Région, l'intérêt de cette dernière est difficile à prévoir.

Plusieurs acteurs redoutent la réaction de la Région à la présentation d'un tel projet. Pourtant, le Conseil régional semble manifester beaucoup d'intérêt pour ces chartes prônant un « développement durable, alliant préservation du patrimoine et développement économique »²⁹⁰. Sera-t-il prêt à soutenir un nouveau PNR, alors que deux autres projets existent en Île de France, celui de Brie et Deux Morins et celui du Bocage Gâtinais ? Plusieurs acteurs répondent que la création d'un PNR de la Plaine de Versailles serait en adéquation avec les objectifs affichés du SDRIF en cours de révision, à savoir « une région ZAN (zéro artificialisation nette), ZEN (zéro émission nette) et circulaire (zéro déchet) ».

4/ Une contiguïté de trois PNR parfois commentée

Avec un « PNR de la Plaine de Versailles », trois PNR seraient contigus ou presque : celui du Vexin français, de la Plaine de Versailles et de la Haute-Vallée de Chevreuse. Certains voient une situation qui jouerait en défaveur de cette création, quand d'autres estiment qu'il serait tout à fait judicieux pour mener à bien des projets transversaux, notamment en ce qui concerne les trames vertes.

II/ L'Opération Grand Site

Quelques acteurs évoquent cette idée, qui est selon eux parfaitement adaptée pour valoriser un site exceptionnel soumis à de fortes pressions d'usage. Cela permettrait au territoire délimité de faire partie du réseau des Grands Sites de France dans lequel il pourrait bénéficier de très utiles retours d'expérience.

290 Région Île de France. Parcs naturels régionaux franciliens : des moyens renforcés dès 2018. <https://www.iledefrance.fr/parcs-naturels-regionaux-franciliens-des-moyens-renforces-des-2018> (Dernière consultation le 22/09/2022).

Qu'est-ce qu'une Opération Grand Site (OGS) ?

« Une politique nationale au service des sites classés très fréquentés²⁹¹

Ces projets de réhabilitation et de gestion sont conduits dans le cadre d'"Opérations Grands Sites", démarches partenariales qui associent l'État, les Collectivités locales et les acteurs des sites. Les Opérations Grands Sites se traduisent par des interventions concrètes d'amélioration : réhabilitation de zones dégradées, amélioration ou création d'équipements d'accueil, etc.

Elles reposent sur des principes forts qui doivent être admis par tous les partenaires qui s'engagent dans une telle démarche :

- le respect de "l'esprit des lieux" propre à chaque site est à la base de toute intervention sur un Grand Site,
- un Grand Site a une fonction majeure d'accueil du public et de pédagogie,
- la fréquentation d'un site doit être compatible avec sa conservation ce qui veut dire que la fréquentation doit être maîtrisée et gérée,
- les habitants doivent être associés aux projets et à la vie du Grand Site,
- les retombées économiques du projet doivent bénéficier à l'ensemble du territoire et à sa région. »

Une opération Grand Site « parc des chasses » a déjà été proposée, mais a été rejetée, notamment parce que l'entité choisie apparaissait trop petite²⁹². Comment élargir le périmètre ? Peut-être faudrait combiner le parc des chasses avec une partie du réseau hydraulique, ou avec la vallée de la Bièvre voisine.

291 Extrait de la présentation de la politique des Grands Sites de France sur le site du Réseau des Grands Sites de France. <https://www.grandsitedefrance.com/demarche/la-politique-grand-site-de-france> (Dernière consultation le 15/09/2022).

292 Une opération Grand Site a notamment été lancée à Chambord. Elle inclut le domaine et ses alentours immédiats, et a pour ambition de garantir un équilibre entre la Loire, la Sologne et, entre les deux, le domaine – et la forêt – de Chambord.

III/ Un pays d'art et d'histoire

L'idée m'a été proposée quelquefois en audit. Il permettrait, entre autres avantages, de reconnaître le patrimoine historique, voire naturel, lié à Versailles, et de bénéficier d'un chargé de mission patrimoine. Une personne auditée considère que la création d'un tel pays permet aussi d'être prospectif et de s'intéresser aux documents d'urbanisme. La constitution d'un pays d'art et d'histoire requiert un très gros travail de montage. Il se concrétise notamment par un lieu d'exposition et de mise en valeur, un CIAP (centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine).

Qu'est-ce que le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » ?²⁹³

« Le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie.

[...]

La mise en œuvre du label repose sur un partenariat entre l'État et les collectivités territoriales, formalisé, après attribution du label, par la signature d'une convention renégociable tous les dix ans. »

Si les limites qu'il pourrait prendre ne m'ont pas été proposées, trois idées peuvent émerger, découlant du raisonnement mené jusqu'ici :

- L'emprise du Grand Parc des chasses, donc les 8600 hectares incluant le Château de Versailles et ses dépendances, les jardins, le Petit Parc et le Grand Parc.

293 Tiré du site du Ministère de la Culture, qui attribue le label. Label « Ville et Pays d'art et d'histoire ». <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Ville-et-Pays-d-art-et-d-histoire> (Consulté le 15/09/2022).

- Un pays d'art et d'histoire couvrant l'emprise historique du Château de Versailles, ses liens avec les châteaux proches comme Marly, mais aussi l'ensemble de son réseau hydrologique : les deux réseaux gravitaires provenant des plateaux de Saclay et de Saint-Quentin-en-Yvelines, incluant certains ouvrages d'art comme l'aqueduc de Buc, le réseau provenant originellement de la Machine de Marly et passant par l'aqueduc de Louveciennes. La question se pose même de savoir si un tel pays d'art et d'histoire ne pourrait pas inclure Maintenon et son aqueduc, sachant que ce dernier résulte d'un projet avorté de dérivation des eaux de l'Eure.

- Un pays d'art et d'histoire autour du personnage de Louis XIV, incluant Versailles et ses dépendances, Marly, Saint-Germain-en-Laye, voire le parc de Sceaux. Cela recréerait le lien entre Versailles et SGBDS.

Doit-on, à l'instar d'un des acteurs audités, considérer, comme c'est souvent le cas d'un point de vue historique, le ou les dernier(s) siècle(s) comme étant le(s) plus actif(s) ? Cela corroborerait l'idée de créer une entité autour de Versailles, de son Grand Parc et de sa Plaine.

IV/ Un élargissement des sites classés, ou la constitution de nouveaux

Une extension du site classé de la Plaine de Versailles jusqu'à Grignon a déjà été envisagée, mais n'a jamais abouti. Il en est de même pour la création d'un site classé de la vallée de la Vaucouleurs. Certains estiment pourtant nécessaire de classer des territoires, tant la pression urbanistique leur paraît forte.

V/ La réserve de biosphère

L'APPVPA y réfléchit²⁹⁴. Certains acteurs y sont très favorables, considérant qu'il s'agirait d'un territoire d'expérimentation du développement durable reconnu à l'international. L'un d'eux déclare : « Elle conférerait une plus grosse boîte à outils pour promouvoir cette zone naturelle et agricole, avec un intérêt très fort pour les zones de biodiversité », avant de poursuivre sur les moyens supplémentaires qui bénéficieraient au territoire et dont l'APPVPA ne dispose pas. D'autres en revanche sont plus sceptiques, craignant des contraintes pour quelques-uns, ou considérant que le territoire ne disposerait pas de zones cœur suffisantes pour pouvoir prétendre à ce titre.

VI/ Un dispositif semblable à la zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) du Plateau de Saclay

Un acteur propose la mise en place d'une telle zone dans laquelle des espaces naturels ou agricoles ne pourraient plus être urbanisés. L'association Terre et Cité, dont l'esprit est proche de celui de l'APPVPA, ne serait-ce que par leur histoire²⁹⁵ et leurs actions sur un territoire soumis à de fortes pressions urbanistiques, a accompagné la création d'une telle zone et continue de s'en occuper activement.

Un dispositif unique en France²⁹⁶

« La loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris a créé une zone de protection naturelle,

294 La réflexion est présentée dans la partie « diagnostic », dans la sous-partie consacrée à l'APPVPA.

295 Les deux ont été créées suite à un même audit patrimonial mené par les équipes de stratégies patrimoniales à l'institut national agronomique, sur quatre zones agricoles franciliennes soumises à d'intenses pressions, dont le Plateau de Saclay et la Plaine de Versailles. Pour en savoir davantage, il est possible de se référer à l'ouvrage suivant. Hervé Brédif, Ambroise de Montbel (dir.). *Facilitations stratégiques. Refonder l'action en commun dans les organisations et les territoires*. (pages 279 à 304). Septentrion Presses Universitaires.

296 Établissement public d'aménagement Paris-Saclay. La zone de protection naturelle, agricole et forestière. <https://epa-paris-saclay.fr/nos-missions/animer-le-territoire/zone-de-protection-naturelle-agricole-et-forestiere/> (Consulté le 15/09/2022).

agricole et forestière (ZPNAF) à Paris-Saclay. Cette zone rend non urbanisables les espaces naturels et agricoles qui la composent. Ce dispositif législatif unique en France, préserve les exploitations agricoles dans le périmètre concerné et concilie agriculture et respect de l'environnement en mettant en place une gestion optimisée des espaces boisés et naturels du territoire. »

En chiffres : 4115 ha protégés, dont 2469 ha consacrés exclusivement aux activités agricoles et 1646 ha de forêts, cours d'eau, rigoles...

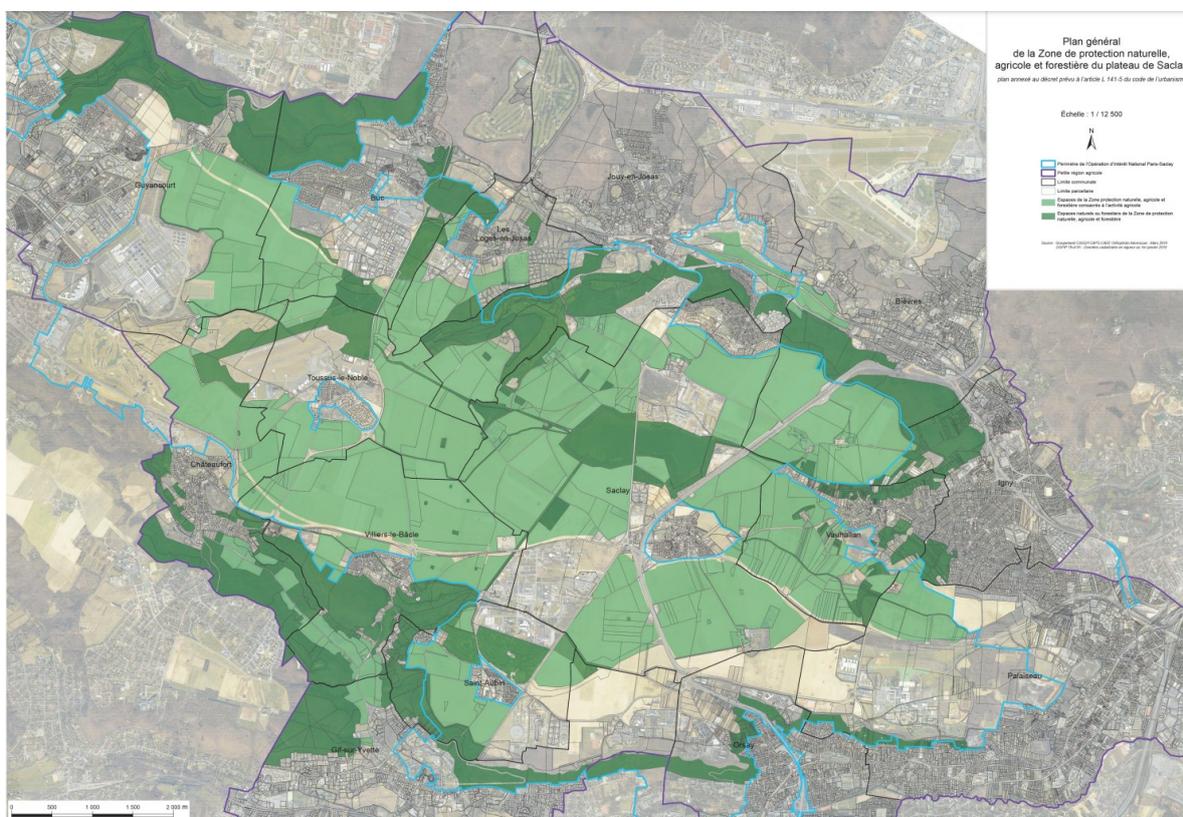


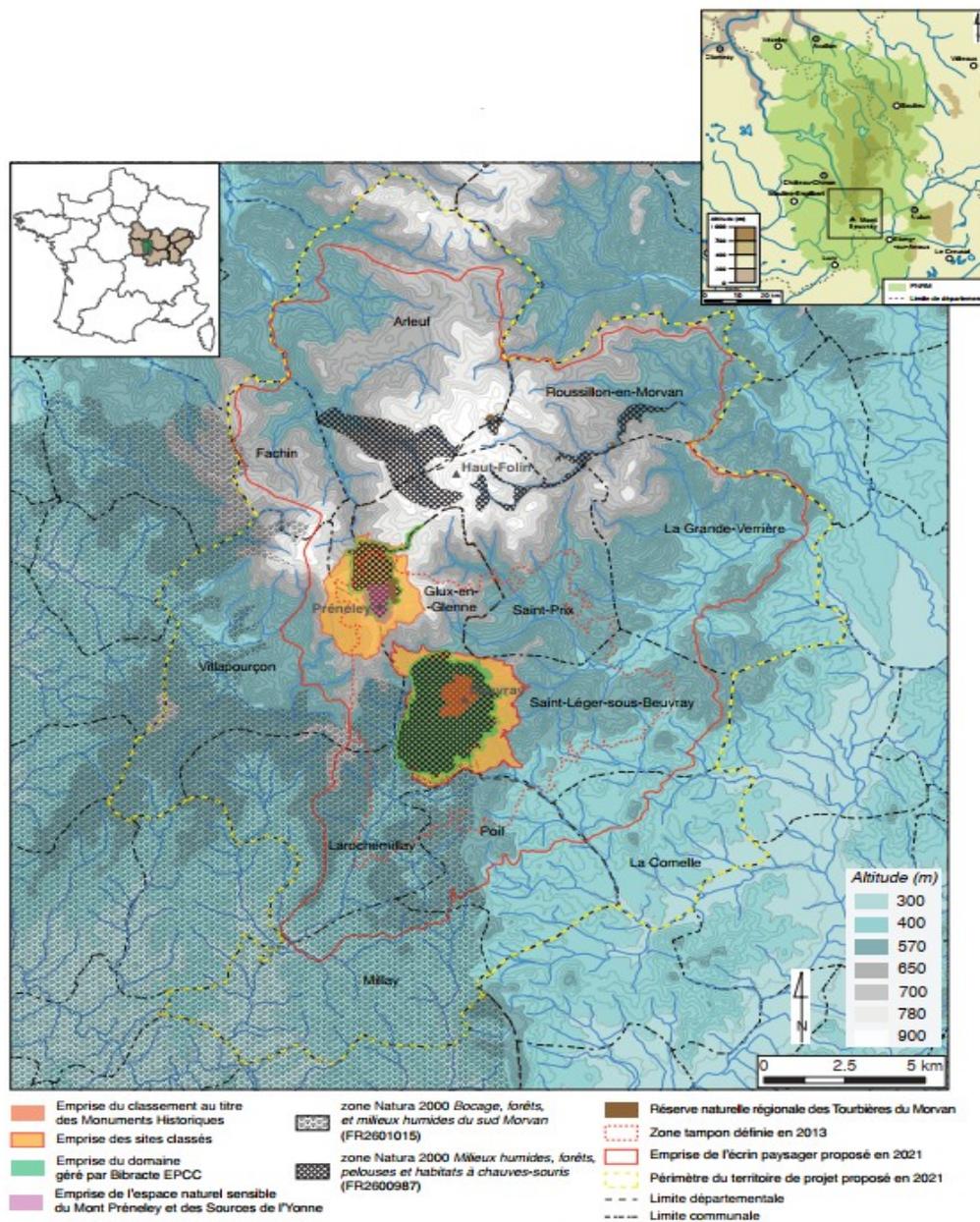
Figure 52 : Visualisation de la ZPNAF, sanctuarisée dans un territoire aux pressions urbaines²⁹⁷.

297 Terre et Cité. ZPNAF. <https://terreetcite.org/wp-content/uploads/2018/01/Carte-ZPNAF.pdf> (Dernière consultation le 23/09/2022).

VII/ Une combinaison des modes d'actions complémentaires

A/ Suivant l'exemple de Bibracte

Trois personnes auditées comparent Bibracte au Château de Versailles par les liens qu'elle entretient avec son environnement. Comme la demeure du Roi Soleil, l'ancienne capitale du peuple gaulois des Éduens n'a pas été construite à l'emplacement qu'on lui connaît par hasard. Elle occupe en effet une position stratégique sur le mont Beuvray dominant les vallées environnantes.



1. Le périmètre du Grand Site de France et sa localisation au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté et du Parc naturel régional du Morvan.

Figure 53 : Emboîtement des mesures de protection et de classement autour du site archéologique de Bibracte²⁹⁸.

Le site archéologique est géré par un établissement public de coopération culturelle (EPCC) ayant pour membres l'État, le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, les

298 Bibracte – Mont Beuvray. Demande de 2^e renouvellement du label Grand Site de France.

conseils départementaux de la Nièvre et de la Saône et Loire, le parc naturel régional du Morvan, le centre des monuments nationaux et le centre national de la recherche scientifique²⁹⁹. Le site classé du mont Beuvray inclut l'emprise du domaine géré par l'EPCC, incluant elle-même l'emprise du classement au titre des Monuments Historiques. Un écrin paysager a été défini, couvrant tout ou partie de 12 communes. L'opération Grand Site couvre alors l'intégralité des 12 territoires communaux. Celle-ci est étroitement liée au parc naturel régional du Morvan, auquel les 12 communes précédemment citées adhèrent.

Les trois acteurs évoquant Bibracte s'intéressent à cet emboîtement entre structures qui existe déjà en partie à Versailles, et qui pourrait, selon eux, y être reproduit intégralement avec intérêt. On y trouve en effet les domaines de Versailles et de Marly, classés au titre des Monuments Historiques et gérés par un Établissement public, l'EPV. Un site classé permet la protection de la perspective monumentale du Château de Versailles, sans inclure, à la différence du site classé du Mont Beuvray, le domaine géré par l'EPV. Une opération Grand Site pourrait être envisagée, reprenant une partie de l'emprise historique du Château de Versailles qu'elle contribuerait à valoriser. Elle pourrait concerner Versailles, Marly et, dans cette même logique de « zone tampon », les communes « rurales » de l'ouest du Grand Parc ainsi que la vallée de la Bièvre, incluant ainsi, comme c'est le cas à Bibracte, deux sites classés. Puis un parc naturel régional pourrait s'étendre davantage vers l'ouest, couvrant l'emprise de la zone naturelle d'équilibre ou une autre zone à définir.

B/ Combiner PNR et Pays d'art et d'histoire

En 2014, fait inédit, le PNR du Vexin français recevait le label « pays d'art et d'histoire »³⁰⁰. Auparavant, il était étroitement associé avec Pontoise, ville d'art et d'histoire.

299 Bibracte. L'Établissement public Bibracte EPCC. <https://www.bibracte.fr/letablissement-public-bibracte-epcc> (Dernière consultation le 23/09/2022).

300 Parc naturel régional du Vexin français. Pays d'art et d'histoire. <http://www.pnr-vexin-francais.fr/fr/education-et-culture/valorisation-patrimoines/>. (Dernière consultation le 23/09/2022).

C'est pourquoi deux acteurs envisagent, pour la Plaine de Versailles, un pays d'art et d'histoire qui couvrirait exactement l'emprise du PNR. Ils insistent sur le fait qu'il faudrait bien s'interroger en amont sur la cohérence historique qui, pour certains, n'est pas forcément évidente pour l'intégralité de la Plaine³⁰¹. Une personne auditée estime toutefois que, dans le cas du Vexin français, cette superposition n'a pas apporté de vraie plus-value au seul PNR présent initialement.

D'autres en revanche pourraient concevoir un ou plusieurs pays d'art et d'histoire au sein d'un PNR de la Plaine de Versailles, et associés à ce dernier. Outre ceux qui seraient liés à Versailles, cités précédemment, on peut penser à un pays d'art et d'histoire de la vallée de la Mauldre ou encore autour de Poissy³⁰², pouvant potentiellement inclure des communes comme Orgeval ou Morainvilliers.

A4- Chemin de changement

I/ Un travail immédiat de sensibilisation

Certains considèrent que des notions importantes ne sont pas nécessairement maîtrisées par tous. Il faudrait donc communiquer, échanger, autour des notions d'écosystème, de biodiversité ou encore de patrimoine. Ces mêmes acteurs regrettent que la représentation multi-échelles ne soit pas toujours la norme. Un acteur insiste sur le fait que les aménageurs devraient avoir une vision plus large que la parcelle sur laquelle ils portent leur projet.

301 Les acteurs évoquent en général une cohérence historique indéniable pour l'ancien Grand Parc, qui se conçoit assez facilement jusqu'à la Mauldre mais pas nécessairement au-delà. L'ouest de la Mauldre est en général perçu comme beaucoup moins lié à Versailles, si ce n'est la Fauconnerie du Roy, située à Montainville, mais qui est rarement citée.

302 La commune a monté un projet de ville d'art et d'histoire, qui semble à l'heure actuelle au point mort.

Prendre conscience de son patrimoine est nécessaire pour mieux le valoriser. Pour ce faire, la première étape est de le connaître. A cette fin, une réflexion théorique sur le patrimoine, recherches scientifiques locales et la communication au grand public sont autant d'éléments cruciaux.

II/ Partir du commun pour réinstaurer les conditions d'un dialogue constructif

Au-delà des différentes sensibilités des acteurs audités et de leurs motivations, qu'elles soient écologiques, historiques, identitaires, il existe un consensus selon lequel ce territoire est exceptionnel et à protéger. Ils s'accordent même sur ce qu'il faut protéger : le patrimoine, la ruralité, l'agriculture, un espace de respiration près de Paris. Cette base commune devrait leur permettre de se mettre autour de la table pour discuter des perspectives possibles pour la Plaine de Versailles.

Pour se parler, les acteurs doivent se connaître. C'est pourquoi certains prônent un diagnostic des actions engagées approfondissant celui qui est présent dans ce rapport, et qui est issu des propos recueillis en audit. Après cela, il leur faut des instances de rencontre. L'APPVPA est déjà un lieu de rencontre important, mais elle ne fait pas l'unanimité, et ne permet donc pas de réunir l'ensemble des acteurs de la Plaine de Versailles.

Une personne auditée propose un « atelier des territoires ». Selon le ministère de la transition écologique, il « propose aux acteurs locaux d'élaborer collectivement une vision d'avenir à partir des atouts et des ressources locales, des dynamiques et des coopérations interterritoriales. Des séances d'ateliers participatifs invitent chacun à partager son expertise : élus, techniciens de l'État et des collectivités, porteurs de projets et habitants ; une équipe pluridisciplinaire d'appui accompagne le processus qui permet de passer des constats et parfois des blocages de départ à des intentions de projet et des pistes d'action »³⁰³. Plusieurs territoires se sont engagés dans cette démarche, il serait utile d'étudier les résultats.

³⁰³ Ministère de la transition écologique. <https://www.atelier-territoires.logement.gouv.fr/> (Dernière consultation le 28/09/2022).

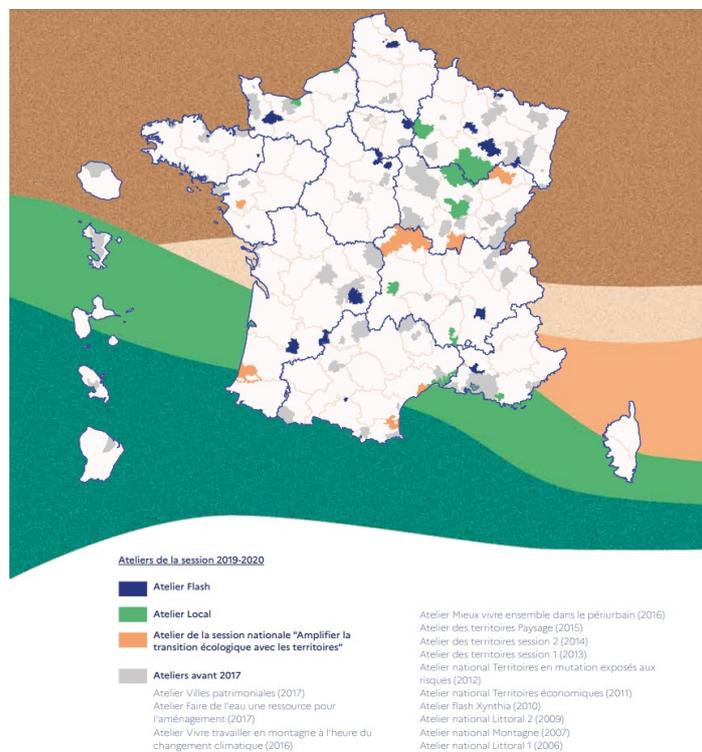


Figure 54 : Ateliers de territoire de la session 2019-2020³⁰⁴

III/ Étudier ce qui se fait ailleurs, en tirer les enseignements avant d'engager les procédures

A/ Procéder ainsi pour une labellisation

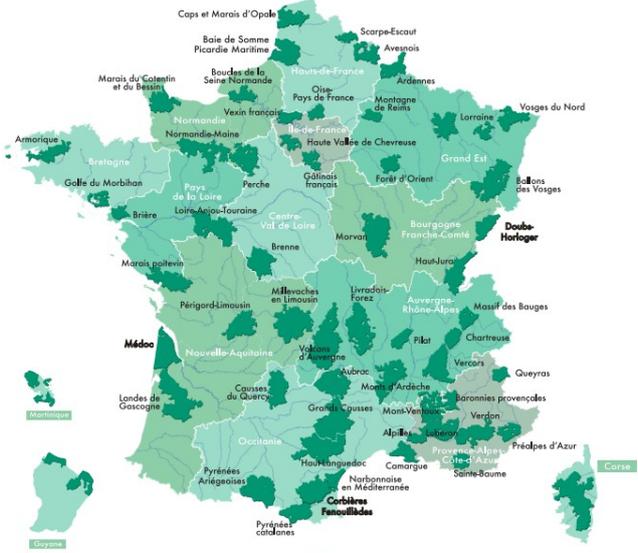
Il est toujours intéressant d'étudier ce qui se fait ailleurs, à l'échelle régionale voire nationale. Qu'il s'agisse de parcs naturels régionaux, d'opérations Grand Site, de réserves de biosphère ou de pays d'art et d'histoire, certains acteurs considèrent qu'il serait utile d'en

³⁰⁴ Idem.

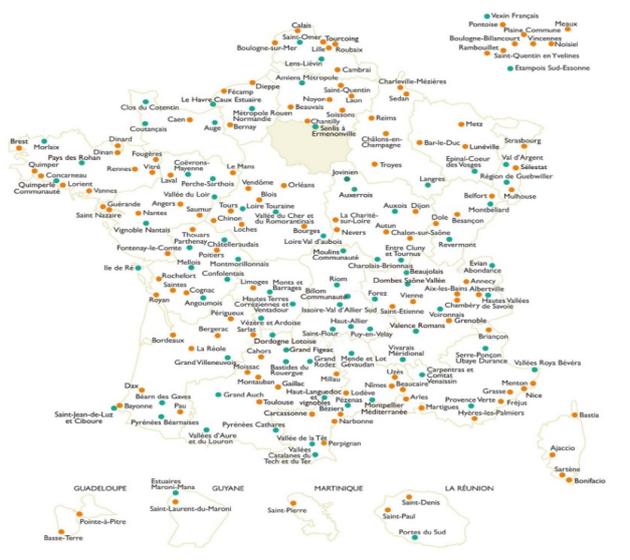
choisir quelques-uns qui présentent des enjeux comparables, de rencontrer ceux qui s'en occupent et de voir si les résultats se sont avérés satisfaisants. Certains commencent à établir de telles comparaisons en audit, en évoquant les PNR du Vexin français et de la Haute-Vallée de Chevreuse, ou la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais. Quelques-uns estiment qu'il faut communiquer sur ce que tel label implique et apporte au territoire, car les spécificités de chacun ne sont pas toujours connus de tous, ce qui peut engendrer des craintes.

Une autre vie s'invente ici

58 Parcs naturels régionaux de France

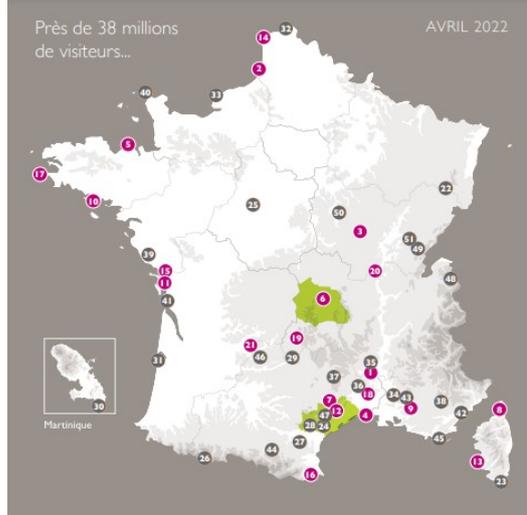


Carte des Villes et Pays d'art et d'histoire 2021



LA CARTE DES RÉSERVES DE BIOSPHERE

- Archipel de Guadeloupe
- Îles et mer d'Iroise
- Marais Audoumari
- Fontainebleau et Gâtinais
- Vosges du Nord-Pfalzerald
- Bassin de la Dordogne
- Cévennes
- Gorges du Gardon
- Camargue (delta du Rhône)
- Luberon-Lure
- Mont Ventoux
- Mont Viso
- Falasorma-Dui Sevi
- Commune de Fakarava
- Martinique
- Moselle Sud



Réseau des Grands Sites de France

- 21 Grands Sites de France
- Aven d'Orgnac 1
 - Baie de Somme 2
 - Bibracte-Mont Beuvray 3
 - Camargue gardoise 4
 - Cap d'Erpuy - Cap Fréhel 5
 - Chaîne des Pays - Puy de Dôme * 6
 - Crique de Navacelles *** 7
 - Conca d'Oru, vignoble de Patrimoine 8
 - Concours - Sainte-Victoire 9
 - Dunes Sauvages de Glères à Quiberon 10
 - Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort 11
 - Gorges de l'Hérault ** 12
 - Gorges du Verdon 13
 - Îles Sanguinaires - pointe de la Parata 14
 - Les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez 15
 - Marais Poitevin 16
 - Massif du Cantal 17
 - Pont du Raz en Cap Sizun 18
 - Puy Mary - Volcan du Cantal 19
 - Solutré-Pouilly-Vergrisson 20
 - Valleée de la Vézère * 21

● Grands Sites de France en projet

Ballon d'Alsace	22
Bonifacio	23
Canal du Midi - Béziers *	24
Chambord ****	25
Cirques et Vallées de Gavarnie-Gèdre *	26
Cité de Carcassonne *	27
Cité de Minerve	28
Gorges de la Cesse et du Brian	29
Conques **	30
Des Salines à la Baie des Anglais	31
Dunes du Plat	32
Dunes de Flandre	33
Falaises d'Ebretat, Côte d'Albâtre	34
Fontaine de Vacluse	35
Gorges de l'Ardeche	36
Gorges du Gardon	37
Gorges du Tarn, de la Jonte et causes ***	38
Gorges du Verdon	39
Haut du Payré	40
La Hague	41
Marais de Brouage	42
Massif de l'Estère	43
Massif des Ocre	44
Montségur	45
Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères	46
Rocamadour **	47
Salgou - Cirque de Mouréze	48
Six-Fer à Cheval	49
Vallée de l'Hérison - Plateau des 7 Lacs	50
Vézelay *	51
Vignobles et Reculées du Jura	52

* site du patrimoine mondial ** site du patrimoine mondial au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle *** site faisant partie du Bien "Grottes et Villages troglodytiques" inscrit sur la Liste du patrimoine mondial **** site faisant partie du Bien "Vie de Loire entre Sully-sur-Loire et Chateaufort" inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

Figure 55 : De gauche à droite, de haut en bas :

- Les parcs naturels régionaux³⁰⁵
- Les réserves de biosphère françaises³⁰⁶
- Les villes et pays d'art et d'histoire³⁰⁷
- Le réseau des Grands Sites de France³⁰⁸

Ces cartes permettent aussi de repérer des combinaisons entre labels, qui reflètent une multiplicité des enjeux comme c'est le cas sur la Plaine de Versailles. Il serait intéressant d'analyser leur articulation, et leur plus-value pour les territoires concernés. A ce titre, Bibracte et le Vexin français ont été mentionnés en audit, mais on peut également signaler la réserve de biosphère « Fontainebleau et Gâtinais » qui se recoupe en partie avec le PNR du Gâtinais.

Si les différents acteurs parviennent à s'accorder sur un ou plusieurs choix, alors il convient d'enclencher la ou les procédure(s). Même si elle est longue, ce que certains déplorent, elle a pour effet immédiat et durable de fédérer les acteurs et de créer une synergie entre eux, au-delà de la durée des mandats.

B/ Agir de la même manière pour des projets thématiques ou à plus petite échelle

Pour encourager des agriculteurs hésitants à se lancer dans des initiatives originales, il leur faut des garanties de sécurisation de leur revenu à long terme. Une personne audité

305 Fédération des parcs naturels régionaux. Carte. <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/mediatheque/ressources/carte-des-58-parcs-septembre-2021> (Dernière consultation le 28/09/2022).

306 UNESCO. Les réserves de biosphère françaises. <https://www.mab-france.org/fr/les-reserves-de-biosphere/les-reserves-de-biosphere-francaises/> (Dernière consultation le 28/09/2022). A noter qu'il s'agit d'un réseau international fort de 738 sites dans 134 pays.

307 Sites & Cités remarquables de France. Villes et Pays d'art et d'histoire. <https://www.sites-cites.fr/thematiques/villes-et-pays-d-art-et-d-histoire/> (Dernière consultation le 28/09/2022).

308 Réseau des Grands Sites de France. <https://www.grandsitedefrance.com/> (Dernière consultation le 28/09/2022).

estime qu'ils seraient véritablement stimulés si on leur montrait un exemple d'agriculture différente qui puisse aussi fonctionner à l'ouest de la Mauldre. Les circuits courts sont plus difficiles à mettre en place qu'à l'est à cause d'un bassin de consommation moins important. A ce titre, la ferme du Bec-Hellouin partait, selon elle, d'une bonne intention, mais il s'avère que ce système n'est pas reproductible à grande échelle, que les propriétaires sont exténués et que leurs produits sont très chers. Il faudrait donc imaginer un autre système, capable d'allier les enjeux de production, d'environnement, de qualité de vie de l'agriculteur et d'accès à un coût raisonnable à ses produits. Cette réflexion ne peut, selon elle, se mener qu'avec le monde agricole, d'autres acteurs doivent y participer activement.

Créer une vraie synergie de territoire entre agriculteurs, producteurs et élus locaux est possible. Pour beaucoup, l'APPVPA y contribue en grande partie, mais quelques-uns estiment que l'agriculture est favorisée au détriment de l'activité de transformation. Un acteur détaille le pari gagnant de la communauté d'agglomération du Soissonnais, aujourd'hui GrandSoissons Agglomération. Selon lui, avec quelques associations, elle a exprimé la volonté de détruire des bâtiments qui ne servaient plus, et a installé à la place des bureaux et des boutiques de vente de proximité. Il poursuit en signalant qu'en proche banlieue, elle a créé une zone intermédiaire, avec des entreprises de taille raisonnable, de grandes zones arborées. Il s'agit donc d'une zone vraiment attractive pour les entreprises, contrairement, de son point de vue, à la zone d'activités des Alluets-le-Roi. La dimension d'accueil du public est fondamentale pour les zones artisanales. Il faudrait, pour lui, s'inspirer du modèle de GrandSoissons Agglomération, réutiliser ou réhabiliter les bâtiments qui ne servent plus en entrée ou en centre-ville et proposer des zones attractives à la fois pour l'entrepreneur et le public amené à le fréquenter.

A5- Critères personnels d'évaluation de la réussite

Les critères des acteurs audités peuvent se résumer en trois points, liés les uns avec les autres.

I/ Des résultats tangibles aux actions menées

Beaucoup d'études ont déjà été menées sur la Plaine de Versailles, et certains regrettent que les résultats n'aient pas toujours été substantiels. Ils espèrent que cet audit pourra avoir des incidences concrètes sur le territoire et sur le quotidien des acteurs.

Pour plusieurs acteurs, la satisfaction des habitants, l'amélioration de leur qualité de vie doit être l'objectif. Mais comment la mesurer ? Il est possible d'appréhender l'identification à la Plaine, en mesurant le succès de festivités locales ou le taux d'adhésion au milieu associatif, mais l'enjeu dépasse l'identité.

II/ Une motivation constante des acteurs à dialoguer, à construire ensemble

Il s'agit de fédérer les acteurs de sorte à assurer un avenir souhaitable à la Plaine de Versailles. Un système d'acteurs bien coordonné à l'échelle de la Plaine pourra alors conduire des projets d'envergure, éventuellement avec des territoires voisins qui seraient prêts à travailler avec lui.

III/ Une conciliation trouvée entre conservation du patrimoine et vie locale

Elle est indispensable, pour éviter que la Plaine ne soit un espace muséographique. Elle a pour vocation d'avoir une vie économique, fondée sur l'agriculture et la ruralité. L'activité touristique doit profiter au territoire et, pour ce faire, il faut que les acteurs puissent,

et soient incités à consommer localement, en vente directe chez les agriculteurs et dans les centres-bourgs, au restaurant, au bistrot ou dans tout autre commerce.

Pour tous, la perspective historique du Château de Versailles doit être préservée, et beaucoup souhaitent une vraie dynamique entre le Château et sa Plaine. Enfin, certains voudraient, en plus d'instances fédératrices, un lieu fédérateur sur la Plaine de Versailles et, pour eux, il s'agirait de Grignon.

Conclusion

De grands enseignements peuvent être tirés de cet audit patrimonial, certains dépassant le cadre de la Plaine

La Plaine de Versailles est une entité attachante, qui fait encore sens pour bon nombre d'acteurs mais qui est en proie à un effacement identitaire. Les populations natives et rurales deviennent minoritaires face aux « néoruraux » qui quittent la capitale et les zones denses avoisinantes. Ils aspirent à un cadre de vie plus agréable, des milieux plus naturels, plus ouverts, mais ne sont pas toujours prêts à accepter les mœurs rurales, ce qui peut générer des tensions. L'intégration de ces nouvelles populations est plus ou moins bien réussie, d'autant plus qu'elles ne savent pas toujours qu'elles viennent résider dans une zone au passé prestigieux. Alors que le Grand Parc de Versailles a retrouvé une réalité tangible dans le nom de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, il en est tout autrement de cette Plaine, dont aucune strate administrative ne peut légitimement porter le nom, tant elle est morcelée. Il faut se référer au nom des associations pour en trouver une mention. Or, le monde associatif, bien que très développé, ne touche pas nécessairement tous les habitants, et la proportion se réduit d'autant plus que la focale est appliquée sur les associations environnementales ou historiques.

Les visiteurs du Château de Versailles ne sont nullement encouragés à se rendre sur la Plaine, qui en est pourtant le prolongement naturel. Les grilles sont fermées, obligeant le touriste qui le désirerait à faire un grand détour. Le tableau de Pierre Patel montrant la perspective est bien présent dans l'une des salles du Château, mais aucun commentaire n'est fait sur le Grand Parc qu'il représente, empêchant la prise de conscience de l'emprise versaillaise et, par voie de conséquence, de l'unicité de ce territoire. Qui dirait, en se rendant sur le triangle aux abords de la Grille Royale, où on trouve le lotissement du quartier Santos-Dumont et sa toute nouvelle zone artisanale, des caravanes de gens du voyage, une station d'épuration, une station de compostage, un moulin souvent qualifié de hideux doté d'une zone de triage de déchets, le tout délimité par une autoroute à l'ouest, une voie de tramway à l'est et les immeubles de Saint-Cyr-l'École au sud, qu'il se trouve au point de départ de l'une des

plus belles perspectives du monde conçue par André Le Nôtre ? Pourtant, l'allée de Villepreux est inscrite, avec le domaine de Versailles, au patrimoine mondial de l'UNESCO, une partie de ce triangle est en site classé, et l'intégralité se trouve dans le « trou de serrure » de Malraux où, compte-tenu de la proximité du Château de Versailles, un avis conforme de l'architecte des bâtiments de France est requis.

Le fait est que la protection de la plaine de Versailles (« trou de serrure » de 1964, classement UNESCO de 1979, puis classement au titre des sites de 2000) a la singularité d'avoir précédé sa reconnaissance par les populations concernées. C'est en réalité la potentialité d'une renaissance qui a ainsi été préservée (assiette des différentes allées royales notamment). Plus celle-ci est différée, plus la zone se dégrade et moins sa protection est comprise et acceptée. Il s'agit d'un véritable « cercle vicieux ». D'où l'importance d'un projet territorial pour la plaine de Versailles donnant enfin du sens à cette protection. Le début de replantation de l'avenue de Villepreux en marque peut-être le commencement, mais ne constitue cependant pas, en soi, un projet suffisant.

Protéger la Plaine de Versailles, c'est non seulement protéger la vue depuis le Château de Versailles, mais c'est aussi protéger les paysages ouverts, donc l'agriculture et, par conséquent, l'un des éléments fondamentaux de la ruralité. C'est prendre conscience que le Château occupe une position charnière entre la ville et la campagne, subtil équilibre entre le minéral et le végétal. Imaginons un Louis XIV bifrons, dans la Galerie des Glaces, admirant d'un côté la ville de Versailles, de l'autre sa Plaine, étendant son pouvoir à l'infini comme en témoignaient les allées d'arbres guidant le regard vers le lointain le plus impénétrable : l'allée de Villepreux, d'une part, tournée vers la ruralité et les loisirs, l'avenue de Paris, d'autre part, tournée vers la ville, la capitale, symbole de la puissance politique et économique.³⁰⁹ La protéger, c'est lui épargner une destinée semblable à l'est du Grand Parc, aujourd'hui fortement urbanisé et porte de la métropole parisienne. Versailles est, aujourd'hui, le début, majestueux, il est vrai, d'un continuum urbain allant jusqu'à Paris, et bien au-delà. Rappelons que Louis XIV s'était établi ici en pleine campagne, à l'écart de la ville. Versailles était, en quelque sorte, une « ville nouvelle » avant l'heure, construite quasiment *ex nihilo*, qui avait

309 Voilà un hommage à ma façon à mes deux maîtres de stage, que je ne remercierai jamais assez ! Catherine Lecomte et son image d'un Louis XIV bifrons, et Julien Lacaze et ses travaux sur les allées marquant l'emprise de Versailles.

vocation à rester isolée. La protéger, c'est enfin, et c'est sûrement le plus important, répondre à une demande forte, formulée consciemment ou non, de préservation d'un cadre de vie rural à quelques encâblures de Paris.

Dans l'atlas des paysages, la zone naturelle d'équilibre de la Plaine de Versailles recoupe en grande partie le Mantois. Que les habitants se sentent davantage rattachés à Versailles, à Mantes-la-Jolie ou à un autre centre local tel Maule, Beynes ou Houdan, leur point commun est de ne pas reconnaître Paris comme leur centre de gravité. Les résultats auraient sûrement été tout autres si les habitants, nombreux, domiciliés sur la Plaine mais travaillant à Paris ou en proche banlieue, avaient pu être audités. Mais cela apparaît comme un artefact de l'histoire. Versailles raccordé par un tissu urbain à Paris apparaît comme un non-sens historique. Mantes-la-Jolie, ville frontière entre l'Île de France et la Normandie, n'a jamais eu vocation à devenir la porte d'entrée de la « banlieue » parisienne, bientôt reliée très rapidement et très fréquemment par les trains du RER E ou Éole. C'est un tel destin, contraire à leur histoire, que les habitants profondément enracinés sur la Plaine qu'ils chérissent, veulent éviter. Pour eux, la Plaine n'a pas vocation à devenir une zone dortoir pour « rurbains ». Elle n'a pas lieu de subir les migrations pendulaires, que ceux qui ne travaillent pas sur la Plaine subissent d'ailleurs, autant qu'eux.

En définitive, un « réenracinement » apparaît comme une solution à bien des maux. Des acteurs qui s'attachent entreprennent tout en veillant à ne pas nuire, font vivre le territoire sur lequel tout un chacun se plaît à travailler, consommer en circuits courts, profiter de son temps libre, plus abondant que lorsque les trajets sont longs et les routes embouteillées. Le « réenracinement » permet de retrouver de vrais équilibres territoriaux, en un mot, une harmonie. Recouvrer une identité, et la rendre visible, permet à tout un chacun de considérer un territoire à la hauteur de ses bienfaits potentiels. Et du potentiel, la Plaine de Versailles en a !

Un travail qui présente des limites, dont il convient d'être conscient

La question de la représentativité est majeure dans un tel travail. Or, en six mois de stage comprenant trois mois d'audit, des choix ont dû être faits dans le choix des acteurs à contacter.

Bien que l'ouest versaillais soit potentiellement infini, décision a été prise, en accord avec mes commanditaires, de me limiter à la zone naturelle d'équilibre de la Plaine de Versailles, à laquelle la commune de Marly-le-Roi, pour des raisons historiques de liens forts des deux domaines de Versailles et de Marly, a été ajoutée. Pourtant, certains se reconnaissent dans une entité plus restreinte (le Grand Parc, la vallée de la Mauldre ou l'espace compris entre Versailles et cette vallée) ou plus large (les Yvelines, la Seine-et-Oise, l'Île de France).³¹⁰ Il m'a fallu réfléchir à un équilibre entre catégories d'acteurs audités et localisation dans l'ouest versaillais.

Une fois les acteurs contactés, il est intéressant d'analyser les réponses favorables obtenues. Les acteurs associatifs, qu'il s'agisse d'associations environnementales ou historiques, ont en général exprimé un grand enthousiasme à l'idée d'être audités. Beaucoup d'élus se sont également montrés très intéressés par l'audit, un peu moins à l'ouest de la Mauldre, où le lien avec Versailles est moins ressenti. Il est vrai que la formulation du libellé, mentionnant « l'ouest versaillais », a pu dissuader certains maires de communes rurales à plusieurs dizaines de kilomètres de Versailles, qui ont pu se sentir faiblement concernés.

D'une manière générale, les acteurs économiques, agriculteurs ou autres, se sont montrés plus réticents. Malgré mes très nombreuses tentatives, seuls neuf agriculteurs et deux producteurs/transformateurs m'ont reçu, et d'autant moins que l'éloignement à Versailles est grand. Au-delà des contraintes temporelles liées à leurs activités et aisément concevables, le terme de « patrimoine » ne leur a peut-être pas suffisamment parlé. Peut-être certains ne se sont-ils pas sentis légitimes pour répondre, malgré les qualificatifs « historiques, culturels, naturels et agricoles » du libellé et les principes de l'audit rappelés dans le courrier, démarche qui considère que tous les acteurs ont une expertise à apporter. La manière de poser le sujet a dû influencer sur les personnes ayant accepté de répondre. On s'aperçoit en effet que les acteurs

³¹⁰ La partie « entités » revient très largement sur ces ressentis mais, bien souvent, il y a sentiment d'appartenance à la Plaine de Versailles, quand bien même les acteurs ne mettent pas tous la même réalité sous ce terme.

liés d'une manière ou d'une autre au tourisme sont plutôt bien représentés, au détriment des acteurs économiques. Certains mettent aussi en avant le nombre d'études, associant en particulier des agriculteurs, qui a pu être mené sur la zone, et qui n'a, de leur point de vue, pas suffisamment abouti. L'audit a parfois pu être interprété comme « l'étude de trop ».

Les acteurs reconnus pour leurs travaux ou leur participation aux événements locaux ont naturellement été audités en priorité. Il s'agit là d'un biais important à prendre en compte. Car les habitants « anonymes » de la Plaine, qu'ils soient natifs ou « néoruraux » venant de la métropole parisienne ou d'ailleurs, qu'ils soient impliqués dans la vie locale ou non, ont nécessairement un point de vue sur celle-ci, et sont concernés par la problématique de l'audit.

L'autre limite importante est temporelle. Six mois sont insuffisants pour approfondir tous les points d'un sujet d'une telle ampleur. L'auditeur et rédacteur de ce rapport espère toutefois que celui-ci servira de base solide aux réflexions futures sur le territoire. L'exercice veut que tous les propos des acteurs audités soient présentés, d'où la longueur de ce rapport. Il est utile de prendre également connaissance du diaporama qui a servi de support à la présentation orale, et qui présente une vision plus synthétique de la problématique. Ces deux documents sont complémentaires.

Ce travail pourrait donc être complété et approfondi. Avec une approche différente, davantage d'acteurs au-delà de la vallée de la Mauldre pourraient être consultés. S'il y avait préfiguration d'un PNR, par exemple, il semblerait opportun d'élargir la réflexion jusqu'à la vallée de l'Eure.

Références bibliographiques

Celles-ci ont, le plus souvent, été citées en note de bas de page, car elles se réfèrent directement au point traité. Ces références ne sont pas reprises ici.

En plus des travaux et articles de Catherine Lecomte et de Julien Lacaze présentant souvent des visions assez transversales des différentes problématiques de la Plaine de Versailles, et des publications des diverses associations, il convient de citer les ouvrages suivants.

- BARATON Alain (2006). *Le jardinier de Versailles*. Ed Grasset. 336 p.
- BREDIF Hervé (2019) (sous la dir. d'Ambroise DE MONTBEL). *Facilitations stratégiques, Refonder l'action en commun dans les organisations et les territoires*. Presses universitaires Septentrion. 378 p.
- BOSQUET Thierry, BEAUSSANT Philippe (2014). *Versailles. La vie dans le Grand Parc au temps de Louis XIV*. Ed. Grand Parc Versailles. 240 p.
- DE GIVRY Jacques, MAROTEAUX Vincent (2004). *Versailles. Le Grand Parc*. Jdg Publications. 240 p.
- DE GIVRY Jacques, LOBGEAIS Pascal (2000). *Versailles, les Grandes Eaux*. Jdg Publications. 190 p.
- DESPERT Jehan (1998). *Yvelines à cœur battant. Poèmes*. Ed. Gerbert. 160 p.
- LEGENNE Corinne, TRICAUD Pierre-Marie (2022). *Pays et paysages d'Île de France*. Institut Paris Région. 208 p.
- MARAL Alexandre (2014). *Versailles, côté ville, côté jardins*. Ed Le Passage. 372 p.
- MAROTEAUX Vincent (1984). *Versailles, le Roi et son domaine*. Ed Picard. 232 p.
- PEROUSE DE MONTCLOS Jean-Marie (2016). *Versailles*. Ed Place Des Victoires. 424 p.
- PIVETEAU et al. (2021) (sous la direction de Michel AUDOUY et Chiara SANTINI). *Paysages, l'héritage de Le Nôtre*. Actes Sud, ENSP. 336 p.
- VACANT Claude (1993). *Routes et ponts en Yvelines, du XVIIe au XIXe siècle*. Presses de l'école nationale des ponts et chaussées. 262 p.

Annexe 1 : Liste des acteurs audités

Élus/collectivités

Adriano Ballarin	Maire de Crespières
Élisa Barbier	Directrice de l'office du tourisme intercommunal Saint Germain Boucles de Seine
Sonia Brau	Maire de Saint-Cyr-l'École
Sophie Eber	Directrice de l'office du tourisme de Versailles (intercommunal depuis le 1 ^{er} mai 2022)
Arnaud Hourdin	Maire de Rennemoulin
Joséphine Kollmannsberger	Maire de Plaisir
Lucile Letertre	Ingénieure-animatrice du SAGE – COBAHMA EPTB Mauldre
François de Mazières	Maire de Versailles, président de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc
Sandrine Messenger	Ingénieure assainissement – Hydreaulys
Jean-Yves Perrot	Maire de Marly-le-Roi
Évelyne Placet	Maire de Guerville
Hervé Planchenault	Maire de Montfort-l'Amaury, président de la communauté de communes Cœur d'Yvelines
Manuel Pluvinage	Directeur général des services – communauté d'agglomération Versailles Grand Parc
Frédéric Pouzergues	Chargé de mission éducation – PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse
Yves Revel	Maire de Beynes
Richard Rivaud	Maire de Fontenay-le-Fleury
Jean-Marie Tétart	Maire de Houdan, président de la communauté de communes du Pays Houdanais
Jean-Michel Verplaetse et Christine Chirade	Respectivement maire et deuxième adjointe d'Orgerus

État, ministères et ses services déconcentrés

Alain Baraton	Jardinier en chef des domaines de Versailles et de Marly
Michel Béal	Directeur de l'agence Île de France Ouest de l'Office National des Forêts
Roselyne Bussièrre	Conservatrice du patrimoine dans les Yvelines
France Chapron	Inspectrice des Sites dans les Yvelines
Étienne Desplanques	Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines
Bénédicte Lorenzetto	Architecte des bâtiments de France, cheffe de service de l'UDAP 78
Olivier Mazonq	Chargé de mission territorial Saint-Quentin-en-Yvelines/Versailles Grand Parc, DDT 78

Myriam Michard	Chargée de mission transition écologique, cadre de vie, paysage, DDT 78
Christopher Peignart	Chef de projets domaniaux, EPV
Yves Périllon	Ancien inspecteur des sites ayant significativement contribué au classement du site classé de la Plaine de Versailles, très actif dans le milieu associatif
Vincent Piveteau	Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts au Ministère de l'Agriculture, ayant travaillé sur un projet d'opération Grand Site sur la Plaine de Versailles ; ancien directeur de l'École Nationale Supérieure du Paysage
Laurence Ruvilly	Cheffe du département sites et paysages – DRIEAT
Frantz Schoenstein	Adjoint à la direction des Monuments Historiques, ayant travaillé sur le réseau hydraulique du Château de Versailles

Associations

Mathieu Baron	Délégué général Grignon 2000
Pierre Barrau	Ancien président de l'ARPNRB, membre de l'APPVPA
Bruno Bentz	Président de l'association OMAGE, docteur en archéologie ayant beaucoup travaillé sur les sites de Marly et du château de Noisy
Jean-Luc Béquart et Michèle Perrone-Dubé	Respectivement président et secrétaire d'Histoire d'Orgeval
Dominique Bouchez	Présidente de l'APPCC, s'impliquant beaucoup dans l'APPVPA
Michel Chartier	Trésorier d'Yvelines Environnement, membre de l'APEPV
Micheline Couillet-Tourtebatte	Présidente de Fontenay d'hier et d'aujourd'hui
Sylvia Fortes et Marie-Odile Metzger	Respectivement présidente et ancienne présidente de l'ADSC
Jacques de Givry	Président des Amis du Grand Parc
Gérard Grolleau	Ornithologue, président de l'UFCS (union française des centres de sauvegarde de la faune sauvage)
Xavier Loiseleur des Longchamps	Président des Amis du Vieux Marly et de l'ASTE
François Marteau	Président de l'ARPNRB
Marie Martinez	Animatrice de l'APPVPA
Patrick Menon	Président de l'APEPV et de l'APEBN, vice-président d'honneur d'Yvelines Environnement
Élisabeth Rojat-Lefebvre	Présidente du CAUE 78
Marie-José Rossi-Jaouen	Présidente de FNE Yvelines, membre de Beynes Histoire et Patrimoine, du CFSG, conseillère municipale de Beynes
Michel Schlosser	Président des Amis du Potager du Roi

Jean-Pierre Thauvin	Ornithologue, président d'honneur de l'ANY
Étienne Varney et Michel Nicolle	Respectivement président et Secrétaire général de l'association naturaliste des Yvelines (ANY)

Monde agricole

Jean-Roger Blanchet	Producteur de safran à Thoiry, activité de recherche agricole familiale
Pascal Camelot	Maraîcher à Crespières
Martin Caré	Agriculteur, ferme de Mézu, Villepreux
Benjamin Develay	Agriculteur, ferme du Prieuré, Rennemoulin
Jean-Robert Euvé	Pépiniériste à Feucherolles
Michel Frémin	Maraîcher à Feucherolles
Aurore Nivert	Apicultrice à Jumeauville
Xavier Laureau	Co-gérant de la ferme de Gally, vice-président de l'APPVPA
Bernard Lérison	Directeur de la FDSEA Île de France
Alexandre Ruèche	Agriculteur, ferme de Pontaly, Bailly
Maxime Simon	Conseiller foncier SAFER Île de France (Yvelines et Val-d'Oise)

Acteurs économiques

Laurie Annaloro	Apprentie de l'usine de fabrication de yaourts I-Grec aux Alluets-le-Roi
Alexandre Bournonville	Brasseur, Distrikt Beer à Maule
Pascale Oger	Propriétaire de gîtes et chambres d'hôtes, La Fauconnerie du Roy, Montainville ; fondatrice de la gamme de parfums Historiae

Enseignement/recherche

Stéphane Castelluccio	Chargé de recherche au CNRS, ayant beaucoup travaillé sur Versailles et Marly
-----------------------	---

Société civile

Jean-Christophe Lucas	Habitant de Versailles s'intéressant à la Plaine de Versailles
Liliane David	Habitante du Chesnay-Rocquencourt s'intéressant à la Plaine de Versailles